



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

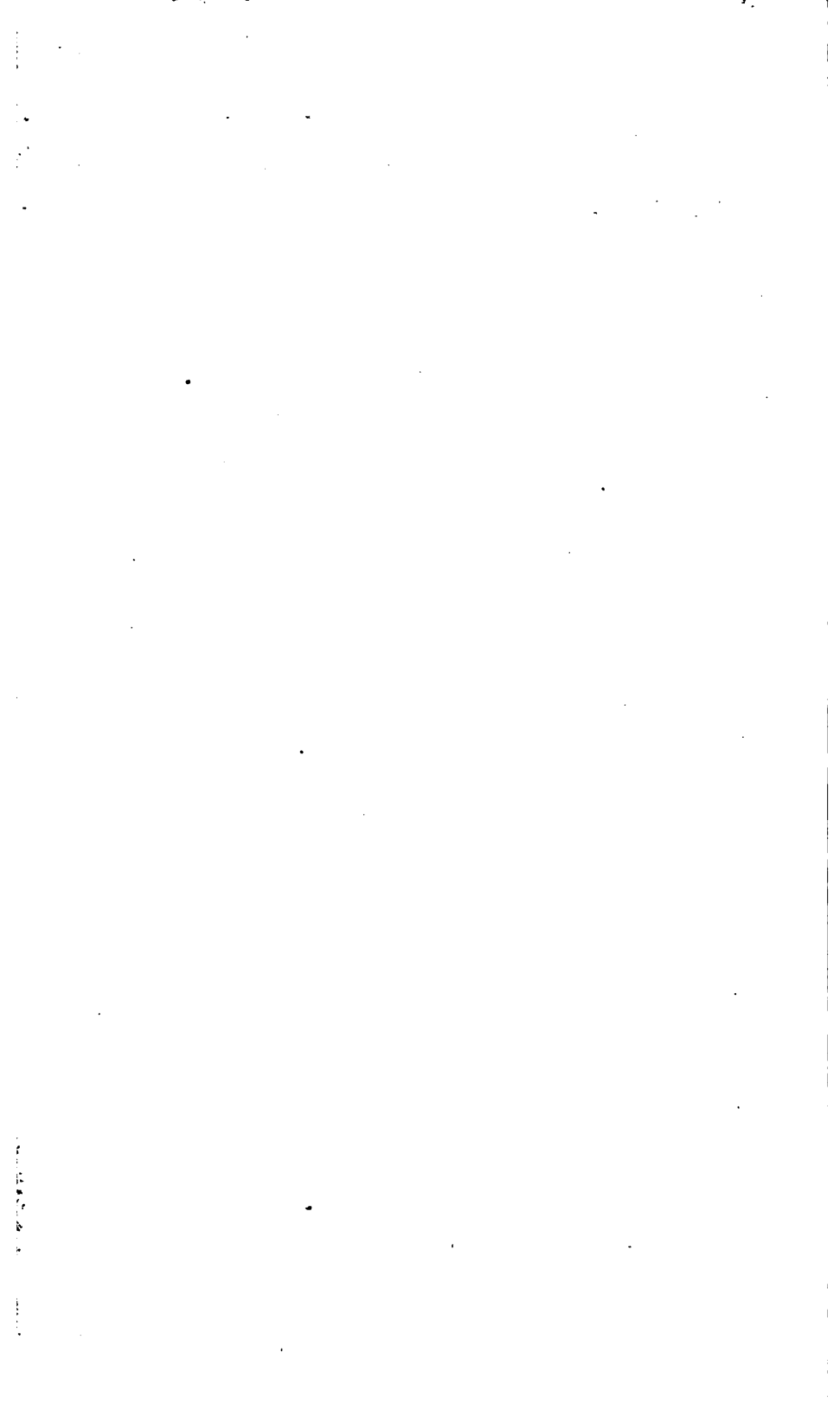
Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

1054

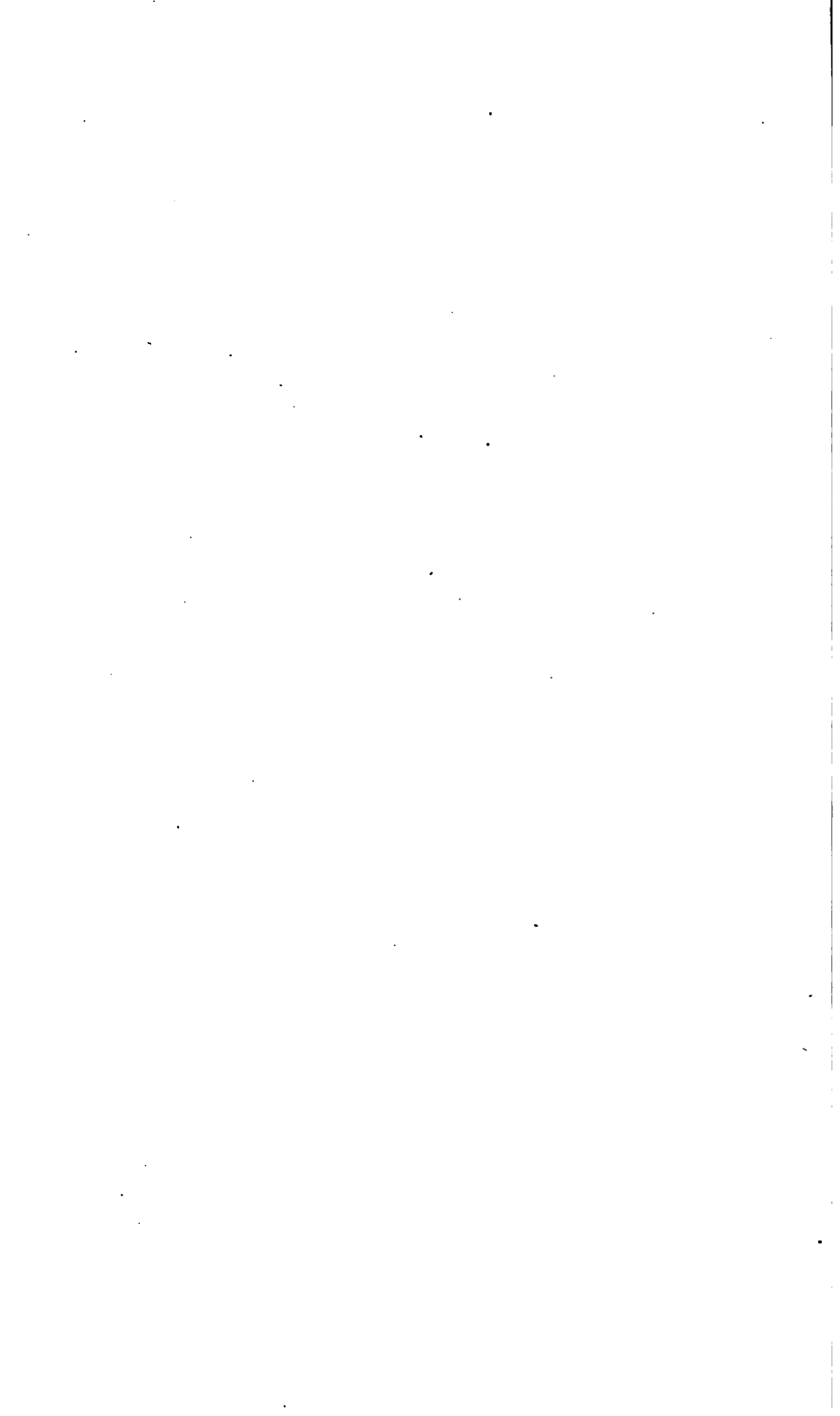
Soc. 20471.8. $\frac{2.5}{16}$











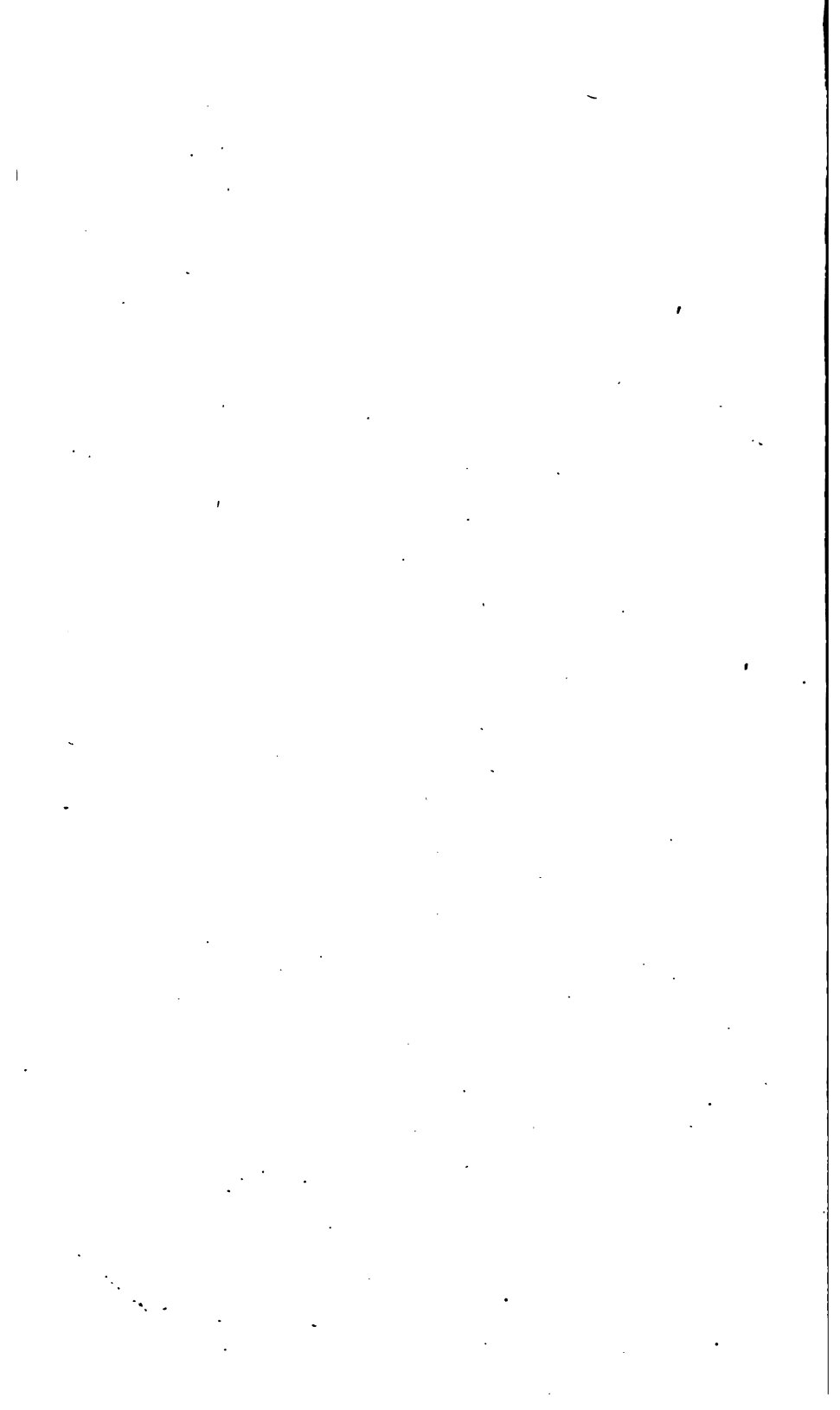
BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

TOURNAL.







Lith. H. Koster f. v. Dornier.

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

TOURNAI.

TOME 16.

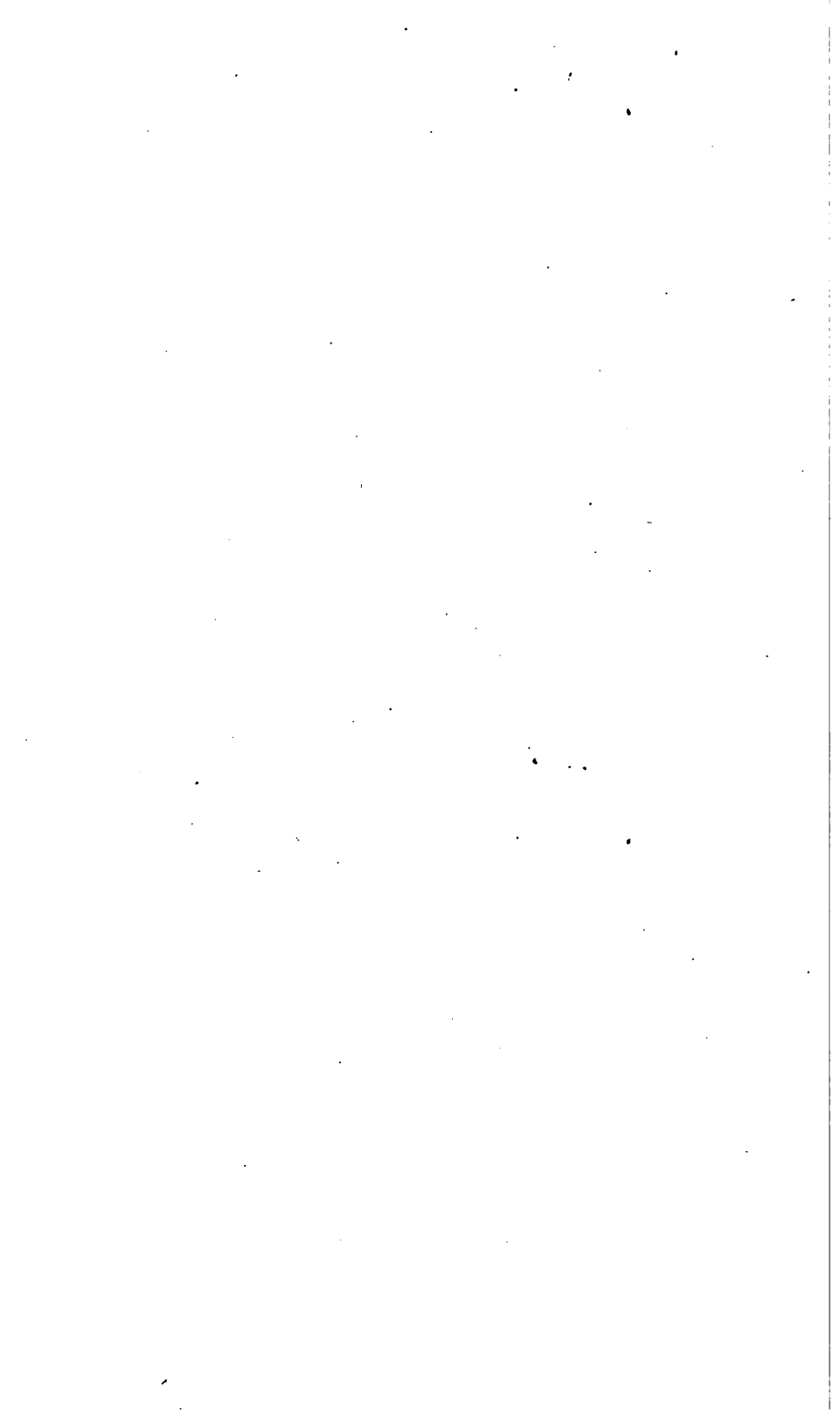


TOURNAI

MALO ET LEVASSEUR, imprimeurs de la Société.

1874.





BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE TOURNAI.

ESQUISSE ⁽¹⁾

sur la vie et les œuvres de Mgr VOISIN,

Membre fondateur et Vice-Président de la Société historique
et littéraire de Tournai.

par L. HUGUET,

Membre de la même Société.

§ I. PROOEMIUM.

C'est avec un sentiment de piété filiale et de légitime admiration, que j'ai cédé à la demande de notre vénéré Président, Monsieur Du Bus aîné, de donner cette notice biographique sur l'homme éminent, que la mort vient de nous enlever, d'une manière si inattendue. Il daignait m'honorer de son affection, il m'initiait à ses travaux, et j'ai retiré le plus grand profit de ses leçons et de ses conseils; j'ai

(1) Ce travail a été lu à la séance du Jeudi, 1^{er} Août 1872; il en sera fait mention au procès-verbal de la dite séance.

Nous le donnons par anticipation en tête du XVI^e vol., qui ne contiendra plus que des œuvres posthumes de Mgr Voisin, et en hommage tout spécial à la mémoire de notre éminent et regretté confrère.

pu en même temps, dans cet intime et si utile commerce, l'apprécier à sa juste valeur, et j'aurai aujourd'hui acquitté une dette du cœur, si je rends un compte fidèle de ses travaux et de ses publications, qui donneront une idée de sa science profonde, et ont contribué, pour la plus grande part, à faire de nos *Bulletins* et de nos *Mémoires* un monument de la plus grande valeur pour l'histoire locale.

Monsieur Charles-Joseph Voisin naquit à Frasnes-lez-Buissonal, le 5 Décembre 1802, d'une famille aisée et des plus honorables, mais recommandable surtout par ses vertus chrétiennes. — Son père, qui se destinait à l'Eglise, quand survint la grande tempête révolutionnaire de la fin du siècle dernier, faisait déjà partie du chapitre de la Collégiale d'Antoing, et on lui conserva depuis, dans le monde, le nom de Chanoine Voisin. Chose assez singulière, Dieu lui destinait un fils qui allait être revêtu de cette dignité et devenir sous ce titre l'honneur de sa famille!

Rendu malgré lui, au siècle, il s'était allié à une D^{lle} Parfait, de Velaines, de l'une des plus notables familles de fermiers de nos environs, qui donna au siècle dernier quatre membres distingués au clergé. (1)

Leur fils, Charles-Joseph, dont nous nous occupons, commença ses études au collège de Tournai; mais se sentant appelé à l'état ecclésiastique, il désira de se trouver dans un milieu plus favorable à sa vocation et il obtint d'entrer au collège de Soignies, qui servait alors de Petit-Séminaire au diocèse. C'est là, que ses condisciples se rappellent l'avoir connu, d'une régularité exemplaire, d'une gravité au-dessus de son âge, et d'une ardeur peu commune pour l'étude : c'était surtout à la langue grecque qu'il s'appliquait avec

(1) Voir *Bulletin*, tome X, 53.

passion. Ses succès répondirent à son travail, quoiqu'il ne recueillit dans ses classes que la seconde palme; et l'on nous a rapporté que son excellent père, bien loin de s'en affliger, était plutôt tenté de s'en réjouir, comme d'un moyen de le maintenir dans l'humilité et de le stimuler dans son zèle pour le travail.

Après qu'il eût terminé, à Tournai, ses études théologiques, il fut promu au sacerdoce en 1825 et nommé au poste laborieux, surtout à cette époque, de vicaire d'Ellezelles, la paroisse peut-être la plus étendue du diocèse : c'est ainsi que les prémisses de son zèle furent exclusivement consacrées pendant trois ans au ministère des âmes.

Mais il pouvait être plus utile à l'église, en développant ses immenses moyens, et cultivant les sciences sacrées, dans le calme et les loisirs d'une modeste cure de campagne, et ses supérieurs le nommèrent curé du petit village de Willemeau, près de Tournai, où il resta jusqu'en 1835.

C'est là, que dévoré de la passion de savoir, il commença cette vie de bénédictin, qu'il continua depuis, et qui le tenait confiné dans son cabinet, depuis le matin jusqu'au soir, sans qu'il dépensât, sans nécessité, en visites ou en récréations inutiles, une parcelle de son temps.

On aurait désiré peut-être le trouver plus communicatif et plus répandu ; mais pour nous, qui fûmes ses confrères, et qui savions combien son temps était utilement employé pour la science, nous respectons cet isolement auquel il s'était condamné ; nous étions du reste à même de jager de la honte de son cœur, de son affabilité dans les utiles causeries de nos séances ; et le résultat de ses labeurs, que nous allons essayer de mettre en relief, prouvera surabondamment que l'étude a dû être son unique préoccupation, qu'il devait forcément être avare de son temps, et se sentir peu

enclin à tout ce qui sortait du cadre de ses devoirs et de ses occupations.

Au sortir de Willemeau, il occupa la charge importante de curé de S^c-Nicolas en Havré, à Mons. Une brochure, qu'il publia alors sur *L'utilité des écoles gardiennes* (1), et qu'il dédia aux magistrats de la ville de Mons, nous montre sa sollicitude vraiment pastorale pour l'amélioration de la condition des enfants pauvres. C'est à ce signe qu'on peut reconnaître le pasteur zélé ! Mais à cette époque, la nécessité de confectionner, dans le Hainaut surtout, un grand nombre de titres-nouveaux pour les rentes, en vertu des dispositions du Code civil, et aussi la promulgation des lois Communale et Provinciale, qui avaient complété l'œuvre de la Constitution Belge et assis le nouvel état de choses sur des bases fixes et durables, avaient attiré l'attention toute spéciale du clergé sur les questions d'administration. M. le curé de S^c-Nicolas fut, par devoir, obligé de s'appliquer à cette étude, et il le fit, avec un goût et un succès tels, que ses confrères recouraient à ses lumières dans leurs doutes, et qu'il s'acquittait bientôt la réputation d'un guide prudent et sûr et d'administrateur habile.

Aussi notre digne Evêque, juste appréciateur du mérite, se hâta-t-il de se l'attacher particulièrement, en le nommant en 1837, au poste d'archiviste de l'évêché. — C'est sous ce titre qu'il commença à participer à l'administration diocésaine, quoiqu'il ne devint Vicaire-Général qu'en 1844, à la mort de Monsieur Dupiéreux ; et pendant cette longue période de trente-cinq années, qui devait s'écouler jusqu'à sa mort, il ne se passa guère un jour, qu'il n'eût à juger et à décider quelque grave question de droit canon ou du conten-

(1) Mons, 1837, in-8° de 24 pages.

tieux administratif, et toujours, il le faisait avec une science et une sagacité digne d'un jurisconsulte de profession. — Sous ce rapport, il aura laissé des traces ineffaçables de son passage; car il n'est pas d'humble paroisse, dans toute l'étendue de notre vaste diocèse, qui n'ait conservé dans ses archives plusieurs pièces écrites de sa main, et souvent, pour décider dans les affaires les plus compliquées et les plus difficiles.

Cette besogne aride et incessante aurait absorbé, et au-delà, les forces et les capacités d'un homme ordinaire; mais pour notre éminent confrère, elle ne vient que pour une moitié dans le cercle étendu de ses études et de ses travaux : la science de l'histoire et de l'archéologie constitue la seconde part, et c'est à ce point de vue que nous avons pu surtout l'apprécier et que nous avons entrepris de le louer.

Cette même année 1837, où Monsieur Voisin vint à Tournai, comme chanoine-archiviste, le Conseil Provincial avait alloué un premier subside de 10,000 francs, pour la restauration de la cathédrale; mais ces travaux, dirigés par des Ingénieurs et des Commissaires-voyers, sans aucun cachet artistique, n'avaient eu pour but que de consolider certaines parties du monument, qui étaient en péril. — Le goût de l'archéologie commençait à se répandre, les vrais principes du style chrétien étaient étudiés et vulgarisés, et nous touchions, après trois siècles d'oubli et de dédain, à l'aurore de cette merveilleuse résurrection de l'art gothique, qui a fait revivre tant de beaux monuments du Moyen-Âge.

Grâce, en grande partie, à l'initiative de M^r. B. Du Mortier, le Gouvernement et la Province votèrent 500,000 francs pour la cathédrale, et l'on comprit dès lors qu'on ne pouvait persévérer dans les anciens errements; une commission sérieuse fut nommée, et il se rencontra dans son sein quatre hommes, ou plutôt cinq, à qui revient l'éternel hon-

neur d'avoir refait notre basilique, telle qu'elle sortit des mains de nos ancêtres et telle que nous la voyons aujourd'hui. Nous avons nommé M. l'architecte Renard, auquel succéda plus tard M. Bruyenne, et MM. B. Dumortier, d'Anstaing et Voisin. Ce fut le 29 7^{bre} 1840, que Mgr l'Evêque posa la première pierre de cette restauration, en présence de ces Messieurs, et la postérité lui sera à jamais reconnaissante d'avoir inauguré et achevé cette grande œuvre, qui sera la gloire de son épiscopat. On lui saura gré surtout d'avoir confié, dans ces importants travaux, la mission de le représenter à Monsieur le chanoine Voisin, qui devint l'âme de la commission, et sut conquérir sur ses collègues un ascendant, qui prévint les divisions et aboutit au magnifique résultat obtenu.

Cependant Monsieur Voisin n'était pas architecte ; mais en ceci, comme dans toutes les missions qu'on lui confia, il se mit dès lors résolument à l'œuvre, pour acquérir les connaissances indispensables à ses nouvelles fonctions ; il étudia nuit et jour avec l'ardeur que nous lui savons, il visita les monuments de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre, d'Espagne même, conféra avec les hommes spéciaux et devint bientôt lui-même un archéologue des plus distingués.

Depuis ce moment jusqu'à son dernier souffle, la cathédrale devint sa pensée unique, et tout le temps, qu'il ne devait pas donner à l'administration diocésaine, fut scrupuleusement dépensé pour elle ; il n'eut plus qu'une direction et un but dans ses études, la *restaurer*, la *meubler*, en *faire l'histoire*.

Nous fûmes gratifiés en grande partie dans nos *Bulletins*, de tout ce qu'il publia à cet effet et c'est à ce triple point de vue, de *l'archéologie proprement dite*, de *l'iconographie chrétienne* et de *la science historique*, que nous sommes à même de le juger, en parcourant nos publications.

§ II. SES CONNAISSANCES EN ARCHITECTURE RELIGIEUSE.

A la séance du 3 Mai 1849, un comité spécialement chargé des questions de *constructions monumentales* fut créé dans notre sein, et je trouve que nos confrères le jugèrent digne d'y figurer. — En effet, il avait à cette époque donné des preuves surabondantes de son aptitude, dans la restauration de la cathédrale, dont les grands travaux étaient alors terminés ou définitivement projetés. — Un petit aperçu sur les graves questions qui durent occuper les membres de la commission de restauration nous édifiera à cet égard. — Il s'agissait d'abord, d'être fixé sur l'âge des diverses parties du monument; car de la solution de ce grave problème, sur lequel les documents écrits se taisaient ou étaient contradictoires, dépendaient une foule de points secondaires des plus importants, et c'était de là qu'il fallait partir pour le choix des moulures, meneaux et autres motifs de décorations, qui avaient disparu.

L'opinion de Monsieur Voisin, peu différente de celle de M. d'Anstaing et appuyée du reste sur les vrais principes donnés par les auteurs, était que : la nef appartient au XI^e siècle, le transept au XII^e, et le chœur au XIII^e siècle. Ce sentiment prévalut, et c'est à ce point de vue qu'on se plaça pour la restauration de la voûte de la nef, le choix des meneaux du chœur et l'ornementation des contreforts. — Pour les meneaux en particulier, des fragments découverts depuis, ont prouvé qu'on ne s'était pas trompé.

Restait la grande question de la façade occidentale : fallait-il adopter le plan de M. Renard qui voulait y mettre plusieurs rangées de fenêtres, analogues à celles des façades collatérales, avec continuation des galeries qu'on y voit ? fallait-il y mettre une rose, comme on en voit dans

les autres monuments anciens de la ville, tels que S^t-Quentin, S^t-Nicolas, S^t-Jacques. (1)

Ici encore, Monsieur Voisin fit prévaloir son sentiment, auquel se rallièrent MM. Dumortier et d'Anstaing, et bien que la question de ce qui existait primitivement reste toujours indécise, l'exécution de ce magnifique travail, qui fait tant d'honneur à M. Bruyenne, a obtenu l'approbation universelle.

Monsieur Voisin n'écrivit aucun travail spécial sur notre cathédrale, qu'il connaissait cependant à fond et dans ses plus petits détails; nous ne pouvons douter qu'il ne l'eût entrepris avec succès et avec autorité, s'il n'eût été devancé par son collègue Monsieur le Maître d'Anstaing, qui venait de publier, en 1842, sa belle Monographie, que Monsieur de Caumont cite, avec justice, comme un des ouvrages de ce genre les plus parfaits, surtout pour la partie architectonique.

Après lui, il ne restait plus que quelques épis à glaner, et c'est dans cette vue, que Monsieur Voisin publia son étude sur l'ancien cloître de la cathédrale et sur le plan de la ville au IX^e siècle. (2)

C'est un document remarquable sur l'histoire de la ville et du chapitre, bien que plusieurs assertions nous semblent très-problématiques et hasardées. D'après lui en effet, le cloître à cette époque, qui était une sorte de villa carlovingienne, où l'on exerçait tous les métiers, pour fournir aux besoins des chanoines, se serait étendu depuis le Grand-Noble à S^t-Pierre jusqu'à la Grand'Place, et jusqu'à la rue

(1) On vient de replacer, aux deux pignons du transept de l'église S^t-Jacques, les roses qui existaient primitivement.

(2) Voir *Mém.*, tome VI et *Bull.*, V.

des Fossés. Mais dans cette hypothèse, à une époque où la ville n'en était encore qu'à sa seconde enceinte si exigüe, ne semble-t-il pas que la part, laissée à la cité, proprement dite, devait être bien mince ?

Mais revenons à nos *Bulletins* ; nous devons y signaler au tome II, en 1849, un remarquable rapport, sous forme de lettre à M. le comte de Beaufort, président de la commission royale des monuments, et concernant l'église de Buvrines, qu'il s'agissait alors de reconstruire. Il s'était rendu sur les lieux et, d'un seul coup d'œil, dans une visite d'une heure, il apprécie la valeur du monument, le juge en toutes ses parties et établit, en détail, un projet de restauration et d'agrandissement.

Malheureusement ses avis furent dédaignés et, comme il en exprimait la crainte, un pastiche de style ogival, vint remplacer un reste précieux de notre architecture nationale.

Depuis lors il se montra plus sévère et plus vigilant encore, dans l'étude et l'approbation des plans et projets de constructions d'églises, et s'il ne put empêcher toutes les Fabriques de se confier aveuglément à des commissaires-voyers, étrangers aux règles du style chrétien, il usa du moins de toute son autorité pour prévenir les abus les plus criants, en matière de restauration ou de construction des édifices, et il fut le promoteur de la salutaire réaction qui s'est faite depuis dans le diocèse.

Il honora de son amitié M. l'architecte Bruyenne, dont le talent se développa, grâce à ses conseils et à ses encouragements; et l'on vit s'élever à Tournai et aux environs, l'église des *Pères Rédemptoristes*, la chapelle des *Dames Réparatrices*, les églises d'*Allain*, de *Willemeau*, d'*Obigies*, d'*Hérinnes*, et en dernier lieu de *Templeuve*, qui toutes sont remarquables et peuvent être données comme des types de vrais temples chrétiens.

Pour Tournai en particulier, outre la cathédrale, il ne resta étranger à aucun des travaux qui s'y firent depuis vingt-cinq ans et ont restitué à la vieille cité son cachet artistique et monumental. Nous venons de nommer les constructions ; n'omettons pas les restaurations : *S^t-Quentin*, la tour de *S^t-Jean*, et actuellement *S^t-Jacques*, qui reparait aux yeux ravis de nos concitoyens, dans toutes ses grâces primitives, indignement anéanties par le mauvais goût des deux derniers siècles.

Il publia en collaboration avec M. Bruyenne, une étude sur cette dernière église (1), où elle est décrite avec science et exactitude, et où tous les travaux qu'on exécute aujourd'hui sont discutés et proposés.

Il fit la même chose pour *S^t-Nicolas (le Château)* (2), bien digne également de la sollicitude des connaisseurs, et qui, nous l'espérons, pourra reprendre bientôt également, en partie du moins, la parure de sa jeunesse ; reste la *Madeleine*, ce beau type des églises secondaires au XIII^e siècle, l'âge d'or de l'architecture ogivale, et qui tombera au premier jour de vétusté, si la ville et le gouvernement ne se hâtent de prévenir un pareil malheur ; elle aussi, fut l'objet de son attention, et c'est sur ses instances que M. le baron Béthune, en a fait relever tous les plans par les élèves de l'école de *S^t-Luc*, de Gand, et en a donné une description savante et raisonnée. (5)

Monsieur Voisin est encore l'auteur d'une notice sur la chapelle *S^t-Eloi*, à la rue *S^t-Martin* (4), où il découvrit deux tombeaux gallo-romains, des restes de carrelage et deux

(1) *Bulletins*, tome XII, p. 139.

(2) *Bulletins*, tome XIII, p. 173.

(3) *Bulletins de la Gilde de S. Thomas et S. Luc*, session de 1860.

(4) *Bulletins*, tomes IV et V.

anciennes piscines sacrées. — Enfin, il rédigea le texte du rapport sur l'histoire et le projet de restauration de *la Halle aux draps (Grand'garde)* et contribua ainsi à arracher au marteau des démolisseurs ignorants le seul grand monument en style Renaissance que possède Tournai, et qui donne à la Grand'place avec le Beffroi et la façade de S^t-Quentin son cachet inappréciable. (1)

Ainsi l'on peut dire qu'il a bien mérité non-seulement de la religion, mais de la cité dont il s'est plu, il y a trois ans, à l'occasion de la visite de *la Gilde de S^t-Luc*, à tracer le long inventaire chronologique de son écrin artistique, depuis le IV^e siècle jusqu'au XVIII^e. (2)

Nous rattachons à ce paragraphe la question des *Autels* qu'il étudiait à fond depuis quelques années, en vue du maître-autel de la cathédrale qu'il faudra au premier jour, mettre en harmonie avec le style de l'édifice. — Plusieurs fois, il nous entretint de cet important sujet (3); il décida le *Comité des arts* du Congrès de Malines, à mettre cette question au concours (4); en fit, pendant trois années, l'objet des discussions de *la Gilde de S^t-Luc*, et il laisse un important manuscrit inédit sur la matière, où il a consigné le résultat de ses minutieuses recherches. Nous nous ferons un pieux devoir de l'imprimer dans le prochain volume des *Bulletins*.

On voit par là, avec quel soin et quelle sage lenteur, il procédait dans tout ce qu'il entreprenait : tant que la lumière n'était pas complète dans son esprit, il attendait et continuait ses études, pour n'agir jamais, qu'à coup sûr et à bon escient. Un de ses meilleurs amis et collègue de la

(1) *Bulletins*, tome IX, pp. 329 et suiv.

(2) *Bull.*, t. XIV, pp. 6 et suiv.

(3) *Bull.*, t. XI, p. 37; t. XIV, pp. 21 et suiv.

(4) *Bull.*, t. XV, p. 231.

Commission de la cathédrale l'avait surnommé, par une agréable plaisanterie, *Fabius Cunctator*, et quoiqu'il n'eût pas toujours été de son avis, il aimait à reconnaître que cette tactique avait empêché bien des mécomptes, dans les travaux de la cathédrale, et qu'elle était en partie la cause de la réussite dans cette grande entreprise. — Il y contribua, en effet, largement, et l'illustre *Didron*, qui l'honorait de son amitié, cite, dans un article de ses *Annales*, ce simple prêtre, qui n'était ni architecte, ni constructeur, ni même dessinateur et qui, seul, a restauré une cathédrale bien mieux que les architectes officiels d'un grand État, qui avaient entassé à *S-Denis*, bévuc sur bévuc, avaient compromis la solidité du monument, et dont l'œuvre était à recommencer.

§ III. SA SCIENCE EN ICONOGRAPHIE.

Nous comprenons, sous ce nom, la représentation, soit par la peinture, soit par la sculpture, des images sacrées, d'après les règles, que la tradition et le moyen âge nous ont laissées.

Ces principes du symbolisme chrétien, qui avaient été si longtemps dans l'Église, le mode le plus vulgaire de faire pénétrer la foi dans l'esprit du peuple, étaient entièrement méconnus et oubliés depuis la prétendue Renaissance, et ils constituent une science nouvelle que les travaux de *Didron* (*Annales d'Iconographie chrétienne*, et surtout des *Pères Martin et Cahier*, (*les Vitraux de Bourges et Mélanges d'archéologie*) ont ressuscitée parmi nous. C'est à cette école, et en se tenant au courant des autres publications du même genre, que Monsieur Voisin se forma; qu'il fit lui-même de précieuses découvertes et s'acquitta, dans le pays et à l'étranger; une réputation méritée. Pour lui, il ne poursuivait qu'un but, celui de se rendre capable de meubler et d'embellir notre cathédrale, dont il avait contribué à

solider les murs et qui, grâce en grande partie à ses soins, venait de reprendre son caractère de beauté et d'élégance primitive.

La peinture au moyen âge avait deux objets, décorer les murs du temple et créer ces admirables verrières qui retraçaient toute l'Histoire Sacrée et tamisaient la lumière, comme à travers des écrans de pierres précieuses.

Nul doute que la cathédrale n'avait été, primitivement peinte presque tout entière; des *fresques* encore entières, et de nombreuses traces de dorures et de couleurs aux voûtes et aux colonnes l'attestent à l'évidence.

Il rechercha donc, avec le plus grand soin, ces précieux fragments (1); et c'est à ces consciencieuses recherches que l'on doit la décoration de la chapelle épiscopale de Saint-Vincent, le retable du reposoir du Jeudi-Saint, le *Calvaire* au côté nord du transept (2), la petite fresque d'une des chapelles, au même croisillon, et qui reproduit le *S^t Nicaise* de notre ivoire du IX^e siècle, dont nous parlerons plus loin, avec un fond et des nuances exactement copiées sur ce qu'on a découvert dans la partie romane de l'édifice.

Mais le plus grand travail en ce genre, exécuté par ses ordres, a été la polychromie de la chapelle de N.-D. Flamande, et de tout le pourtour de l'abside. — Bien des critiques se sont élevées à ce sujet; on a trouvé les tons trop vifs et trop criards. On n'a cependant rien fait qu'à bon escient, après

(1) Voir, *Fresque* de Braine-le-Comte, *Bull.* X, 42; *Peintures murales* de la Cathédrale et S^t-Quentin, item, 163; *Peintures murales* de Wiers, *Bull.* XI, 100.

(2) Ces statues du Christ, de la S^{te} Vierge et de S^t-Jean sont les mêmes qui étaient anciennement placées en évidence sur une poutre à l'entrée du chœur, pour former la *Croix triomphale*; ce fait a été objet d'une communication consignée au tome XV *Bull.*, p. 299.

s'être enquis des essais du même genre, à Paris et ailleurs ; du reste, on n'a pas prétendu créer, mais refaire ce qui existait auparavant. — D'ailleurs, pour juger ce travail, il faut attendre que la pose des verrières dans les carolles ait diminué le jour trop fort en cet endroit. Alors cette exubérance de coloris ne sera plus choquante. D'après les principes suivis au moyen âge, l'éclat et la lumière devaient être concentrés autour du sanctuaire ; en s'éloignant de l'abside les tons devenaient plus foncés. C'est ainsi qu'on procédera pour la polychromie du chœur, et alors on pourra juger de l'ensemble, et nous sommes persuadés que les objections cesseront et qu'on aura lieu d'être satisfait.

Mais son principal titre de gloire, c'est d'avoir coopéré pour une si large part à la confection des *vitreaux peints* et d'avoir si bien secondé Monsieur Capronnier, cet artiste éminent, qui fait honneur à la Belgique. Il lui donna la série des Apôtres et des Saints particulièrement honorés dans le diocèse, qui se dressent en pied aux fenêtres du haut-chœur ; mais ce sont surtout les vitreaux légendaires du pourtour absidal, que l'on peut appeler son *œuvre* et son œuvre capitale. — En effet, il est l'auteur de tous les sujets des nombreux médaillons qui décorent les quatorze fenêtres du *rond-point*, et où sont décrites l'histoire de la *Sainte Vierge* et celle des SS. *Piat, Eubert et Crysole, Eleuthère, Médard, Achaire, Éloi et Mommolin*, fondateurs ou propagateurs de la foi dans l'ancien diocèse de Tournai ; et il a gratifié nos *Bulletins* de la description qu'il en a faite lui-même. (1)

Les trente-six médaillons de la vie de la Sainte Vierge

(1) Voir *Bull.*, tomes VI, IX, XII, XIII et XIV, et aussi réunie en un vol., chez Casterman, 1871.

ont été composés d'après l'Évangile et les récits les plus constants de la tradition, tels que le moyen âge les avait représentés à Bourges et ailleurs. — Là n'était pas la difficulté. — Mais pour nos saints apôtres, tout était à créer, et il fallait une érudition peu commune, une connaissance approfondie de nos origines religieuses, dont les Bollandistes ne sont pas parvenus à débrouiller entièrement le chaos. Notre savant confrère ne s'est pas effrayé de ces difficultés, et grâce à son immense labeur, nous possédons aujourd'hui écrite sur les parois de notre Basilique l'histoire la plus complète, la plus autorisée et la plus épurée, autant du moins, qu'elle peut l'être, par les règles de la saine critique, de la vie et des miracles des huit Saints illustres qui ont fondé l'église de Tournai.

Ce bel ouvrage, qui intéresse tous les prêtres et les fidèles du diocèse, aura sa place désormais dans toutes les bibliothèques et dans les familles chrétiennes, et il apprendra à mieux connaître et à invoquer plus assidûment ceux qui furent nos Pères dans la Foi.

Pour ce qui concerne S^t Piat en particulier, notre auteur eut l'inappréciable bonheur d'assister à l'ouverture de sa châsse, qui se fit à Seclin, en 1855, en présence de l'archevêque de Cambrai et des évêques de Tournai et de Gand. Cette reconnaissance des reliques, à laquelle il présida, et qu'il fit avec la plus minutieuse attention, apporta de nouvelles lumières, pour décider que c'est Seclin, et non Chartres, qui possède les restes de l'illustre martyr, et toutes les pièces de ce grand procès sont exposées et savamment discutées dans l'appendice, à la suite de l'explication du vitrail, ainsi que la question de l'épiscopat de S^t Piat, dont il établit la négative.

Il procède, avec la même science, pour les autres légendes,

et il n'a admis dans ses médaillons que des faits établis par le témoignage des meilleurs auteurs.

Nous ne pouvons nous dispenser de parler ici du travail artistique de ces verrières et de payer à l'habile artiste qui les a confectionnées, le juste tribut d'éloges qui lui revient. — Les mosaïques sont d'une beauté et d'un éclat qui rappelle le *faire* du XIII^e siècle, au point que des juges compétents s'y sont mépris et ont cru se trouver en face d'œuvres anciennes.

Ces justes éloges sont certes bien de nature à dédommager l'artiste des critiques, dont il a été l'objet, de la part de certaines personnes, étrangères au goût et aux idées du moyen âge. Elles auraient voulu voir plus de dessin et de perspective dans les tableaux. Mais alors on n'aurait plus eu des verrières du XIII^e siècle, mais du XIX^e; ce qui pourrait se tolérer, jusqu'à un certain point, dans une église gothique bâtie de nos jours, mais nullement dans un édifice, à qui l'on doit rendre sa décoration primitive, et surtout dans une cathédrale de Tournai, que nous voulons revoir, telle que le XIII^e siècle l'avait faite, et pas autrement.

A cette époque, on ne connaissait pas le modelé dans le dessin, et tous les personnages d'un sujet semblent se trouver sur le même plan; mais il faut le dire, l'artiste n'avait pas en vue de faire des tableaux achevés; ils ne constituaient pour lui qu'un accessoire, des ornements de détails, dans une mosaïque de verre, destinée à faire ressortir les beautés de l'architecture et qui avait tout son prix, dans l'agencement et l'éclat des couleurs. Au XV^e et au XVI^e siècle, ce fut le contraire, la beauté du fond fut sacrifiée; les figures et le lieu de la scène envahirent tout l'espace disponible et les peintres-verriers produisirent non plus des mosaïques, mais de véritables tableaux de chevalet.

Fallait-il sortir de ces traditions et créer un genre inconnu

de nos ancêtres? Fallait-il, pour le dire plus clairement, détacher sur ces fonds graves du XIII^e siècle, des médaillons dessinés et coordonnés avec la perfection du XVI^e! Monsieur Capronnier, qui est un dessinateur hors ligne, le pouvait facilement, et il a donné des preuves de son savoir-faire à cet égard, dans les belles fenêtres qui représentent la légende des hosties miraculeuses, aux bas-côtés de la nef à *S^{te}-Gudule*. Mais des peintres et des hommes compétents, auxquels il s'est adressé pour prendre conseil, ne l'ont pas pensé : il a exposé devant ce jury, dans son atelier, un carton, où il sacrifiait ainsi aux exigences du vulgaire, et tous ont été unanimes, à le rejeter.

Les peintures murales et les vitraux n'étaient pas les seuls ornements des parois du temple; on appendait encore aux murailles de magnifiques tapisseries, qui ont fait la réputation d'Arras dans les siècles passés, quoique cette ville ne fût pas la seule des Pays-Bas, qui produisit de ces ouvrages et que Tournai, Audenarde, Bruxelles, etc., pussent rivaliser avec elle. Il nous reste à la Cathédrale de beaux restes de ces tapis, entre autres ceux qui furent donnés par le chanoine Toussaint Prier, chancelier de Philippe-le-Bon, et qui représentent les légendes de S^t Piat et S^t Éleuthère, et d'autres, moins précieux, qui proviennent de l'évêque Charles de Croy.

Au sujet de ces tentures, Monsieur Voisin fit une étude complète de la matière et il publia sa *Notice sur les Tapisseries de Tournai* (1), suivie d'un essai sur les *Haute-lissiers de Tournai* (2).

La première notice est accompagnée d'une planche en

(1) *Bulletin*, tome IX, pp. 213 et suiv.

(2) Même volume, pp. 247 et suiv.

chromolithographie, où l'on voit S^t Piat, prêchant aux Tournaisiens, qui donne une idée du charme et de la perfection de ces tapis. Elle est due, au talent de MM. Vasseur, qui, pour le dire en passant, sont venus si souvent et si puissamment en aide aux publications de notre regretté confrère. Ces deux notices sont écrites avec la science ordinaire de leur auteur. Du reste, il n'était pas étranger à cette matière, quand il l'aborda; il avait fait une étude spéciale des étoffes et des tissus du moyen âge et il entretenait des rapports d'amitié et de correspondances avec l'un des archéologues les plus compétents en cette matière, Mgr Bock, chanoine d'Aix-la-Chapelle, qui lui communiquait ses découvertes et ses écrits.

Mais déjà en 1850, il avait donné dans nos *Bulletins* (1) la description de la chasuble de *S. Thomas de Cantorbéry*, qui repose au trésor de la Cathédrale, et rien n'y manque en fait de science iconographique et liturgique. Monsieur De Caumont et d'autres auteurs en ont fait leur profit et l'ont souvent citée depuis.

Enfin en 1867 à la suite de la description *des Châsses de Soignies*, il nous donnait sous le titre modeste de *Note*, la description d'une tapisserie trouvée dans la fierte de *S. Landry*, et remontant au XI^e siècle. (2) Pour établir l'âge de ce tissu, il le compare à la fameuse tapisserie de Bayeux, qui date de cette époque, et pour expliquer le sujet fort énigmatique des *maines étendues*, des *oiseaux aux ailes éplogées* et des *bustes*, il déploie la même érudition et cette rare sagacité que nous lui connaissons.

(1) Tome II, pp. 25 et suiv.

(2) *Bulletins*, tome XII, p. 154.

Passons maintenant à *la Sculpture* et aux arts secondaires qui en dépendent, pour les représentations en relief.

La Cathédrale et les Monuments de Tournai ne sont guère riches pour la statuaire, et ce n'est pas chez nous qu'il faut chercher cette multitude de Saints et de légendes, qui semblent animer à l'intérieur et surtout à l'extérieur, les grands monuments de France et d'Allemagne. A part les bas-reliefs des trois portails de la Cathédrale, qui nous sont parvenus incomplets et mutilés, nous ne possédons que bien peu de chose. Ces sculptures, pour la plupart minées par le temps, ont été décrites, autant qu'on l'a pu, par M. d'Anstaing et par M. Renard. Monsieur Voisin s'efforça donc de compléter leurs indications, en faisant des recherches sur les statues les plus modernes du grand portail (1). Il trouva que les statues de *S. Piat*, de *S. Éleuthère* et des *Évangélistes* avaient été placées au commencement du XVII^e siècle, et que la grande statue du pilier, appelée *N.-D. des Malades*, avait été faite en 1589 par les soins et des deniers du doyen Malcotte. — Un autre travail sur *N.-D. La Brune* (2), nous apprend que cette vierge n'était pas antérieur non plus au XVI^e siècle; et il opinait à voir dans la statue assise, en marbre, aujourd'hui au-dessus de l'autel du côté sud du transept, la célèbre *Notre-Dame Flamenghe*, objet du culte et de la vénération de nos aïeux.

Dans une petite notice sur une poutre sculptée du XVI^e siècle, qui ornait une maison canoniale (3), démolie depuis peu, et où nous trouvons son érudition ordinaire pour dé-

(1) *Bulletins*, tome XIV, p. 271.

(2) *Bulletins*, tome XIII, pp. 26 et suiv.

(3) La maison dite de S. Éleuthère, rue des Ch

chiffrer un sujet tout-à-fait neuf et original, il déplore les innovations païennes de la Renaissance et les funestes tendances de cette époque, où le profane voulait partout supplanter le sacré. (1) Aussi c'est avec une bien autre satisfaction et par une sorte de compensation, qu'il découvrit, vers le même temps, dans la chapelle du cimetière de *Binche*, qui date de la même époque, une réminiscence de la scène si religieuse et si pittoresque de la *danse macabre*, complétée ici par *l'arbre à la fleur de la Mort* (allusion au fruit de mort du paradis terrestre.) Il avait vu le même arbre à la cathédrale de Trèves, bien des années auparavant, et grâce à ce rapprochement qu'il trouva dans sa mémoire, il enrichit l'Iconographie d'une précieuse découverte. (2)

L'étude des *Ivoires gravés* est une branche importante de l'*Iconographie chrétienne* : car à cause du peu de profit à tirer de la valeur intrinsèque de cette matière, elle a échappé bien mieux que les œuvres d'or et d'argent, à la rapacité des destructeurs, et nous avons le bonheur de conserver en ce genre des objets bien précieux et d'une haute antiquité. Ici encore le trésor de notre Cathédrale se distingue et offre à l'admiration des connaisseurs deux plaques du IX^e siècle, qui servent de couvertures à un *Evangélaire*. Monsieur Voisin s'est chargé encore d'en faire la description (3) : c'est à notre avis, avec la notice sur *la Croix de S. Badilon*, qui nous occupera tout à l'heure, l'écrit qui donne le mieux l'idée de sa profonde érudition, de ses recherches multipliées et de cette rare sagacité dans l'application de ses lectures et dans les déductions neuves, savantes qu'il savait en tirer.

Il sut conclure de la forme des feuilles et des enroule-

(1) *Bulletins*, tome XV, pp. 128 et suiv.

(2) *Bull.*, tome XIV, pp. 78 et suiv.

(3) Tome IV des *Bull.*, pp. 284 et suiv. et tome XIV, p. 300.

ments, de la manière dont la scène du crucifiement et ses accessoires sont représentés, des costumes de *S. Nicaise* et de ses acolytes, et en particulier du manipule de ces derniers, la preuve certaine de l'âge de ce travail, et tout cela est appuyé sur les autorités les plus irréfragables et puisé aux sources les plus pures de la science.

La riche collection d'ivoires du *Musée Fauquez* devait aussi attirer son attention : Il signala à M. le professeur Reusens le Crucifiement, du X^e siècle, qui a fait le sujet d'une intéressante étude de cet auteur, dans le fascicule de la *Gilde de S. Euc*, concernant les monuments de Tournai : une planche photographiée accompagne cette dissertation. Pour lui, il se réserva la description de plusieurs autres de ces ivoires, qui lui parurent remarquables à divers titres. (1)

La *Sphragistique* (2) ou science des sceaux, donne souvent de précieux renseignements, et c'est ce qui nous a valu trois beaux articles, le 1^{er}, sur une charte d'*Evrard Radou*, que la forme du scel lui fait rapporter au 2^e chatelain de ce nom et à la fin du XII^e siècle (3); le 2^e, sur le *sceau de l'évêché* au XIII^e siècle (4), et le 3^e, sur le *contre-scel de l'official* au XII^e siècle (5).

La science du *Blason* lui était également familière et il promet (6) de nous communiquer la série des *Armoiries des évêques de Tournai*. — Ce curieux document, qui n'a pas vu le jour, devra se retrouver dans ses manuscrits et il sera utile de le rechercher et de le publier. (7)

(1) *Bull.*, tome XIV, pp. 257 et suiv.

(2) De σφραγις, sceau.

(3) *Bull.*, tome III, pp. 228 et suiv.

(4) *Bull.*, tome VII, pp. 343 et suiv.

(5) *Bull.*, tome IX, pp. 206 et suiv. }

(6) *Bull.*, tome III, p. 165.

(7) Nous avons en effet constaté qu'il s'y trouve.

Il s'occupa beaucoup également d'*Orfèvrerie Religieuse*.— Monsieur Descamps s'était chargé de décrire ce que nous avons de plus précieux en ce genre, *la Chasse de S. Eleuthère*. (1) Monsieur Voisin traita de celles de *N.-D.* et des *Damoiseaux*. (2) Cette double notice est complète et contient des détails fort intéressants.

Il se rendit à Soignies pour étudier les deux chasses qu'on y conserve, et nous rendit compte de l'état déplorable auquel les avait réduites un orfèvre de Bruxelles en 1803, sous prétexte de restauration. (3) Il nous donna également la description de celle de l'Hôpital de *Lessines*, qui est du XVII^e siècle, si pas, pour ce qu'elle vaut en elle-même, du moins comme objet de comparaison et pour nous montrer jusqu'à quel point on avait alors perdu les bonnes traditions du moyen âge et jusqu'où le mauvais goût était descendu. (4)

Pour la petite *chasse de S. Ghislain*, qui est un bijou du XII^e siècle, il s'était fait lui-même, pour ainsi dire, orfèvre; et il fournit à Monsieur Liagre le dessin des rinceaux, qui avaient disparu, et lui donna les meilleurs conseils pour la restauration des émaux précieux qui la décoraient: il nous en a laissé une savante description (5).

Il nous reste à parler, en ce genre, de *deux croix* qu'il décrivit, celle de *S. Badilon* (6), et celle d'*Ogy* (7). La première est un travail de l'époque mérovingienne (VI^e ou VII^e siècle), par conséquent antérieur même au saint abbé

(1) *Mém.*, tome I, append. à Walter de Marvis.

(2) *Bull.*, tome VI, pp. 102 et suiv.

(3) *Bull.*, tome XII, pp. 154 et suiv.

(4) *Bull.*, tome XII, pp. 233 et suiv.

(5) *Bull.*, tome VI, pp. 234 et suiv.

(6) *Bull.*, tome XI, pp. 233 et suiv.

(7) *Bull.*, tome XII, pp. 239 et suiv. et tome XIII, p. 60.

de Leuze, et l'un des plus curieux spécimens de cette époque reculée, que l'on connaisse.

C'est à la science de notre éminent confrère qu'est due cette découverte : la description qu'il en a donnée, qui a fait sensation dans le monde savant, est une preuve nouvelle de sa vaste érudition, et nous engageons vivement toutes les personnes qui n'ont pas assez connu notre auteur et seraient peut-être tentées de trouver nos éloges outrés, de lire cette dissertation; elles seront convaincues de tout ce que nous avançons. La description du *Crucifix d'Ogy* n'a pas, à beaucoup près la même importance, mais c'est encore une belle étude, où il cherche à élucider d'une manière très-ingénieuse un point resté jusqu'ici sans explication, la forme *crénelée* des couronnes qu'on donnait parfois, au moyen âge, au Sauveur crucifié, quelquefois même à la Sainte Vierge. (1)

Il nous a encore laissé des notes sur les *Dinanderies* (2) de la Cathédrale, et en particulier sur le *Monument d'exposition* des châsses qui servait de contre-retable au maître autel (3); enfin il fit un extrait du *catalogue* de l'Exposition de Malines pour ce qui concerne la ville et le diocèse et le compléta d'un grand nombre d'objets qui n'avaient pu y figurer (4).

On pourra encore recourir utilement plus tard à son histoire du *Trésor* ancien de la Cathédrale, aux *cinq inventaires*, de diverses époques, qu'il en a publiées (5). Ce travail a pour complètement la *citation* du manuscrit de *Dufief*, de

(1) La Vierge de l'église des *Deux-Acren*, près Lessines.

(2) Objets mobiliers en cuivre, ainsi appelés de la ville de *Dinant* où florissait cette industrie.

(3) *Bull.*, tome XI, p. 37.

(4) *Bull.*, tome X, pp. 234 et suiv.

(5) *Bull.*, tome XI, p. 287.

la Bibliothèque de Bruxelles, que Monsieur Du Mortier, fils, avait déjà donnée dans son ouvrage sur les monuments de Tournai (1), et dont Monsieur Voisin publia de nouveau le texte, exactement collationné sur l'original, et avec des commentaires et des notes explicatives. (2) Nous devons encore signaler ici les notes sur les travaux exécutés à la Cathédrale de 1615-1711. (3) Mais tout ceci rentre déjà dans l'histoire proprement dite de la Cathédrale, dont nous allons maintenant nous occuper spécialement.

§ IV. SES RECHERCHES SUR L'HISTOIRE DE LA CATHÉDRALE.

Monsieur d'Anstaing a consacré le second volume de sa *Monographie* de la Cathédrale, à l'histoire des évêques et du chapitre. — Cette partie historique de son livre n'a pas à beaucoup près le mérite de la partie architecnographique; elle renferme bien des inexactitudes et des lacunes; mais enfin, ce travail ne date que depuis quelques années; il sera à refaire plus tard: pour le moment on ne peut avoir la prétention que de le compléter, faute de documents suffisants pour le refondre entièrement. Mgr Voisin l'a fait compris ainsi et il n'avait en vue que de fournir des notes complémentaires à cet ouvrage et de préparer des matériaux pour ceux qui viendront après nous.

C'est au moyen des chartes qu'on a refait l'histoire du Moyen Age, et c'est rendre le plus grand service que de rechercher et de publier celles qui concernent les biens et les droits des chapitres et des abbayes; elles fournissent souvent les renseignements les plus sûrs et les plus précieux.

(1) *Bull.*, tome VIII.

(2) *Bull.*, tome XIII, pp. 338 et suiv.

(3) *Bull.*, tome XV, pp. 277 et 310.

Pour la cathédrale, après la charte de Chilpéric, le plus ancien et le plus important document sur les droits du chapitre, c'est la double *confirmation* de ses possessions, donnée, la 1^{re} en 1168, par le pape Paschal II, et la 2^e en 1190, par Clément III. — Ces deux bulles, qui éclairent tant de points de l'histoire locale, étaient restées inédites et c'est aux soins de notre confrère qu'en est due la publication, dans des *Analectes* pour servir à l'histoire Religieuse de Belgique; elles sont accompagnées de notes explicatives, qui portent surtout sur les noms des localités qui y sont renseignées. (1)

Il donna également les chartes de *Melle*, d'*Herquegies* et de la *Vacquerie* (à Velaines), trois seigneuries que le chapitre possédait dans le Hainaut, — elles sont suivies de celles de *Pouille* et *Rosteleur*, à Obigies, terres de l'abbaye de S. Médard; vient ensuite la déclaration des droits seigneuriaux de l'abbaye de S. Martin, à *Buissenal*, et enfin l'analyse de l'énumération des biens de l'évêché par *Ferry de Cluny* (2). C'est une de ses œuvres les plus importantes, et nous voyons par ses notes et ses savantes explications, combien l'histoire des institutions du moyen âge lui était connue et familière. Ici comme dans ses études archéologiques, il avait dû être son maître à lui-même, car cette partie si intéressante de la science historique, qui seule donne la clef et l'intelligence de notre histoire nationale, a été bien négligée jusqu'ici, même dans nos Universités et depuis le bel ouvrage de Rapsaet, nous ne savons pas qu'on ait publié quelque chose de complet sur la matière.

L'histoire de nos évêques demande également des éclaircissements et des développements, qui occuperont plus tard

(1) *Analectes*, tome IV, pp. 265-275.

(2) *Bull.*, tome VII, pp. 154 et 318.

nos érudits, il faut l'espérer. Mgr Voisin a ouvert la voie en donnant une notice sur un saint et ~~vété~~ prélat, peu connu jusqu'ici, et qui méritait bien de l'être *Vendeville*, qui eut la gloire d'être le promoteur de l'utile institution du *Séminaire de la Propagande* à Rome (1) et sur Monsieur de *Choiseul* que ses controverses avec Bossuet ont rendu célèbre. En commençant son étude sur ce prélat du siècle de Louis XIV, il croyait n'avoir affaire qu'à un gallican, mais il acquit bientôt la triste conviction qu'il avait donné dans le jansénisme, et qu'il eut avec son clergé de Tournai les plus graves difficultés à cet égard. C'est une page nouvelle pour l'histoire de cette secte trop fameuse, qui a fait tant de mal à l'Église. (2) Il avait déjà donné dans les *Analectes* de Louvain, le *Rapport* de Choiseul au souverain Pontife, sur l'état de son diocèse, faisant suite, dans le même recueil, à un *Rapport* du même genre de l'évêque *François Vitain*. Notre honorable Président, Monsieur Du Bus, a bien voulu ajouter au travail sur Choiseul la nombreuse série des publications de cet évêque et des livres imprimés alors pour réfuter ses erreurs.

Enfin comme renseignements d'histoire contemporaine, Mgr Voisin a eu la bonne idée de réunir ce qu'il a trouvé dans les papiers de l'évêché sur l'évêque Hirn. (3) Pour faire suite à ces notes, il nous avait promis un travail sur *Mgr Desplanque*; il est achevé, et nous pourrions le publier sous peu.

Il laisse encore, inédite, la liste complète de tous les cha-

(1) *Bull.*, tome VI, p. 149, et *Mém.*, tome X.

(2) *Bull.*, t. XII, pp. 174 et suiv.

(3) Au tome IV, p. 154, *Bull.*, il nous le montre au concile de Paris, et au tome XIV p. 245. Il donne des renseignements peu connus sur sa vie et sa mort.

noines depuis 1566 jusqu'à la suppression du chapitre en 1797. Il s'était engagé à nous la donner (1); nous la rechercherons et nous espérons l'insérer à la suite de sa série des *Archidiaques*, qu'il nous a lue l'an dernier, et est également dans ses papiers.

A propos de l'architecture de la cathédrale, son attention avait été attirée sur deux personnages qui jouèrent un grand rôle à l'étranger, *Ailbert* ou *Albert*, d'Antoing, et *Walter de Mortagne* : ils avaient été tous deux élevés à l'école du chapitre de Tournai, le premier au XI^e siècle, le second au XII, et ils développèrent au loin les principes de notre école tournaisienne dans l'art de bâtir. Ailbert fut le fondateur de l'abbaye de Rolduc, dans le Limbourg, et la crypte de ce monastère, présente en effet la plus grande analogie avec la nef de la cathédrale. Walter, devint évêque de Laon, et il conserva toujours la plus grande affection pour l'Eglise de Tournai, où il avait été *nourri*, disait-il ; ce qu'il faut entendre du pain de la science, car il appartenait à la famille illustre des *Radou*, et par son testament il fit plusieurs legs au chapitre, en reconnaissance des bienfaits qu'il en avait reçus dans son enfance.

C'est sous son épiscopat que fut commencée la célèbre cathédrale de Laon, et l'on est frappé de la ressemblance qui existe entre la tour de notre église de S. Jacques et celles du plus beau monument de la France en style de transition. (2) Des recherches sur Jean et Simon du Portail, chanoines du XIV^e siècle (3), sont également intéressantes, elles rectifient quelques erreurs d'Hoverlant et de d'Aunstaing.

(1) *Bull.*, tome IV, p. 34.

(2) La notice sur ce prélat est insérée aux *Bull.*, tome XIV, p. 272, et les notes sur Ailbert, tome XIV, pp. 93 et 205 et tome XV, p. 39.

(3) *Bull.*, tome XI, p. 37 et au tome XIII, p. 216.

Un autre chanoine, célèbre à d'autres titres, fut l'objet d'une notice dans nos *Mémoires* (tome IV) : c'est le fougueux ligueur *Jean Boucher*, qui avait été curé de S-Benoît à Paris et dut s'exiler, à cause de ses violences contre la personne d'Henri IV. Par la faveur du roi d'Espagne, il devint chanoine et archidiacre de Tournai, malgré l'opposition du chapitre, dont il ne sut jamais acquérir les sympathies.

A la même époque vivait notre vieil historien, le chanoine *Cousin* : c'est encore au zèle de notre confrère, que nous devons la nouvelle édition de ce précieux ouvrage, qu'il a accompagné de notes et d'une vie de l'auteur.

C'est à titre d'originaire de Frasnès et de chanoine de Tournai que *Nicolas de Leuze* (1) a attiré son attention. Ses recherches sur l'évêque Choiseul lui ont fourni également des renseignements sur un autre chanoine *Faure de Carignan*, officier protestant converti par ce prélat, et qui devint président du séminaire. (2)

Nous n'avons pas rencontré dans nos publications sa notice sur *l'Ecole du chapitre*, qu'il avait promise à l'origine de notre société ; (3) si nous la retrouvions, elle serait bien à sa place à la suite de son beau travail sur les *Petits-clercs, choraux, musiciens, vicaires*, etc., inséré au tome VIII, *Bull.*, p. 62 et suiv.

Un collège existait à Padoue sous le titre de N.-D. de Tournai, et une bourse pour les diocésains, y fut fondée. Mgr Voisin se rendit lui-même en cette ville, dans le cours d'un de ses voyages en Italie, et il réunit dans une notice tout ce qu'il put recueillir sur cette fondation et sur cet établissement. (4)

(1) *Bull.*, tome VII, p. 323, et tome IX, p. 119.

(2) *Bull.*, tome XII, pp. 265 et suiv.

(3) *Bull.* tome II, p. 215.

(4) *Bull.*, tome VI, p. 296.

Terminons cette nomenclature des hommes du *Chapitre*, en signalant la notice sur une petite confrérie, dite de la *Transfiguration*, dont les membres étaient presque tous chanoines. (1) On peut encore rattacher à notre église-mère, où il a dû être formé, un saint personnage; du nom d'*Hel-demare*, fondateur de la célèbre abbaye d'*Arrouaise*, au diocèse d'Arras. Hoyerlant se borne à citer le nom de ce tournaisien célèbre, et Mgr Voisin a fort bien fait de réunir tout ce qu'on a publié depuis sur ce saint personnage. (2)

Les cérémonies en usage à la cathédrale doivent occuper également une grande place dans son histoire, et nous devons à notre savant confrère quelques documents bien précieux sous ce rapport : c'est ainsi qu'il édita quelques-uns des *Drames liturgiques* qu'on représentait dans notre église aux principales fêtes de l'année.

Rien de plus poétique et de plus touchant que la manière de rendre sensible la scène de l'*Annonciation*, telle qu'elle était représentée à la cathédrale jusque vers le milieu du XVII^e s. et nous engageons vivement ceux qui auraient des préventions contre les *Mystères* du moyen âge, à lire, dans nos Bulletins, la manière charmante et digne en tous points, avec laquelle on mettait en scène la Vierge Marie et le divin Messager. Tous ces précieux renseignements sur les petits drames liturgiques, tels qu'on les exécutait à Tournai, serviront en même temps à l'histoire des *Mystères*, qu'on n'a fait encore qu'ébaucher jusqu'à ce jour. (3). Il y a joint quelques belles hymnes propres à notre église, et pour les amateurs de musique

(1) *Bull.*, tome III, pp. 139 et suiv.

(2) *Bull.* tome XV, p. 47.

(3) *Bull.* tome VI, p. 261 et tome VIII, pp. 31 et 113.

sacrée, une messe du XIII^e siècle, que Monsieur de Cousemaker a bien voulu traduire avec la notation moderne. (1)

On peut encore rapporter à l'histoire des cérémonies de la cathédrale, son étude sur *l'offrande des cierges* par le Magistrat, le jour de la Chandeleur (2) *les offrandes* à N.-D. la Flamande (3) les vins présentés à la Procession (4), enfin les détails inédits concernant la tenue du célèbre chapitre de *la Toison d'Or* en 1551 (5) et un très-bon article sur *l'Orgue, les cloches et le carillon* de la cathédrale. (6)

Une *Note* sur les frais à supporter par le clergé Belge pour le *Concile de Trente*, et une invitation pressante de Charles-Quint à l'évêque Charles de Cray de se rendre à cette assemblée, ont été précieusement recueillies par Mgr Voisin, comme intéressants l'histoire religieuse de la Belgique (7). Mais à ce point de vue, il a surtout bien mérité de la religion et de la patrie par la publication de cinquante lettres inédites de *Philippe II*, du *prince de Parme* et du *card. Granvelle* à un *sire de Bournoville*, plus connu sous le nom de *Baron de Capres*, sur les affaires politiques et religieuses du temps, On sait quelles importantes découvertes Monsieur Gachard a faites sur cette période de notre histoire, que les protestants et les philosophes se sont plu à travestir; combien d'erreurs il a pu rectifier sur les hommes et les choses de notre grande révolution religieuse du XVI^e siècle; les lettres au baron de Capres trouveront leur

(1) *Bull.*, tome VIII, pp. 100 et suiv.

(2) *Bull.* tome VIII, p. 184.

(3) *Bull.* tome XII, p. 325.

(4) *Bull.* tome XV, p. 174.

(5) *Bull.* tome VIII, p. 6.

(6) *Bull.* tome XIII, p. 7.

(7) *Bull.*, t. IV, p. 174 et t. XIII, p. 303.

place à la suite des travaux du docte et consciencieux archiviste. C'est en recherchant des renseignements sur le serment que le chapitre crut pouvoir prêter en 1578 aux *Etats-Généraux de Hollande*, maîtres alors de Tournai, qu'il eut la bonne fortune de retrouver ces lettres, si intéressantes. (1)

Il eut également l'heureuse chance de tomber sur une farde de lettres inédites de *Fénelon*, concernant un procès soutenu par des paroisses du Hainaut-Français, contre les prétentions de la chambre du clergé du Hainaut Espagnol, qui siégeait à Mons : elles nous révèlent en l'illustre archevêque de Cambrai une science administrative, et une entente des affaires contentieuses, qu'on ne lui avait pas soupçonnée jusqu'ici, et qui prouve que rien n'était étranger à ce puissant génie qui brille au premier rang parmi les célébrités du règne de Louis XIV. (2)

Nous nous arrêterons ici pour clore la longue énumération des écrits de notre éminent confrère sur sa chère cathédrale, qui, comme on le voit, fut le constant objet de ses recherches et de ses études. Nous devons cependant encore, ne fût-ce qu'une mention, à quelques opuscules qui ont trait à l'histoire de la ville ; nous signalerons donc, pour terminer son histoire de l'abbaye du *Saulchoir* (3), sa notice sur l'abbaye de *S.-Nicolas des Prés*, autrement dite de *S.-Médard* (4), quelques détails sur le *chapitre d'Antoing* avec une charte de 1294 (5), et en dernier lieu une triple

(1) Voir, *Mémoires*, t. IV, p. 128; et *Bull.*, t. III, p. 300.

(2) *Mém.*, t. IV, pp. 1 et suiv.

(3) *Bull.*, tome X, p. 100.

(4) *Bull.*, tome XV, p. 147.

(5) *Bull.*, tome VI, p. 130.

relation du *siège de 1745* et de la bataille de *Fontenoy* (1), complétée par l'intéressante notice sur le *Château de Florival à Ramegnies*, où fut logé à cette époque un des grands seigneurs de la suite de Louis XV (2).

Chose assez singulière ! de ce *manoir*, qui pouvait recevoir un pareil hôte, il y a à peine un siècle, il n'existe plus la moindre trace sur le sol, et les anciens du village ne se rappellent pas même de l'avoir jamais entendu nommer. Ce ne fut donc pas sans les plus grandes difficultés que Monsieur Voisin put en rétablir la topographie et arracher à un irrémédiable oubli ce château fort de l'ancien Tournaisis.

Tel est, en résumé, le bilan de ce que notre si regretté confrère a fait pour les publications de la société ; nous avons eu la curiosité de compter ses articles dans la table qui suit cette notice, et nous sommes arrivé au chiffre extraordinaire et bien éloquent de cent et trente communications, parmi lesquelles, nous l'avons vu, figurent plusieurs travaux soignés et de haute érudition.

On peut dire qu'il a été l'âme de la société, et si elle a rendu quelque service à l'histoire locale, depuis vingt-cinq ans qu'elle existe, si elle a jeté quelque lumière nouvelle sur les annales de notre chère et illustre cité, c'est à lui qu'en reviendra surtout le perpétuel honneur.

Pour nous, qui fûmes ses confrères et ses amis, les témoins de son infatigable activité et les confidentes de ses savantes élucubrations, nous lui devons ce juste tribut d'admiration que nous nous sommes efforcé de lui payer dans les pages qui précèdent.

(1) *Bull.*, tome VII, p. 8.

(2) *Bull.*, tome X, p. 78.

Puissent-elles contribuer à le faire apprécier à sa juste valeur et à donner à sa mémoire le lustre qu'elle mérite si légitimement.

C'est au point de vue de l'histoire locale et de la cathédrale, et comme membre de notre *Société*, que nous avons entrepris de juger et de louer notre savant confrère. Il collaborait également à la rédaction des *Analectes de l'Histoire Religieuse de Belgique*, et il donna dans les *Bulletins de la Gilde de S. Thomas et S. Luc*, plusieurs bons articles *liturgico-archéologiques*; nous laisserons aux comités qui dirigent ces publications le soin de payer comme nous à leur éminent collaborateur le tribut d'éloges et de reconnaissance qu'il a si justement mérité. Pour nous qui appartenons à sa société de prédilection, et qui avons profité dans une si large mesure du fruit de ses travaux, nous sommes heureux d'avoir pris l'initiative, comme c'était notre devoir; puissons-nous ne pas être resté trop en-dessous de notre sujet!

Nous terminerons maintenant notre travail par la nomenclature de tous ses articles et communications dans l'ordre où ils sont imprimés dans nos *Bulletins et Mémoires*; on pourra de la sorte facilement y recourir au besoin.



LISTE DES ÉCRITS ET COMMUNICATIONS

de Mgr VOISIN,

insérés de son vivant dans les *Bulletins et Mémoires*
de la Société historique et littéraire de Tournai.



DANS LES BULLETINS.

Tome II.

1. Lettre au C^{te} de Beaufort pour la conservation de l'église de Buvrines, p. 191.
2. Rapport sur une médaille mérovingienne trouvée à Blandain, p. 228.
3. Notice sur une chasuble de S^t Thomas de Cantorbéry, conservée à la cathédrale, avec planche, p. 231.
4. Petite charte d'Arnould d'Audenarde, seigneur de la Royère à Néchin, p. 313.
5. Rapport sur la notice de M. Toilliez, concernant le château de Quaregnon, p. 327.

Tome III.

6. Notice sur la confrérie de la Transfiguration et sur celle de N.-D. de la Nive, à la cathédrale, p. 139.
7. Armoiries des évêques de Tournai (promesse) p. 163. Voir aussi *Bull.*, tome VI, p. 63.
8. Une charte d'Everard Radou III, p. 226.
9. Note sur la Sainte-Fontaine, p. 241. Voir aussi *Bull.*, tome VI, page 17.

10. Note sur le serment exigé des ecclésiastiques à Tournai par les Etats-généraux de Hollande en 1578, p. 300. Voir aussi *Mém.* IV, p. 289.

Tome IV.

11. Liste des chanoines de Tournai de 1566-1797. (promesse) p. 54.
12. Lettre sur la reconnaissance des reliques de S. Piat, à Seclin, p. 55.
13. Règlement de la bibliothèque du chapitre, en 1764, p. 55.
14. Note sur la croix Morlighem, p. 121.
15. Note sur les contributions payées par le clergé Belge pour l'entretien de ses délégués au Concile de Trente, p. 174.
16. Une lettre de Louis XIV à l'év. de Tournai, p. 183.
17. Notice sur la chapelle S^t-Éloi, p. 224. Voir aussi *Bull.*, tome V, p. 270.
18. Des tableaux de Rubens dans les églises de Tournai, p. 266.
19. Notice sur l'évangélaire du IX^e siècle, à la cathédrale, avec 2 planches, p. 284.

Tome V.

20. Une lettre du chapitre à Louis XIV pour se plaindre d'une violation de ses immunités, p. 263.
21. Chapelle S^t-Éloi, p. 270. (aussi, tome IV, n^o 17).
22. Relation du jubilé de Pierre Cottrel, p. 314.
23. Vins dont on faisait usage à Tournai au XVI^e siècle, p. 533.

Tome VI.

24. Vitraux légendaires de la cathédrale, légende de la S^{te} Vierge, p. 20. (L'ensemble de ces descriptions des verrières légendaires a été réuni en 1 vol. in-8°, Casterman, 1871.)
25. Note sur la construction de la sacristie de la cathédrale en 1680, rectification d'une erreur de M. Renard, p. 47.
26. Planches d'armoiries des évêques de Tournai (inédit), p. 63.
27. Fierres de N.-D. à la cathédrale de Tournai, p. 101.
28. Supplément de notes sur le cloître de Tournai, p. 127.
29. Plantation de l'aigle, sur la place, dépenses, p. 129.
30. Histoire du chapitre d'Antoing, charte de 1294, p. 130.
31. Notice sur Jean Vendeville, évêque de Tournai, p. 149.
32. Mobilier de l'église de St-Ghislain et description de la châsse émaillée, p. 234.
33. Ciboire (de l'emploi de ce mot), p. 252.
34. Drames liturgiques de la cathédrale, p. 261.
35. Notice sur le collège de N.-D. de Tournai à Padoue, p. 296.

Tome VII.

36. Documents relatifs à la bataille de Fontenoy et au siège de 1745, 3 journaux du siège inédits, p. 8.
37. Des seigneuries du chapitre dans le Hainaut, chartes de Melle, Herquegies, etc., étude sur ces chartes, 1^{er} article, p. 154; 2^e article, p. 219; 3^e article, p. 257; Table des mots anciens, p. 315.
38. Droits seigneuriaux de l'abbaye de St-Martin, à Buis-senal, p. 289.
39. Biens et rentes de l'évêché de Tournai sous Ferry de Cluny, p. 296.

40. Notice sur Nicolas de Leuze, p. 325.
41. Étude sur le sceau en ivoire du chapitre au XII^e siècle, p. 343.

Tome VIII.

42. Chapitre de la Toison d'or de 1534 — divers documents inédits, p. 6.
43. Dramas liturgiques (suite) — chant de l'hymne de Venantius, p. 31 (voir aussi, p. 113.)
44. Règlement de la Bonne Maison del Val d'Orcq avec commentaire, p. 57.
45. Recherches sur les Petits-clercs, enfants de chœur et musiciens de la cathédrale — sur les grands-vicaires et les vicariots — manuscrits de l'ancienne école de chant — messe du XIII^e siècle — hymnes et séquences, pp. 62-123.

Tome IX.

46. Les Religieux de S. Médard à la procession (question de préséance), p. 17.
47. Vitraux légendaires, suite (S. Piat), p. 22, suivi des pièces concernant l'histoire de S. Piat.
48. Vitraux de Willemeau, description, p. 96.
49. Vitraux légendaires suite., (S. Chrysole et S. Eabert); p. 103.
50. Nicolas de Leuze (suite) p. 119. (Voir t. VII, p. 323).
51. Mgr Hirn au Concile de Paris, p. 154.
52. Fête de la Chandeleur à la cathédrale, contestation avec le magistrat, p. 184.
53. Note sur un ancien contre-scel de l'official, p. 205.
54. Notice sur les anciennes tapisseries, conservées à la cathédrale avec planche, p. 213.

55. Les Haute-Lissiers à Tournai, p. 246.
56. Les miniatures d'un manuscrit de l'hôpital S^t-Jacques à Tournai, p. 287, suivi des pièces les plus importantes extraites du cartulaire de cette maison.
57. Notice sur la Halle aux draps (Grand'garde), p. 329 (en collaboration avec M. Bruyenne.)

Tome X.

58. Haute-lissiers, règlement de la corporation, p.10, (voir tome IX, p. 246).
59. Notice sur la Maison des Aveugles, p. 17.
60. Notice sur une fresque découverte à Braine-le-Comte, p. 42.
61. Le château de Florival, p. 78.
62. Notice sur l'abbaye du Saulchoir, avec portrait d'abbesse et plans, p. 100.
63. Notice sur les anciennes peintures murales de la cathédrale de Tournai et de S^t-Quentin, p. 163.
64. Abbaye du Saulchoir (supplément, p. 217) même tome, p. 62.)
65. Vitrail de l'Immaculée-Conception à la paroisse, p. 226.
66. Objets d'art du diocèse, exposés à Malines et autres, p. 234.
67. Châsse des Damoiseaux, sa conservation en 1578.

Tome XI.

68. Les Dinanderies de Tournai. — Les chanoines Jean et Simon Du Portail, p. 37.
69. Relation d'une visite au village de Mortagne, p. 58.
70. Peinture murale à Wiers, avec planche, p. 110.
71. Couvent des Récollets, acte de vente en 1798, p. 140.

72. Deux tableaux de l'église de Ghoy, p. 145.
73. Description du triptyque de Frasnes-lez-Buissenal, légende de S. Jacques, p. 149.
74. La pierre des Davesnes, à S^t-Jacques, p. 187.
75. Calendrier de 1775. — Nomenclature des œuvres d'art dans les églises de Tournai à cette époque, p. 194.
76. Le monastère de Leuze et la croix de S^t-Badilon, avec planche; p. 233.
77. Le trésor de la cathédrale, divers inventaires, p. 287.

Tome XII.

78. Antiquités romaines trouvées à Willemeau, p. 16.
79. Note sur une Histoire de Tournai manuscrite, p. 29.
80. Note sur Mgr de Fleury, archevêque de Cambrai, p. 35.
81. Notice sur Monsieur le Vicaire-général Descamps, p. 58.
82. Sentence judiciaire, prononcée contre un clerc par l'officialité. — La prison de l'officialité, p. 106.
83. Notice sur l'église de S^t-Jacques et projet de restauration, avec planche, en collaboration avec M. Bruyenne, p. 159.
84. Notice sur les deux châsses de S^t Vincent à Soignies, et note sur une ancienne tapisserie trouvée dans la châsse de S^t Landry, pp. 154 et 161. (1)
85. Documents pour servir à l'histoire de M. de Choiseul, évêque de Tournai, pp. 169, 172 et suiv.
86. Note sur deux reliquaires de l'hospice de Lessines, avec planche, p. 233.
87. Notice sur le crucifix d'Ogy, avec planche, p. 259.
88. Préface de la nouvelle édition de Cousin, et notice biographique sur cet auteur, p. 251.

(1) Ce dernier travail aussi publié dans les *Bull.*, des Commissions royales d'art et d'archéol. de Belgique.

89. Notice sur le chanoine Faure de Carignan, p. 265.
90. Vitraux légendaires (les 2 verr. de S. Eleuth.) p. 279.
91. Documents sur M. de Choiseul (suite) p. 309.
92. Offrandes à N.-D. la Flamande par le C^{te} de Flandre et les Gantois, p. 335.

Tome XIII.

93. Notes sur l'orgue, les cloches et le carillon de la cathédrale avant la Révolution, p. 7.
94. Note sur la statue de N.-D. la Brune, p. 26.
95. Documents sur M. de Choiseul (suite), p. 27.
96. Vitraux légendaires de la cathédrale, (les deux verrières de S^t Médard), p. 31.
97. Note sur J. Cousin. — Additions à la notice sur le christ d'Ogy, p. 60.
98. Notice sur l'église de S^t-Nicolas du Bruille et la chapelle de S^t-Pancrace, avec 3 planches, p. 175.
99. Notes sur Jean et Simon du Portail, p. 216 (Voir aussi *Bull.*, XI, p. 37.)
100. Série avec analyse des chartes concernant l'ancien diocèse de Tournai, extraites du 2^e vol. des chartes de Belgique par Wauters, p. 240.
101. Lettre de Charles V à l'évêque de Tournai, p. 305.
102. Travaux exécutés à la cathédrale au siècle dernier, p. 306.
103. La Rose de la cathédrale par le Maître d'Anstaing, avec notes de Mgr Voisin, p. 319.
104. Notes extraites du manuscrit de Dufief, p. 338.

Tome XIV.

105. Liste chronologique des monuments et objets d'art de Tournai, p. 8.
106. Note sur les autels anciens, p. 21.

107. Note sur les travaux de restauration de la cathédrale, au moyen âge, quêtes à ce sujet, p. 51.
108. Chapelle du cimetière de Binche; sculptures, la danse macabre et la fleur de la mort, avec planches, p. 78.
109. Documents sur l'histoire de l'abbaye de Rolduc, p. 95.
110. Notice sur Ailbert, chanoine de Tournai, fondateur de l'abbaye de Rolduc, avec planche, p. 205.
111. Mort et funérailles de Mgr Hirn, p. 245.
112. Les ivoires du musée Fauquez, avec planches, p. 257.
113. Note sur quelques statues du grand portail de la cathédrale, p. 271.
114. Notice sur Walter de Mortagne, évêque de Laon, p. 272.
115. Note sur les tableaux des deux Pourbus, conservés à Tournai, p. 289.
116. Note sur l'évangélaire de la cathédrale, p. 300. (Voir aussi *Bull.*, t. IV, pp. 287-314.)
117. Vitraux légendaires (S^t Achaire; S^t Eloi (2 verr.), S^t Mommolin), p. 305.

Tome XV.

118. Addition à la notice sur Ailbert, (t. XIV, p. 38.)
119. Notes sur la vie du Bienheureux Heldemarc, p. 47.
120. Le paganisme dans l'art, à l'époque de la Renaissance, avec planche, p. 128.
121. Note sur un tableau de la cathédrale, p. 141.
122. Notice sur l'abbaye de S^t-Nicolas-des-Près, p. 147.
123. Vins présentés à la procession de Tournai, p. 174.
124. Notes sur les travaux exécutés à la cathédrale de 1615 à 1640, p. 277.
125. Note sur l'ancienne croix triomphale de la cathédrale, p. 257.
126. Les épitaphes de la cathédrale, (promesse) p. 309.

127. Notes sur les travaux exécutés à la cathédrale, (1644 à 1666, (suite, voir même vol. p. 277 et 310.) Ce travail va jusqu'à l'an 1711, nous publierons la suite au tome XVI.

VOLUMES DES MÉMOIRES.

Tome IV.

128. Lettres inédites de Fénelon, pp. 1 et suiv.
129. Notice sur le chanoine Jean Boucher, avec portrait, p. 100. (Voir aussi *Bull.*, IV, p. 129.)
130. Lettres inédites (50) de Philippe II, du Prince de Parme et du Card. Granvelle au sire de Bournonville (Baron de Capres) et une lettre du chancelier Fonceq au chapitre de Tournai (1578-1585) p. 154.

Tome VI.

131. Le cloître de Tournai, avec planches, p. 49. (Voir aussi *Bull.*, VI, p. 127.)
132. Rapport sur le travail de M. le capitaine Dejardin, sur le château de Burbant à Ath, p. 106.

ÉLOGE FUNÈBRE

DE

MONSEIGNEUR LE VICAIRES-GÉNÉRAL VOISIN

PRÉLAT DOMESTIQUE DE SA SAINTÈTE, ETC.,

PRONONCÉ DANS LA CATHÉDRALE DE TOURNAI, LE 8 JUIN 1872,

Par Monseigneur PONCEAU, Vicaire-Général.

*Dum tempus habemus, operemur bonum
ad omnes, maxime autem ad domesticos fidei.*

GAL. VI, 10.

Messieurs,

Depuis plusieurs années, le diocèse de Tournay est bien douloureusement éprouvé. Nous avons fait des pertes nombreuses dans le clergé paroissial et d'autant plus sensibles, que la mort moissonnait dans les sommités, et souvent, prenait ses victimes dans la force de l'âge mûr, et même dans la vigueur de la jeunesse. Mais cette année devait être particulièrement désastreuse pour le chapitre de cette cathédrale. C'est dans nos rangs que la mort frappe aujourd'hui, et à coups redoublés. Les tombes de MM. Dujardin et Jonnaert, d'heureuse et sainte mémoire, sont à peine fermées, que deux autres s'ouvrent d'une manière aussi

soudaine qu'inattendue. Il n'y a que quelques semaines, en voyant M. le chanoine Choppinet plein de vie et d'une santé qui défiait toutes les fatigues, nous nous promettions que l'Inspection diocésaine, qu'il exerçait avec tant de distinction et de succès, jouirait, pendant de longues années encore, des fruits de son zèle, de son expérience, de son talent et des qualités aussi aimables qu'éminentes dont il était doué ; et voici qu'une maladie impitoyable, malgré les soins les plus habiles et les plus dévoués, nous l'enlève tout à coup, et l'arrête brusquement dans son honorable et si utile carrière. La triste nouvelle de cette mort prématurée était à peine connue, qu'une autre, plus affligeante encore, éclate comme un coup de foudre, et met le comble à notre douleur.

Monseigneur Voisin, le digne vicaire-général du diocèse, notre vénérable doyen, ce prêtre selon le cœur de Dieu, cet administrateur si habile, ce savant éminent, succombait aussi, loin de nous, et au moment où, après de longs jours d'inquiétude, sa situation nous permettait enfin de déposer nos alarmes, et d'ouvrir nos cœurs à la plus douce espérance. O mort, que tu es terrible ! et comme tu te plais à confondre nos pensées, à tromper notre attente et à nous montrer la fragilité de notre existence ici-bas ! Nous comptions voir bientôt ce cher et vénéré collègue reprendre ses nobles et importants travaux, et nous voilà réduits à répandre avec nos prières, nos larmes sur son cercueil ! Dieu, Messieurs, est le maître de la vie et de la mort. Ses décrets quelque sévères qu'ils nous paraissent, sont toujours adorables ; acceptons-les avec la soumission qu'ils méritent, en répétant, quoique le cœur brisé, le mot de la parfaite résignation : Dieu nous avait donné ce bien-aimé et si estimable confrère, Dieu nous l'a enlevé, que son saint Nom soit béni !

En achevant cette funèbre cérémonie, nous voudrions Messieurs, pouvoir prononcer devant vous un éloge digne de la vie si belle et si bien remplie de notre vénérable défunt, digne des vertus, des talents et des grandes qualités qui le distinguaient, digne aussi des services signalés rendus par lui au diocèse. Mais cette tâche ne fût-elle pas au-dessus de nos forces, qu'elle nous serait encore impossible, sous l'empire de l'émotion qui nous oppresse. Vos cœurs et vos souvenirs, Messieurs, suppléeront à notre insuffisance et compléteront le trop faible hommage d'affectueuse reconnaissance que nous adressons à une mémoire bénie, au nom de notre révérendissime Evêque, que la douleur empêche de se trouver en ce moment au milieu de nous, au nom du Chapitre et de tout le clergé du Diocèse, pour lequel Monseigneur Voisin a été constamment un modèle et un guide aussi sûr que dévoué, au nom de la religion et de la science qu'il a tant aimées, et si bien servies.

Faisons donc quelques moments violence à notre douleur, car si, en face de cette tombe, notre bouche ne pouvait se résoudre à s'ouvrir, ces voûtes séculaires, ces arceaux, ces galeries, ces verrières, tout ce noble et majestueux édifice prendrait la parole à notre place, et seul il suffirait à faire l'éloge de l'homme éminent que nous pleurons. N'est-ce pas à lui surtout que notre antique cathédrale doit d'avoir recouvré, en partie du moins, sa beauté primitive, altérée par les ravages du temps ? Depuis plus de trente années, Monseigneur Voisin a consacré à cette restauration une étude approfondie, une sollicitude incessante, un amour filial. Nous l'avons connu autrefois, fils affectueux et tendre pour sa mère selon la nature. Quand il l'eut perdue, il sembla reporter sur la cathédrale toutes les affections de son âme : il l'aima, il la cultiva, il l'honora comme une autre mère. Ah ! certes, avant de nous être enlevé, pour aller reposer

à l'ombre de cet autre monument qu'il a fait construire à Willemeau, ses restes mortels devaient être rapportés ici : le fils devait une dernière fois recevoir les bénédictions de la mère. Nous avons un dernier hommage à rendre à l'intelligent restaurateur ; et lui-même, sans doute, il tressaille dans sa tombe, et il éprouve une vive consolation d'offrir encore une fois à Dieu et à Notre-Dame, le glorieux fruit de ses labeurs et de sa constance. *Soli Deo Honor et gloria*, c'était sa devise et la fin de toutes ses entreprises : la gloire de Dieu, la splendeur du culte : *Domine, dilexi decorem domus tuæ*. — Avec quelle joie sa foi si vive lui faisait remonter le cours des siècles et toucher, pour ainsi dire, au berceau du christianisme, en étudiant les divers âges de la cathédrale ! Dans sa pensée, elle n'était rien moins qu'une magnifique et irrécusable démonstration de la perpétuité de l'Eglise.

Tels étaient les nobles sentiments qui animaient et soutenaient son zèle. Du sein de l'église-mère du diocèse, nous l'avons vu, ce zèle, rayonner avec le même éclat et la même activité dans le diocèse entier.

Dès 1857, il commença à prendre part à l'administration sous le nom d'archiviste. En 1844, il succédait au vénérable M. Dupiéreux comme vicaire-général. Qui ne sait les qualités remarquables qu'il a déployées, dès ce moment jusqu'à sa mort, dans l'exercice de ses importantes fonctions ; les connaissances profondes et variées dont il fit preuve, sa droiture, la fermeté de ses principes et de ses vues, sa prudence, son amour pour la discipline, son dévouement aux intérêts soit temporels, soit spirituels des paroisses ? Qui pourrait énumérer les services de tout genre qu'il leur a rendus, familiarisé comme il l'était avec les matières administratives, dans lesquelles il égalait les jurisconsultes eux-mêmes ? Si cette partie était son élément favori, il était loin de négli-

ger les autres branches de la science ecclésiastique. Dans la section des conférences diocésaines qu'il présidait, il se montrait à la hauteur de toutes les questions, soit d'Écriture-Sainte, soit de dogme, soit d'histoire, soit de liturgie. Il les étudiait à fond ; et plus d'une fois, il enleva tous les suffrages, par la supériorité et la lucidité de ses vues.

Où donc Monseigneur Voisin alla-t-il puiser cette vaste érudition ? Comment parvint-il à se former un fonds si riche, un trésor en quelque sorte inépuisable, d'où il tirait, à volonté et selon les besoins, *nova et vetera*, des choses nouvelles et anciennes, comme parle le divin Maître ? Ses études classiques à Tournay et à Soignies, son cours de théologie au séminaire, avaient eu un plein succès, il est vrai. Mais enfin, il n'avait pu y donner que le temps ordinaire, et dès qu'il eût reçu l'onction sacerdotale, en 1823, dans sa vingt-troisième année, on s'était hâté de l'employer dans le saint Ministère. Il fut successivement vicaire à Ellezelles, curé à Willemeau, puis à S^t-Nicolas-en-Havré, à Mons. Partout, dans ces paroisses, il rencontra ce que cherche le bon prêtre, une grande moisson d'âmes à cultiver et à recueillir, au prix de ses travaux et de ses sueurs.

Comment donc trouva-t-il le moyen et le secret de développer en lui ces facultés et ces talents qui devaient faire de lui une des colonnes du diocèse, le collègue et l'émule du vénérable M. Descamps, d'immortelle mémoire, et enfin, pour tout dire en un mot, le soutien et le bras droit de notre digne Evêque, dont le coup d'œil si sûr avait su découvrir de loin la perle précieuse ?

Ah ! Messieurs, le texte sacré que j'ai cité en commençant nous rend pleinement raison de ce phénomène. Peu d'hommes ont mieux connu le prix du temps ; peu l'ont fait valoir avec une intelligence plus éclairée des devoirs du prêtre et des besoins de l'époque. Admirablement secondé par une

mémoire heureuse et une pénétration peu commune, Monseigneur Voisin n'a jamais perdu une parcelle de son temps ; il ne connut ni relâche, ni trêve. Pour tout délassement, il allait à sa bibliothèque, à ses archives, à ses chartes, à ses vieux manuscrits ; il visitait quelques anciens monuments, interrogeant chacune de leurs pierres, de leurs ruines, de leurs derniers vestiges mêmes. Il suit pas à pas la marche de la législation et les progrès de l'archéologie, il fonde ou soutient la société Littéraire et Historique de Tournay, la Gilde de saint Thomas et saint Luc. Ce sont là ses récréations et ses divertissements ; nobles récréations, glorieux divertissements, par lesquels il attachait, non pas tant à son nom qu'au diocèse et à la religion, cette renommée de science et cette considération dont le clergé ne peut se passer, de nos jours surtout ! Cependant il embrasse et mène de front une foule d'affaires plus compliquées les unes que les autres, et suffisantes pour absorber l'activité de plusieurs hommes. C'est ainsi, on peut le dire sans hyperbole, que sa carrière mortelle, bien que bornée hélas ! à soixante-dix ans, a valu pour le diocèse un siècle entier. Personne ne lui contestera ce mérite : il a su doubler ses années.

N'allons pas croire pourtant que cet amour du travail, quelque ardent et continu qu'il fût, causât le moindre préjudice, en Monseigneur Voisin, au soin que tout prêtre doit à sa propre sanctification. Le prêtre, en lui, n'était pas moins exemplaire, que le savant et l'administrateur n'était estimable. Quelle simplicité et quelle modestie ! Il rougissait de devoir se produire ; une sorte de timidité et d'embarras contrastait, dans sa personne et son discours, avec les brillantes ressources qu'il trahissait à son insu. Les distinctions et les honneurs viennent comme l'assaillir et le surprendre, retiré dans son cabinet. Il s'en étonne, il en est confus. Créé

docteur en théologie de l'Université de Louvain, honoré de la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold, élevé à la prélature romaine, il s'humilie de la bienveillance illimitée, selon lui, dont il est l'objet : « C'est le diocèse, c'est vous, Messieurs, disait-il dans une retraite ecclésiastique à Bonne-Espérance, que Pie IX a voulu honorer dans ma personne. Je suis simplement chargé de porter votre décoration. » Et ces paroles n'étaient pas une fiction dans la bouche de ce digne prêtre. Nous pouvons sans crainte lui appliquer la louange décernée par l'Eglise à ses plus saints ministres :

*Qui pius, prudens, humilis, pudicus,
Sobriam duxit sine labe vitam,
Donec humanos animavit auræ
Spiritus artus.*

Il avait en partage une piété extrêmement tendre ; cent et cent fois, nous l'avons remarqué, un seul mot de Dieu, une réflexion pieuse, le succès d'une œuvre qui intéressait la religion, les épreuves et les malheurs de l'Eglise, la nouvelle d'un scandale surtout, l'attendrissaient jusqu'aux larmes. Car sous des apparences quelque peu sèches, parfois rigides, il possédait un cœur singulièrement délicat et affectueux, ardent de zèle pour Jésus-Christ, plein d'une filiale tendresse pour l'auguste et immaculée Mère de Dieu, très-sensible à l'amitié, très-dévoué pour ses confrères.

Hélas ! et tout cela, ô mon Dieu, vous nous le ravissez tout d'un coup ! Vous avez jugé qu'il était mûr pour le Ciel ; vous avez trouvé que la journée de ce laborieux ouvrier était comble. Pour épurer ses mérites, vous l'avez jeté dans le creuset de cruelles souffrances. Le mal s'était enraciné dans ses entrailles. Pendant plusieurs années, il le dissimula et le combattit avec une rare énergie. Mais hélas ! il se déclara avec une violence affreuse. Les trois ou quatre

dernières semaines de cette existence précieuse n'ont plus été qu'un martyr et une agonie, soufferts avec humilité, une résignation, une douceur d'agneau.

Le sacrifice fut consommé.

Mon Dieu ! nous nous inclinons avec notre vénérable Evêque devant vos adorables et impénétrables décrets. Achevez, Seigneur, achevez de purifiez au plus tôt cette âme si chère, des taches inévitables de l'humaine fragilité, et en la mettant en possession de vos récompenses, daignez nous accorder à tous la grâce de profiter, comme elle, du temps si précieux et si fugitif de la vie.



SÉANCE DU JEUDI 1^{er} FÉVRIER 1872.

M. F. DU BUS , *ainé président.*

M. Jules WACQUEZ , *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du mois de janvier est communiqué par le Secrétaire à l'assemblée qui en adopte la rédaction.

OUVRAGES OFFERTS.

Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts 1869-1870, quinzième volume.

— *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou Recueil de ses bulletins, troisième série.*

— *Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 40^e année, 2^e série, tome 32. — N^{os} 9 et 10. — N^o 11. — N^o 12.*

— *Revue de numismatique belge, 3^e série, tome IV, première livraison.*

— *Revue catholique, nouvelle série, tome septième, 1^{re} livraison. — 13 janvier 1872.*

— *Causeries d'un octogénaire. Suite aux tablettes liégeoises par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 4^e livraison. — Janvier 1872.*

— *Bibliographie nationale publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, tome premier (1^{re} et 2^e partie), tome deuxième (1^{re} et 2^e partie), tome troisième (1^{re} partie).*

Voir les notices sur Saint-Achaire ou Acaire, évêque de Tournai et de Noyon, dans la première moitié du VII^e siècle. — Saint-Aibert né à Espain, près de Tournai en 1060. — Philippe d'Arbois, évêque de Tournai en 1350. — Augustin, cinquième évêque de Tournai, au VI^e siècle. — Pierre d'Aussay ou d'Auxy, évêque de Tournai en 1378. — Albert Auverlot, magistrat de Tournai, né en 1762. — Baldéric, 42^e évêque de Tournai et de Noyon 1099-1112. — Pasquier de la Barre, magistrat et écrivain né à Tournai sur la fin du XV^e siècle. — Michel Brisseau, médecin célèbre de la seconde moitié du XVII^e siècle. — Jean Buchiel, Buchel ou Buchiau, évêque de Tournai, natif de cette ville, mort en 1266. — Jeanne de Cambry, religieuse à Tournai en 1604, auteur de plusieurs écrits remarquables. — Pierre de Cambry, biographe, né à Tournai au XVII^e siècle. — André Catule, écrivain latin, chanoine de la cathédrale de Tournai, né à Helchin, vers 1586. — Denis-Benoît-Joseph baron de Cazier, trésorier-général des finances, né à Tournai, le 21 mars 1718.

Il est procédé à un scrutin secret pour le renouvellement du bureau. Sont élus :

- M. F. Du Bus**, aîné, Président ;
- Mgr. le Vicairo-général Voisin**, Vice-Président et Trésorier ;
- M. le Comte de Nérouwez**, Bibliothécaire ;
- M. l'abbé Vos**, Bibliothécaire-adjoint ;
- M. Jules Wacquez**, Secrétaire.

M. l'abbé **HUGUET** communique une table analytique de 4 gros volumes manuscrits, extraits des archives de l'Évê-

ché par l'historiographe de France Godefroy, du temps de Cheyseul. Ce document précieux sera publié à la suite de ce compte-rendu, précédé d'une note de M. Hocutt, qui en expliquera l'origine et l'importance.

M. Justin Bruyenne signale le château de Boussu comme étant très-remarquable. Il possède sur cet édifice des documents très-intéressants dont on pourrait profiter.

Mgr Voisin, donne lecture d'une étude sur le maître-autel de la cathédrale de Tournai.

La séance est levée.



Nous devons à l'obligeance de Monsieur le marquis De Godefroy-Ménilglaise l'important document qui va suivre :

Monsieur le marquis de Godefroy, qui habite Paris, est le descendant des *savants Godefroy*, qui brillent d'un si vif éclat dans l'histoire des lettres françaises.

A l'époque de la conquête de la Flandre, en 1668, Louis XIV envoya à Lille son historiographe, Denis Godefroy, pour y compiler et mettre en ordre tous les titres et papiers d'un intérêt historique. Ce savant vint également à Tournai et puisa dans les archives de l'Évêché toutes les pièces de quelque valeur pour l'histoire; ce recueil forme quatre gros volume in-folio, encore aujourd'hui en la possession de la famille Godefroy.

Il est bien probable qu'une copie en avait été laissée à l'évêché, mais c'est à Bruxelles que le dépôt des archives épiscopales se trouve actuellement et nous n'avons pu vérifier si cette copie y existe encore.

Nous considérons donc comme une bonne fortune de pouvoir publier la table analytique de ces quatre volumes ; nous l'éditions sur le texte qui a été recopié, il y a un siècle, par Denys-Joseph Godefroy, petit-fils de l'historiographe, et père de Monsieur le Marquis actuel.

Denis-Joseph Godefroy possédait le château du Hautpont, à Néchin, et c'est en cette résidence d'été qu'il écrivit en 1767 la table qui nous occupe.

TABLE ⁽¹⁾

DE QUATRE GROS VOLUMES IN-FOLIO, ⁽²⁾ INTITULÉS :

EVECHÉ DE TOURNAI

PREMIER VOLUME. ⁽³⁾

Il se trouve d'abord à la tête de ce volume une table alphabétique des villages qui composent les douze anciens doionnés de l'Eveché de Tournai, avant l'érection des nouveaux Evechés des Pays-Bas.

(1) Fait à Néchin dans l'été de 1767.

(2) Ils sont tous quatre dans ma bibliothèque. — (*Ces deux notes sont en marge, de la main de l'auteur.*)

(3) Nous laissons le texte tel qu'il est orthographié ; nous n'avons pas cru devoir suppléer la plupart des accents qui ont été négligés dans la rapidité de l'écriture.

Doienné de Tournay.	Fol. 1
» de Helchin.	5
» de Lille.	8
» de Seclin.	7
» de Courtray.	9
» de Gand.	11
» de Waes.	13
» d'Audenarde	15
» de Rollers.	17
» de Bruges.	19
» d'Ardenbourg.	21
» d'Oudenbourg.	25
Remarques sur le droit <i>de furcam et culcitram</i> qui se trouve entre les titres de l'Eveque de Tournay. . .	25
Memoire pour prouver le droit de visite et la jurisdic- tion de M. l'Eveque de Tournay sur l'hospital Comtesse.	29
Lettre de. (1) . . . Eveque de Tournay à M. Denis Godefroy.	
Pour la jurisdiction de l'Eveque de Tournay sur l'ab- baye de S ^t -Amand.	57
Explication du dessein de ce recueil.	57
S'ensuivent les titres concernans les abbayes	
S ^t -AMAND, ABBAYE : 1 ^o Ceux qui regardent l'abbaye de S ^t -Amand, divisés en trois laiettes, toutes trois etiquetées, <i>Monasterium Sancti Amandi</i> .	
Première laiette, ab anno 651 ad annum 1644. . .	45
Cet inventaire n'a pas été fini.	
Papiers et titres par lesquels il se voit que l'Eveque de Tournay est en possession immémoriale de pren-	

(1) M^r de Choiseul.

dre a soy et aux droits de son eveché, les biens meubles delaisés par les prestres et curés bastards et illegitimes, ou bien de tous autres prestres de son diocese decedés intestat et sans disposition testamentaire, et qu'il est en outre, en droit de prendre à son profit les revenus des benefices litigieux.	57
Explication de l'inventaire raisonné des titres de l'Eveché de Tournay, pour ce qui regarde et concerne les eveques.	77
Suite des titres de l'Eveché de Tournay.	83
Inventaire de la laiette portant pour inscription : <i>Différents et accords de M. l'Eveque de Tournay, contre plusieurs chapitres et abbayes en general, et les subsides accordés aux Eveques dud. Tournay.</i>	
On y a mis ce qui concerne les visites de plusieurs eglises et les droits de visitation et procuration deus à cause d'icelle, avec les comptes des subsides accordés aux Eveques, a leur avenement a l'épiscopat.	125
<i>Laiette. Temporel de l'Eveché de Tournay.</i>	
On y a mis les lettres royales qui ordonnent que le Temporel de l'Eveché de Tournay, ressortira au Baillage de Vermandois, ses rapports et denombrements faits par les Eveques a cause de leur temporel aux Princes souverains : un vieux rolle en parchemin contenant la recette generale dud. Eveché : la reconnaissance des droits de <i>trioultes</i> et <i>foulques</i> (<i>calcitra et furca</i>), ordonnances touchant les réparations de l'Eveché et a la charge de qui elles sont, visites des lieux a ce sujet, titres concernant la maison de l'Eveque a Paris et a Bruges, union de quelques maisons et jardins a la maison Episcopale,	

reconnaissance d'une Achinte (*Echoppe*) mise contre les murs de l'Evêché et l'échange de partie du cimetière de S^cNicolas de Tournay contre une place joignant le palais Episcopal. 129

Inventaire de la laiette aiant pour inscription *Sinodes*. 141

Table du contenu en ce recueil de titres et affaires concernans les Eveques et l'Evêché de Tournay, par M. Denis Godefroy, conseiller historiographe du Roy.

Le 1^{er} titre est de 1145, ces pieces sont copiées dans le volume 145

Il y en a 158.

Recueil historique, ecclesiastique, de quantité de copies, transcrites sur les originaux conservés et distribués en diverses layettes dans le tresor des chartes de l'Evêché de Tournay, de lettres, titres et actes concernant l'ancienne etendue dud. Evêché, la jurisdiction et l'autorité de ses Eveques, leur droit de nomination et patronage à divers benefices de leur diocèse, reglemens d'hopitaux et autres lieux, fonctions, immunités et privileges ecclesiastiques dans l'etendue de leur ressort, accords et transactions sur quelques differends ou proces, fondations de benefices, revenus et emolumens, et telles autres matieres et sujets ecclesiastiques. . . 205

Divers inventaires de titres de l'Evêché de Tournay. . 207

Table du contenu en ce recueil de titres et affaires concernant les Eveques et l'Evêché de Tournay.

Le 1^{er} titre est de 1077. 209

Recueil historique, ecclesiastique de quantité de copies transcrites sur les originaux conservés en diverses laiettes dans le tresor des chartes de l'Evêché de Tournay, de lettres, titres et actes, concernant l'ancienne etendue de l'Evêché, la déclaration des bene-

fices situés sous chacun des douze doiennés qui le composaient autrefois, etc., etc., etc.	245
Le tout transcrit sur lesd. titres et collationné par moy, etc., etc., et signé D. G. (Denis Godefroy), en novembre 1674.	247
Titres servans à prouver la juridiction des Eveques de Tournay, tant dans leur eglise cathedrale qu'en plusieurs autres de leur diocese, contre les pretentions des chapitres, etc.	257
Titres concernant l'obligation des doiens de l'eglise Cathedrale de Tournay, de presenter l'election faite de leurs personnes aux Eveques dud. Tournay, pour en obtenir la confirmation et de prendre d'eux le soin des ames des supots d'icelle.	280
Titres touchant les provisions de l'archidiaconé de Tournay, confirmées par l'Eveque Maximilien, en 1620 à Jean Boucher, qui a été mis en possession par l'Eveque au refus du chapitre.	285
Titres concernans la juridiction des Eveques sur l'abbaye de S ^t -Amand et plusieurs chapitres seculiers de son diocese.	287
Recueil historique, ecclesiastique de quantité de copies transcrites sur les titres originaux conservés dans diverses laiettes dans les archives de l'Eveché de Tournay, de lettres, titres et actes, concernant l'ancienne etendue dud. Eveché, sa distribution en douze doiennés, la juridiction tant spirituelle que temporelle, etc., etc., etc.	
Le tout transcrit et collationné sur lesd. titres originaux par moy, etc., et signé D. G. (Denis Godefroy).	295
Table du contenu en ce recueil de titres et affaires, concernant les Eveques et l'Eveché de Tournay.	
Le 1 ^{er} titre est de 1295.	297

Immunités ecclésiastiques.	502
Succession et biens meubles des pretres bastards.	505
Testaments des ecclésiastiques.	507
Perception des fruits des benefices esquels ceux qui en sont pourvus ne resident pas.	id.
Jurisdiction ecclésiastique.	id.
Abbaye de Cysoing, différend entre l'Archeveque de Cambrai et l'Eveque de Tournay.	319
Condamnation de la proposition de M ^e Jean Petit, intitulée, la <i>Justification du duc de Bourgogne</i>	321
Recueil de fondations de benefices situés dans toute l'étendue de l'ancien diocese de l'Eveche de Tournay, qui ont été faites depuis environ quatre siècles.	
Distribuées suivant l'ordre des douze doienés qui composent autrefois cet Eveché.	325
Doiené du Tournesis.	327
» de Lille.	329
» de Seclin.	330
» de Courtray.	331
» de Roulers.	340
» d'Oudenarde.	344
» de Gand.	345
» de Waes.	356
» de Bruges.	360
» d'Ardenbourg.	366
» d'Oudenbourg.	371
Recueil de fondations de benefices situés dans toute l'étendue de l'ancien diocese de l'Eveché de Tour- nay, depuis cinq a six siècles.	377
Doiené de Tournay et Tournesis.	379
» de Helchin.	383
» de Lille.	384
» de Seclin.	386

Doienné de Courtray.	587
» de Gand.	596
» de Waes.	403
» d'Oudenarde.	468
» de Rollers.	409
» de Bruges.	412
» d'Ardenbourg.	424
» d'Oudenbourg.	429

Repertoria litterarum in scriptarum in tribus libris pergameni super foundationibus beneficiorum et Juribus Episcopatus Tornacensis confectis, et primo proniter repertorium litterarum infra scriptarum in quodam registro seu libro pergameni super hoc confecto incipiente *registrum perpetuum*.

2° Repertoria litterarum concernentium jura Episcopatus Tornacensis, in quibus fit processus per Archidiaconatus incipiendo ab Archidiaconatu Tornacensi, deinde annectendo de Gandensi et deinde de Brugensi.

3° Ponitur repertorium litterarum foundationis beneficiorum et aliorum actorum tempore quo ecclesie Tornacensi, præfuerunt Ludovicus de Tremouilla et Joannes de Thosiaco, scriptorum in quodam libro pergameni incipiente *Universis presentes litteras, etc.* 437

Sequitur ergo repertorium primi libri.

In Archidiaconatu Tornacensi.	438
In Archidiaconatu Gandensi.	469
In Archidiaconatu Brugensi.	315

Repertorium litterarum jurium et aliquorum concernentium Episcopatum Tornacensem infra scriptorum in registro pergameni incipiente, *Registrum litterarum jurium, etc., etc.*

In Archidiaconatu Tornacensi.	383
In Archidiaconatu Gandensi.	601
In Archidiaconatu Brugensi.	617
Repertorium litteratum, sive cartarum foundationis beneficiorum et aliorum actorum temporibus quibus ecclesiæ Tornacensi præfuerunt dominus Ludovicus de Tremouilla, et Joannes de Thosiaco, et quarumdam aliarum infra scriptarum in quodam libro pergameni incipiente, <i>Universis presentes litteras inspecturis, etc.</i>	
In Archidiaconatu Tornacensis.	633
In decanatu Gandensi.	657
» Wasie.	669
» Rollosiensis.	673
» Ardenburgensi.	681
» Brugensi.	693
» Oudenburgensi.	725
Munimenta et Jura communia dominum Episcopum Tornacensem et totum Episcopatum ac jurisdictionem concernentia.	
Le 1 ^{er} titre est de 1462.	729
Repertorium de litteris, libris, registris et aliis juribus Episcopatus Tornacensis existentibus in loco Theaurariæ domus Episcopatus Tornacensis de mandato reverendi Ferrici de Clugniaco Episcopi Tornacensis factum per me Walranum de Beauffremex, clericum dictæ curiæ Episcopalis notarium anno 1476.	
1 ^o decanatus Tornacensis et Tornacensi.	757
» Helchiniensis.	857
» Insulensis.	841
» Secliniensis.	857
» Cortracensis.	861

decanatus Aldenardensis.	877
» Gandensis.	885
» Brugensis.	897

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Après suit une table alphabétique des villes, villages, chapelles, etc., nommés dans le cours de ce volume.

TABLE DU SECOND VOLUME.

Table du contenu en un Registre en papier contenant
85 pages touchant les droits et hauteurs de M.
l'Eveque de Tournay.

Cette table est dans le 2^e vol. fol. 143. . . . Fol. 4

Titres et inventaire des registres des scelleurs de
l'Eveché de Tournay et de la recette et depenses
par eux faite en l'exercice dud. office depuis 1534
jusques 1585.

Le dernier compte finit en 1568.

Les scelleurs font recette de l'emolument du sceau, des
dispenses et publications de bans, des reconnois-
sances deues pour différentes graces accordées, des
amendes encourues par les infracteurs, des pre-
ceptes et ordonnances, des reconciliations, etc., etc. 17

Division du diocèse de Tournay en douze doiennés
faite par M. de Vendeville, Eveque de Tournay, le
22 juin 1589.

Doienné de Tournesis — 31 paroisses. Quenoy 20 paroisses.

St-Amand — 17. Vavrin — 22.

Helchin — 20. Courtray — 20.

Tourcoin — 10. Menin. — 11.

Roubaix — 17. Seclin — 16.

Lille. — 11. Carvin — 15.

. Fol. 21

Table générale des Intitulations des cent registres
reliés en 1677 concernant l'Eveché de Tournay
depuis plusieurs siècles.

Au devant de chacun registre en particulier il sera à propos d'écrire un inventaire des titres princi- paux et pieces plus considerables qu'ils contiennent, afin d'en pouvoir tirer plus facilement l'utilité re- quise dans les occurences	25
Index Registri Jurium Episcopatus	43
Table du contenu en un registre intitulé <i>jura Episco- patus</i>	85
Papiers et titres par lesquels il se voit que l'Eveque de Tournay est en possession immemoriable de prendre a soy et aux droits de son Eveché les <i>Biens meu- bles délaissés par les prêtres et cures Bastards et illegitimes</i> ou bien de tous autres <i>prêtres de son diocese decedés intestats</i> sans disposition testamen- taire et qu'il est en outre en droit de prendre a son profit les revenus des benefices litigieux et vacans <i>inlimine</i> en 1665.	101
Dependances des douze anciens doiennés de l'Eveché de Tournay avant l'érection des nouveaux Evechés des Pays-Bas, mises en ordre alphabetique.	121
Table de divers titres et actes concernant M^{rs} les Eve- ques de Tournay, depuis 5 a six siècles en ça. Cette table et les 58 pieces dont elle est composée sont aussi dans le 3^e volume de cet inventaire rangées sous le meme numero fol. 1^o et seqtibus	143
Liste des inscriptions mises sur les layettes de l'Eveché de Tournay.	161
Avis touchant l'ordre qu'il semble qu'on devoit tenir dans la disposition des archives de l'Eveché de Tournay, par M. D. Godefroy.	163
Inventaire des laiettes du Chartier de Tournay. C'est le meme qui est cy devant fol. 161.	173

Explication de l'Inventaire raisonné des titres de l'Eveché de Tournay pour ce qui regarde et concerne les Eveques 181

Suite des titres de l'Eveché de Tournay.

C'est une table assez détaillée de plus de cent pièces dont la première est une chronique des Eveques depuis S^t-Piat jusqu'à Maximilien de Morillon, mort le 27 mars 1587. 193

Inventaire de la laiette ayant pour inscription *Synodes*. La première liasse des Synodes est depuis 1541 jusques 1600.

Cette table contient dix liasses. 261

Inventaire de la laiette aiant pour inscription, *Temporel de l'Eveché de Tournay*.

Les lettres pour faire ressortir l'Eveché au Baillage de Vermandois, les dénombremens etc., etc. . . . 265

Table de la laiette intitulée *differends et accords de l'Eveque de Tournay contre plusieurs chapitres et abbayes en général, et les subsides accordés aux Eveques*. 277

Les premières pièces sont des visites faites en 1515 de plusieurs Eglises., Proces contre S^t Donat de Bruges, et S. Pierre de Lille. Cette laiette contient douze liasses.

Table de deux layettes aiant pour inscription : *Differens et accords entre l'Eveque de Tournay et son chapitre*. L'une marquée de la lettre A et l'autre de la lettre B. depuis 1544 jusqu'en 1660.

Ces deux layettes contiennent plus de 500 pièces . . 281

Il y a un récit de ces differents qui finit. . . . 313

Table des Titres qui concernent les abbayes.

SAINT-AMAND : 1^o L'abbaye de Saint Amand en trois layettes etiquetées *Monasterium Sancti Amandi*.

Cette table ne contient que 20 pieces.	403
L'abbaye de <i>S^t Martin de Tournay</i> .	
Cet inventaire contient plus de 80 pieces	413
L'abbaye de <i>S^t Nicolas des pretz, autrement dite S^t Mard, (S^t-Medard) a Tournay</i>	433
Cette laiette contient soixante dix pieces.	
CYSOING : L'abbaye de <i>Cysoing</i> .	
L'Inventaire de cette laiette est aussi dans le volume particulier de l'abbaye de Cysoing. Elle contient pres de cent pieces	449
CHAPITRE DE LILLE : dans la laiette <i>Chapitre de Lille</i> .	
Visites, Procurations, Procédures, Exemption de l'E- veque, Presentations etc. Elle contient pres de cent pieces.	473
A. Laiette, <i>Prevoté de Lille</i> .	
PREVOTÉ DE <i>S^t Pierre a Lille</i> : Fondation , Accord entre le Prevot et les doien et chapitre, Collation des bene- fices, la Magdelaine erigée en paroisse, Dominicains, etc., etc.	
Lettres de Placet des Archiducs de 1620 quoiqu'il ne soit pas fait mention dans les Bulles du droit du Prince : inventaire des titres de la Prevoté.	
Registre : <i>Prevoté de Lille</i> , (j'en ai une copie que j'ay augmentée de titres autentiques).	
Cette laiette renferme plus de cinquante pieces.	489
Dans une laiette intitulé : <i>Doienné de Lille</i> :	
Fondations a <i>S^t Etienne</i> , visites a <i>S^t Maurice</i> , a <i>S^t Sau- veur</i> , hospital, etc.	
Cette laiette contient environ trente pieces.	497
Une seconde laiette, <i>Doienné de Lille</i> , cotté B.	
Denombrements des biens, des cures et benefices du doienné de Lille, fondations de chapelle, etc., etc.	
Elle contient plus de 30 pieces.	505

Laiette intitulée, *chapitre de Seclin*.

Reliques, fondations, chapelles, résidence des chanoines, punition des supputs, dedicace, etc. etc. . . . 309

1677. 28 *Septembre a Tournay*. Lettres de Jean Genaro doien de la cathédrale de Tournay et de Gilbert de Choiseul-Duplessis-Praslin par lesquelles ils unissent une prebende canoniale de Seclin a la cure dud. lieu et ce a la requete de Charles Castillon pasteur de la ville de Seclin 316

La laiette intitulée *chapitre de Courtray* contient la visite des maisons des chanoines, le differend des doien et chapitre contre les Etats generaux, les nominations, elections, confirmations et sermens de fidelité des doiens de lad. eglise, les differens et accords entre les supputs d'icelle, et autres papiers tant en françois qu'en ffamand, etc. etc.

Elle contient 41 piéces. 317

HARLEBEKE. Deux laiettes intitulées *Chapitre d'Harlebeke A* et l'autre *B*. Privileges donnés a l'eglise d'Harlebeke, dixme de Mouscron, visites, differend entre le chapitre et l'Eveque de Tournay, jurisdiction, etc., etc. 329

GAND. La laiette *la ville de Gand*.

On y a mis ce qui concerne les eglises de S^t Bavon, S^t Pierre, S^{te} Pharailde, la paroisse de S^t Jean, le couvent de S^t Jerome, et Jooriscamp, les abbayes et monasteres de filles, les hopitaux et paroisses de ce district, et le differend entre l'Eveque de Tournay et les Brigitimes de Tenremonde. . . . Fol. 373-

BRUGES. Laiette aiant inscription *Bruges*.

Elle contient ce qui concerne les eglises de S^t Donat, Notre-Dame, S^t Sauveur, S^{te} Walpurge, S^t Jaques et S^{te} Croix, les abbayes de S^t André, et d'Eechout.

a Bruges, de S ^t Pierre a Oudenbourg, de Douest, de Douxval, de Lunebeque, les abbayes de filles et monasteres de S ^t Tron et de Moerkerke, de S ^{te} Godelive près de Guistelle, le monastere d'Oostbourg, les hopitaux de la Poterie, de S ^t Obert et du S ^t Esprit a Bruges, celui de S ^t Jean a Ardenbourg, celui de Thourout, les pauvres dixlmoreghem etc., etc.	593
Deux laiettes intitulees, l'une <i>l'hospital d'Overleye</i> et l'autre <i>hopitaux et monastere de Courtray</i> . . .	601
Laiette <i>subsides ecclesiastiques</i>	617
DENOMBREMENT. 1629. 7 may : Rapports et denombrements des biens temporels de l'Eveché de Tournay tenus en fiefs des princes souverains des Pays Bas rendu au Roy d'Espagne, Archiduc d'Autriche, etc., par Maximilien de Gand (Vilain) Eveque de Tournay. Il est dans le 4 ^e volume fol. 817.	633

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

Il y a à la fin une Table alphabétique des villes, bourgs, chapelles, Eglises etc., contenus dans ce volume.

TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

Table latine de cinquante huit pieces qui sont copiées apres; comme cette table est tres abregée et latine j'ay jugé a propos de la faire plus détaillée ainsi que pour tous les titres qui sont dans ce volume et le suivant Fol. 1

HOPITAL DE SECLIN 1248. *A Lyon, la cinquieme année du Pontificat d'Innocent 4.* Bulle de ce meme Pape adressée a l'Eveque de Tournay et au prieur des Dominicains de Lille, de reformer tant dans le chef que dans les membres ce qu'il y avait a reformer a l'hopital de Seclin, qui venait d'etre fondé par . . . comtesse de flandres 17

EVEQUE DE TOURNAY. 1212. *La treizième année du Pontificat d'Innocent..... a Latran, le douze des calendes de Juin.* Ce Pape confirme a l'Eveque de Tournay la jouissance paisible de *l'eglise de Eynes* et si quelqu'un ose le troubler dans cette possession il encoure l'indignation de Dieu et de S. Pierre et S. Paul 21
Imp. dipl. Belg. l. 2. fol. 735.

ORKE. 1186, *a Tournay, la 14^e année de la Consecration d'Evrard de d'Oisy, Eveque de Tournay* (il est mort en 1191). Lettres de ce meme Eveque par lesquelles il ordonne que les habitants de la ville de Orke lui paient tous les ans deux deniers a la S. Remi, et dix sols au jour de la nativité du Seigneur et plusieurs autres redevances, dixmes, etc., etc., 25

LICHTERVELDE. EVEQUE DE TOURNAY ABBÉ DE S. BERTIN.

1198. *A Donay le 4^e des ides de mars.* Lettres de Pierre, ministre de l'église d'Arras et de Raoul, archidiacre d'Ostrevant, pris pour arbitres dans un différend qu'il y avait entre Etienne, Eveque de Tournay et Jean abbé de S. Bertin, touchant l'autel de *Lichtervelde* que l'abbé disoit avoir acheté de laïques et l'Eveque appartenir a la manse episcopale : l'accord est dans ces lettres.

L'abbaye de S. Bertin jouira et tiendra perpetuellement dud. Eveché, lad. terre de Lichtervelde, sauf le droit de l'Eveque, scavoir *reserve les synodes et les coutumes de la chretienneté (summatis sinodis)* au cens annuel de sept livres monnaie de flandres. lad. abbaye paiera cette redevance a Gerard Ch^r et Aelia sa femme, de qui ils avaient acheté cet autel, tant qu'ils viveront, et apres leur mort elles retourneront a l'Eveque. Cette transaction est signé de beaucoup de personnes qui toutes ont promis de la faire observer 29

1217. *à Courtray, la sixienne ferie apres S. Barnabé.* Jeanne comtesse de flaudres et de hainaut mande a Wautier de Courtray d'envoier dans les biens de l'Eveque de Tournay et surtout a la *dixme de flissenghem* quelqu'un de sur, pour en avoir plus de soin et repondre surement des deniers. 33

Id. 1218. *la veille de S. Donat a Bruges.* J. doien de Bruges et Wautier de Courtray declarent avoir été preseus quand Pierre surnommé de Ghune a donné de bonne volonté la *dixme de flissenghem* a l'Eveque de Tournay, en reconnaissant n'y avoir aucun droit. 37

- DIXME A COMINES. DIXME DE GAVRE. 1224.** *Janvier, a Tournay dans la chapelle de S. Vincent.* Bauduin S^r de Comines declare avoir vendu de consentement de sa femme et de Bauduin son fils ainé a Wautier Eveque de Tournay, toute la portion de dime *delghavere*, savoir la troisième partie de la dixme de Comines, pour 110 livres monnoie de flandres. 44
- DIFFEREND, S. DONAT A BRUGES. 1224.** *A S. Omer, le dimanche apres S. Pierre-aux-liens.* Philippes, doien et P. Wahelin, chanoine de S. Omer nommés par le siege apostolique et choisis pour arbitres pour decider la querelle qu'il y avait entre Wautier Eveque de Tournay et le doien et chapitre de S. Donat a Bruges, au sujet de la jurisdiction. Il a été resolu que quand l'Eveque viendrait a Bruges a la fete de S. Donat il officierait a l'eglise de S. Donat 45
Imp. 2^e vol. des dipl. Belg. 990.
- CHAPELLE DU PLOUICH. 1227.** Royer, chatelain de Lille, donne apres sa mort au chapitre de Seclin sa chapelle du Plouich, et quand elle aura été quinze jours sans que led. chapitre y nomme, la collation appartiendra a l'Eveque de Tournay. 49
Le Plouich est dans la forest de Phalempin a 3 lieues de Lille, et estoit l'ancien chateau des Chatelains de Lille.
- S. PAUL. S. GILLES. 1239.** *Juliet, la 5^e ferie avant la division des Apotres.* Bauduin abbé et tout le couvent de S. Pierre de Gand approuvent le compromis qui avait été fait entre Henry, doien de Waes, Eustache de Belzele et Arnoul de Vavre pretre pour un differend qu'il y avait entre l'abbaye de S. Pierre et Wautier Eveque de Tournay, au sujet des Patro-

nats des eglises de S. Gilles, S. Paul etc., il a été décidé que le droit de patronage des eglises de S. Paul, de tous les Saints et de S. Gilles appartiendrait à l'éveque, mais que l'Eveque et l'abbaye jouiroient ensemble du droit de Patronat et la dime de l'église de S. Gilles (Dixme était la 5^{me} gerbe) réservée la portion congrue du curé : quand l'église de S. Gilles vaquera, ils nommeront le curé alternativement, mais l'abbaye, nommera la première fois.

KEMSEKEW. FRASSENE. Il y parle aussi de l'église de *Kemsekwe* et de vingt sols qu'on donnait annuellement au curé de *Frassene* 55

WAISMOUSTIER. 1241 may. Compromis entre Gilles, chanoine de S. Donat et Jean de Lens et Nicolas de Bruges chanoines de Tournay nommés par Wautier Eveque de Tournay et Thomas comte de Flandres et de Hainaut et Jeanne sa femme, touchant une difficulté qu'il y avait entre eux au sujet de la juridiction de la terre de *Waismoutier* qui appartenait à l'Eveque : ces arbitres décident que le comte Thomas aura tant sur les *hostes* de l'Eveque que sur les autres la Justice du sang : quant aux autres justices particulières (de melleis, de falso pondere, et mensura, *Cervisia*, pane, elle sera égale entre le comte et l'Eveque. Quant à l'élection de sept magistrats qu'il doit y avoir dans cette paroisse, le comte et l'Eveque doivent envoyer chacun une personne qu'ils jugeront à propos pour faire le choix des *echevins* conjointement avec le curé du lieu : Ce compromis contient aussi plusieurs autres clauses. 57

1241. Juin. Thomas, comte de Flandres et de Hainaut et Jeanne sa femme confirment et approu-

vent les lettres cy dessus contenant le compromis au sujet de *Waismoutier* et qui y sont insérées 61

ROUSSELAER. 1242. *La veille de l'Assomption de la Vierge.* Wautier eveque de Tournay décharge Gossein de Rousselaer (de Rollario), de quinze livres monnaie de flandres qu'il était tenu de donner au curé de Rousselaer (de novo Rollario) a condition que le curé actuel en jouiroit sa vie durant . fol. 69

1243. Aoust. Maître W de Gand, chanoine et official de Tournay declare que Willaume, chevalier de Mooske, a vendu a Wautier eveque de Tournay, tout ce qui lui appartenait tant en maison, alleu, revenus, etc. dans la paroisse de *Wasemoutier* moienant soixante dix livres monnoie de flandres et qu'il a promis de faire ratifier cette vente par sa femme, en presence des echevins de Wasemoustier. . . 75

WASEMOUSTIER. 1246. *La 5^e ferie apres l'octave de la Trinité.* L'official de Tournay déclare que Bauduin de *Moorske* Ch^r et sa femme, Jean de Thidenghem et Beatrix sa femme ont vendu a Wautier eveque de Tournay, ce qui leur appartenoit tant fief, que allœu, dans la paroisse de *Wasemoustier*, promettant de n'y avoir dorenavant aucuns droits . . . 77

1286. Juillet, le lendemain de l'octave de S. Jean-Baptiste, a Tournay. Lettres des Prevots, Jurés, Echevins, etc., de la ville de Tournay, par lesquelles ils confirment un accord fait par M^e Jean de Flati, doien d'Orleans et chanoine de Laon, et Willaume de Hangest, bourgeois de Montdidier, envoiés du Roy de France pour se terminer un différend qu'il y avait entre lad. ville et Michel, Eveque

de Tournay, touchant le droit de battre monnaie dans la ville de Tournay.

L'Eveque peut faire battre et forger monnaie dans la cité, mais avant d'avoir cours, il doit la faire porter aux Echevins de lad. ville qui examineront si elle doit avoir cours ou si on doit la fondre.

Il y a encore plusieurs articles.

Cette lettre est imprimée dans les diplomes Belges, l. 3, fol. 421, sous le seel de Michel de Varenghiem, Eveque de Tournay. 81

HOPITAL A OUDENBOURG. 1247. Mars. Accord entre Wautier, Eveque de Tournay et les Echevins d'Oudenbourg par lequel il est convenu qu'on ne pourra recevoir personne dans l'hospital d'Oudenbourg, ni pour l'administration des biens, et qu'on ne pourra donner aucunes prebendes aux peres, aux sœurs, et autres sans leur consentement commun 89

HOPITAL A DAM. 1249. Juillet. Lettres des Echevins et de la communauté de la ville de Dam, par lesquelles il en dit, qu'attendu le mauvais etat des biens et les revenus modiques de l'hospital de S^{te} Marie a Dam, on n'y mettra aucun (verecundus)..... ni (verecunda)....., et qu'on ne recevra ni frere ni sœur, jusqu'à ce que cela soit réduit au nombre de cinq. Le choix des (verecundus)..... est laissé aux Echevins et celui des freres et sœurs à l'Eveque de Tournay.

On n'y en recevra point, passé ce nombre, que les revenus de l'hospital ne soient augmentés.

Ils en établi différentes personnes pour veiller a la conservation de leurs biens qu'ils rendront compte a l'aveque 95

COMINES. La 2^e ferie, avant la division des Apotres.

Accord entre Wautier, Eveque de Tournay et Bauduin S^r de Comines et Bauduin son premier fils, touchant la justice que l'Eveque de Tournay pretendait avoir sur ce qui lui appartenait tant dans la ville que dehors.

Cette piece est imprimée en latin, sous le sceau de Bauduin S^r de Comines, dans le 2^e volume des dipl. belg. 2, pages 1231. 97

COMINES. 1250. La 2^e ferie avant la division des Apotres. Le même Wautier déclare qu'il n'y a pas d'autre avoué que le comte de Flandres pour les terres qui luy appartiennent dans la terre de Comines, et dans les canonicats et biens de l'église de Comines, qui sont a sa collation, excepté une seule chapelle que Baudouin de Comines Ch^r et son fils, lui ont donné en aumone et ont remis dans les mains de Marguerite comtesse de Flandres et de Hainaut.

Cette piece est imp. dipl. Belg. 1. 2, fol. 1234. Fol. 109

LD. PREBENDES. 1250. La 3^e ferie, apres la fete de S. Jacques et de S. Christophe, Juillet. Marguerite comtesse de Flandres et de Hainaut confere a l'Eveque de Tournay du consentement de Bauduin de Comines Ch^r et de son fils, et de plusieurs autres personnes y nommées le droit de nommer aux prebendes, et canonicats qui sont a collation dans la ville de Comines, et confirme l'accord fait entre led. Eveque et le S^r de Comines, touchant la justice qu'ils avaient respectivement dans lad. ville et dans les environs.

Cette pièce est comprise dans la piece imp. des dipl. Beligiques, Tome 2. fol. 1231. Fol. 115

MOUCHIN. 1252. Le lundy après S. Laurent. Marguerite comtesse de Flandres et de Hainaut consent que

pour terminer le débat qu'il y avait entre elle et Wautier, Eveque de Tournay, pour scavoir de qui estoit tenu le fief de *Mouscin* (Mouchin), ils ont choisis des arbitres y nommés, a la decision desquels ils se rapporteront 124

MAISON DE CAMBE. 1251. *Le Samedi apres S. Mathieu.*

Wautier Eveque de Tournay donne pour toujours a Renier Leskemeul et Marisa femme, une maison appelée (franca camba).... pres du puits de Bau-
duin de Leauwe, pour 7 l. monnaie de flandres de revenu annuel et un denier tournisien de cens a la S. Remi, pour la sureté de laquelle rente ils ont obligé envers led. eveque plusieurs parties de biens qu'ils avoient a Chierch, paroisse de S. André, pres Tournay 125

PATRONAT A HOUTEM. 1151. *La 6^e ferie apres l'Epiphanie.*

Wautier eveque de Tournay promet et s'oblige de nommer pour le personat de *Houtem* apres la mort de Matthieu de Audenarde a qui on avait donné ce benefice, un pretre a qui il assigne quinze livres de revenu qui sera tenu de dire la messe tous les jours dans l'église de *Houtem* ou dans la chapelle de Daniel de Maghues, chevalier et d'aider pour le service divin de la paroisse quand il en sera requis. Il est dit dans ces lettres que Daniel de Maghues Ch^r et Olivier son fils avoient donné led. Personnat aud. Eveque et ses appartenances tel que le frere de Daniel, chanoine de Lille, le possedoit et qu'il estoit tenu en fief de Marguerite comtesse de flandres et de hainaut., lesquels Daniel et son fils avoient fait serment pour eux et les successeurs de ne troubler en rien led. Eveque et ses successeurs dans ce Personnat 129

- BENEFICE A HOUTHEN. 1231. *Fevrier.*** Marguerite comtesse de Flandres et de Hainaut, confirme la donation cy dessus du *Personnat de Houthem*, en faveur de Wautier, Eveque de Tournay, par Daniel de Moskelines, chevalier, Olivier, son fils ainé et Jeanne sa femme, et declare qu'ils ont abandonné led. personnat, entre les mains de différentes personnes : Marguerite exempte led. Wautier et ses successeurs de tout le service de feodalité qu'ils lui devoient a raison dud. Patronat. 133
- DIXME DE SAINT GENEST (SAINT GENOIS) CHAPELLE DE HELCHIN. 1231. *Fevrier.*** Royer de Coienghien, chevalier, decharge et exempte pour toujours de tout service de fief la dixme de Saint-Genest (*Sancti Genesis*) qui avait été vendue a Wautier, Eveque de Tournay, par Jean de Scellimbroch, Peronne sa femme et Jean son fils, pour 10 l. monnoie de Flandres :
Cette dixme avait déjà été vendue aud. Wautier par Wanto de Mauroit et Yolende sa mere, mais elle ne pouvoit l'être attendu la minorité dud. Jean de Scellimbroch : elle étoit tenue en fief dud. Royer et étoit destinée pour la *chapelle de Helchin*. . . . 137
- HONNEVAIN. DIXME A FRELINGHIEN. 1254. *La deuxieme ferie apres la conversion de S. Paul.*** R..... doyen et le chapitre de Tournay donnent a toujours a W..., Eveque de Tournay, leur *maison de Honneveng* avec les appartenances et dependances, en echange de quoy led. Eveque leur donne les fruits de la *dixme de Frelinghiem* jusqu'à 40 l. tournois; si elle vaut d'avantage, les frais payés, ils seront obligés de rendre le surplus a l'Eveque, si au contraire l'Eveque sera obligé de leur rendre jusqu'à concurrence dead. 40 l. tournois 135

COMINES. 1255 ou environ, a *Auigny, le cinquieme des kalendes de novembre, la 2^e année du Pontificat d'Alexandre.....* Bulle de ce meme Pape qui confirme et approuve la donation faite a Wautier, Eveque de Tournay, par Bauduin sire de Comines et Bauduin son fils ainé chevaliers, du Patronat de lad. eglise et du droit de nommer les prebendes et benefices de cette eglise : laquelle donation a été faite en presence de la comtesse de flandres et de hainaut. Ces lettres sont inserées dans la bulle sous la date de la 2^e ferie, avant la division des apotres 1250 à Lille. Imp. 1. 2. fol. 1230 des dipl. belg. 143

VINAGE D'ESPIERRE. 1257. Juin. Arnoul sire de Mortagne et chatelain de Tournay promet d'être caution pour Royer son frere ch^r, sire d'Espierre qui avoit fait hommage a l'Eveque de Tournay du *Winage d'Espierre* qui valoit 50 l. parisis, a moins que ce vinage ne lui fut oté par un traité qu'il devoit faire avec Raoul, son frere et Huon, ch^r chatelain de Gand 149

PENITENCIER A TOURNAY. 1257, La veille de l'Assomption. Wautier, Eveque de Tournay, ordonne que le canonicat de Willaume de Brigardes (du consentement du doien et du chapitre) sera doresnavant rempli par un pretre, qui sera le grand penitencier de Tournay, lequel aura douze semaines de vacance par an : il sera obligé d'assister comme chapelain quand l'Eveque officiera, ou messe ou vespres etc. La formule du serment de ceux que l'on recevra pour remplir cette prebende y est inserée. . 155

HOPITAL A RODENBOURG. 1258, La 3^e ferie avant la nativité de S. Jean-Baptiste. Accord entre Wautier Eveque de Tournay et les echevins de Rodenbourg

au sujet de l'hôpital de *S. Jean a Rodenbourg* par lequel il est dit que

Les Echevins de Rodenbourg pourront nommer sept personnes des deux sexes pour regir les affaires de la maison sous les ordres des administrateurs.

L'Eveque et les Echevins pourront nommer chacun deux personnes pour avoir soin du temporel dud. hôpital.

On ne peut recevoir que six personnes tant freres que sœurs dans led. hôpital, lesquels seront a leur choix et a celui des administrateurs. Et autres articles. 157

ABBAYE DE DOUXWALLE ZOETENDAELE. 1269, *Le lendemain de S. Vincent. Janvier.* L'humble abbé de Douxwal ou Zoetendaele et son couvent prient l'Eveque de Tournay de confirmer une vente qu'ils ont faite de dix livres de rente pour paier leur dette. Cette abbaye a été supprimée par une bulle du pape Grégoire 13, en 1584 et leurs biens ont été donnés au college des Jesuites.

Imp. l. 3, fol. 252 des dipl. Belg. (ils étoient chanoines reguliers de l'ordre de S. Augustin du diocèse de Tournay a present de celui de Bruges . . . 161

BOIS DE BREUZE. 1269. *Avril.* Jean de Chatillon comte de Blois et sires d'Avesnes dit a l'Eveque de Tournay qu'il veut bien tenir de lui le bois de breuze qu'il avait acheté de Jean de Mortagne, a tel service de fief que Hues d'Antoing le dira. . . . 163

PATRONAT DE ROUSSELAER. 1275, *Le jour de l'exaltation de S^o Croix.* Gossuin *Oppidamus* de Gand et Sgr de Rollario (*Rousselaer*) donne a Philippes, Eveque de Tournay, a toujours la collation de l'église de Rousselaer et consent qu'elle soit donnée a Siger dit Hoefelaken. 169

- WIPPES. 1276. Aoust.** Jean sire de Mortagne et chatelain de Tournay declare avoir donné en fief et hommage a Pierre de Guignies ch' *les Wines, Viviers et les Chingles de Wippes*, et lui permet d'acquies sans service 10 l. de rente dans les paroisses de Blandain et de Froienne 175
- Id. 1277. Decembre.** Le meme Jean de Mortagne declare avoir chargé Sohier de Haudion son baillif d'adhérer l'Eveque de Tournay des viviers et des ecluses de Wippes que Mes. Pierre de Guignies lui avait vendu 177
- SECLIN. 1277. La 2^e ferie apres S. Matthieu.** Ar.....
Prevot et le doien et chapitre de Seclin acceptent la donation qui leur a été faite par Philippes, Eveque de Tournay (dont les lettres sont ici inscrites sous la date du lendemain de S. Matthieu 1277) de la prebende dont les Eveques avoient coutume de jouir dans leur chapitre, se contentant de recevoir *pour la procuracion de sa visite* de lad. eglise cent et douze sols tournois 181
- HONNEVAING. 1277. Mars.** Jean sire de Mortagne et chatelain de Tournay fait scavoir qu'il a vendu a l'Eveque de Tournay a tenir perpetuellement et irétalement toute la justice qui lui appartenoit sur son *manoir de Honnevain* et sur toutes les appartenances et appendances et sur les terres à labour, dont les abouts sont désignés et qui contiennent environ 28 bonniers, et les Winiers de Wippes. Marie de Conflans sa femme confirme ces lettres . . 183
- HONNEVAING. 1278. Avril.** Le meme Jean de Mortagne declare avoir vendu a l'Eveque de Tournay tout ce qui est repris dans les lettres cy-dessus a Honnevain moyennant 150 l. tournois qu'il a reçu dud. Eveque. ; . fol. 189

CYSOING. 1278. *A Rome, le 5^e des Calendes de May, la premiere année du Pontificat du Pape Nicolas 3.* Bulle de ce Pape a l'Eveque, au Doien et a Henry Tuebout, chanoine de Paris, par laquelle il leur mande de s'informer et de décider sur la difficulté qu'il y avait entre l'Eveque de Tournay et l'Archeveque de Reims sur ce que ce dernier pretendoit avoir droit de visite dans le *Monastere de Cysoing, ordre de S^t-Augustin*, diocese de Tournay.

Il dit aussi dans la Bulle que si par haine, faveur, ou crainte, les témoins cités se déroberent a la citation, ils les contraignent a rendre temoignage par la censure ecclesiastique 193

BREUZE. 1279. May. Jean de Chatillon, Comte de Blois et Sire d'Avesnes nomme Jean Hazart, son Chatelain de Brabant pour faire hommage a l'Eveque de Tournay, de son Bois de Breuze. (Breuze est un hameau de Cisoing) (1). Voir cy-dessus, au fol. 165. 197

JUSTICE SOUVERAINE 1286. *Le mercredi, apres Paques fleuries.* Lettres de Jean Malings, Prevot de S^t-Quentin et de Ribemont, par lesquelles il declare avoir fait remettre en sa presence par Watier de Nivelles, Bailly des hoirs de la demoiselle de Mortagne, Chatellaine de Tournay a Etienne de Suissy, envoyé de l'Eveque de Tournay, les prises que les officiers de lad. demoiselle avoient fait a *Coqueriaumont et a Marcaïn* injustement, parce que l'Eveque comme seigneur et souverain a seul droit de faire rendre la justice a lad. chatellaine. 201

(1) Cette note du copiste est fautive, Breuze est un bois très-inconnu à une demie lieue de Tournay.

MONNAIE A TOURNAI. 1286. *A Paris, avoué. Philippe 4 dit le Bel, Roy de France, confirme un accord fait entre les Prevot, Jurés, et Echevins de Tournay, et l'Eveque dad. lieu, touchant le droit de battre monnoie.*

Cet accord y est inseré en date de 1286, le lendemain de l'octave S^t Jean-Baptiste, il est cy-devant fol. 84.

Imp. T. 3, fol. 424, dipl. Belg. 203

CHAPITRE DE SECLIN. 1288. *La sixieme ferie apres Invocavit me.* Accord entre Michel, Eveque de Tournay et les Doien, Chapitre de l'Eglise de Seclin, au sujet d'une sentence interlocutoire qui avoit été rendue par Lambert de Thun, official de Tournay, a l'instance de Willaume Kempe, chanoine de Seclin, contre laquelle sentence led. Chapitre avoit appelé au Pape qui leur avoit donné pour juge Hugues de Bappaumes delegué par le Doyen de Lille : pour mettre fin, a cette discussion, ils regardent toutes ces choses comme non avenues et sont comme ils estoient avant toutes ces difficultés. 217

ABBAYE DE MONTROSE. 1290. *Le jour de Sto-Marguerite.* Beatrix, humble abbesse et tout le couvent de Montrose, pres Wasemoustier (Montis rosarum) prient l'Eveque de Tournay de consentir a la reception qu'ils avoient faite d'une jeune fille de Gand. . 221

CHAPELLE A DUDZEEL. 1261. *La veille de la Trinité.* Accord entre Michel, Eveque de Tournay et V. Doien et le Chapitre de S^t-Donat a Bruges, par lequel ils nomment des arbitres, au jugement desquels ils promettent de se rendre pour terminer une difficulté qu'il y avoit entre eux au sujet d'une nomination de chapelle a l'Eglise de Dudzeèle, diocese de Tournay, qu'ils prétendoient être en droit de nommer. 225

Id. 1294. *La 2^e feria apres St-Barnabé.* Les Doien et Chapitre de l'Eglise de Tournay promettent et consentent que la difficulté cy-dessus entre Michel, Eveque de Tournay et M... Doien et le Chapitre de St-Donat de Bruges soit jugée. 229

1294. *La veille de St-Simon et de St-Jude.* Le Doien de St-Donat a Bruges et J. de Muro, chanoine de Tournay, arbitres de la difficulté cy-dessus pour une chapelle a Dudzeete, prevoient jusqu'à la Purification de la Vierge, le terme ou cette difficulté devoit estre jugée. 235

ACCORD. EVECHÉ DE TOURNAY, ECHEVINS. 1295. *A Paris, le jeudy apres les Brandons.* (1) Ordonnance faite par Philippe le Bel, Roy de France, touchant les difficultés qu'il y avoit entre J. Eveque de Tournay et les Prevot et Echevins jurés de lad. ville, qui avoient envoié a la cour pour finir tous ces debats, l'Eveque y estoit pour lui du consentement de son chapitre et Jacques dit Moutons et Michel de froienne estoient les deputés de la ville, qui ont été jugés par plusieurs personnes nommées par le Roy.

BEGUINES. L'Eveque aura droit de nommer la maîtresse des Beghines et y exercera tout ce qui regarde le spirituel et les Echevins ce qui regarde le temporel.

MONNOIE. On rendra a l'Eveque de Tournay la monnoie qui y a cours, parce qu'elle est fausse et qu'elle n'est pas d'un poids juste.

L'Eveque aura dans sa maison episcopale toute sa justice haute, moienne et basse, seul et sans la participation des Echevins.

(1) 1^{er} dimanche de Carême, ainsi appelé d'une coutume superstitieuse de courir dans les campagnes avec des torches enflammées.

Il y a encore plusieurs autres articles qu'il seroit trop long de rapporter et dont plusieurs ne valent pas la peine de l'être 257

DIXME DE COURTRAY. 1299. Janvier. W. Doien et le Chapitre de Tournay, déclarent que W. Eveque de Tournay, pourra les rembourser, quand il voudra, de la somme de 654 l. monnoie de flandres qu'ils lui avoient prêtée pour acheter une dixme dans la paroisse de Courtray, de Henri dit Rusing, de Houthem, laquelle dixme led. Eveque leur avoit donnée jusqu'au remboursement. 245

AQUEDUC DE LA MAISON EPISCOPALE. 1319. Le mardy 17 avril. Les Prevot, Jurés, Echevins et Gouverneur de la ville de Tournay declarent ne vouloir porter aucun prejudice a l'Eveque quand ils ont fait refaire et appareiller le pavé du conduit de l'eau courant de la maison episcopale. 249

1320. Mars, a Paris. Echange entre Philippes 5 dit le Long, Roy de France et l'Eveque de Tournay.

L'Eveque donne au Roy l'hommage et la faculté de la Chatellenie de Tournay que la demoiselle de Mortagne, chatelaine dud. Tournay, tenoit en fief dud. Eveque :

L'hommage de l'avouerie de Tournay :

Les forages des bierres dont led. Eveque jouissoit dans la ville de Tournay :

La justice qu'il avoit dans la ville d'Orque et celle sur 22 bonniers de terre, pres de la potence , excepté le fond qui reste a l'Eveque.

L'Eveque donne de plus au Roy l'hommage *de franc martel et omnium camporum* :

La prisée de la fausse monnoie et celle dont le poids n'est pas juste :

La maison de St-Piat :

Toute la justice qu'il avoit dans la ville de Tournay ,
excepté dans la maison episcopale :

Et tous les revenus qu'il avoit dans la ville de Tournay .

Le Roy lui donne en échange de tout cela a perpetuité
avec haute moienne et basse justice, plusieurs terres
et rentes situées a Wes. — Les rentes a Lezennes.

— Les rentes a Esquermes, il amortit toutes ces parties
et veut qu'elles jouissent des memes libertés et
franchises que les autres parties de l'Eveché.

La donation de l'Eveque de Tournay est en latin et
celle du Roy en françois. 253

BAILLIAGE DE VERMANDOIS. 1552. Mars, à Paris.
Philippe 6 dit de Valois, Roy de France, veut que
les lettres de Philippe 5 dit le Long, inserées dans
celle-ci, *en date de 1519*, dans l'Abbaye Royale de
St^e-Marie, pres Pontoise, soient executées : elles or-
donnent que l'Eveque de Tournay et ses Vassaux
ressortiront au Baillage de Vermandois. 261

ARCHIDIACONAT. 1556. Le dernier aoust. Accord entre
André, Eveque de Tournay et Jean, archidiaque de
lad. eglise, par lequel les droits et emoluments ap-
partenans a l'archidiaconat sont réglés. 285

**ID. 1556. Le 5 septembre, Le Chapitre de l'eglise de
Tournay.** Les Doien et Chapitre de cette eglise ap-
prouvent l'accord cy-dessus. 293

**DROIT DE VISITE HARLEBEKE. 1556. La 6^e ferie apres
la nativité de la Vierge.** Le Prevot, Doien et Cha-
pitre de Harlebeck approuvent les lettres d'André,
Eveque de Tournay (qui y sont inserées en date de
1556, le lundy apres l'Assomption de la Vierge, a
Helchin), par lesquelles ils conviennent que sur une
difficulté qui avoit été meue entre led. Eveque et

- Chapitre au sujet du droit *de procuration* due aux Evêques par les églises qu'ils visitent, le Chapitre donnera aud. Evêque, a la première visite, pour son joyeux avènement, vingt livres parisis, monnoie de Flandres et pour les autres visites 10 livres. L'Evêque peut y avoir aussi sa nourriture pendant son séjour. 297
- Id. DROIT DE PROCURATION. COURTRAY. *Même date.* Le Doien et Chapitre de S^{te} Marie à Courtray approuvent les lettres d'André, Evêque de Tournay, de même date et de même teneur que les précédentes au sujet du droit de Procuration due aux Evêques par les Eglises qu'ils visitent. 305
- S^t-VAAST, BAUVIN, PROUVIN, *Sans date.* Pièce qui paroît n'avoir pas été copiée en entier par laquelle on voit une sentence rendue par le Penitencier de Tournay et Willaume dit le Veau, arbitres pour juger le différend qu'il y avoit entre l'Evêque et l'Archidia-cre de Tournay et le Doien de Chretienité de Lille, et le Couvent de S^t-Vaast à Arras, par laquelle sen-tence il est décidé que quand l'Archidia-cre de Tour-nay et le Doien de Chretienité iront visiter *les églises de Bauvin et de Prouvin*, les censiers de ces villages devront loger et nourrir lesd. visiteurs selon l'usage. 315
- Icy finissent les 58 pièces dont il a été fait mention au commencement de ce troisième volume.
- RENTE ANNUELLE. 1179. Lettres de Philippe, Comte de Vermandois touchant le rachat fait par l'Evêque de Tournay, de sept livres de rente annuelle qu'il devoit a Bauduin de Wasse pour le prix et somme de 25 marcs une fois payés. 317
- S^t-SAUVENR A BAUGES. *Sans date.* Lettres de Gerard, Evêque de Tournay, par lesquelles il fait savoir a

- Thierry, seigneur de Wase, qu'il a assigné sur les pretres de St-Sauveur de Bruges, les sept livres de rente qu'il devoit a Bodin, clerc de Barale, pendant sa vie, dont la moitié devoit se payer a la fete de St-Bavon et l'autre moitié a Paques. 521
- HARLEBEKE, PREBENDE.** *Sans date.* Robert, Prevost de l'Eglise d'Harlebeke donne a Gerard, Eveque de Tournay et a ses successeurs a perpetuité, une prebende dans son Eglise, a conditions que l'Eveque y nommera un *vicair*e (vicarius) pour faire son service a l'Eglise, moichnant trente sels. 525
- AUTEL DE COURTRAY.** *Sans date.* Thierry, Comte de flandres, Sibille sa femme et Bauduin son fils donnent a Gerard, Eveque de Tournay *l'autel de Courtray*, qu'Arnoul d'Audenarde, qui le tenoit en fief dud. Comte, lui avoit remis, mais dont il s'etoit reservé les hommages de ceux qui relevoient de lui et qui ne appartiendroient point a l'Eveque, a moins qu'il ne les achetât ou qu'on ne les lui donnat en aumone. 529
- EXCOMMUNICATION COURTRAY. 1200.** Jean de Alentike, chapelain de St-Marie a Courtray mandé a l'Official de Tournay, qu'il a fait executer et publier la sentence d'excommunication prononcée contre Pierre Beeq; s'il y a quelqu'un qui malgré cette sentence y contrevienne, il lui fera scavoir. 535
- EENHAM, ÉGLISE DE EYNES. 1205. Janvier.** P... Archidiaque, J.... Doien et WiHaume, chanoine d'Arras, nommés par le Pape pour arbitres d'un différend qu'il y avoit entre Gossuin, Eveque de Tournay et Wautier, abbé et les moines d'Eenham, pour scavoir a qui appartenoit l'eglise de Eynes, l'abbé a déclaré n'y avoir et pretendre aucuns droits.
Imp. dipl. Belg. T. 2. fol. 1208. 535

- NOTRE-DAME A COURTRAY. REGIME DES CHANOINES. 120...**
Piece qui n'a point été entièrement copiée, contenant les statuts et reglements faits par Gossuin, Eveque de Tournay touchant l'Etat et le Regime des Doyen et Chanoines de l'Eglise Collegiale de Notre Dame de Courtray, et la correction des delinquants en lad. Eglise. 341
- ID. 1210. Fevrier.** Lettres du Procureur de Flandres et de Hainaut, touchant le droit qu'a l'Eveque de Tournay de conférer deux prebendes dans l'Eglise de Notre Dame de Courtray. 349
- FURCAM ET CULCITRAM. 1217. Janvier.** Sous Gossuin, Eveque de Tournay : Etat des personnes qui doivent à l'Eveque de Tournay le droit de *furcam et culcitram*.
C'est à proprement parler un droit de Giste (*Gisti*).
Voir vol. 4^e fol. 25. 354
- DIXME A FLISSENGHEM. 1218. A Lille, le mardi apres S^t-Pierre et S^t-Paul.** Jeanne, Comtesse de Flandres et de Hainaut mande et ordonne à Willaume de Stades, de mettre en prison, à Bruges, plusieurs personnes y nommées et autres pour avoir injurié ceux qui ont mis obstacle à ce que G..., Eveque de Tournay, perçut son droit de dixme à Flissenghem, et de ne les en faire sortir sous bonne caution et quand l'Eveque jouira tranquillement de sa dixme. 363
- ID. 1218. A S^t-Guislain, le lundy dans l'octave de l'Assomption de la Vierge.** La meme Comtesse mande et ordonne à André, son Baillif de Bruges et à Willaume de Stades de faire mettre en prison plusieurs personnes qui troubloient l'Eveque de Tournay dans la jouissance paisible de sa dixme de Flissenghem. 367

- Id. 1218. Juillet, le samedi avant les vigiles de S^{te} Marie-Magdelaine.** Lettres passées par devant W....., Prevot de Bruges et Chancelier de Flandres, de caution donnée par plusieurs personnes a l'Eveque de Tournay de la somme de 48 marcs et de 27 marcs et demi (le marc faisant 33 sols et 4 deniers) pour la part de la dixme dud. Eveque a *Flissenghem*. Cette somme devra être payée en trois termes, scavoir a la naissance du Sgr, a la Purification de la Vierge, et au jour de Paques. 369
- Id. 1218. La veille de S^t-Donat.** Willaume Senechal du Chatelain de Bruges, fait scavoir qu'en sa presence Pierre surnommé Ghuna a déclaré n'avoir aucuns droits sur la dixme de *Flissenghem* et qu'il abandonne a l'Eveque de Tournay, le droit qu'il pouvoit y avoir. 374
- Id. 1218. A Lille, la 6^e ferie apres la decollation de S^t-Jean-Baptiste.** Mandement tres expres de Jeanne, Comtesse de Flandres et de Hainaut, a Guillaume de Ostkca et a André Bailly de Bruges, de faire emprisonner ceux qui troubloient l'Eveque de Tournay, dans la possession de *la dixme de Flissenghem*, sous peine de recuperer sur eux les dommages que led. Eveque en pourroit souffrir. 381
- Id. 1218. A S^t-Ghislain, la 2^e ferie apres l'Assomption.** La meme Comtesse reitere les ordres qu'elle avoit donné cy-dessus et au meme sujet de la dixme de *Flissenghem*. 385
- Id. 1219. A Courtray, le 1^{er} dimanche d'août.** M. de Harnes mande a André Baillif de Bruges de la part de la Comtesse de Flandres d'établir aux frais de l'Eveque de Tournay, des sergens de lad. Comtesse
- BULLETINS T. XVI. 42

- pour garder et lever la dixme dud. Eveque a Flissenghem. 385
- ID. 1219.** *Aoust, la 3^e ferie avant l'Assomption de la Vierge.* Lettres de l'achat fait par Jean de Gheisera de la dixme et des droits appartenant a l'Eveque de Tournay, a *Flissenghem* (proeter leges Episcopi) pour la somme de cent marcs et 23 l. a payer en trois termes, scavoir a l'Epiphanie du Seigneur, a la Purification de la Vierge, et au dimanche de *Misericordia domini*; le marc etant de 33 sols et 4 deniers. 393
- EYNES. 1220.** *A Tournay, dans la tresorerie, aoust.* Accord fait entre Wautier, Eveque de Tournay et Arnoul de Landas, seigneur d'Eynes, par lequel ce dernier cede a l'Eveque du consentement de ses fils tout le droit qu'il avoit a la collation des prebendes de l'eglise d'Eynes.
- Imp. 1^{er} vol. dipl. Belg. fol. 411.** fort tronquée. . 393
- DIXMES DE WASE. 1221.** *La 6^e ferie avant la natiivité S^{ve} Marie, a Thamise.* Siger, chatelain de Gand declare qu'en sa presence et celle de plusieurs personnes y nommées Bauduin de Baisela, chevalier, son parent, a donné a Wautier, Eveque de Tournay, tout le droit qu'il pretendoit avoir sur les dixmes de Wase, scavoir de *Lookre*, de *Wasemoustier*, de *Helversele*, de *Belsele*, de *Thilrode*, de *Rupelmonde*, de *Buissele* et autres que led. Eveque possedoit, led. Bauduin, apres avoir eu l'absolution, a juré sur l'autel, le corps du Seigneur et les saintes reliques a Thamise, qu'il ne reclameroit jamais rien dans leed. dixmes. 401
- DIXME DE FLISSENGHEM. 1222.** Conon, abbé de Eechout, Guillaume, Prevost de Bruges et plusieurs autre sont scavoir qu'en leur presence, Jean de Pole, Roger

son frere, S...., femme de Jean et Gertrude leur mere, Henri Rigolt et Ogive sa femme, et Banduin de Guicka, ont renoncé de leur bonne volonté aux droits et pretentions qu'ils pouvoient avoir sur la dixme de Flissenghien, et l'ont adjuré sur les saintes Evangiles. 405

FLISSENGHEM. HOUTALBA. 1224. La 4^e ferie apres S^{te} Catherine, à S^t-André pres de Bruges. Gerard de Roden declare qu'en sa presence Jean de Biggha a promis de s'en tenir au jugement de l'Eveque de Tournay, pour les droits qu'il avoit sur la dixme de Flissenghem et pour les difficultés qu'il avoit avec Boidekin de Flissenghem; s'il ne tient pas le jugement, led. Jean de Biggha donne a l'Eveque, du consentement de Wesir son frere, la dixme de Houtalba qui estoit tenu dud. Gerard de Roden. . 407

SENTENCE REVOQUÉE. S^t-DONAT A BRUGES. 1225. Avril, Bruges. W., abbé de S^t-André pres de Bruges mande a Ph...., Doien, chantre et P. Wasselm, chanoine de S^t-Omer, que par l'autorité des lettres qu'ils lui avoient envoiés ainsi qu'a l'abbé d'Echout dans l'octave de S^t-Pierre et de S^t-Paul, il revoque la sentence de suspension que l'Eveque de Tournay avoit porté contre les Doien et Chapitre de S^t-Donat a Bruges. 413

DIFFERENS. DROIT DE PROCURATION. 1225, la 4^e ferie endedans le jour de Paques. W... , archidiaque d'Anvers, Th... , archidiaque de Brabant, et R...., Doien de Cambray, envoient aux Doien, Chantre et Pierre Wasselm, chanoine de S^t-Omer, une Bulle du Pape Honorius (y inserée, donnée a Latran, le ii des nones de decembre, la 8^e année de son Pontificat, ce qui revient.....) adressée auxd. archidia-

cre et Doien, par laquelle il leur est enjoint de terminer le differend qu'il y avoit entre l'Eveque de Tournay, et l'abbé de S^t-Thierry de Reims, le Chapitre de S^t-Donat a Bruges et plusieurs autres des dioceses de Tournay et de Reims, touchant le droit de procuracion deu par les abbé et Chapitre au susd. Eveque. 415

L'EVEQUE DE TOURNAY. S^t-DONAT A BRUGES. 1225, à S^t-Gmer, la 3^e ferie apres Quasimodo. Assignation donnée a l'Eveque de Tournay pour le samedi de l'Ascencion pour proposer ses exceptions dans sa difficulté contre le Doien et Chapitre de S^t-Donat de Bruges, pour seavoir le jugement par le Prevot de Bruges et le Prevot de Chretienité. 421

S^t-DONAT A BRUGES. 1225. Avril, a Bruges. Lettres de Willaume, Doien de Chretienité de Bruges, a Ph..., Doien, chantre et P..... Wasselm, chanoine de S^t-Omer, par lesquelles il leur fait seavoir qu'il a reçu leurs lettres y inserées; données a S^t-Omer, la 4^e ferie apres *Oculi mei*, 1224, qui lui mandoient de finir la difficulté qu'il y avoit entre l'Eveque de Tournay et le Doien et le Chapitre de S^t-Donat de Bruges; led. Willaume leur mande qu'il ne peut revoquer la suspension de l'Eveque et la sentence d'excommunication qu'il avoit portée contre le Doien de S^t-Donat, sans que le Prevot de Bruges avec qui il devoit juger, y soit present, et aiant appellé l'Eveque. 425

EVEQUE DE TOURNAY. S^t-DONAT DE BRUGES. 1224-1225. A S^t-Omer, la 4^e ferie apres *Oculi mei*. Acte par lequel des Doien et Chapitre de S^t-Donat de Bruges, demandent que l'arret et saisie de leurs biens faits a la requete de l'Eveque de Tournay soit levé avec

despens ; la difficulté étoit que le dimanche apres l'octave de S^t-Martin , l'Eveque de Tournay étoit venu a leur eglise a Bruges et avoit demandé son droit de visite, deux mois apres il fit citer deux chanoines pour se trouver a Tournay ou ils n'ont pas voulu aller ; l'Eveque leur ecrit de lui envoyer 60 sols pour son droit de visite, ce qu'ils n'ont pas voulu faire. Peu de tems apres, l'Eveque vint a Bruges et manda au Doien et Chapitre qu'il ne vouloit venir dans leur eglise, ils repondirent qu'il seroit le maitre de precher et de faire tel office qu'il voudroit, mais de ne faire aux chanoines aucunes corrections, par ce que leur Doien étoit chargé de ce soin. L'Eveque fit suspendre les chanoines, s'empara de leurs biens et leur fit def fendre l'entrée de l'Eglise, immediatement apres Paques ; ils demandent la levée de cette saisie de leur biens. 429

Id. 1225. *Dans l'octave de S^t-Jean-Baptiste.* Assignation donnée a l'Eveque de Tournay pour le lendemain de S^t-Pierre aux liens, a S^t-Omer, contre le Doien et Chapitre de S^t-Donat a Bruges 433

Id. *Le 9 des Kalendes d'aoust, la 8^e année du Pontificat d'Honorius.* Bulle de ce meme Pape au Doien, chantre et P..., chanoine de S^t-Omer, diocese de Therouanne, par laquelle il lui mande de décider sur la difficulté qu'il avoit entre l'Eveque de Tournay et le Doien et Chanoine de S^t-Donat a Bruges, et de condamner aux depens ceux qui auront appellé injustement. , . . . 435

SENTENCE. EVEQUE DE TOURNAY. S^t-DONAT DE BRUGES. 1225. *Le dimanche, apres S^t-Pierre aux liens.* Lettres de Ph..., Doien et P. Wasselmi, chanoines de S^t-Omer, par lesquelles la difficulté qu'il y avoit

entre Wautier, Eveque de Tournay et le Doien et
Chapitre de S^t-Donat a Bruges, est decidée de cette
façon. Quand l'Eveque ira a Bruges, le jour de S^t-
Donat, il pourra y celebrer l'office divin et il aura
la meme part que les autres chanoines et pourra
assister au refectoire avec les personnes qui l'ac-
compagneront; s'il fait aussi le service l'apres-diner,
on lui donnera 40 sols, mais dans aucun autre jour
excepté celui de la premiere visite; si l'Eveque de
de Tournay ne peut faire consentir son Chapitre a
cette sentence, le Chapitre de Bruges n'y sera plus
sujet, s'ils le veulent. Ces lettres sont scellées des
sceaux de l'Eveque, de l'Eglise de S^t-Donat et des
arbitres. 445

LIMITES DU DIOCESE. *A Latran, le second des nones
d'avril, la 5^e année du pontificat de Gregoire.....,*
Pape. Bulle de ce meme Pape, adressée aux Eveques
de Cambray et d'Arras, par laquelle il leur mande
de mettre fin et terminer les difficultés qu'il y avoit
entre l'Eveque de Tournay et l'Eveque de.....
(trajectensis) touchant les limites de son diocese. 447

AVOUÉ DE TOURNAY. 1234. *Novembre, le Samedi apres
Toussaint.* Compromis fait par Ansiaus, chevalier et
avoué de Tournay, par lequel il se met entre les
mains de Wautier, Eveque de Tournay et promet
devant plusieurs personnes en passer par tout ce
qu'il voudroit pour une difficulté qu'il avoit avec
led. Eveque touchant soixante livres de blancs et
d'Artisiens qu'il demandoit. aud. Ansiaus. . . . 449

AVOUERIE DE TOURNAY. 1334. *Juin, le Samedi apres
l'Ascension, en la chapelle de l'Eveque a Tournay.*
Sentence rendue par Jean l'archidiacre, Watiers, le
Tresorier, Willaume archidiacre de flandres, cha-

noine de Tournay, Baudouin li Karous de Rume, Alard Maire de Helchin, Chr^r Evrars de le Vigne et Libers de le Cost, homme de fief de Watier, Eveque de Tournay, a son profit, comme Ansiaus avoué de Tournay, qui le condamne a paier aud. Eveque deux cent livres parisis pour le marché de l'avouerie de Tournay qu'il avoit acheté 451

DIFFEREND. LIMITES DU DIOCESE. 1235. *Le 18 des Kalendes de juillet, la neuvieme année du Pontificat de Grégoire.* Bulle de ce Pape a l'abbé de S^t-Gilles, au Doyen de S^t-Lambert, et a Willaume chanoine de Liege, par laquelle il les nomme pour prendre connoissance et mettre fin a des difficultés qu'il y avoit entre l'Eveque de Tournay et ceux de (trajectensis)....., Cambray et Liege, touchant les limites, les dixmes et autres droits de son Eveché. 457

CHAPELLE DE HELCHIN. DIXME DE S^t-GENOIS. 1236. *Juin.* Wautier, Eveque de Tournay donne en augmentation de biens a la chapelle de Helchin, la dixme de S^t-Genois (Saneti Genesii) qu'il avoit achetée de Roger de Bossut Ch^r (de Boseo) et plusieurs autres parties y detaillées; et il la charge d'y dire la messe tous les jours et d'assister a l'église paroissiale les jours d'office divin; les dimanches aucuns habitants d'Helchin et autres ne peuvent venir entendre la messe dans cette chapelle, et sont obligés de l'entendre a leur paroisse. Ces charges sont faites selon le principe de l'évangile; qui non laborat non manducet 459

DIXME DE FLISSENGHEM. 1237. *La 2^e ferie apres S^t-André.* Eustache Baillif de Bruges declare qu'en sa presence et celle des Echevins du franc y nommés Wautier fils de Nicolas de Weins a juré de ne pou-

- voir rien pretendre et reclamer dans la dixme de *Flissenghem*, d'en laisser jouir tranquillement l'Eveque de Tournay, plusieurs de ses parents y nommés jurent aussi la meme chose 465
- Id.** 1237. *La 6^e ferie apres S. André.* Lettres de B... Doien de Claretienté de Bruges par lesquelles il declare aussi qu'en sa presence led. Wautier, fils de Nicolas de Weins a promis et juré la meme chose. 467
- S^{te} WALPURGE A BRUGES. CHAPELLE A S^t-SAUVEUR.** 1239. *Le dimanche avant la Magdelaine.* Thomas et Jeanne Comte et Comtesse de flandres et de Hainaut consentent que W..., Eveque de Tournay, erige leur chapelle de S^{te} Walpurg de Bruges en paroisse et ils lui accordent la collation pour luy et ses successeurs : led. Eveque leur donne en echange la collation d'une chapelle dans l'eglise de S^t-Sauveur dont il etoit patron 475
- REDEVANCE ANNUELLE. WASEMOUSTIER.** 1259. *La 6^e ferie avant Oculi.* Sentence rendue par M^e Pierre Duchesne, chanoine et official de Tournay contre Bauduin de Morsche Ch^r, a la requete de Hugues de Sainghin, Baillif de l'Eveque de Tournay, au sujet d'une redevance annuelle de 6 deniers et une obole monnoie de flandres, et dont il devoit plusieurs années aud. Eveque pour des terres situées a *Wase-moustier* tenues dud. Eveque 475
- ABBAYE DE S. ANDRÉ A BRUGES. DIXMES DE COLESWERF ET VININAMAED.** 1242. *Juillet.* Accord fait entre W... Eveque de Tournay et W.... abbé et tout le convent de S. André pres de Bruges, touchant les difficultés qu'il y avoit entre eux touchant les dixmes de *Wini-namaed* et de *Coleswerf* pres de *Houtalba* et de *Flissenghem*, par lequel la dixme de *Coleswerf*

- appartiendra aud. Eveque et a ses successeurs et l'autre a lad. abbaye et a toujours 481
- NOUVEAU ROLLERS. 1242. *La veille de l'Assomption de la Vierge.*** Wautier, Eveque de Tournay declare que Gossuin de Rollers Chatelain de Gand et ses héritiers ne seront plus tenus de paier aud. curé du nouveau Rollers, quinze livres monnoie de flandres qu'il lui paiot jusqu'a ce que les revenus eussent pu valoir cette somme et lui donne le droit de conferer lad. cure et la garde dans lad. Eglise du nouveau Rollers. 485
- CHAPELLE A TOURCOING. 1242. *La 2^e ferie apres l'Ascension.*** Lettres de Wautier, Eveque de Tournay, contenant plusieurs ordonnances faites par led. Eveque touchant les charges d'un chapelain dans l'eglise de Tourcoing dont il etoit le patron . . . 485
- DIXME D'ESQUERMES. 1243. *Le jour de la Toussaint.*** Jeanne, Comtesse de flandres et de hainaut mande a son Baillif de Lille d'adheriter selon les loix, W..., Eveque de Tournay dans la dixme de la paroisse (de Schelmis) d'*Esquermes*, qu'il avoit achetée de Jean de Haya chevalier et qui etoit tenue d'elle en fief, laquelle dixme elle exempte pour toujours de tout service feodal 495
- ID. 1243. *Novembre.*** Adheritement donné par Thomas Baillif de Lille a W.... Eveque de Tournay d'une dixme a Esquermes et dans son personnat qu'il avoit acheté de Jean de Haia Ch^r et Usilia sa femme et de Jean son fils aîné, aiant appartenu a Jean du Moulin, pour 390 livres monnoie de flandres, laquelle dixme etoit tenue de la Comtesse Jeanne qui lui donne exempt de tout service feodal 495
- HOUPLINES. DIXME. 1248. *La 6^e ferie apres la Magdelaine.*** G... prieur de Houplines aiant l'administra-
- BULLETINS T. XVI. 13

tion des biens de l'abbaye de..... (Sancti Rasoli) donne et cede a l'Eveque de Tournay le droit qu'il avoit sur une partie de dixme au village de Houplines que led. Eveque avoit achetée de Willaume de Harlebeke et de sa femme 501

S^t-PIERRE DE GAND. WAVRE. DIXMES. HOPITAL COMTESSE A LILLE. 1248. *A Elmare, la 2^e ferie avant les Rameaux.* Accord fait entre l'Eveque et le Chapitre de Tournay, et l'abbé de S. Pierre de Gand, qui met fin aux differens qu'il y avoit entre eux touchant différentes dixmes noales des nouvelles paroisses de *Wavre* et de *Ormonskerke*, pres de *Rodenbourg*, et dont l'Eveque de Tournay avoit donné une partie a l'hopital comtesse a Lille : il est réglé dans cet accord les parties de dixme qu'ils doivent avoir chaecn respectivement et avec les abouts. 505

PRÉ A HELCHIN. SAINT GENOIS. 1249. *La veille de tous les Saints.* Willaume Chr et Sgr de Avelghem donne adheritement a W., Eveque de Tournay, d'un quartier de pré gisant a Helchin et d'une somme gisante aud. lieu de Helchin et *Saint-Genois*, qu'il avoit achetés de Hugues de Annes Chr, de Heile sa femme et de Jean leur fils aîné, lesquelles parties étoient tenues au fief dud. Hugues et les donné actuellement exemptes de tout services feudaux 513

Id. 1249. Novembre. Lettres de l'Official de Tournay touchant la vente de ce quartier de pré cy-dessus 517

CHAPITRE DE COURTRAY. 1249. *Le samedi, apres l'Ascension du Seigneur.* Wautier, Eveque de Tournay, donne des statuts et reglemens aux Doien et Chapitre de Courtray, fixe le tems de leur residence, de leurs vacances, des revenus des prebendes, et des regles particulieres des vies des chanoines, et en

vertu d'une Bulle du Pape Innocent.... y inserée
donnée a Lion le jour des ides d'octobre, la 5^e année
de son pontificat. 521

BONNIERS DE TERRE. PIERRE DE LILLE. 1250. La 3^e
ferie apres *Oculi mei*. Ph....., Doien de Chretienité
de Lille, fait scavoir que Pierre de Lille et Margue-
rite sa femme ont werpi entre les mains de W....,
pretre de Seclin, et Henry Estreloy, clerc, au nom
dud. Eveque, deux bonniers de terre. 533

HOMMAGE DE FROYENNE. BLANDAIN. HONNEVAING. 1250.
La 4^e ferie apres le dimanche de la Resurrection.
L'Official de Tournay declare qu'en sa presence
Colard de Orke, Jeanne sa femme, Colard son fils
ainé, et Pierre ont reconnu avoir vendu a l'Eveque
de Tournay, pour la somme de 17 livres artois,
l'hommage de Alard de Froienne, Chevalier et ce
qu'il tenoit en fief dud. Colard; led. Alard a fait
aussi hommage aud. Eveque de plusieurs terres qui
lui appartenoient a Blandain, Honnevaing et
Froienne. 535

CHAPITRE DE COURTRAY. 1251. La 3^e ferie apres la
Purification de la Vierge. Lettres de W...., Eveque
de Tournay, confirmées par Marguerite, Comtesse
de flandres et de hainaut, par lesquelles ils nomme
les prebendes de l'Eglise Collegiale de Courtray qui
doivent etre conferées aux pretres, aux diacres et
aux sous diacres; et ce du consentement du Doien et
Chapitre de lad. Eglise. 541

PERSONNAT DE HOUTHEN. 1251. La 6^e ferie apres
l'Epiphanie. Lettres de W...., Eveque de Tournay,
par lesquelles en consequence de la cession a lui
faite par Daniel de Maglives et Olivier son fils du
personnat de Houthem avec ses appartenances, il pro-

met d'établir, apres la mort du possesseur du benefice, un second pretre qui aura quinze livres du benefice et qui sera tenu de dire la messe dans le chateau de Houthem ou dans l'Eglise paroissiale, toutes les fois qu'il en sera requis par les heritiers dud. Daniel de Maglives. 545

CHAPELLE DE HELCHIN. PAROISSE A TOURNAY. 1251.
Dans l'octave de la Purification de la Vierge. Lettres de Wautier, Eveque de Tournay, par lesquelles, du consentement des Doien et Chapitre de Tournay, il transfere sa chapelle de Helchin, apres la mort du beneficier, dans la ville de Tournay, pour l'y eriger en paroisse, ce qui depuis a été fait sous l'invocation de S^{te}-Marie-Magdelaine. 549

CHAPELLE DE HELCHIN. DIXME DE S^t-GENOIS. 1251.
Dans l'octave de l'Epiphanie. Lettres de l'Official de Tournay qui contient l'agregation faite par Jean de Stelimbroch, de la vente de la dixme de la paroisse de S. Genois faite a l'Eveque de Tournay par Wauch de Mauroit, (vitricus) sa grand mere, du consentement de Roger de Coyenghem Ch^r de qui lad. Dixme étoit tenue en fief, laquelle vente avoit été faite à son prejudice etant alors mineur d'ans, et qu'il confirme ainsi que Perone sa femme et Jean son fils ainé, declarant de ne jamais y rien pretendre: laquelle dixme avoit été donnée a la chapelle d'Helchin. Voir cy-dessus fol. 137. 551

USURIERS. 1254. A Bruges, le Samedi avant le Dimanche, isti sunt dies. Marguerite, Comtesse de flandres mande a Adam Thojecta chanoine de.... de ne plus se meler d'affaires des Usuriers et qu'elle en a remis la connoissance a l'eveque de Tournay 557

CHAPITRE DE COURTRAY. 1254. La 3^e ferie apres S. Luc.

Les Doyen et Chapitre de Notre Dame de Courtray reconnoissent devoir et s'obligent de payer a Bau-
duin, Chapelain de leur eglise, 30 livres monnoie de
flandres pour employer en achat de rentes au profit
de sa chapelle 359

CHAPITRE DE S^t DONAT. DROIT DE VISITES. 1254. *A. Wa-*
zenmes, le Samedi apres Paques. Jean Lodemar
chanoine de S. Donat a Bruges et envoié du Doien
et du Chapitre de cette Eglise pour executer le juge-
ment qui avoit été porté sur la difficulté qu'il y
avoit entre eux et l'Eveque de Tournay, jure et pro-
met que dans la premiere visite que l'Eveque vien-
dra leur faire a Bruges ils iront au devant de lui
processionnellement comme a son joieux avenement
et que dans les visites qui suivront la premiere ils
seront tenus de lui paier ce qu'il est marqué dans
ces lettres et selon la taxe que le Pape en a donné. 367

Id. 1257. *Le Dimanche de Quasimodo.* Les Doien et
Chapitre de S^t Donat de Bruges, confirment et ap-
prouvent les lettres cy-dessus de Jean dit Lodemar,
leur confrere, a W..... Eveque de Tournay. . 371

S^t-DONAT DE BRUGES. 1257. *La 3^e ferie avant Quasi-*
modo. Procuration donnée par les Doien et Chapi-
tre de S^t-Donat de Bruges, a Jean de Lodemar, leur
confrere, pour traiter et accommoder tous les diffe-
rens qu'ils avoient avec l'Eveque de Tournay. , . 373

PATRONAT. PAROISSE DE LOMBARDIE. 1258. *Le diman-*
manche ou l'on chante Isti sunt dies. Lettres de
Gilles de Tescrep dit le Chien, par lesquelles il
declare que pour finir les differens qu'il y avoit
entre lui, et W...., Eveque de Tournay, ils ont
choisi Jean, Doien de l'Eglise de Furnes et Gilles,
Doien de Chretienité de Bruges pour arbitres et au

jugement desquels ils promet de se rendre, s'ils ne sont pas de meme avis, il choisit pour troisieme arbitre Gilles, Prevot de S^t-Pierre de Douay, le point de difficulté etoit de scavoir a qui devoit appartenir le Patronat de la paroisse de Lombardie. 575

Id. 1258. *Le samedi ou l'on chante Sities.* Lettres de Jean, Doien de l'Eglise de Furnes et de Gilles, Doien de Chretienité de Bruges, par lesquelles ils adjugent a Wautier, Eveque de Tournay, la collation de l'Eglise de Lombardie, comme patron, Gilles de Tescrep dit le Chien, presenteront aud. Eveque et a ses successeurs les gardiens de lad. paroisse que l'Eveque sera tenu d'admettre s'ils sont jugés capables. 581
Les lettres cy-dessus y sont inserées tout au long.

ASSIGNATION DE DOUAIRE. BOIS DE WEIS. 1259. *Janvier.* Lettres d'Ansiaus d'Aigrement Ch^r, avoué de Tournay, confirmées par Renier son fils, par lesquelles il reconnoit avoir donné en mariage a Boussarde sa femme, mil livres tournois, pour lesquels il lui assigne quarante deux bonniers de bois a Weis, tenus de la Comtesse de flandres. 589

1270. *La 6^e ferie avant S^t-Vincent.* Le Doien et Chapitre de Tournay donnent consentement aux lettres cy attachées et scellées de sceaux de J....., Eveque de Tournay et de M....., Comtesse de flandres. . 595

Il n'y a point de lettres qui sient aucun rapport a celles-ci.

1260. *Mars.* Chirographe passé par devant des Echevins y nommés par lequel il est dit que la maison Monnart le Carlier que Huc de Popoele tient pres du Marché des Vaches, doit a l'eglise de S^t-Calixte, 5 sols parisis de rente.
Il n'y est pas fait mention de ville. 595

RUME. ORKE. 1270. Avril. Jean chatelain de Tournay et sire de Mortagne assigne a Jean Eveque de Tournay dix livres tournois a prendre tous les ans sur sa terre de Rume jusqu'a concurrence de quarante livres pour le dommage fait aux sujets dud. Eveque dans la terre d'Orke par Willaume son frere, lesquels doivent etre paiés apres le sire de Diestre. . . 604

BEGUINAGE DE BRUGES. 1270. Janvier. Lettres de J... Eveque de Tournay, scellé du sceau de M... comtesse de flandres et du sien, par lesquelles il conte que la collation des benefices du Beghinage de Bruges appartient a Marguerite, comtesse de flandres et de hainaut, a Guy son fils et a leurs successeurs, et la collation de la chapelle qui sera desservie a S^t-Sauveur a Bruges, a l'Eveque de Tournay; si quelqu'un veut y fonder encore quelques chapelles la collation appartiendra a l'Eveque et a ses successeurs.

Je crois que la lettre cy-dessus page 593 repond a celle-ci 603

DIXME DE FRELINGHEM. 1275. La 6^e ferie apres S^t-André. G...., Doien et le Chapitre de Tournay prient M....., Comtesse de flandres et de hainaut de les exempter de tout service feodal pour la dixme de Frelinghem qu'ils venoient d'acheter de Willaume fils et heritier de Jean Desprets de Frelinghem et dont ils avoient été adherité par Michel de le Deusle Baillif de Lille. 609

PATRONAT DE ROLLERS. ROUSSELAER. 1275. Le jour de l'Exaltation de S^{te}-Croix. Gossuin, chatelain de Gand et seigneur de Rollers renonce a tout le droit qu'il avoit a la collation de la cure de Rollers, en faveur de Philippe, Eveque de Tournay, et consent

- que Siger de Haefelaken que l'Eveque y avoit
nommé ait la cure. 611
- CHAPELLE DE LA MAGDELAINE A S^t-PIERRE A LILLE. 1277.**
La 5^e ferie apres S^t-Nicaise. Lettres passées par
devant l'Official de Tournay, par lesquelles Jean de
Mesplace, pretre, chapelain de la Magdelaine dans
l'eglise de S^t-Pierre a Lille a reconnu devoir a Jean
le Monne..... (Armigero) de Philippe Eveque de
Tournay, 28 florins d'or, par lesquels il s'oblige lui
et ses biens et son revenu de la chapelle 617
- EXCOMMUNICATION JEAN BECK. 1278. *Le jour de S^t-Pierre
et de S^t-Paul.*** Un curé de Courtray mande qu'il a
mis a execution (a l'Official de Tournay) son mande-
ment de publier de nouveau la sentence d'excommu-
nication portée contre Jean Beq 621
- SENTENCE D'EXCOMMUNICATION. 1278. *La veille de
S^t-Pierre et S^t-Paul.*** L'Official de Tournay envoie
aux pretres, chapelains du diocese de Tournay et
particulierement a ceux de l'Eglise de Courtray, des
ordres de prononcer une nouvelle sentence d'ex-
communication contre Jean Beck, de la prononcer
dans l'Eglise et quand il y aura beaucoup de
monde, et contre ceux qui lui donneroient aucuns
secours soit en manger, boire, feu, eau et autres
choses necessaires a la vie, tant qu'il subsistera
dans son excommunication. 623
- A la Vieille ville, aux nones d'aoust, la neuvieme année
du Pontificat de Nicolas.** Bulle de ce meme Pape,
par laquelle il mande a Jaques dit Castaingue, ar-
chidiacre de Liege, de connaitre du trouble et du
degat fait sur les terres de l'Eveque de Tournay par
Hugues Dufour et Robert de Peuly des dioceses de
Cambray et de Noion. 629

CHAPELLE A S^t-SAUVEUR A BRUGES. 1281. *La deuxième ferie avant le jour des Cendres.* Philippe, Eveque de Tournay interprete, a la faveur de Gerard de Gand, chapelain d'une chapelle a S^t-Sauveur a Bruges, certaine ordonnance qu'avoit fait Wautier son predecesseur, touchant les charges de lad. chapelle qui estoient de chanter la messe tous les jours dans le chœur de lad. Eglise et y joint un autre chapelain appellé Gerard de Bredene pour faire le service alternativement. 651

ESPIERRE. 1282. *Le dimanche apres S^t-Denis.* Jean Despierre, Ch^r reconnoit devoir a l'Eveque de Tournay et s'oblige de lui paier dans l'Octave de Paques prochain vingt livres parisis, qu'il lui avoit pretés et pour lequel il oblige un bois qui lui appartient aud. Espierre que l'Evêque pourra lui acheter s'il ne paie pas dans le tems prescrit. 657

RUMILLIES. 1284. *Le jour de S^t-Marc l'Evangeliste.* Wautier, sire d'Ainghien, commet Thierry de Howes, Ch^r et Sohier de Ramulot pour requerir son droit en la Cour de l'Evêque de Tournay, au sujet d'un fief a lui appartenant, seant a Rumillies, et des autres fiefs qui en mouvoient. 641

S^t-NICOLAS DES PRETS. LEMBRECHIES. RAMECROIX. 1285. *La 5^e ferie apres la Circoncision.* Le Prieur et Convent de S^t-Nicolas des Prets pres de Tournay donnent, par le consentement et avis de M.... Eveque de Tournay, de l'abbé de S^t-Martin et autres, a Jean de Lens, leur ancien abbé tous les prets, terres, etc. qui leur appartenoient a Lembrechies paroisse de Ramecrois, pour en jouir pendant sa vie, et s'il prend avec lui quelqu'un de leurs confreres il aura

- deux prebendes telles que les autres chanoines ont accoutumé d'en avoir. 643
- HOMMAGE. 1285. *Le mercredi apres S^t-Philippe.* Guy de Chatillon comte de S^t-Pol commet Jean de Biauquesne Baillif de Lens, pour se transporter vers M....., Eveque de Tournay, qu'il appelle sire, pour lui faire hommage en son nom de certaine terre qu'il ne nomme pas et qu'il tenoit dud. Eveque. 649
- MOULIN A HELCHIN. 1286. *La nuit de la Toussaint.* Pierre de Erbaudenghien et Catherine sa femme vendent a Michel, Eveque de Tournay, pour 80 liv. tournois dont ils ont été païés, un moulin situé devant leur maison de Jerpenghien pres du chemin de Helchin, ils promettent sous l'obligation d'une amende de cent livres de ne faire construire eux ni leurs héritiers un moulin a une lieue de cet endroit en-deça de l'Escout. 651
- Id. 1286. *Fevrier.* Lettres de l'Official de Tournay, pardevant qui il est dit que la vente du moulin cy-dessus s'est faite aud. Eveque, et ils promettent de ne jamais venir a l'encontre sous peine de l'excommunication. 657
- ABBAYE DE TRONCHIENNES. 1288. *La 5^e ferie apres S^t-Matthieu.* M..... et tout le couvent de l'abbaye de Tronchiennes, ordre de Prémontré, reconnoit que Philippes, Eveque de Tournay s'estoit volontairement et de grace speciale obligé a promouvoir aux ordres les Religieux de lad. Abbaye et que cela ne peut prejudicier a aucuns de leurs droits respectifs. 665
- EVEQUE DE TOURNAY. CHAPITRE DE TOURNAY. S^t-BAVON A GAND. DIXMES NOVALES. HOPITAL COMTESSE. 1289. *La 2^e ferie apres l'Octave de S^t-Pierre et de S^t-Paul.*

Lettres de M...., Eveque, Doien et Chapitre de Tournay, des Maitre, frere et sœurs de l'hospital Comtesse a Lille, d'une part et l'abbé et convent de S^t-Bavon a Gand, ordre de S^t-Benoist, diocese de Tournay, par lesquelles, pour terminer les contestations qu'il y avoit entre eux touchant *les dixmes novales*, sauf l'accord fait entre eux touchant les *dixmes de l'Isle de Cadsant* et des terres voisines, ils nomment M^e Jaques, archidiaque de Gand et Hugues de Oestburg, chanoine de Tournay, pour l'Eveque et ceux qui estoient de son parti, les moines de S^t-Bavon nomment Banghelin moine et Willaume Cliebaut cleric, et nomment tous de commun accord pour cinquieme Henri archidiaque de Tournay, pour examiner bien toutes ces difficultés et en rendre un jugement qui doit etre fait le jour de S^t-Remi 1290; ils promettent tous de se soumettre au jugement qui sera rendu a ce sujet. 667

CHAPELLE A DUDZEELE. 1291. *La veille de la Trinité*. Accord entre Michel, Eveque de Tournay et le Chapitre de S^t-Donat de Bruges, par lequel ils nomment des arbitres pour terminer une difficulté qu'il y avoit entre eux, au sujet d'une nomination de Chapelle a l'église de *Dudzeele*.

Voir cy-dessus, page 225. 679

Id. 1291. *la 2^e feris apres S^t-Barnabé*. G....., Doien et le Chapitre de Tournay donnent leur consentement, en tant que cela ne portera aucuns prejudices a leur Eglise, au compromis mentionné es lettres precedentes fait entre M....., Eveque de Tournay et les Doien et Chapitre de S^t-Donat de Bruges. . 685-

Id. 1291. *La veille de S^t-Simon et S^t-Jude*. W....., Doien de S^t-Donat de Bruges et Jean de Muro, cha-

noie de Tournay, arbitres dans la difficulté de la chapelle de *Dudzeele*, prorogent leur compromis jusqu'au jour de la purification de la Vierge. . . . 685

SAUVEGARDE. PROTECTION. FRANCE. 1293. *Novembre*, à *Melun*. Lettres de Philippe 4 dit le Bel Roy de France, par lesquelles il donne sauvegarde et protection speciale a l'Eglise, aux Eveque et Chapitre de Tournay et veut qu'ils soient toujours sous la protection immediat des Roys ses successeurs en la couronne de France. 687

Imp. ordonnances des Roys de France, tom. II, fol. 374.

1297. *Novembre*, à *Gand*. Mandement de Guy, Comte de Flandre et Marquis de Namur, aux abbés de Anchin, Marchiennes, S^t-Bertin, S^t-Winnocq, S^t-Bavon, S^t-Pierre de Gand, S^t-Amand, de Ham, de Hasnon, de Huffleghem, de lui paier. . . . (pellicias, Botas et 20 sols) qu'ils étoient tenus de paier tous les ans a sa Chancellerie, le jour de la Toussaint. 689

Tiré du Reg. des Chartes cotté 7, fol. 198, verso.

1297. *La 3^e ferie avant la conversion de S^t-Paul*. Ecrit donné par Nicolas de Soissons, Jean de Guise, Gerard avoué de Nivelles, et Jaques de Charniers, Procureurs de Guy, Comte de Flandres, aux archidiacre de Hainaut, Jean de Marle, chanoine de Cambray, et a Jean, abbé de S^t-Aubert a Cambray, au lieu de Jean, archidiacre de Cambray, juges delegués par le Saint-Siege pour examiner les difficultés qu'il y avoit entre le Comte de Flandres et Jean, Eveque de Tournay, au sujet d'une maison dans le diocese de Tournay qu'ils pretendoient tous deux leur appartenir : les juges nomment la 2^e ferie apres le dimanche on l'on chante *invocavit me*, pour entendre les parties. 697

JUSTICE DE HELCHIN ET S^t-GENOIS. 1231. 1301. *La 4^e ferie avant S^t-Gregoire.* — Accommodement fait par Wautier, Prevot de Seclin et Thresaurier de Tournay, Gille de Aigrement, Chatelain de Tournay, Bauduin Caro, Sgr de Rume et Hellin, Sgr de Sainghin, pour les difficultés qu'il y avoit eu entre feu Gossuin, Eveque de Tournay, et Thierry de Monnes et Bauduin, Chatelain de Tournay, touchant la justice de Helchin et S^t-Genois.

Cette piece est fort embrouillée et mal ecrite jc la crois de 1231. 705

CHAPELLE A TOURNAY. 1305. *La seconde ferie apres S^t-Denis.* Vidimus de l'Official de Tournay, des lettres de Guy de Boulogne, Eveque de Tournay du même jour, dans lesquelles il en est fait mention d'autres données par son predecesseur Eveque, par lesquelles il amortit certaines rentes données par Jaques, Chanoine de Tournay, pour la fondation d'une chapelle dans l'Eglise de Tournay, a charge de 60 sols de relief et d'en faire hommage aud. Eveque. 713

CLERCS ETRANGERS. A Avignon, le second des nones de decembre, la 5^{me} année du pontificat de Clement 5. Bulle de ce Pape, dans laquelle est un accord fait entre André Cardinal Pretre du Titre de S^{te}-Suzanne, Eveque de Tournay, pour lui et son Eglise et l'Official de Tournay d'une part, et le Doien, Chapitre et Tresaurier de lad. Eglise d'autre part, touchant la punition des Clers etrangers qui commettent quelques fautes dans l'Eglise de Tournay. 717

ARDENBURG. 1312. Onzieme indication, le 2 fevrier, la 8^{me} année du pontificat de Clement 5, dans l'Hôtel-de-Ville d'Ardenbourg. Lettres des Bourgue-

- maistre, Echevins et Jean de Claerhoud, syndic de la ville d'Ardebourg, diocese de Tournay, par lesquelles ils font scavoir qu'ils sont convenus de donner a l'Eveque de Tournay, 500 grands deniers d'or, le denier d'or valant 25 gros tournois, pour dedommagement de ce que plusieurs personnes de leur ville avoient fais sortir de force et meme avoient fait mourir plusieurs clers tonsurés qui etoient dans l'Eglise de St-Bavon qui est dans la meme ville. 733
- Id. 1512. Acte de Jaques Hugo, notaire de Ardebourg qu'il a veu, signé et fait les lettres cy-dessus de la ville d'Ardebourg. 745
- CHAPELLE A CYSOING. 1516. *Après l'octave de la Purification de la Vierge.* G....., Doien de l'Eglise de Tournay, Vicair-general de G....., Eveque dud. lieu, confirme une fondation de chapelle dans l'Eglise de Cysoin, faite par Jean, abbé et Guillaume de Cysoing clerc, executeurs testamentaires de dame Marie de Harnes, dame de Cysoing et de Claircrive. 747
- CHAPELLE A CYSOING FONDÉE. 1516. *La 2^e ferie après l'Epiphanie.* Jean, abbé de Cysoing et Guillaume de Cysoing, clerc, prient Guillaume, Doien de l'Eglise de Tournay, Vicair-general de l'Eveque, de confirmer, de son autorité ordinaire, une chapelle qu'ils avoient fondée en l'Eglise de Cysoing, pour le repos de dame Marie de Harnes, dame de Cysoing, dont ils etoient executeurs testamentaires, et avec les biens de lad. Marie.
- La confirmation est cy-dessus 754
- AQUEDUC DE LA MAISON EPISCOPALE. 1519. *Mardy 17 avril.* Les Prevot, Jurés et Echevins de la ville de Tournay, declarent ne vouloir causer aucun pre-

judice a Guy, Eveque de Tournay, quand ils ont fait refaire et rappareiller le pavé du conduit de l'eau courant de la Maison Episcopale. . . . 759

MAISON DES ANCIENS PRETRES A TOURNAY. 1332. *La 5^e ferie apres l'Epiphanie.* Lettres de Guillaume, Eveque de Tournay, par lesquelles il declare que doresnavant personne ne pourra etre reçu dans la Maison des Anciens (*emeritorum*) Pretres à Tournay, fondée par l'Eveque Wautier, et ce du consentement du Chapitre, qu'il n'ait desservi quelque cure du diocese au moins pendant deux ans, ou qu'il n'ait pas de quoy vivre décemment. . . . 761

ACCORD. EVEQUE. ARCHIDIACRE. 1336. *Le dernier aoust.* Accord entre André, Eveque de Tournay et Jean, archidiacre, par lequel ils terminent plusieurs differens qu'il y avoit entre eux, touchant plusieurs droits dus a l'Archidiaconat.

La Curia de l'Archidiacre, sa Jurisdiction, sont unis a l'Eveché de Tournay, les emoluments du sceau qui appartiennent aussi a l'Archidiaconat seront actuellement a l'Eveque qui sera tenu de lui donner 250 livres tournois par an, pour les emolumens appartenans a l'Eveché, sont pour les registres, pour l'audition des Comptes, et l'Archidiacre en aura le tiers.

L'Archidiacre pourra aussi demander a l'Eveque la copie des comptes qui l'interessent pour les emoluments et autres et l'Eveque sera tenu de les lui montrer.

Il y a encore plusieurs autres articles dans cet accord qui a été fait du consentement du Chapitre. . . 765

WASEMOUSTIER. ACCORD. JUSTICE. MAGISTRAT. 1341.
Jun. Thomas, Comte de flandres et de hainaut et

Jeanne Comtesse sa femme, confirment les lettres y insérées en date de may 1341, de Gilles, Doien de S^t-Donat a Bruges, Jean de Lens et Nicolas de Bruges, chanoines de Tournay, nommés arbitres du differend qu'il y avoit entre lesd. Comte et Comtesse de flandres et W....., Eveque de Tournay, touchant la justice a *Wasemoustier* : il est dit dans ces lettres, que la justice du sang, tant sur les manans de l'Eveque que autres appartiendra au Comte.

Les difficultés qui arrivent au sujet du faux poid et mesure, cervoise, pain,..... (de mellecis) appartiendront aux deux parties et en commun, quoi qu'il arrive meme effusion de sang.

Ce qu'il proviendra des ventes, des changemens, des mouvances de l'Eveque, des contrats entre les hostes de l'Eveque et du Comte appartiendront a l'Eveque seul ; mais il appartiendra seul au Comte quand ce seront de ses sujets, ou qui contracteront entre eux ou avec les estrangers.

Il y aura sept Echevins dans la ville de *Wasemoutier* qui seront esleus par un homme probe que le Comte et la Comtesse enverront pour cet effet, ainsi que l'Eveque, ils nommeront les Echevins de concert avec le curé ; s'ils ne sont pas d'accord, le Comte en nommera trois des hostes de l'Eveque qui en nommera trois des hostes du Comte, le septieme sera nommé par le curé.

On les changera tous les ans, le jour de S^t-Jaques et de S^t-Philippe. 773

CHAPELLE DE RUMES. 1343. A *Wasemmes*, le sept juin. Jean, Eveque de Tournay, nomme Jean de Hanyel, pretre a la chapelle de Rumes, dans la

maison de noble homme Guillaume de Mortagne
Sgr Temporel de Dossemés, dont il a le droit de
patronat, qui étoit vacante par la resignation de
Adam de Buri. 781

Voir cy-dessous, fol. 811.

ANNOEULIN. SINODE. 1349. *La 3^e ferie apres le diman-
che Lætare.* Lettres de Jean, Eveque de Tournay,
par lesquelles il décide, que sur les difficultés qu'il
y avoit entre les Paroissiens et Echevins d'Annœul-
lin (a trois lieues de Lille) d'une part, et le Doien
de Chretienité de Lille d'autre part, le curé du lieu
de concert avec les Echevins, pourront instituer le
Synode dont ils feront part au Doien de Chretienité. 785

INDULGENCE. 1349. *A Reims, le jour de la conversion
de S^t-Paul.* Les Vicaires-generaux de Jean, Arche-
veque de Reims, envoient a l'Eveque de Noion, une
Bulle du Pape Clement 6, y inserée, donnée a Avi-
gnon, le 13 des Kalendes de septembre, la 8^e année
de son pontificat, dans laquelle Bulle il y en a encore
une dud. Clement, inserée, donnée a Avignon, le
6^e des Kalendes de fevrier, la premiere année de
son pontificat, par laquelle il accorde aux habitans
du diocese de Reims et de ses suffragans, une grande
indulgence tous les cinquante ans, Boniface huit,
son predecesseur en aiant accorde, une pour cent
ans. 789

PRESEANCE AU SINODE. ABBÉ DE S^t-MARTIN. ABBÉ DE
S^t-AMAND. 1351. *Cinquieme indiction, le 26 mars,
la dixieme année du pontificat de Clement 6.*
Lettres de Philippes d'Arbois, Eveque de Tournay,
par lesquelles il decide une contestation qui s'étoit
elevée entre l'Abbé de S^t-Martin de Tournay et
l'abbé de S^t-Amand qui pretendoient avoir la pre-

miere place, apres l'Eveque, quand il tenoit son Synode; il est réglé qu'ils auront chacun leur année la premiere place apres l'Eveque; et que pour cette année l'Abbé de S^t-Martin aura la premiere. Ces lettres sont données en presencé de plusieurs chanoines, archidiares, etc., qui ont signé. . . . 801

INTERDIT LEVÉ. VISITE DU DIOCESE. 1332. Cinquieme indiction, 5 avril, la dixieme année du pontificat de Clement 6, a Avignon. Guy, Cardinal, Eveque de Porto et de S^t-Ruffine, permet a Philippe d'Arbois, Eveque de Tournay, sur la representation qu'il lui avoit fait, de faire la visite de son diocese et ce qui estoit dud. domaine de Jean, illustre Roy de France, malgré l'interdit que le Pape avoit mis sur la Flandre de sa propre autorité. . . . 807

CHAPELLE A RUMES. 1335. La 4^e ferie avant S^t-Barnabé. J., Doien de Chretienmeté d'Helchin, mande a Jean, Eveque de Tournay, qu'il a mis Jean dit Hanyel, en possession de la chapelle qu'il lui avoit donné, dans la maison de Guillaume de Mortagne, Ch^r a Rumes. Voir cy-dessus, page 781, la nomination de l'Eveque a cette chapelle, dud. Jean dit Hanyel, le 7 juin 1345. Ainsi erreur de date. . . . 814

ABBAYE DE PETEGHEM. CURÉ D'ODEKE. DIXME D'ODEKE. 1356. Le samedi apres le dimanche de Lactare. Lettres de Henry de Puthem, licencié en droit Canon, Jean Grauman, curé de S^t-Marie a Gand et de Arnoul de Ræephoost, curé d'Esosnaffe, diocese de Cambrai, nommés arbitres pour decider la contestation qu'il y avoit entre l'abbaye de Peteghem pres Audenarde et le curé de Odeke, par lesquelles il est decidé que la Dixme des semences de rapes (ou navets) qui se perçoit dans la paroisce de

Odeke, appartient a l'Eglise dud. Odeke et au curé de cette Eglise a toujours ; il y a dans ces lettres un acte notarial donné au Monastere de Peteghem , devant la fenestre de fer, le 17 avril 1356 , par lequel le couvent et l'abbaye de S^{te}-Claire a Peteghem et le curé de Odeke, ont nommé les personæ cy-dessus pour decider cette contestation et ont promis de s'en rapporter ce qu'ils jugeront, il y a aussi d'autres lettres de 1356. La 6^e ferie apres S^t-Nicolas, adressées a Philippes , Eveque de Tournay , par J., Doien de Chretiené d'Audenarde, par lesquelles il lui demande, au nom desd. parties contestantes , qu'il approuve et ratifié le jugement qui sera porté par les arbitres nommés. 815

La confirmation de l'Eveque est cy-apres, fol. 855.

HOMMAGE. ARCHIDIACONAT. 1357. *Dixieme indiction, le 8 juillet, la 5^e année du pontificat d'Innocent 6.* Acte notarial, passé devant plusieurs chanoines y nommés, de l'hommage fait par Thomas le Tourneres, archidiaere de Tournay, a l'Invenerable Philippes, Eveque de Tournay, a cause de sa dignité d'Archidiaere dans cette Eglise. 829

Double de ces lettres. 853

ECHEVINS DE GAND. EXCOMMUNICATION. 1357. 1^{er} mars. Jean Blankard, curé de Gand , mande a Philippes, Eveque de Tournay, qu'il a été trouver (en vertu du mandement de l'Eveque qui est cy-apres), tous les Echevins de la ville de Gand , qui y sont nommés, et qu'il les a absous, les aiant entendus a confession, puisqu'ils avoient revoqué l'edit qu'il avoient donné contre sa jurisdiction. 857

Id. 1357. 26 fevrier , a Tournay. Philippes, Eveque de Tournay, mande a Jean Blankart, maître en theologie et Doien de Chretiené de Gand , de lever

l'excommunication, les Echevins de la ville de Gand qu'ils avoient eu en vertu des statuts de Reims et des Sinodes de Tournay, pour avoir rendu un edit ou il estoit deffendu a tout habitant de la ville de Gand d'avoir recours a l'Eveque et a son Official, pour cause civile et personnelle; mais que la connoissance leur en appartenoit auxd. Echevins de Gand; et lui mande de les absoudre, apres avoir entendu leur confession, parce qu'ils avoient revoqué cet edit. 839

SINODE PROVINCIAL DE NOYON. 1557. Fevrier. L'Official de Tournay, mande au Doien de Chretienté de Gand, aux abbés de St-Pierre et de St-Bavon, aux prieurs, couvents, pretres, curés, et dans la ville de Gand, qu'apres un avertissement qu'ils feroient aux Echevins de lad. ville, d'excuter et faire excuter le Synode Provincial de Noion et en consequence de faire cesser l'office divin, et sous peine d'excommunication pour les pretres et autres qui execute- roient cette sentence avec negligence, et cette sentence est prononcée parce que les Echevins de Gand avoient prononcé un edit public, par lequel il estoit deffendu a tout bourgeois et habitant de recourir a l'Eveque ou a son Official pour cause civile et personnelle : cette sentence aura lieu jusq'au ce que cet edit sera revoqué. 845

ABBAYE DE St-ANDRÉ PRES DE BRUGES. 1558. A Tournay, le 11 aoust. Philippes, Eveque de Tournay, confirme les lettres de l'abbé et du couvent de St-André pres Bruges, au sujet de l'administration de leurs biens et revenus : l'Eveque se reservant de changer, d'augmenter, diminuer, de son autorité, comme il le jugeroit a propos.
Les lettres sont cy-apres, fol. 861. 853

ABBAYE DE PETEGHEM. CURÉ D'ODEKE. 1358. 1^{er} may,
a Tournay. Philippes, Eveque de Tournay, con-
firme et approuve l'accord qui avait été fait entre
l'Abbesse et couvent de Peteghem, pres Audenarde,
ordre de S^{te}-Claire et le curé de l'Eglise d'Odeke. 835
L'accord est cy-devant fol. 813.

ABBAYE DE S^t-ANDRÉ PRES BRÜGES. 1358. 7 Juillet, la
6^e année du pontificat d'Innocent 6. Lettres de
Henry abbé, du Prieur et autres moines de l'abbaye
de S^t-André pres Bruges, par lesquelles ils sont con-
venus, d'abord que le couvent jouira de tous les
biens qui appartiennent a l'abbaye et qui regardent
la nourriture des moines, l'abbé y nommera un
receveur, et jouira de deux prebendes.

Le couvent jouira de tous les biens qui leur appar-
tiennent dans la paroisse de Ghistelles.

L'abbé jouira de tous les biens appliqués pour l'habil-
lement du couvent et rendra compte tous les ans a
l'abbaye, et sera tenu de donner au Prieur pour son
prieuré dix livres parisis tous les ans, etc. . . . 861

Voir cy-dessus la confirmation de l'Eveque fol. 853.

CHAPITRE DE COURTRAY. 1360. 16 octobre. Lettres du
Doien et Chapitre de Courtray, par lesquelles ils
conviennent que si un chanoine vient a mourir et
qu'il ait residé a son Chapitre l'année de sa mort
depuis la S^t-Jean-Baptiste, ses heritiers et executeurs
testamentaires jouiront des distributions journalieres
selon l'usage. La confirmation cy-dessous fol. 885. 873

RELIQUES. S^t-BAVON. 1360. 16 Octobre. Philippes, Eveque
de Tournay mande et ordonne que l'on celebre a
Gand et dans les autres paroisses du decanat de
Chretienité de Gand un jour qu'il indique, au deux
des nones de decembre, et que l'on s'abstienne

pendant ce jour de tous les œuvres serviles, et ce a cause des reliques d'une vierge et martire que l'on a trouvées a l'Eglise de S^t-Bavon a Gand 879

CHAPITRE DE COURTRAY. 1561. *Le Penultième de Septembre, a Tournay.* Philippes, Eveque de Tournay, confirme et approuve les lettres du Doien et Chapitre de Courtray, touchant la perception de leurs prebendes et les distributions journalieres . . . 885
Elles sont cy-dessus fol. 873.

MAGISTRAT DE TOURNAY. CHAPITRE DE TOURNAY. 1562. 26 Novembre. Arrêt rendu au Parlement de Paris, sous le roy Jean, par lequel il condamne les Prevot, Jurés et Echevins de Tournay a preter serment tous les ans le jour de S^{te}-Lucie dans le Chapitre de Tournay en presence des Doien et Chapitre, et les condamne en plusieurs autres points de difficulté qu'ils avoient ensemble et qui sont inserés dans ce long arret, et condamne lesd. Prevot aux depens . . 885

ABBAYE DE S^t-ANDRÉ. 1562. 8 May, a Tournay. Philippes, Eveque de Tournay, nomme Jean Vernaechten moine de l'abbaye de S^t-André pres Bruges, coadjuteur de lad. abbaye pour regir et administrer les temporel de lad. abbaye au lieu et place de H..., abbé qui estoit vieux et infirme, duquel temporel il sera tenu de rendre compte tous les ans a l'abbé et au couvent 909

DOIEN DE TOURNAY. SOIN DES AMES. 1562, 23 fevrier, la premiere année du pontificat d'Urbain 5. Philippes, Eveque de Tournay, donne et commet a Bonaturs-Thomasi qui venoit d'être nommé Doien de l'Eglise de Tournay, le soin des ames de toutes les personnes qui composent lad. Eglise et de celles dont les Eveques sont dans l'usage de lui donner le

soin, il y a, a la fin une attestation de Jean de Nazard de Soney, notaire de Cambrai, qui declare avoir été present a la confection de ces lettres. 913

**EGLISE DE S^{te}-WALBURGES A BRUGES. 1362. 22 septem-
bre, a Tournay.** Lettres de Philippes, Eveque de Tournay, au sujet de la contestation qu'il y avoit entre le curé et dix chapelains perpetuels de l'Eglise de S^{te}-Walburgés a Bruges, et d'autres chapelains de lad. Eglise, touchant la perception et le partage des distributions journalieres.

Ces lettres sont fort longues, il y a d'abord une cédule ou requete présentée a l'Eveque au nom des dix chapelains nommés dans cesd. lettres avec les fondateurs desd. chapelles, leurs charges et leurs retributions, par laquelle ils les prie de les laisser subsister dans leur communauté et de ne leur faire aucuns proces sur leurs titres qu'ils avoient perdus malheureusement dans une incendie ; il y a encore d'autres lettres dud. Philippes, du 10 dec. 1361, adressées au Doien de Chretienité de Bruges, au meme sujet, l'Eveque prononce et ordonne apres différentes informations faites, qu'il y aura communauté de biens, de revenus, entre led. curé et lesd. chapelains, il ordonne, encore plusieurs choses qu'il seroit trop long de détailler. 917

S^t-DONAT A BRUGES. DROIT DE VISITE. JUSTICE. 1362.

Fragment de lettres contenant l'accord entre Philippes, Eveque de Tournay et le Chapitre de S^t-Donat de Bruges, touchant le droit de visite de l'Eveque dans leur Eglise : les conditions de l'accord sont que l'Eveque fera quand il lui plaira la visite du Chapitre de S^t-Donat.

Le Chapitre aura droit de jurisdiction pour le civil et

criminel sur toutes les personnes attachées a leur Eglise , a moins que si quelqu'un n'etoit de lad. Eglise apres le delit commis, pour lors la connoissance en appartient a l'Eveque et autres articles touchant les droits de l'Eveque et du Chapitre.

Il y a des procurations du Chapitre de S^t-Donat pour finir l'affaire et ils confirmeront ce que les procureurs auront fait et d'autres approbations et rectifications dud. accord, de la part de l'Eveque, des Chapitres de Tournay et de S^t-Donat. 933

CHAPITRE DE S^t-PIERRE A LILLE. 1295. *La 3^e ferie apres le Dimanche de misericorde.* Lettres de J., Eveque de Tournay, contenant un accord fait entre lui et les Prevot, Doien et Chapitre de S^t-Pierre a Lille, pour finir une difficulté qu'il y avoit entre eux touchant la presentation et l'institution des Chapelains, des chapelles fondées et a fonder dans les Paroisses ou Eglises ou ils ont le droit de patronat.

Dans les Eglises et Paroisses ou ils ont patronat, le Chapitre est obligé de presenter a l'Eveque les Clercs qui doivent etre nommés a des Chapelles fondées depuis quarante un an ou qui le seront dans la suite, mais pour celles qui le seront avant ils peuvent les nommer eux memes sans presentation.

On excepte dans les quarante un an marqués cy-dessus, les chapelles de S^t-Etienne, de S^t-Maurice, de S^t-Nicolas de deux Pots, des Beghines, de Halluin, de Broch, de Flers, de Verlinghem, de Wervy, dont la correction doit appartenir a l'Eveque ainsi que les autres Chapelles.

Quant aux Chapelles de S^t-Pierre, de S^{te}-Marie et d'Esquermes fondées, ils ne sont pas tenus de presenter les pourvus a l'Eveque 949

CHAPITRE DE S^t-PIERRE A CASSEL. CURÉ D'HEDEGHEM.

DIXMES NOVALES. 1363. *La veille de S^t-Barnabé, 10 Juin, la première année du pontificat d'Urbain 5.*

Sentence de Binde de Piles de Florence, chantre et chanoine d'Arras et de Tournay, et de Jean Hauwiels avocat a Tournay, nommés arbitres, en présence de l'abbé de S^t-Vaast, du différend qu'il y avoit entre le Doien et Chapitre de S^t-Pierre a Cassel diocese de Terouane et Henry de Puthem, curé de Hedeghem, diocese de Tournay, concernant les dixmes novalles de lad. paroisse; par laquelle il est décidé que led. curé et ses successeurs jouiront des deux parties de la dixme des novalles de sa paroisse de Hedeghem, moiennant une rente annuelle de dix livres parisis monnoye de Flandres qu'il fera aud. Doien et Chapitre.

Il y a dans ces lettres qui sont tres longues d'autres pieces qui y ont rapport, entre autres les lettres de 1362, 10 sept. du Doien et Chapitre de Cassel, par lesquelles ils nomment plusieurs personnes de leur chapitre pour plaider leur cause, la confirmation de Philippes, Eveque de Tournay, et de plusieurs autres et notaires en présence desquels ces lettres ont été faites 937

ABBAYE DE S^t-MARTIN A TOURNAY. PRIEURÉ DE S^t-AMAND PRES THOUROUT. DIOCESE DE NOYON. 1364, 21 aoust.

Lettres de Philippes, Eveque de Tournay, par lesquelles il prononce et juge selon les informations par lui faites, que le Prieuré de S^t-Amand, pres Thourout, diocese de Noyon est dependant de l'abbaye de S^t-Martin a Tournay et de la manse abbatiale.

L'Eveque a fait ses informations et prononce en vertu

d'une Bulle, inserée dans ces lettres, donnée a Avignon, le 16 des Calendes d'aoust 1364, par Urbain 3, adressée aud. Eveque et par laquelle il lui demande d'informer et de decider cette question ; ces lettres sont signées de beaucoup de personnes, et confirmées par des notaires qui ont mis leurs actes a la fin.

La fondation de ce Prieuré en 1103, par Baudry, Eveque de Noyon et de Tournay est imprimée t. 3, fol. 315 des dipl. Belg. 981

S-NICOLAS DES PRETS A TOURNAY. 1363. 9 novembre, a Tournay. Lettres de Philippes, Eveque de Tournay, dans lesquelles il est dit qu'etant allé faire la visite du Monastere de S-Nicolas des Prets, pres Tournay, ordre de S-Augustin et aiant demandé selon l'usage a Jaques de Lens, abbé et Jean de Salchet, prieur, si toute la maison etoit bien réglée tant pour les offices que pour autres choses, a quoi ils repondirent que tout alloit tres bien, un chanoine regulier de cette Eglise nommé *Jean Decani* a dit a l'Eveque que cette maison etoit tres mal réglée par l'abbé et le prieur, qu'on en dependoit les revenus en luxe et magnificence, et qu'apeine ils avoient leur necessaire, en consequence l'Eveque a ordonné qu'il seroit fait des informations par devant l'Official pour constater ce fait, l'abbé a dit dans son interrogatoire que ce *Jean Decani* avoit *abjuré*.

L'Eveque declare qu'apres avoir vu l'interrogatoire (qui n'est pas inseré dans ces lettres), ce qui a été annoncé par Jean Decani se trouve faux, que l'abbé est innocent de ce qu'on avoit avancé contre lui et qu'il fera ce qu'il pourra pour faire retablir sa reputation et les biens dont on l'avoit privé. . . . 993

EGLISE DE S^t-SAUVEUR A BRUGES. 1363. 20 juillet, a Tournay. Lettres de Philippes, Eveque de Tournay, par lesquelles il ordonne et decide des difficultés qu'il y avoit dans l'Eglise de S^t-Sauveur a Bruges, diocese de Tournay, touchant quelques messes et fondations, pour lequel objet les Recteur et Beneficiers lui avoient escrit des lettres inserées en date du 9 juillet 1363, signées de tous les beneficiers. 1009

BULLE. EGLISES VIOLÉES. 1364. A Avignon, le 10 des Kalendes de septembre, la deuxieme année du pontificat d'Urbain 5. Bulle de ce Pape, adressée a l'Eveque de Tournay, par laquelle il lui donne le pouvoir, pendant deux ans seulement, de benir ou faire benir par un Pretre (*reconciliare valens*) les Eglises et les Cimeties des Eglises qui auraient été violées par l'effusion de sang ou de semence (*pro effusione sanguinis vel seminis violatæ*). . . . 1017

MELSELE. DEDICASSE. 1364. 7 Avril, a Tournay. Philippes, Eveque de Tournay, accorde au curé et habitants de la paroisse de Melsele, a leur priere et recommandation, un jour de dedicasse pour leur Eglise, le premier dimanche avant la nativité de la Vierge, et de pouvoir faire une procession avec les croix et reliques, et une indulgence de quarante jours a ceux qui auront été confessés, communiés et auront fait du bien a l'Eglise 1019

WEZ. 1366. 8 Aoust. Lettres d'acquisition faite par M^r l'Eveque de Tournay, d'un heritage a Wez. . . 1025

ARCHIDIACONAT DE GAND. HOMMAGE. LAURENT DE FAYA. 1366. 1^{er} Novembre. Philippes, Eveque de Tournay, reçoit la foy et hommage que lui fait Jean du Chesne chanoine de Tournay, au nom de Laurent de Faya, chanoine de Tournay et archidiacre de Gand, dont

il estoit procureur, pour led. archidiaconat dont il peut jouir l'espace d'un an a dater de ces presentes pour la perception des fruits de son archidiaconat.

Les lettres de procuracion donnés par Laurent de Faya, a Toulouse, le 5 octobre 1366, dans la maison dud. couvent, a Jean du Chesne et Jean Heron pretres, pour percevoir les fruits de son canonicat et de son archidiaconat et faire les devis necessaires pour cet objet, sont inserées en entier dans ces lettres 1029

ARCHIDIACONAT DE GAND. HOMMAGE PRETÉ. 1367.
27 *May*. Acte notarial par lequel il est dit que Laurent de Faya, chanoine de Tournay et archidiacre de Gand a fait a l'Eveque de Tournay, soy et hommage pour son archidiaconat, qu'il avoit fait precedemment par procureur, en cette forme, qu'il sera fidele a Philippes, Eveque de Tournay et a ses successeurs, qu'il n'assistera dans aucun conseil ou il sera quésion de faire perdre la vie a quelqu'un, qu'il conservera les droits, libertés et possessions de son archidiaconat, qu'il ne revelera pas les secrets de la cour de l'Eveque et qu'il fera comme ses predecesseurs, l'Eveque l'a admis et reçu aud. hommage apres lui avoir donné le baiser de la Paix. . . 1037

MAISON DES ANCIENS PRETRES A TOURNAY. 1367. 3 Septembre. Philippes, Eveque, Bonnatusius Doien et le Chapitre de Tournay consentent et accordent que Odard de Assegny pretre demeure toute sa vie dans la maison des anciens pretres a Tournay et qu'il ait soin des biens de cette maison, comme tous les proviseurs anciens, sans aucuns salaire, en faveur de quoy il a donné a lad. maison cent francs d'or . 1044

COMPAGNIES, SOCIÉTÉS, CONFRAIRIES, DEFFENDUES PAR UNE BULLE DU PAPE. 1414. Octobre, a Paris. Charles 7,

Roy de France fait scavoir qu'il y a dans le Tresor des Chartes de la S^{te}-Chapelles a Paris, les Bulles suivantes du Pape Urbain 5, données a Massilies, le 7 des ides de may, la cinquieme année de son pontificat (1367), par laquelle pour remédier aux abus qui se commettoient journallement dans le royaume de France dans les societés, compagnies, etc., il ordonne qu'aucun ecclesiastique ou seculier n'entre dans ces Compagnies où on fait un capitaine, un connetable et où il y a une banniere ou drapeau ; il declare que ceux qui resteront dans ces compagnies ou y entreront de nouveau seront excommuniés et leurs biens mis en interdit ecclesiastique, laquelle excommunication ne pourra être levée qu'a l'article de la mort et par le Pape meme ; il prive de tous privileges, libertés, immunités, etc., les villes, bourgs, villages, etc., ou il y aura de ces sortes de confrairies, declare inhabiles, jusqu'à la troisieme generation, de posseder aucunes dignités, offices ou benefices, les descendans des personnes qui contreviendront a cette Bulle : absout les vassaux des contreveniens du serment de fidelité qu'ils leur doivent, il veut qu'ils soient declarés infames, qu'on ne les puisse appeler a temoignage, qu'ils ne puissent faire de testament ny heriter, que les fils et neveux, jusqu'à la troisieme generation, ne puissent avoir aucuns honneurs mondains ou ecclesiastiques, que leurs maisons soient desertes, qu'on les abbate et qu'on ne puisse les rebatir, depose les capitaines, connetables, caporaux, etc., de ces confrairies de tous les honneurs, dignités, etc., qu'ils pouvoient avoir : si quelques beneficiers ou autres restent dans ces societés, les collateurs des benefices peuvent les

donner et conférer a d'autres, et si les collateurs n'en disposent pas, le Pape s'en attribue et reserve la collation, etc. etc. 1045

Imp. ordonnance des Roys de France. tom. 10 fol. 158.

Cette piece est en entier dans mon gr. recueil.

SOCIÉTÉS, COMPAGNIES. 1411. A Paris, 18 octobre, dans l'assemblée générale de l'université tenue a St-Mathurin. Le Recteur et l'université de Paris prient l'Eveque de Tournay de faire publier et observer scrupuleusement dans son diocese la Bulle du Pape Urbain contre les societés, et ce apres avoir été décidé par toute la faculté de Paris, parce que ces compagnies estoient autant d'ennemis du Roy et pouvoient troubler le Royaume et empecher que la tranquillité n'y regne. 1064

BENEFICE A DONS. 1568. 22 juin. Sentence de l'Official de Tournay nommé juge dans cette partie par Philippes, Eveque de Tournay, sur une difficulté qu'il y avoit entre Jean de la Porte, pretre et Nicolas Egheric clerc, touchant la nomination du benefice a *Dons* ou *OEdonc*, par laquelle led. Jean nommé par le Pape n'y a aucun droit et qu'il appartient a Nicolas Egheric qui y avoit été nommé par Inghelbert Enghien Sg^r de Nivelles a cause de sa femme, le benefice aiant été fondé par un seigneur de Nivelles. 1069

VILLE DE COURTRAY. HOPITAL NOTRE-DAME. ACCORD. 1568. 25 octobre. Lettres de Louis, Comte de Flandres, de Philippes, Eveque de Tournay, des Prevot et Echevins de Courtray et de la Prieure et sœurs de l'hospital Notre-Dame de Courtray, par lesquelles ils confirment une ordonnance qui avoit été prononcé par M^e Sohier de le Beque, Prevot de Harleheke, M^{re} Roger Bœtelin, Ch^r et Sire Lambert-

Bromand, secretaire, deputé dud. Comte et par Jean de Melsele, promoteur, et Henry de Heere, clerc envoiés dud. Eveque pour terminer les difficultés qu'il y avoit entre la ville et l'hopital de Courtray, par laquelle ordonnance il est dit que le Comte de Flandres, l'Eveque et la ville de Courtray devront nommer chacun un preud'homme, par devant qui la prieure et les receveurs dud. hopital rendront compte des biens dud. hopital. Le Prevot et la prieure nommeront chacun a leur tour un pain aud. hopital, dont le Prevot nommera le premier et presentera le pourvu a la prieure qui le fera recevoir a la maniere accoutumée : quand la prieure viendra a manquer les religieuses de l'hopital la nommeront avec le conseil des trois preud'hommes.

S'il y arrive dans led. hopital quelques differends, les trois preud'hommes le jugeront ou l'Eveque de Tournay, pour le spirituel et le Comte de Flandres pour le temporel. 1075

PREMIERE MESSE A DAM. 1368. 6 *Novembre, a Bruges.*
Accord par devant notaires et autres personnes entre Nicaise de Clerc et Nicolas de Plassche, par lequel, du Conseil de Jaques de Uffenzele Doien de Chretieneté de Bruges et Jean Reynevance, curé de Dam et autres, ils s'arrangent entre eux pour les jours ou ils devront dire chacun la premiere messe dans l'Eglise de Dam. 1083
La confirmation de l'Eveque de Tournay est cy-dessous fol. 1107.

VENTE DE TERRE A PECQ, ESTAIMBOURG ET LEERS. 1398. 23
juillet, dans la chapelle de St-Vincent a Tournay.
Lettres d'adheritement donnée par Jean sire de Lauwart, et Jean sire de la Plasche, Echevins du

Roy, pour les allœues du Tournesis, a Philippe d'Arbois, Eveque de Tournay, de plusieurs parties de prés et de bois situées dans les villages de Pecq, d'Estaimbourg et de Leers, vendues par noble homme Jean dou Sart, Ecuier, fils de feu noble homme M^r Gilles, sire du Sart, Ch^r son pere du consentement de noble dame Marie de Briffuel, dame de Soriel, de Parppes et de Florench, sa tante, pour la somme de 886 florins et demi d'or appellés frans-boids et suffisans d'or et de poids de cinq le Roy de France et deux sols tournois, lesquelles terres sont frans allœues 1091
Voir cy-dessous, fol. 1111.

PREMIERE MESSE A DAM. 1368. 1^{er} decembre, a Tournay. Confirmation de Philippes, Eveque de Tournay, de l'accord cy-dessus, page 1083, entre deux chapelains de Dam par lequel ils s'arrangent entre eux pour dire la premiere messe tous les jours dans lad. eglise de Dam 1107

VENTE A PECQ, ETAINBOURG ET LEERS. 1368. 24 Juillet. Jassart de Montreuil, Baillif du Tournesis et de Mortagne pour le Roy de France consent que l'adheritement cy-dessus fol. 1091 en faveur de l'Eveque de Tournay ait lieu, et lui en donne l'octroy . . 1111

NOUVEAU DOIENNÉ DE SECLIN ET SES VILLAGES. 1369. A Tournay, le 27 may. Philippes, Eveque de Tournay, nomme Jaques de Halla pretre curé de Chemy, Doien du nouveau doienné de Seclin, et le compose des paroisses de Attiches, Annevelin, Annœulin, Antroëulles, Avelin, Alennes, Bersées, Bauvin et Prouvin, Camphin, Carvin, Chemy, Carnin, Fretin, Falempin, Gondécourt, Herin, Houplin, Hechin, Mons-en-Pevele, Marque - en - Pevele, Meurchin,

Merignies, Noielles, Peronne, Pont-a-Vendin, Seclin, Thumeries, Vahaignies, Templemars, Tourmignies, Wattignies et Wavrin, qu'il demembre du doienné de Lille parce qu'il devenoit trop peuplé et trop nombreux 1115

MAISON A LILLE. ESPECE DE COUVENT. 1370. 1^{er} février, a Tournay. Philippes, Eveque de Tournay, fait sca-voir a toutes les personnes de son diocese qu'il y a dans la ville de Lille, pres des freres mineurs, sept femmes ou environ qui vivent ensemble, pauvres et de bonne vie, gagnant, du travail de leurs mains, ce qui leur est necessaire pour la vie, en aiant soin des malades et ensevelissant les morts et qu'il les prend sous sa protection et mande au Doien de Chretienté de tenir la main a ce qu'elles soient immediatement sujettes a l'Eveché et de ne recevoir personne dans cette maison que de son consentement. 1119

ACCORD. EVEQUE DE TOURNAY. PREVOT DE S^{te}-MARIE A BRUGES. COLLATION DE BENEFICES. 1372. 21 juin, a Tournay, la deuxieme année du pontificat de Grégoire II. Accord entre Philippes, Eveque de Tournay et Jean de Hertsberghe, Prevot de l'Eglise de S^{te}-Marie de Bruges, touchant la difficulté qu'il y avoit entre eux pour la collation des chapelles dans les Eglises paroissiales de S^t-Gilles et de S^{te}-Catherine a Bruges, par lequel ils sont convenus que le Prevot aura le droit de conférer les Chapelles dans l'Eglise de S^{te}-Marie, sauf la cure dont la collation appartiendra a l'Eveque : la collation des cures de ces deux paroisses appartiendra au Prevot qui s'en reserve le droit de presentation.

La collation des deux premieres chapelles dans ces deux

- eglises appartiendra a l'Eveque sur la presentation du Prevot, et les autres aud. Prevot. 1125
- SENTENCE. DIXMES VOITURÉES. PORT D'ARMES. 1372. 8 fevrier en la cour du Baillage du Vermandois. Sentence rendue par Tristan du Bos Ch^r sire de Famechon Baillif de Vermandois, par laquelle pour terminer les difficultés qu'il y avoit entre le Procureur du Roy de la souveraineté de Tournay et les gens de justice de l'Eveque et du Chapitre de Tournay, il ordonne que toutes les dixmes qui se voituront sans fraude avant le soleil levé ou apres le soleil couché, ne doivent etre prises ni arrestées par les sergens du Roy. Si des personnes armées vont sur les terres d'un haut justicier et qu'ils soient pris par un sergent, on doit les rendre a la requisition du haut justicier : si plusieurs personnes sont trouvées aiant armes a la main pour assieger ou nuire, pour lors la connoissance en appartient seule aux officiers du Roy. 1131
- RESTITUTION D'UN HOMME PRIS POUR AVOIR DES ARMES. 1372. *Le dernier mars, a Barges.* Acte notarial, par lequel il est dit que Allard le Maire sergent du Roy, a remis entre les mains des officiers de l'Eveque de Tournay, Colard de Melle qu'il avait pris a Barges sur les terres de la jurisdiction de l'Eveque de Tournay parce qu'il portoit des armes 1133
- ABBAYE D'EECHOUT. 1374. 13 septembre, a Tournay. Philippe, Eveque de Tournay, confirme et approuve les statuts et autres choses contenus dans les lettres de l'abbaye de S^tBarthelemy d'EEchout a Bruges, ordre de S^tAugustin diocese de Tournay . . . 1139
- Id. 1374. 12 septembre, a Bruges. Nicolas abbé et toute l'abbaye d'EEchout sont d'accord de diminuer

le nombre des religieux, qui étoit de dix huit, a quinze, tant pour les pertes qu'ils avoient souffert que pour la modicité de leurs biens et la chéreté des vivres 1141

Id. 1374. 6 septembre, a Tournay. Philippes, Eveque de Tournay confirme et approuve l'accord fait entre l'abbé et le Couvent de S^t-Barthelemy d'Eechout, et se reserve lui et ses successeurs la faculté d'ajouter, d'interpreter et de corriger cet accord quand il le jugera a propos 1147

ABBAYE D'EETCHOUT A BRUGES. 1374. 4 septembre. Acte passé par devant notaire, contenant l'accord fait en sa presence et de plusieurs autres personnes, entre Nicolas abbé, d'une part et les religieuses de l'abbaye de S^t-Barthelemy d'Eechout a Bruges, ordre de S^t-Augustin d'autre part, par lequel ils conviennent que l'abbé en recevant les biens de l'abbaye n'y entrera pour rien que pour la portion qui lui sera assignée, qu'il ne pourra vendre ou aliener les biens de lad. abbaye sans le consentement de tout le couvent, qu'il tiendra tous les reglements qui ont été faits precedemment entre l'abbé et le couvent ; si l'abbé fait des dettes, le couvent n'est pas tenu de les payer ; si l'abbé fait quelque chose contre ces conventions, il peut encourir la peine de la privation de sa dignité abbatiale : ils prient tous unanimement l'Eveque de Tournay de confirmer cet accord. , . 1151

TONLIEU DU SEL. 1376. 6 avril. Jugement de Tristan du Bos, Ch^r seigneur de Fammechon, Bailly de Vermandois, qui condamne Roger de Cuinghien a paier tous les ans a l'Eveque de Tournay, un muid de sel sur le tonlieu d'une raziere de sel qu'il per-

- çoit sur chaque nef de sel qui passe la riviere de l'Escant a Tournay. 1159
- ID. 1376. 28 avril.** Lettres passées par devant le Bailly de Vermandois au meme sujet. 1161
- WASE. PHILIPPES D'ARBOIS. 1376.** Wautier, Doien de Chretiené de Wase, declare qu'en sa presence Hugues, curé de Verrebrount, les administrateurs et autres paroissiens de lad. Eglise ont promis de dire et faire, dire tous les ans pour Philippes d'Arbois, Eveque de Tournay, des messes, parce qu'il leur avoit donné la permission de faire une procession et des indulgences. 1167
- RESTITUTION D'UN PRISONNIER. 1377. 9 octobre.** Tristan du Bos, Ch^r, seigneur de Rainceval, Bailly de Vermandois, ordonne que Hannequin Regnault qui avoit été pris sur la *Jurisdiction de Wez*, appartenant a l'Eveque de Tournay, lui seroit restitué en payant l'amende de 60 sols. 1171
- JUSTICE A HONNEVENG. 1377. 9 octobre.** Ordonnance de Tristan Dubois, Ch^r Sg^r de Famechen, Bailly de Vermandois, par laquelle il est dit que la justice que l'Eveque de Tournay, avoit fait mettre a Honneveng y resteroit, comme haut justicier, le Procureur du Roy du Tournesis s'y etant opposé en disant qu'il n'y avoit dans le Tournesis que quatre seigneurs haut justiciers sçavoir, ceux de terres de Mortagne, Tournesis, Rums et Warcoing. . . . 1173
- BAILLIF A ORKE. 1379. 2 fevrier.** Pierre, Eveque et les Prevot et Jurés de Tournay, donnent commission de Baillif de leur seigneurie commune a Orke, a Jaquemin Gollet. 1179
- SERMENT DE FIDELITÉ PRETÉ A L'EVEQUE. 1379. 20 fevrier.** Acte notarial dans lequel il est dit que dans

- la chapelle de St-Vincent de la maison Episcopale de Tournay, les Prevot, Jurés et Echevins ont preté serment et fidelité a l'Eveque de Tournay et promis de conserver et ne jamais enfreindre les privileges et immunités de toutes les Eglises de Tournay, lequel serment y est inséré ainsi qu'un serment particulier de Pierre li Muysis, Prevot de la Cité et de la ville. 1181
- CHARGE D'AMES AU DOIEN. 1380. 25 may. Acte passé devant notaires, par lequel l'Eveque de Tournay, donne a Henry de Briarde, Doien du Chapitre, la charge et le soin des ames des personnes attachées a l'Eglise et aux paroisses de la ville de Tournay. 1191
- BANNISSEMENT. JUGEMENT DE L'OFFICIALITÉ. 1382. La 3^e ferie apres le jour des ames. Sentence de l'Officialité de Tournay, qui condamne Wautier de Planke, clerc, non marié, au bannissement perpetuel de la ville et diocese de Tournay, et confisque ses biens au profit de l'Eveque, pour avoir assassiné et tué Jean Groul, frere de Siger Groul, clerc, il y a dans la meme piece differentes informations et plaintes de ce meme Siger a ce sujet. 1195
- REDDITION DE COMPTES. 1383. 18 aoust. Pierre, Eveque de Tournai, declare avoir examiné le compte Richard Cognate, prestre, curé de St-André pres Tournay, receveur temporel de l'Eveché pour les années 1381, 1382 et 1383, pour raison duquel compte il le tient quitte lui et ses successeurs. 1207
- PUNITION DES CLERCS. 1383. 14 aoust. Lettres de Pierre, Eveque de Tournay, par lesquelles il promet entretenir l'accord fait entre ses predecesseurs et le Doien, Chapitre et Tresorier de son Eglise, touchant la punition des Clers qui faisoient des delicts

dans cette Eglise : Cet accord fut fait au sujet de Jaques li barbieres qui avoit blessé jusqu'a effusion de sang, Pierre Doukesne, clerc. 1209

ABBAYE DE S^t-NICOLAS DES PRETS (S^t-MÉDARD) A TOURNAY.

1385. 27 juin. Lettres de Pierre, Eveque de Tournay, par lesquelles, a la requete de Jaques abbé et du couvent de S^t-Nicolas des Prets pres Tournay, qui y est inserée, et selon l'avis de plusieurs personnes et de l'abbé de S^t-Martin de Tournay, et apres informations faites par Guillaume Arnald Official il permet aud. abbé de demeurer sur le mont de S^t-Medard a Tournay où ils avoient d'abord été fondés et de s'y transporter avec les reliques, ornemens, etc., qui estoient dans l'abbaye de S^t-Nicolas, et autres choses. 1215

CURE DE ZELE. 1384. *La 5^e ferie apres l'invention de la S^a-Croix.* Alard, abbé d....., diocèse de Cologne, presente Jean de Sinai pour être nommé et la cure de Zele vacante, dont il étoit le patron, et du diocèse de Tournay. 1231

PRISONNIER RENDU. 1385. 12 avril. Tristan du Bos, Ch^r Gouverneur des Baillages de Tournay, Mortagne, S^t-Amand, etc., declare que l'emprisonnement par Willaume de Bouchigay, lieutenant du Gouverneur d'Henriet Pourret pris pour port d'armes sur les terres de l'Eveque, a Barges, sur le chemin qui mene de S^t-Maur de Huy Sempierre a Tournay ne peut porter aucun prejudice a l'Eveque. . . 1233

JUSTICE DE L'EVEQUE. 1390. 2 fevrier. Arrêt de la Cour de Parlement de Paris, rendu pour terminer le proces qu'il y avoit entre l'Eveque de Tournay et Henri Dave Prevot, Jean Cottrel juré et autres Echevins de Tournay qui avoient emprisonner les offi-

ciers de M^r l'Eveque qui alloient exercer la haute justice sur les terres a lui appartenantes, par lequel arret il est dit que les officiers de l'Eveque pourront mener dans Tournay leurs prisonniers pour etre transportés d'Helchin a Tournay ou de Tournay a Helchin. 1259

S^t-DONAT A BRUGES. 1392. 27 *janvier*. Lettres de Louis, Eveque de Tournay, par lesquelles il promet aux Doien et Chapitre de S^t-Donat de Bruges de les garder dans la possession des privileges, franchises et libertés, qu'ils avoient conformement aux traités faits entre eux et les Eveques ses predecesseurs, au sujet de l'exemption qu'ils pretendoient de la jurisdiction de l'ordinaire. 1255

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

—

PRISONNIER. 1407. <i>Le penultieme novembre, a Paris, en parlement.</i> Arret du Parlement qui annulle un appel interjetté par l'Eveque de Tournay, d'une sentence ou appointment rendu par le Bailly de Tournay, sur la demande faite par led. Eveque, d'un nommé Lievin, prisonnier dans les prisons du Baillage de Tournay, pour estre sa cause traitée par devant les officiers dudit Eveque. . . . Fol.	4
TRESORIER DE NOTRE-DAME. HOUPPLIN LÈS-SECLIN. HOMMAGE. 1409. 22 juin, a Tournay. Lettres de Jean Destrainquerque, Ecuier Baillif de l'Eveque de Tournay, par lesquelles il leve la plainte et la saisine par loy qu'il avoit fait sur le fief de <i>Houpplin pres Seclin</i> , appartenant a noble homme Guillaume de Chalenton, Chanoine et Tresorier de l'Eglise Notre-Dame a Tournay, parce qu'il n'avoit point fait foy et hommage a l'Eveque pour sond. fief et sa dignité de Tresorier qu'il tenoit de luy, laquelle saisinne il leve parce qu'il lui avoit fait foy et hommage. . . . ,	5
ARCHIDIACONAT. HOMMAGE. 1410. 3 mars, a Paris. Acte et formule y inserée du serment de foy et hommage preté par Jaques de la Trimouille, Chanoine et Archidiacre de Tournay, a cause de sa dignité d'Archidiacre. . . . ,	15
Double de la piece cy-dessus.	15
EVECHÉ DE TOURNAY. EVECHÉ DE CAMBRAY. 1410. 1^{er} may, a Gand. Acte passé par devant notaires, par	

lequel il est dit que Maitre Guillaume Arnald, Chanoine et Official de l'Eveché de Tournay et vicaire du diocese et Siger Vaye, promoteur dud. diocese et Procureurs de l'Eveque, se sont plaints a Pierre d'Ailly, Eveque de Cambray, de ce qu'il avoit fait des fonctions episcopales dans la ville de Gand, qui estoit toute entiere du diocese de Tournay et le prient de remettre les choses dans l'Etat ou il les a trouvées ou qu'on s'en plaindroit et seroit executer a cet egard tout ce qui avoit été ordonné precedemment qu'un Eveque ne pouvoit faire aucunes fonctions sur les dioceses etrangers.

Cet acte est approuvé par Lievin Baudekin, pretre et notaire. 21

JURISDICTION. 1411. 22 decembre, a Tournay. Lettres des Prevot et Jurés de la ville de Tournay, par lesquelles ils consentent et declarent que la restitution faite par eux a l'Official de Cambray, d'un nommé Jean Delekiese dit Mote de Rassoncamp, qu'ils avoient fait mettre dans leurs prisons pour crimes, delits et malefices et le refus qu'ils avoient fait de rendre led. prisonnier a l'Official de Tournay, ne porteront aucuns prejudices a la jurisdiction spirituelle de l'Eveque de Tournay. 33

Double de la meme piece. 37

S^t-DONAT A BRUGES. 1411. *Le deux des Ides de juin, a Rome, la deuxieme année du pontificat de Jean 23.* Bulle de ce Pape aux Beneficiers de l'Eglise de S^t-Donat a Bruges, diocese de Tournay, par laquelle, a leur réquete, il leur accorde et permet a eux et leurs successeurs de jouir, en residant, de ces distributions journalieres qui se font pour certains bene-

- fices ecclesiastiques qu'ils ont obtenu selon la Bulle
du Pape Boniface 8. 41
- JUSTICE. CLERC A CLERC. LAIC A LAIC. 1412. 20 sep-
tembre, a Melun.** Lettres de Jean, Duc de Bourgo-
gne, Comte de Flandres, par lesquelles il mande au
Souverain Bailly de Gand, Bruges et Ypres, et a ses
autres officiers de son pays et comté de Flandres,
d'empêcher que ses officiers troublent en rien la
jurisdiction qu'avoit l'Eveque, ou ses vicaires et
autres officiers, sur toutes les actions personnelles
soit de clerc a clerc ou a laiq, ou de laicq contre laicq. 45
- HOPITAL DE HARLEBECK. 1413, 9 fevrier, a Tournay.**
Lettres de Jean de Thoisy, Eveque de Tournay, par
lesquelles il commet Henry de Zwavenaende Pretre,
administrateur de l'hospital de Harlebeck. 53
- HOPITAL DE S^t-NICOLAS. 1414. 12 novembre a Tour-
nay.** Lettres du meme Eveque, par lesquelles il
commet sœur Agnes Bernysers professe de l'hospital
des pauvres de S^t-Nicolas a Courtray, Maitresse et
Gouvernante pour le Spirituel et le Temporel dud.
hopital 57
- MAISON DES ANCIENS PRETRES A TOURNAY. 1414. 23 no-
vembre, a Tournay.** Jean Eveque de Tournay nomme
et commet Gulard des Aubeaux chanoine de Tour-
nay, conjointement avec les autres deputés du Chapi-
tre, administrateur de la Maison des anciens Pretres
de Tournay. 61
- ARCHIDIACONAT DE GAND. 1414. 13 octobre, a Tournay.**
Acte de l'hommage et serment de fidelité preté a
l'Eveque de Tournay par Jean de Brouke ou de Ber-
leke archidiaque de Gand, pour raison de son archi-
diaconat. 63
- ARCHIDIACONAT DE BRUGES. 1414. 2 septembre, a Tour-**

- nay.* Acte de l'hommage et serment de fidélité
prêté a Jean, Eveque de Tournay, par Guillaume
Bernard, chanoine au nem et comme procureur de
Guillaume, Cardinal-Pretre du Titre de S'-Marc et
archidiaconat de Bruges par raison de son Archidia-
conat. 69
- PROCURATION. 1414. 19 juin, a Bologne.** Guillaume,
Cardinal-Pretre du Titre de S'-Marc donne pouvoir
a Henry Carpentini, Guillaume Arnaldi, Lievin de
Bleeke, Gulard de Albelles, Hugues Lutia, et autres,
tant chanoines de Tournay, de Cambray qu'autres,
etc., de recevoir pour lui tous les benefices secu-
liers, reguliers, dignités, patronats, etc., qui lui
appartenoient dans ce pays, ainsi que son archidia-
conat de Bruges, diocese de Gand et de faire a ce
sujet toutes choses necessaires. 77
- THIELT. 1415. 15 avril avant Paques a Thielt.** Acte
passé par devant notaires, par lequel il paroît
qu'apres information faite sur ce que les officiers
de Jean, Eveque de Tournay, s'etoient plaints de ce
que les Echevins de lad. ville les avoient maltraités,
cela n'etoit pas vray, mais que le frere du procureur
de l'Eveque l'avoit été pour causes etrangeres. . . 85
- JUSTICE. CONNOISSANCE DES CLERCS. 1416, 15 janvier,**
a Paris. Mandement de Charles 6 Roy de France
au Baillif de Tournay et Tournesis de ne pas moles-
tés Jaques et Martin Lamin freres et Jaquemart
Lanseil Clercs du diocese de Tournay que l'on disoit
coupables de la mort de Jean Collebare, Clere, et de
ne pas avoir la connoissance des Clercs du diocese
qui devoit appartenir a l'Eveque de Tournay . . 89
- SINODE A TOURNAY. 1416.** Certificat de ce qui s'est passé
au Synode de l'Eveché de Tournay tenu du tems de

l'Eveque, Jean de Thoisy, le 3 may 1416, rendu par les Vicaires de l'Eveché en aoust 1469, ou se voit le rang, et la preseance observée entre les abbés du diocese.

Nota les abbés de S^t-Martin de Tournay et de S^t-Amand assis en rang plus honorables que les abbés de S^t-Nicolas des Prets (dit a present S^t-Marc ou S^t-Médard) parce qu'ils sont placés a droite le plus proche du siege episcopal, et les abbés de S^t-Nicolas et de Phalempin qui sont du meme ordre scavoir chanoines de l'ordre de S^t-Augustin, placés a l'entrée du Chœur, plus éloignés de l'Eveque que les autres. 94

CHAPITRE DE S^t-DONAT. 1416. 2 avril. Acte ou accord entre Jean, Eveque de Tournay et les Doien et Chapitre de S^t-Donat de Bruges, par lequel si les beneficiers du Chapitre de S^t-Donat jouissent de quelque autres benefices dans le diocese de Tournay, ils sont tenus de presenter a l'Eveque quelqu'un capable de remplir le Benefice a sa place, selon la Bulle du Pape Jean 23 dont il est parlé cy-devant, fol. 44 de ce volume.

SENTENCE INFIRMÉE. 1415. 15 avril, avant Paques, a Paris. Arret du Parlement de Paris sous le Roy Charles 6, rendu sur un appel interjetté par Jean de Hornut, clerc du diocese de Tournay contre les Prevot, Jurés de la ville de Tournay qui avoient rendu une sentence contre led. Jean de Hornut a la requete de Marc Villain, Ingherrand de Sottenghien et Pierre Hostelart, laquelle sentence est infirmée comme rendus par juges incompetens et n'ayant aucune espece de jurisdiction sur les Clercs du diocese. 105

CHAPELLE EPISCOPALE DE S^t-VINCENT. 1419. Le trois des Ides de juillet, a Florence, la troisieme année du

pontificat du Pape Martin 5. Bulle de ce meme Pape, par laquelle il accorde a Jean, Eveque de Tournay, que la chapelle de St-Vincent qui est dans sa maison Episcopale a Tournay ne puisse etre conferee par lettres apostoliques quand elle vacquera. 121

MARIAGE DECLARE NUL. 1421. 31 mars a Gand, dans la maison de Simon Utenhove chatelain de Gand. Sentence rendue par Jean, Eveque de Tournay, par laquelle il declare nul et invalide le mariage contracté entre Nobles et puissantes personnes Philippes de Maldeghem Chevalier et Marguerite fille de Gerard de Guistelles Chevalier veuve de Daniel de Masmines, parce qu'ils etoient doublement parens au quatrieme degre et leur donne la permission de se marier ailleurs pourveu que ce ne soit point avec des personnes de la meme famille, condamne et taxe led. Philippes a paier soixante livres monnoie de Flandres et lad. Marguerite a quarante livres et a paier les frais du promoteur et autres faits a ce sujet : les personnes presentes a cette sentence sont les abbés de St-Pierre et de St-Bavon, Henry Goethals Doien de Liege, Jean de Culsbrouc, Prevot de St-Pharailde, Nobles hommes Felin de Steenhuyse, et Guy de Ghistelle Chevalier et Jean de Broghe, Conseiller du Duc de Bourgogne Comte de Flandres et plusieurs autres 125

COURTRAY. 1422. 16 juillet, a Courtray. Philippes, Duc de Bourgogne Comte de Flandres mande a l'Eveque de Tournay, qu'il a pris en ses mains un prisonnier dont la ville de Courtray s'etoit emparé et que l'Eveque demandoit comme etant cleric du diocese, qu'il espere faire finir cette affaire a la satisfaction de l'Eveque et le prie de lever l'excommunication

qu'il avoit porté sur les Echevins de la ville de Courtray 157

ECHÉVINS DE GAND. EXECUTION. 1422. 9 aoust, a Ypres.
L'Eveque de Tournay commet Jean de Culsbrouck Prevot de S^{te} Pharaïlde de Gand et le Doien de Chretienité de Gand pour s'informer et prendre connoissance de ce que le Baillif et les Echevins de Gand avoient fait decapiter le sept de ce mois Gabriel de Vatene leur prisonnier, que l'Eveque avoit redemandé comme cleric, et leur promet de leur pardonner cette offence pourvu qu'ils promettent de ne plus rien faire de semblable contre la justice de l'Eveque. 159

ECHÉVINS DE BRUGES. JUSTICE. VIERGE D'ARDEMBOURG. PELERINAGE. 1422. 2 septembre, la cinquieme année du pontificat de Martin 5. Acte passé par devant notaires, par lequel Hadulphe, Prevot de S-Donat a Bruges, Nicolas Scaercolf, Doien de Chretieneté et Jean de Galeide, Garde des Seaux de l'Eveché a Bruges, absolvent au nom de Jean, Eveque de Tournay, les Bourgmaistre et Echevins de Bruges de l'offense qu'ils avoient commise envers lui en punissant et bannissant Lievin Neuys de l'ordre des freres hermites de S^t Augustin et Jean Helline pretre, laquelle punition devoit regarder la justice ecclesiastique de l'Eveque comme etant dans son diocese : Cette absolution se fait parce qu'ils ont tous promis ensemble et separement de ne plus faire chose pareille a l'avenir et a condition qu'ils iroient tous avant la fete de la Toussaint faire un pelerinage a la Vierge Marie de Ardembourg et ceux qui n'iroient pas seroient tenus de donner aux pauvres une aumone de vingt gros monnoie de flandres. . . . 145

- Id. Memes lettres avec une cedula du Magistrat de Bruges, en françois, qui est leur soumission et leur excuse a l'Eveque. 153**
- FESTE DE S^t-GEORGES A GAND. 1423. 1^{er} decembre, a Lille. Lettres de l'Eveque de Tournay Jean, par lesquelles, il ordonne que l'on celebrera doresnavant dans la ville de Gand, la feste de S^t-Georges, martyr, le jour de sa mort qui est le neuf des Calendes de may ou le 25 avril, et que ce soit un jour de fete dans la ville ou tout travail servile est deffendu pour ce jour-la et relache quarante jours de penitence a ceux qui iront visiter la chapelle de ce Saint qui est dans le cimetiére de l'Eglise de S^t-Nicolas de lad. ville. 161**
- CHANCELIER DE TOURNAY. HOMMAGE. DIXME DE SPAILLE. 1423. 24 juillet. Acte passé par devant notaire, par lequel il est dit que Berard de Menile, Chancelier et Chanoine de Tournay, a fait a Jean, son Eveque, hommage et fidelité pour la dixme du village de Spaille, diocese de Tournay, qui lui appartenoit comme Chancelier. 169**
- EHEVINS DE GAND. ABSOLUTION. 1423. 23 août. Acte notarial, par lequel il est dit que Jean de Culsbrouc licentié Prevot de S^{te}-Pharailde a Gand et Liévin Scoop Doien de Chretieneté ont absous au nom de l'Eveque de Tournay, les Baillif, Amman et Echevins de la ville de Gand, qui avoient fait mettre en prison et decapiter Gabriel de Watene, Clerc non marié, quoique cela appartient a l'Official qui l'avait refusé : lad. absolution faite apres avoir demandé pardon a l'Eveque. 173**
- ABBÉ DE S^t-PIERRE A GAND. 1423. 15 juillet. Acte par lequel Bussard de Mons qui avoit été élu abbé de**

- St-Pierre de Gand reconnoit que, malgré les Bulles qu'il avait reçu du Pape Martin 5 pour la confirmation de son Election, cela ne doit porter aucun prejudice a l'Eveque de Tournay a qui il doit obéissance, reverence et honneur, comme ses predecesseurs ont fait 181
- COURTRAY. JUSTICE DE L'EVEQUE. 1423. *Le dernier juillet, a Lille.* Acte par lequel il paroît que Jean de Hove Ecuier et Olivier Wulf, clerks du diocese de Tournay, emprisonnés par les Echevins de Courtray, et rendus a Jean, Eveque de Tournay, par Philippes Duc de Bourgogne, Comte de Flandres, ont été punis a donner aud. Eveque et a sa justice cinquante livres parisis monnoie de Flandres 189
- Voir cy-dessus fol. 157.
- Id. 1423. *Le penultieme de Juillet.* Lettres au meme sujet par lesquelles l'Eveque de Tournay declare avoir reçu ces prisonniers et qu'il les condamnera le lendemain selon leurs crimes. 193
- Id. 1423. 28 juillet. Acte par lequel Siger Commelin, Doien de la Collegiale de Courtray, absout au nom de l'Eveque de Tournay, les Echevins, y nommés, de la ville de Courtray, qui avoient été excommuniés pour avoir mis en prison et n'avoir pas voulu rendre Jean Vandenholve et Oger ou Olivier de Wulf, Clercs non mariés, quand l'Official de Tournay les leur avoit demandé pour être jugé par la justice ecclesiastique de l'Eveque. 197
- Id. 1423. 28 juillet. Acte par lequel il paroît que l'Eveque de Tournay a absout lui meme Judoc Eppe, Prevot, Jean de Bode, Jean de Rentei et Willaume de Wale, Echevins de Courtray, qui avoient été excommuniés pour les raisons cy-dessus et qu'il rend a la communion des fidelles. 205

ARCHIDIACONAT DE BRUGES. 1423. 11 decembre, à Lille. Jean, Eveque de Tournay, mande a Toussaint Mercier, Pretre Archidiacre de Bruges, dans l'Eglise de Tournay, que il lui accorde le delay d'un an pour lui faire hommage de cet archidiaconat que possedait auparavant Guillaume Cardinal-Pretre du titre de S^t-Marc et que luy avoit donné le Pape, et lui laisse pendant ce delay d'un an la libre jouissance des fruits de cette dignité d'Archidiacre. . . . 213

ID. 1424. Le 15...., a Rome. Pouvoir de Toussaint Mercier, Chambrier du Cardinal de S^t-Marc, Archidiacre de Bruges, a Jean Pochon, chanoine de Cambray, Guillaume Bernard, Jean de Wastines et Michel Goye chanoines de Tournay et Simphorien Mercier habitant de Cambray, de faire hommage a l'Eveque de Tournay de l'Archidiaconat de Bruges, du diocese de Tournay que lui avoit donné le Pape Martin cinq, par lettres apostoliques d'un indult, et d'en recevoir les fruits, et revenus. , . . . 217

ID. 1424. A Rome, le trois des Ides de mars, la septieme année du pontificat de Martin 5. Deux bulles de ce Pape (sous le vidimus de l'Official de Tournay du 13 Juillet 1428), la premiere adressée aud. Toussaint Mercier et par laquelle il lui donne l'Archidiaconat de Bruges, la seconde adressée a l'Eveque de Tournay, par laquelle il lui mande qu'il a donné led. Archidiaconat a Toussaint Mercier et que pendant dix ans qu'il sera au service de Guillaume Cardinal de S^t-Marc a Rome il doit jouir de tous les fruits, revenus, emolumens de cet Archidiaconat comme s'il estoit present et sans estre obligé de resider. . . . 225

S^t-JACQUES A BRUGES. HEURES CANONIALES. 1424, 27

septembre, a Wazemmes, pres Lille. Jean, Eveque de Tournay confirme et approuve la fondation faite par Gilles de Cassel, Joseph Refin, et autres proviseurs de la manse des pauvres dans l'eglise de St-Jacques de Bruges, de sept heures canoniales, sçavoir, matines, primes, tierces, sextes, nones, vespres et complies, dans lad Eglise paroissiale de St-Jacques; les ordonnances et reglemens pour la distribution des emolumens entre les pretres habitués en lad. Eglise sont contenes dans une requete presentée aud. Eveque par lesd. proviseurs en le priant de confirmer ces reglemens et fondations. . 241

LIMITES DES DIOCESSES DE TOURNAY ET DE CAMBRAY. 1424.

28 juillet. Lettres de Jaques, Prevot du Monastere de St-Marie de Watene, ordre de St-Augustin diocese de Terrouane, nommé par Pierre Nards de Verallese docteur en droit, chanoine a Rome, Chapelain du Pape Martin 5, par lettres dud. Pierre y inserées en date du 22 Decembre 1423 a Rome, pour juger et decider le differend qu'il y avoit entre Jean, Eveque de Cambray et Jean Eveque de Tournay, sur ce que le fleuve de l'Escaut separant les deux diocesses, l'Eveque de Tournay avoit fait de l'autre coté de l'Escaut des fonctions qui n'estoient reservées qu'a l'Eveque diocesain, par lesquelles lettres led. Prevost oblige lesd. Eveques a envoyer devant lui des personnes pour examiner la contestation. . . . 257

St-JAQUES A BRUGES. 1424. Copie non entiere des lettres cy-dessus fol. 241, touchant la fondation des heures canoniales en l'Eglise paroissiale de St-Jaques a Bruges 281

CHAPITRE DE SECLIN. FORNICATIONS. CONCUBINAGES. 1484.

3 octobre, a Lille. Jean, Eveque de Tournay et le

Doien et Chapitre de S^t-Piat a Seelin, confirment la cedula de l'accord fait entre eux et y inseré, sur le differend qu'il y avoit entre eux pour la correction des Chamoines et Chapelains de lad. Eglise, il est dit dans cet accord que led. Chapitre a reconnu que l'Eveque étoit leur prelat, juge ordinaire et superieur immediat, et que Doien, Chanoines et autres beneficiers dans lad. Eglise y sont sujets.

Que l'Eveque peut faire visites dans le Chapitre et y punir et corriger les personnes qui auroient manqué.

Le Doien et Chapitre peuvent imposer une peine, punir les Chapelains, Vicaires et Beneficiers qui manqueroient a leur devoir, et peuvent juger de toutes les querelles verbales qui arriveront entre lesd. Beneficiers ainsi que des menaces.

Les Doien et Chapitre connoîtront aussi des crimes de fornications simples et concubinages et pourront les punir au moins qu'un mois apres, l'Eveque pourra les punir si la punition n'est pas suffisante.

La connoissance des crimes, tels que le vol, l'hommeicide, le sacrilege, l'inceste, etc., appartient a l'Eveque et autres articles peu essentiels. . 295

JURISDICTION DE L'ÉVEQUE. 1427. 20 janvier. Arnoul de Hescamp, Ecuyer du Roy, Baillif de Tournay et Tournais, mande que par l'ordonnance publiée a Maire et S^t-Amand de ne traire personne en cause que par devant juges laïques, il n'a pas pretendu prejudicier a la jurisdiction de l'Eveque de Tournay. 505

HOMMAGE DE L'ARCHIDIACONAT DE BRUGES. 1428. 8 Aoust. Acte passé par devant notaires de l'hommage fait par Michel Goye au nom et comme procureur de Tous-saint le Mercier, a l'Eveque de Tournay, par raison de la dignité d'archidiacre de Bruges. . . . 507

- SUCCESSION D'UN BATARD, CURÉ A BRUGES. 1431. 2 septembre.** Acte devant notaires dans lequel est inséré un accord entre Jean, Eveque de Tournay et les Bourguemaistre et Echevins de Bruges, qui pretendoient avoir tous deux la succession de Thierry Clement Pretre bastard curé de S^t-Jaques a Bruges, par lequel ils declarent etre tous deux contens de ce qui s'est passé entre eux a ce sujet. 313
- ARCHIDIACONAT DE BRUGES. 1431.** Lettre de Guillaume, Cardinal du titre de S^t-Marc, par laquelle il prie Jean, Eveque de Tournay, son ami de ne point faire saisir les revenus de l'Archidiaconat de Bruges qu'il avoit resigné a Toussaint Mercier et sur lequel il s'ctoit reservé une pension de laquelle il ne pouvoit plus etre paíé si on en saisissoit le revenu, et de recevoir par procureur l'hommage dud. Archidiaconat 321
- ARCHIDIACONAT DE GAND. 1431. 28 juin.** Acte de l'hommage fait a Jean, Eveque de Tournay, par Etienne Vivien, archidiaacre de Gand dans l'Eglise de Tournay pour raison de son Archidiaconat. 325
- ARCHIDIACONAT DE BRUGES. 1431. 10 septembre, a Rome.** Lettres de Toussaint le Mercier, archidiaacre de Bruges, par laquelle il prie l'Eveque de Tournay de differer le serment de fidelité qu'il devoit lui preter en personne pour son Archidiaconat de Bruges ou de lui permettre de le faire par procureur et de lui laisser percevoir les emolumens de son Archidiaconat parce qu'il faisoit une pension au cardinal de S^t-Marc qui le lui avoit resigné. 329
- ID. HOMMAGE. 1431. 15 septembre.** Acte notarial de l'hommage et du serment de fidelité preté a Jean, Eveque de Tournay par Toussaint Mercier, archidiaacre de Bruges a cause de son Archidiaconat. 331

ARCHIDIACONAT DE TOURNAY. HOMMAGE. 1432. 6 avril,
le Dimanche de Paques. Acte notarial de l'hommage et du serment de fidélité prêté à Jean, Evêque de Tournay par Jean de Thoisy, archidiacone de Tournay a cause de son Archidiaconat 337

CHAPELLE A LA MAISON DE LA VILLE DE COURTRAY. 1434.
Le 8 des Kalendes de febvrier, la quatrieme année du pontificat d'Eugene. Bulle de ce Pape par laquelle il accorde aux Prevot et Echevins de Courtray d'avoir dans leur maison Echevinalle un autel portatif pour y dire a voix basse la messe et autres offices tous les jours excepté les dimanches et fetes 341

SUPPOTS DE S^t-DONAT A BRUGES. 1438. 26 fevrier. Accord entre Jean de Thoisy, Evêque de Tournay et les supposts et beneficiers de l'Eglise collegiale de S^t-Donat a Bruges, au sujet d'un differend qui estoit entre eux pour la residence de ces supposts de S^t-Donat dans les Eglises du diocese de Tournay, esquelles ils possedoient des benefices et dont ils se pretendoient exempts.

Il est dit dans cet accord que les beneficiers attachés aud. Chapitre et possedant dans le diocese des benefices a charge doivent presenter a l'Evêque des personnes capables de le remplir, en paiant au Doien de Chretienté 40 sols parisis monnoie de Flandres chaque année. Si ces benefices sont sans charge, ceux qui les desiroient devoient paier au Doyen de chretienté 20 sols par an ; cet accord ne doit durer que sept ans parce que l'Evêque ne veut point estreindre ses successeurs a le tenir 343

INDULGENGE. 1439. 6 avril, a Lille. Jean, Evêque de Tournay accorde vingt jours d'indulgence aux per-

sonnes qui s'étant confessé feroient les ouvrages spécifiés dans les lettres jointes a celles-ci.

Ces lettres ne sont pas dans ce recueil. 353

JURISDICTION DE L'ÉVÊQUE. ACTIONS PERSONNELLES ECCLESIASTIQUES. 1440. 20 février, a Bruges. Lettres de Philippe, Duc de Bourgogne, Comte de Flandres, par lesquelles il mande au Souverain Baillif de Flandres et autres baillifs particuliers des villes, de ne point troubler l'Évêque de Tournay dans la juridiction qu'il pouvoit avoir tant sur les clercs que sur les laïcs, sur les actions personnelles. 353

1445. 3 octobre. Pierre de Rassocamp, sergent du Baillage de Tournay fait scavoïr au grand Baillif de Tournay, qu'en consequence de ses ordres et a la requete de l'Évêque de Tournay, il a signifié a sire Hierome du Mortier, Prevot de la ville, Michel de Horent Maieur, Simon de St-Genois, Maire des Eswardeurs, de Perceval Gallois, Doien des Metiers et a Jaques a le Gambe, Procureur de lad. ville de Tournay, les lettres du Roy cy-dessous et lui mande les reponses que le Procureur de la ville lui a faites. 363

PRIVILEGES DE L'ÉVÊQUE. 1443. 3 octobre, a Paris. Lettres de Charles 7 Roy de France, par lesquelles il mande au sergent de faire venir devant le palais Episcopal les Prevot, Jurés, Echevins de la ville de Tournay qui avoient fait emprisonner les chartiers qui avoient mené du vin dans led. Palais du cru dud. Evêque, et de les faire sortir et d'empêcher doresnavant que pareille chose ne se fasse.

La signification de ces lettres est cy-dessus. 373

BENEFICIERS DE ST-DONAT A BRUGES. 1447. 20 may. Confirmation de l'accord fait cy-dessus, entre Jean de Thoisy, Evêque de Tournay et les suppots de

- JUSTICE DE L'ÉVÊQUE. 1448. 15 avril, a Paris.** Lettres de Charles 7 Roy de France, par lesquelles il mande au Parlement de Paris, de poursuivre et avoir reparation des Prevot et Jurés de Tournay, de ce qu'ils avoient fait emprisonner et executer des Clercs non mariés et ce au prejudice de l'Eveque de Tournay, qui devoit en avoir la connoissance. 385
- ARCHIDIACONAT DE BRUGES. 1451. 17 aoust.** Arret de Jean, Sgr de Proisart, Chambellan du Roy, Baillif de Tournay et Tournais qui remet a quinzaine de payement le proces qu'il y avoit entre Gilles d'Escornay, Prevot de Harlebecque et archidiacre de Bruges en l'Eglise de Tournay demandeur, et Jean Descamps, Pierre Chon et Pierre de Velengues deffendeurs, touchant le revenu et l'argent touché de cet Archidiaconat : il est fait mention dans cet arret de plusieurs pieces de procedure données de part et d'autres. 389
- SUPPOTS DE S^t-DONAT A BRUGES. 1452. Lundi 17 juillet.** Accord entre Jean Lomelin Official et Nicolas de S^t-Hilaire, Chanoines et Vicaires-generaux de Tournay et Gilles de Beversluns, Chanoine de S^t-Donat à Bruges, au nom des beneficiers de lad. Eglise, contenant la meme chose que les accords faits cy-devant entre feu Jean de Thoisy, Eveque de Tournay et les beneficiers de S^t-Donat.
- Les accords sont cy-dessus, fol. 343 et 377. 401
- ABBAYE DE S^t-BAVON PRES GAND. 1457. Le 6 des kalendes de juin, 25 may, a Rome, la troisieme année du pontificat de Calixte.** Bulle de ce Pape, par laquelle il mande a l'Eveque de Tournay qu'ayant oté a Guillaume l'abbaye de S^t-Bavon pres Gand, pour les fautes qu'il avoit faites, il donne l'administration de

- l'Eglise de S^t-Donat a Bruges et prolongation de cet accord pour cinq ans.
Cet accord est cy-dessus, fol 343. 377
- lad. abbaye a Jaques religieux de S^t-Pierre pres Gand et de lui donner la benediction usitée en pareil cas 409
- GUILLAUME FILLASTE EVEQUE DE TOURNAY. 1460 ou environ.** Memoires et Instructions de Guillaume Fillastre nommé a l'Eveché de Tournay par le Pape Pie II^e, ensuite de l'admission de Jean Chevrot, Eveque dud. Tournay, pour soutenir ses droits aud. Eveché a l'encontre du Procureur du Roy qui au nom de Charles 7 Roy de France, s'estoit opposé a la jouissance dud. Eveché par led. Guillaume qu'on pretendoit pourveu contre les reglemens de la Pragmaticque sanction.
- Ce Guillaume Fillastre etoit batard, ses lettres de legitimation sont enregistrées au reg. des Ch. cotté fol. dans la chambre des comptes du Roy a Lille.
- Il etoit Chancelier de l'Ordre de la Toison d'or et a donné au public un ouvrage a ce sujet. 413
- ID. GUILLAUME FILLASTRE. 1462.** *A l'abbaye de S^t-Sauveur de Clugny, diocese.... le 6 des kalendes d'aoust, la quatrieme année du pontificat de Pie 2.* Bulle de ce meme Pape, par laquelle il mande aux Eveques de Cambray et de Terrouane qu'il a nommé Guillaume (Fillastre) a l'Eveché de Tournay et de lui faire faire sa visite, condamnant a la censure ecclesiastique les personnes qui s'y opposeroient . . . 441
- ID. EXCOMMUNICATION. 1462. 20 Aoust, a** (*Monteclinio aretinensis diocesis in domo suæ residentia*). Alvare, Eveque de Soissons, mande a tous les abbés, prieurs, prevots, etc., qu'en consequence d'une

Bulle du Pape Pie deux a lui adressée, ils fassent publier et avertir que dans quinze jours de la publication de cette Bulle et de ces lettres, les personnes qui se seroient emparé des biens, fruits, revenus appartenans a Guillaume comme Eveque de Tournay, les lui rendent ou viennent avouer leurs fautes; s'ils ne les rendent pas, ils sont excommuniés.

La Bulle du Pape Pie 2, qui y est inserée, en date de 1462, le quatre des Kalendes d'Aoust, donnée a l'abbaye de St-Sauveur, ordonne aud. Eveque et a l'Archidiacre et Tresorier de Cambray de faire publier contre les personnes qui auroient pris du revenu dud. Eveque et les excommunier 445

Id. 1462. *Le 4 des Kalendes d'aoust, a l'abbaye de St-Sauveur diocess de.... la quatrièms année du Pontificat de Pie 2*, Bulle de ce Pape inserée dans la pièce cy-dessus. 457

JUSTICE. MOUVEAUX. LAMBERSART. DEFLORATIONS. 1465. 5 *Septembre, a Paris*. Lettres de Louis 11, Roy de France, par lesquelles il mande a son premier huisier au Parlement de faire comparoitre par devant la justice de Antoine Dailli Chr Sgr de Varennes, de Mouveaux et de Lambersart, a Mouvaux, Jean Zadelare Official de Tournay et autres officiers de la cour de l'Eveque pour les faire deporter en faveur dud. Seigneur de Mouvaux de toutes les poursuites qu'ils avoient faites contre Michault le Pere qui avoit defloré Jehennon de Grimaupont, de Chretien le Comte qui avoit defloré Jehennon Carette et de Martin le Pere qui avoit defloré Bertrix Deslueux dite Descamps, dont la connoissance appartenoit au Seigneur de Mouvaux comme habitans de sa terre. . 461

Id. 1463. 15 *Septembre*. Jean Watepaste sergent du

- Roy au baillage d'Amiens, Prevoté de Beauquesne, mande au Baillif d'Amiens qu'il a signifié les lettres cy-dessus et que l'assignation a été faite a Mouvaux pres de Bondues 468
- PRISONNIER. 1463. 3 Janvier, a Paris. Arrêt du Parlement de Paris qui annulle l'appellation faite touchant une difficulté qu'il y avoit entre Jean le Man prisonnier en la Conciergerie du Palais et d'autres. 477
- REFUGIÉS. BAISIEUX. TRESSIN. GOUVERNANCE DE LILLE. 1468. 7 Mars. Appel interjeté par le Procureur du Duc de Bourgogne contre Jean de Zadelare Official de Tournay qui avoit donné des Monitoires pour laisser jouir des Immunités de l'Eglise Gerard Dubus et autres du meme nom bannis criminellement du Royaume de France et qui s'étoient refugiés dans les eglises de Baisieux et de Tressin, lesquels le Procureur du Duc en la gouvernance de Lille, Douay et Orchies vouloit prendre pour les juger. . . . 481
- SINODE A TOURNAY. 1416. 5 May. Certificat de ce qui s'est passé au Synode de l'Eveché de Tournay tenu du tems de Jean de Thoisy Eveque, rendu par les Vicaires du diocese, en aoust 1469, où se voit le rang et la préséance, observée entre les abbés de St-Martin, St-Amand et St-Nicolas des Prets. . . 489
- Voir cy-devant pareille piece.
- CANONICAT DE TOURNAY. 1475. 21 Aoust. La deuxieme année du pontificat du Pape Sixte quatre. Guillaume Eveque de Tournay nomme M^{re} Sigeri Maitre es arts et licentié en theologie chanoine de la cathedrale de Tournay, qui avoit été recommandé par l'université de Paris et présenté par la faculté de theologie. Ce titre copié de la main de mon grand père est dit avoir été tiré sur un livre en parchemin qui contient

- les actes du Chapitre de Tournay depuis le 2 Aoust
1472 jusqu'au 28 Nov. 1474. 495
- SUCCESSION. FERRY DE CLUGNY. 1485. 12 fevrier.**
M^e Guillaume de Clugny Sgr de Montelon Maitre
des Requetes, se faisant fort de M^e Barthelemy de
Clugny, son frere, Archidiacre d'Autun, donnent pou-
voir a M^e Jean Hermetis Promoteur de la Cour spiri-
tuelle de Tournay, Jean du Havenon avocat du Roy,
et Jaques du Vivier promoteur de flandres, pour
recevoir, demander tout ce qui leur pouvoit revenir
de la succession de feu Ferry de Clugny Cardinal et
Eveque de Tournay, leur oncle. 497
- Id. 1485. 17 fevrier, a Tournay.** Eustache Savary,
Chr. Sgr. de Warcoing, d'Antrœulles Chambellan
du Roy, lieutenant du Baillif de Tournay interine
les lettres de benefices d'Inventaire accordées le 14
Novembre 1485, la premiere année du regne de
Charles Roy de France, en faveur desd. Guillaume
et Barthelemy de Clugny freres et neveux de Ferry
de Clugny, Cardinal et Eveque de Tournay pour la
succession de leur oncle. 501
- Id. 1485. 23 may.** Acte notarial de la revocation de
la procuration donnée par M. Hugues de Clugny,
Chr. Sgr. de Tousonguion a noble homme Jean de
Clugny, estant de Champetuellon et Pierre Regnault,
laquelle procuration avoit été donnée pour recouvrer
la succession de M^e Ferry de Clugny, Cardinal et
Eveque de Tournay, frere dud. Hugues de Clugny. 509
- PROCURATION DONNÉE POUR REGIR L'EVECHÉ. 1497. 4 avril**
a Paris. Lettres de Louis, Eveque de Tournay, par
lesquelles il nomme Guillaume de Chardonnet Pretre
Prieur du couvent de... (de Doyaco) diocèse de
Chartres, son Vicaire legitime dans son Eveché de

Tournay, lui donne pouvoir de gerer les affaires de l'Episcopat, d'en recevoir les Revenus, de conférer les Ordres, de consacrer le Saint Cresme et generalement toutes les fonctions attachées a son Eveché, meme des cas reservés ordinairement aux Eveques. 313

LOUIS POT, EVEQUE DE TOURNAY. — ABBÉ DE S^t-AMAND.

EXCOMMUNICATION 1499. 3 septembre, a Paris. Lettres de Germain de Ganoy, Conseiller au Parlement et Chanoine de Paris, nommé juge et commissaire avec les abbés de S^{te}-Genevieve et de Saint Magloire, par le Pape Alexandre 6, par sa Bulle y inserée, donnée a Rome, le douze des Kalendes de may 1499, par laquelle Bulle il leur mande d'absoudre de l'excommunication portée contre Louis Pot, Eveque de Tournay, etc., par lesquelles lettres led. Germain aiant fait assigner différentes personnes y nommées declare contumace Pierre Kike, abbé de S^t-Amand en Pevele, casse toutes les censures qui avoient été portées contre led. Eveque, Louis Pot, ote l'interdit qui avoit été mis sur les Eglises et absout le meme Eveque, le Chapitre, Prevot, Jurés et peuple de Tournay, Guillaume Chardonnet, Paul de Landas, Pierre Cotterel, Nicolas de S^t-Genois Chevalier et autres personnes.

Cette piece est curicuse, elle est trop longue pour en faire l'extrait dont elle auroit besoin et d'ailleurs je crois qu'elle est peu correcte. 333

SINODE. Memoire contenant un projet ou formulaire des ceremonies a observer a l'ouverture et a la tenue du Sinode de Tournay. 349

PUNITION DE MAUVAIS PROPOS. 1302. 24 may, a Malines. Philippes, Duc de Bourgogne Comte de Flandres, mande et ordonne a ses Baillifs de Gand, Ipres, etc.,

- de s'informer de toutes les personnes tant ecclésiastiques que séculières qui tiendroient de mauvais discours et propos scandaleux touchant le différend de l'Eveque de Tournay, et de les faire prendre et punir selon le cas et les faire mener a leurs depens au chateau, de. 557
- EVECHÉ DE TOURNAY. DIFFEREND. 1502, a Rome. 1^{er} may, la dixieme année du pontificat de Alexandre 6.** Bulle de ce Pape, par laquelle il mande à Louis Roy de France qu'il envoie Louis Pretre-Cardinal du Titre de S^{te}-Agathe pour terminer les differens qu'il y avoit entre Pierre Kike, Eveque de Tournay et Louis Pot, Eveque de Leictoure. 561
- ID. 1502, a Paris, onze juillet.** Lettres de Louis 12 Roy de France, par lesquelles il mande aux Baillifs de Vermandois, d'Amiens, de Beauquesne et aux Gouverneurs de mettre a execution les arrêts differens qui avoient été rendus en faveur de Louis Pot, Eveque de Tournay contre Pierre Kike, religieux de S^t-Amand qui pretendoit avoir été nommé aud. Eveché de Tournay et contre ceux qui le soutenoient. Il paroît par cette piece et celle cy-dessus que Pierre Kike, religieux de S^t-Amand avoit été nommé à l'Eveché de Tournay par le Pape et que Louis Pot, Eveque de Leictoure y avoit été nommé par le Roy et que cela a formé beaucoup de contestations. . . 565
- NOMINATION D'OFFICIERS. 1505. A Tours, 25 juillet.** Charles de Hautbois nommé a l'Eveché de Tournay nomme Pierre Cotterel Vicair general du diocese et confirme l'Official, le Promoteur, les Procureurs fiscaux et autres officiers de sa jurisdiction, lesquels avoient été nommés par feu Louis Pot, Eveque de Tournay 575

- ACCORD. 1509. A Gand, 8 may.** Accord entre Maximilien 1 Empereur et Charles 5 son petit-fils d'une part et Charles de Hautbois Eveque de Tournay d'autre part, touchant le debat des jurisdiction des deux parties.
Copie informe 577
- Copie correcte de la meme piece de la main de Jean Godefroy mon grand-pere.** 601
- SENTENCE CASSÉE. LOUIS GUILLARD. 1516, 22 avril, a Paris.** Lettres de François I Roy de France par lesquelles il ajourne au Parlement de Paris le Baillif de Tournay et les Prevots et Officiers et Echevins de la ville de Lille a la requete de M^e Louis Guillard pourveu et administrateur de l'Eveché de Tournay contre qui ils avoient rendu une sentence. 609
- ID. EMPEREUR -ASSIGNÉ AU PARLEMENT DE PARIS. 1516. 23 avril, a Paris.** Le meme François I ajourne a comparoitre au Parlement de Paris l'Archiduc d'Autriche, comte de Flandres, Pair de France (Charles 5 empereur) et d'amener avec lui les officiers de son conseil a Gand et l'abbé de S^t-Michel d'Anvers, pour casser et revoquer les torts faits par led. Conseil et l'abbé de S^t-Michel a Louis Guillard pourveu et administrateur de l'Eveché de Tournay sur sa jurisdiction Ecclesiastique. 617
- ID. CONSEIL DE GAND. 1516. 8 may.** Rapport fait au Parlement de Paris par Josse de Hessin sergent au Baillage d'Amiens de la signification faite des lettres de relief d'appel obtenues par M^e Louis Guillard pourveu et administrateur de l'Eveché de Tournay le 6 May, a M^{re} Clair Utenhove Ch^r President du Conseil de Flandres a Gand et autres conseillers de lad. chambre, et de la reponse a lui faite. 621

- Id. ECHEVINS DE LILLE. 1516. 21 may, a Paris.** François premier mande au premier huissier du Parlement de Paris de mettre a execution les lettres de relief d'appel cy-dessus du 22 avril par devers les Echevins de Lille qui avoient fait la difficulté de les recevoir. 625
- Id. 1516. 24 septembre, a Paris.** Nouvelle assignation donnée par François premier aux Echevins de Lille en Flandres 629
- ARCHIDUC D'AUTRICHE VASSAL DU ROY DE FRANCE. 1520. 22 decembre, a Paris.** Lettres de François premier, par lesquelles il ajourne Charles, Archiduc d'Autriche (depuis Empereur), a comparoitre au Parlement de Paris, comme son vassal pour y rendre raison des entreprises faites par luy et ses officiers au prejudice de la souveraineté du Roy sur la ville et Eveché de Tournay 637
- Id. 1520. 22 decembre, a Paris.** François premier mande et ordonne aux Prevot de Paris et Baillif de Tournay de faire bonne justice aux parties assignées dans les lettres precedentes et qui sont inserées en entier cy-dedans 645
- Id. 1520. Samedi 22 Decembre.** Lettres de Gabriel, Baron et Seigneur d'Alegre, Garde de la Prevoté de Paris, Commissaire du Roy en cette partie, par lesquelles il mande au premier sergent d'exécuter le contenu des lettres cy-dessus 659
- ARRET. BEGUINES DE COURTRAY. 1522. 23 aoust, a Malines.** Arret du Grand Conseil de Malines pour matieres d'anticipation entre Jaques Van Thielt, vicaire de Tournay, curé de S^t-Martin a Courtray et les Beghinnes dud. Courtray 665
- Id. 1528. 8 decembre, la 6^e année du pontificat de**

Clement sept. Acte notarial dans lequel le meme Jaques Van Thielt promet s'en tenir a ce qu'il sera decidé par des proviseurs qu'il a nommés touchant les difficultés qu'il avoit avec les Beghines de Courtray 665

ABBAYE D'EECHOUTE ET DE DOUXVALLE. 1530, *a Rome, Kalendes de decembre, la 8^e année du pontificat de Clement 7.* Bulle de ce Pape par laquelle il mande a l'Eveque de..... (Wigonnensis) et aux abbés d'EEchoute et de Douxvalle du diocese de Tournay, qu'ayant appris par Charles de Croy, administrateur perpetuel de l'Eglise de Tournay et des monasteres de S-Pierre, d'Afflighem (Affliginiensis) et de S-Guislain, diocese de Cambray, que quelques personnes mal intentionnées font un tort infini a ces abbayes en se faisant donner par des actes, obligations, testamens, les biens, revenus, meubles et immeubles, de faire publier dans leurs Eglises que les personnes qui ont fait toutes ces choses et qui font rentrer les biens de ces abbaies dans les manses episcopales, viennent l'avouer aud. Charles de Croy et lui en faire restitution 673

Pour la restitution des titres que quelques personnes mal intentionnées avaient enlevés, voir une ordonnance de Charles-Quint Empereur a ce sujet.

PRESEANCE. Memoire contenant divers raisons pour prouver la preseance de l'Eveque de Tournay sur les Eveques, suffragans de Cambray et de Malines. 677

Voir a ce sujet dans les diplomes Belgiques une Bulle du Pape Pie 4 de 1565.

ID. 1565. 3 avril, *a Rome, la sixieme année du Pontificat de Pie 4.* Bulle de ce Pape par lesquelles il est dit que quoique dans les lettres d'érection en Arche-

- veché de l'Eveché de Cambray données par Paul 4 son predecesseur, Arras soit nommé le premier Eveché suffragant, cela ne doit prejudicier en rien aux autres Evechés qui ont toujours le meme droit. 681
- Imprimée t. 2. fol. 1356 des diplomes Belghiques.
- CANONICATS DE TOURNAY. 1568. *A Rome, aux ides de juin, la troisieme année du pontificat de Pie 5.* Bulle de ce pape, par laquelle il mande et ordonne que les Canoncats de l'Eglise de Tournay qui vqueront ne seront donnés doresnavant qu'a des gens nobles ou qui auront etudié dans une université fameuse. 685
- Gilbert d'Oignies, sacré en 1565, mort en 1574, etoit alors Eveque de Tournay.
- VENTE A ORQUES. 1571. 9 *decembre.* Lettres d'achat fait par Thomas Delobel, des tuteurs de Jean Marissal, fils mineur, de la moitié d'une maison, cour, estable, fournit, jardin et heritage contenant demy bonnier a Orques. 689.
- NOMINATION A L'ÈVECHÉ DE TOURNAY. 1582. *En Portugal, le dernier de mars.* Philippes 2 Roy d'Espagne mande au Pape Gregoire 13, qu'en consequence de la permission a lui accordée par le Pape Paul 4, de nommer aux Archevechés et Evechés d'Allemagne et de la Belgique; il lui propose Maximilien Morillon, Prevot d'Aire et Vicair-general de Malines pour remplacer dans l'Eveché de Tournay, Pierre Pintaffour, Eveque qui venoit de mourir, en le priant de reserver dessus led. Eveché une pension de mil florins pour l'Eveque de *Middelbourg* et une pension semblable pour le seminaire nouvellement établi a Douay. 701

- CHANOINES SE PLAIGNANT DE LEUR MISÈRE. 1582. 20 juin, a Tournay.** Lettres de Maximilien Doien et du Chapitre de l'Eglise cathedrale de Tournay, dans lesquelles ils se plaignent de leur misere et de leur peu de revenu ainsi que l'Eveque, parce que toutes leurs terres sont depuis deux ans sans culture et que toutes leurs maisons ont été ruinées au siège de Tournay qui a été en septembre 1584. 705
- SERMENT. 1594.** Formule du serment preté par Michel élu Eveque de Tournay. 709
- MICHEL D'ESNES, EVEQUE DE TOURNAY. 1597. A Rome, 6 octobre.** Vidimus d'Asarcellus Vantes protonotaire Apostolique, d'une bulle du Pape Clement 8 y inserée en date de 1597, a Rome, le dix sept des Calendes d'octobre, la sixieme année de son pontificat, par laquelle il confirme le choix qu'avoit fait Philippes 2 Roy d'Espagne, de Michel d'Esnes, esleu Eveque de Tournay 713
- PRESEANCE. 1599. 11 decembre, a Gand.** Lettre de Pierre d'Amant Eveque de Gand a l'Eveque de Tournay touchant la preséance qu'il pretend sur led. Eveque de Tournay 725
- ID. 1599. 27 may.** Certificats de notaires dans lesquelles il est dit que aux obseques de Philippes 2 Roy d'Espagne, l'Eveque de Tournay a eu la preséance sur ceux de Gand, de Namur et d'Anvers. 727
- Et deux autres certificats en 1622 l'un de notaires et l'autre de Philippe de Merode comte de Middelbourg.**
- ID. 1599. 11 decembre.** Protestation de Pierre Damant Eveque de Gand contre Michel d'Esne Eveque de Tournay a cause de la preséance que ce dernier a

- eu aux obseques de Philippes 2 Roy d'Espagne a
S^{te}-Gudule a Bruxelles 729
- Id. 1599. 22 *may*. Autre certificat de ce que l'Eveque
de Tournay a eu la preseance aux vigiles jet messes
pour le service de Philippes 2. 751
- DRoit DES EVEQUES. 1602. 28 *juin* et 1606. 20 *aoust*.
Deux declarations de la congregation des cardinaux
commis a l'interpretation du Concile de Trente en
faveur de Michel d'Esnes Eveque de Tournay qu'il a
droit de visiter son Eglise cathedrale et toutes les
Eglises seculieres de son diocese, meme celles qui
sont ou se pretendent exemptes comme celle de
S^t-Pierre de Lille, d'approuver les confesseurs, don-
ner permission de precher, instituer le concours,
meme pour les Eglises qui sont du patronage de son
chapitre, publfer des Indulgences etc. 753
- CHAPITRE DE HARLEBEQUE. EVEQUE DE TOURNAY. 1617.
23 *fevrier*, a *Gand*. Lettres de Guillaume de Cas-
tillo abbé de Baudeloo ordre de Citeaux, et de Fran-
çois Delrio, Doien de S^t-Bavon a Gand, juges dele-
gués par M. d'Ascagne Archeveque de Bar et nonce
du Pape dans les provinces Beligiques, pour decider
sur la contestation qu'il y avoit depuis longtems
entre les Eveques de Tournay et le Chapitre de
S^t-Sauveur a Harlebeque, par lequel accord il est
dit que lad. collegiale sera soumise a l'ordinaire de
l'Eveque immediatement, et qu'il en fera la visite,
le Chapitre aura connoissance des choses criminelles
et civiles, par prevention, et n'en aura aucune des
crimes d'heresie, sacrilege, homicide, simonie, so-
domie, et dont la connoissance appartiendra a
l'Eveque.
- Les pouvoirs et confirmations de Maximilien Vilain

- de Gand dit de Rasseghem et du Chapitre d'Harle-
beke sont inserées dans ces lettres. 737
- CHAPELLE CASTRALE AU QUESNOY. 1618. 22 janvier, au
Quesnoy, Lettres de Dom Jean de Robbes comté
d'Anappes, Gouverneur de Lille, Douay et Orchies,
par lesquelles il est dit qu'en presence de deux per-
sonnes nommées de sa part, M^{re} Louis de Mailly
Ch^r S^r du Quesnoy, s'oblige lui et ses successeurs
pour l'entretien d'une chapelle castralle fondée en
son chateau du Quesnoy sur la Deule le 8 Novem-
bre 1616 745**
- MORT DE PHILIPPES 3. 1619. 14 avril, a Bruxelles.
L'Archiduc Albert mande a l'Eveque de Tournay de
faire faire un service dans son diocese pour le Roy
d'Espagne Philippes 3 et le faire recommander par
les predicateurs 749**
- S^t-PIERRE DE LILLE. Lettre du Theologal de Lille au
Pape touchant la visite de l'Eglise de S^t-Pierre de
Lille par l'Eveque de Tournay en 1619.
Cette copie a été envoieé en novembre 1619 a l'Eve-
que de Tournay par le nonce Luc San Severin . . . 753**
- SINODE. 1619. 16 avril. Acte de ce qui s'est passé au
Sinode de Tournay ou se voit le rang de l'abbé de
S^t-Martin avant celui de S^t-Nicolas des Prets. . . . 761**
- SIEGE EPISCOPAL. 1620. 20 juin, 5 et 7 aoust. Extrait
du decret de la congregation des Cardinaux commis
a l'Interpretation du Concile de Trente en faveur
de Maximilien de Gand a Villain Eveque de Tournay
touchant l'usage du siege Episcopal au chœur de
son Eglise cathedrale : avec le mandement du Nonce
es Pays-Bas pour l'execution dud. decret et la rela-
tion des Notaires Apostoliques qui ont insinué le
susd. Mandement aux Doien et Chapitre dud. Tour-
nay 765**

SINODE. 1621. 27 avril. Acte de ce qui s'est passé au Sinode de Tournay tenu par Maximilien de Gand a Villain Eveque de Tonrnay.	773
SINODE. 1622. Acte de ce qui s'est passé au Sinode de Tournay.	781
PRESEANCE. 1622. 9 mars. Protestation de Maximilien de Gand a Villain Eveque de Tournay touchant la preseance de son Eglise sur celles suffragantes de Cambray, pour assister aux obseques de l'Archiduc Albert	789
Id. 1622. Memoire contenant des raisons pour prouver la preseance de l'Eveque de Tournay sur les autres Eveques, suffragans de Cambray, contestée aux funérailles de l'Archiduc Albert	791
SINODE. 1623, 2 May. Acte de ce qui s'est passé au Sinode de l'Eveché de Tournay ou il se voit que l'abbé de St-Martin a eu la preseance sur l'abbé de St-Nicolas des Prets	793
SINODE. 1625. 15 avril. Acte de ce qui s'est passé au Sinode de l'Eveché de Tournay.	801
Id. 1625. Sinode de l'Eveché de Tournay.	805
Id. 1626. 28 avril. Sinode de l'Eveché de Tournay.	809
MOULIN A EAU. 1628. 10 fevrier. Homologation d'un jugement rendu au sujet d'un moulin appartenant à l'Eveque de Tournay, gissant en la riviere de l'Escaut sous le Pont-à-Pont a Tournay.	813
DENOMBREMENT. 1629. 7 may. Rapport et denombrement par Maximilien de Gand a Vilain, Eveque de Tournay, des biens temporels de l'Eveché de Tournay tenus en fiefs des Princes souverains du pays. Il est dans le deuxieme volume de ce recueil fol. 633.	817
RECLUSE A LILLE. CAPUCINES. 1630. 12 juin. Lettres d'Anne d'Auchin abbesse et de Claude de St-Genois,	

- Prieure de l'abbaye de Messines, par lesquelles du consentement de l'Eveque d'Ipre, elles accordent a D^{lle} Françoise Joseph de la Motte dite de Barastere, religieuse del'abbaye, une somme d'argent pour pouvoir se batir nne petite maison et se rendre recluse sous la regle et habit des penitentes vulgairement dites *Capucines* du tiers ordre de S^t François, pres de sœur Jeanne Cambin aussi recluse pres S^t-André au faubourg de Lille. 897
- PREVOTÉ DE S^t-PIERRE. 1630. A Rome, le six des Ides de fevrier, la huitieme année du pontificat de Urbain 8. Bulle de ce Pape, par laquelle il nomme François Vilain de Gand a la Prevoté de S^t-Pierre de Lille, vacante par la nomination d'Engilbert a l'Eveché de Namur. 901
- Id. 1631. 11 septembre. Installation de Florent Vandethaer, Tresorier de S^t-Pierre, au nom de François Villain de Gand, nommé Prevot de S^t-Pierre : lad. Installation faite par Robert Imbert, Chantre de lad. Eglise. 908
- Id. 1631. 6 septembre et 1631. 9 septembre. Lettres de Maximilien, Eveque de Tournay et de François, Archeveque de..... (Cæsariensis) au meme sujet. 910
- INDULGENCE. S^t-QUIRIN. 1638. 20 fevrier, a Rome. Bulle du Pape Urbain 8, par laquelle il accorde des indulgences pour sept années, a ceux qui visiteront l'Eglise de S^t-Quirin a Tournay, le premier dimanche de septembre, jour de la fête. 915
- ABBAYE DE S^t-MEDARD. Fragment d'une Bulle du Pape Urbain 8, touchant l'abbaye de S^t-Nicolas des Prets, ordre des chanoines reguliers de S^t-Augustin, sous le nom de St-Mard ou St-Medard, a Tournay. 917

ENTERREMENS DES SÉCULIERS DANS LES MAISONS RELIGIEUSES. 1649. A Rome, 17 may, la cinquieme année du pontificat de Innocent 10. Lettres de Prosper Caffarellus Protonotaire Apostolique, par lesquelles il ordonne aux provinciaux, prieurs, gardiens, religieux de tous ordres, compagnies de Jesus, d'exécuter ou faire exécuter les decrets, rapportés en extrait dans ces lettres, touchant les enterremens des morts dans les Eglises et maisons religieuses et ce a la priere de l'Eveque et du Chapitre de Tournay, des Doiens de chretienté, et des curés dud. diocese 921

ENTERREMENS. 1649. A Rome, 21 juin. Le meme Prosper Caffarellus mande aux reguliers mendians et a la Société de Jésus d'exécuter et faire exécuter les decrets inserés en extrait dans ces lettres touchant les enterremens des Morts dans les couvents. . . 933

PALAIS EPISCOPAL. 1671. 8 may. Procuration de M. Potier œconome de l'Eveché de Tournay pour emprunter 20000 florins pour faire rebatir le palais Episcopal 945

AVIS DE M. LE PELLETIER. 1675. 20 decembre. Advis rendu par M. Michel le Pelletier Intendant en Flandres sur les differens meus entre le Magistrat de la ville de Tournay appellant et demandeur et M. Gilbert de Choiseul du Plessy Praslin Eveque de Tournay Intimé et deffendeur.

Il est ensuite intervenu un arret du Conseil d'Etat donné a St-Germain en Laye, le 28 Fevrier 1676, portant reglement sur le sujet de ces differends. Cet arret est imprimé dans le recueil des edits et reglemens pour le ressort du Parlement de Flandres in-4° page 55.

Le dispositif de l'arret est a la suite de cet avis.
fol. 1061 949

SOUCANTRIERIE. 22 Novembre, a Tournay. Transaction
sur le sujet de la chantrerie et de la souschantrerie
de l'Eglise cathedrale de Tournay entre le Chapitre
de lad. Eglise d'une part et M^{re} Vincent Ragot
chantre et chanoine de cette Eglise et Paul Martin
Grau aussi chanoine, pourveu par le Pape de lad.
souchantrierie, d'autre part 1065

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

LISTE

DÉS BENEFICES DU DIOCESE DE TOURNAY.

Divisée par Doyennéz avant l'Erection des nouveaux evechés

PAR PHILIPPE 2 ROI D'ESPAGNE EN 1560.

*L'Eveché de Gand et celui de Bruges ont été démembrés
de celui de Tournay.*

DOYENNEZ.

1 Tournay	Pag. 174
2 Helchin	177
3 Lille	179
4 Seclin	183
5 Courtray	185
6 Roulers. Rousselaer	187
7 Audenarde	190
8 Gand, a présent Eveché	195
9 Waes	198
10 Bruges, a présent Eveché	200
11 Ardembourg	205
12 Oudembourg	207

REGISTRUM BENEFICIORUM TORNACENSIS DIECESIS
PER DECANATUS ET COLLATIONES.

I. In decanatu tornacesii.— *Decanus ecclesie tornacensis.*

Landas	xxviiij l.
Auchy	xxiiiij l.

Decanus et capitulum ecclesie tornacensis.

Blandaing	lij l.
Capellania ibidem	xvj l.
Dons	xxiiiij l.
Capellania ibidem	
Capellania des wastines : redditus sunt alie-	
mati, quia rex tenet	
Espang	xx l.
Ere	xx l.
Capellania ibidem.	xxiiiij l.
Houardrie	xij l.
Jollaing	xxij l.
Lesdaing.	xxiiiij l.
Namaing.	xc l.
Orchies.	l l.
Capellania ibidem Beate Marie.	xvj l.
Ibidem alia capellania.	x l.
Ibidem alia capellania	
Capellania beguinarum.	xij l.
Wez.	xx l.
Welvaing.	xl l.

Sacerdotes majoris altaris.

Ays.	xxviiij l.
Baissy.	xxiiiij l.
Bourgiella.	xxiiiij l.
Capellania ibidem	xvij l. xii s.

Abbas S^{ti} Amandi in pabula.

Lecelle.	xxxvj l.
Rosut.	xxiiij l.
Froimont.	xvj l.
Willemiel.	xvj l.
Capellania ibidem de haudion	xij l.
Hertaing	xx l.
Moussin	xl l.
Capellania ibidem.	xij l.
Nivelle	xx l.
Rongy	xxviiij l.
Rume	xv l. viii l.
Capellania ibidem.	xviiij s.
Capellania ibidem de cleppes	
Rumegies	xxiiii l.
Stus Martinus in S ^{to} Amando	xl l.
Capellania ibidem Beate Marie	xij l. xvj s.
Capellania ibid. S ^{ti} -Nicolai	xij l.
Capellania ibid. S ^{to} Johannis evangel.	xvj l.
Capellania ibid. S ^{ti} Jacobi.	
Capellania beate Marie leprosororum juxta Stum Amandum.	
Capellanium leprosororum in ecclia.	
Capellania S ^{ti} Nicasii	xij l.
Thuns	xij l.
Taintegnies	xxiiij l.
Brillon	xxiiij l.

Abbas S^{ti} Martini Tournacensis.

Esplechin	xl l.
Samion (Saméon).	xxxij l.
Capellania ibidem.	xvj l.

Abbas S^u Petri Gandensia.

Hollaing.	xl l.
Capellania ibid. redditus sunt alienati	
Bruielle sur l'Eseaut.	xx l.

Abbas de Marchenis.

Buvri	xij l.
-----------------	--------

Abbas Cisoniensis.

Baisieu.	xxxj l.
Capellania ibidem.	xx l.
Bouvines.	xvj l.
Chereng. ;	xxxj l.
Cobrieu.	xxxiiij l.
Canfaing.	
Cisoing.	
Capellania de clerrieu in ecclesia de Cisoing.	
Capellania de ma.	
Gruisons.	xx l.
Genech.	xx l.
Louvy.	xx l.

Abbas aquisiensis.

Templuvia in pabula.	xlviij l.
Capellania Beate, Marie.	
Capellania beati, Joannis Baptiste	
Capellania alia ibidem.	
Capellania in pabula cava.	xxiiij l.

Capitulum Anthoniense.

Lamaing.	xvj l.
------------------	--------

Dominus de Wannechain Laicus.

Wannechalng.	xx l.
----------------------	-------

II. *In Decanatu Helchinensi.*— *Ad collationem Reverendi in Christo patris Domini Domini Episcopi Tornacensis.*

Mounez.	xxxv l.
Capellania ibidem nova.	
Helchin	xx l.
Capellania Ibidem nona	.	.	.	xv l. non tax.	
Capellania in castro	.	.	.	xv l. non tax.	
Torcoing.	xxxviiij l.
Capellania ibidem	xiiij l.

Decanus et capitulum ecclesie tornacensis.

Sanctus Leodegarius	xlviij l.
Hestrud	xxvij l.
Capellania ibidem	xiiij l.
Espierre.	xxviij l.
Pech	xxiiij l.
Capellania ibidem.	xij l.
Capellania du Biez.	xij l.
Estaimbourg	xxviij l.
Bailleul.†	xxviij l.
Capellania ibidem.	xx l.
Ramegnies.	xx l.
Luigne	xxiiij l.
Herseaux.	xx l.
Roubaix	xxxiiij l.
Hem sur la Marcq	xxxij l.
Sailly	xxj l.
Willem	xxxviiij l.

Cantur ecclesie tornacensis.

Néchin	xxxviij l.
Capellania ibidem.	.	.	.	xv l. non tax.	

Hospitalarius ecclesie tornacensis.

Warquoing	xxij l.
Capellania ibidem	x l. non tax.

Sacerdotes majoris altaris.

Sanctus Genesius	xxxviiij l.
Capellania ibidem	x l. non tax.

Abbas Sⁿⁱ Martini Tornacensis.

Mouscron	xxiiij l.
Capellania de Rames	xv l. non tax.
Evregnies	xliij l. viij s.
Templeuve	xlvi l. ij s.
Capellania de <i>le Cacherie</i>	xvj l.
Capellania Castri de <i>Dossemer</i> a Tem- pleuve.	xvij l.
Capellania de Rumes	xvj l.
Estaimpuich	xvij l.

Abbas Cisoniensis.

Toufflers.	xix l.
Lys.	xviiij l.
Capellania ibidem.	xxij l.

Abbas Sⁿⁱ Petri Gandensis

Auclenghien.	xxiiij l.
Capellania ibidem.	
Altarippa. Haute rive.	xix l.
Boussut.	xvij l.

Abbas Sⁿⁱ Bavonis Gandensis.

Watrelos.	xxj. l.
Capellania ibidem.	xv l. non tax.

Abbas S^{ti} Theodorici Remensis.

Dottigies.	xlj l.
Capellania ibidem.	xij l. non tax.
Quinghien.	xxij l.

Abbas Hanoniensis.

Leers.	xxxij l.
Capellania ibidem.	xv l. non tax.

III. In decanatu insulensi. — Ad collationem Reverendi in christo patris et Domini Domini Episcopi Tornacensis.

Lezennes.	xxxv l.
Deuslemons	xxx l.
Capellania ibid Beate Marie.	
Frelenghien	xxx l.
Wazemmes	xx l.
Esquermes	xxx l.
Capellania Beate Marie ibid.	

Sacerdotes majoris altaris.

Mouvoux.	xviii l.
----------	---	---	---	---	----------

Unus sacerdotum majoris altaris

Bondus	xxxv l.
Capellania ibidem	xx l.

Præpositus S^{ti} Petri insulensis.

Stus Stephanus insulensis	xxx l.
Capellania prime misse	xx l.
Capellania panehin	xiiiij l.
Capellania bouvrie	xv l.
Capellania Campane scabin. insul.	

Capellania Petronille	xviiij l.
Capellania S ^{ti} Jacobi	
In hospitali S ^{ti} Nicolai inter duos pontes	
Capellania S ^{ti} Nicolai zega	xviiij l.
Capellania S ^{ti} Eligii appell. Sauvage	xx l.
Capellania Galet.	
Sanctus Andreas	xxiiij l.
Capellania de Cisonio	
Sancta Maria Magdalena	xxxij l.
Sancta Catharina	xxxj l.
Capellania beguinarum insul.	xxij l.

Decanus et capitulum ecclesie S^{ti} Petri insulensis.

Cura S ^{ti} Petri in ipsa ecclesia	xx l.
Sanctus Mauritius.	xxxv l.
Capellania prime misse	xviiij l.
Capellania Beate, Marie	
Capellania Beati Stephani	
Capellania Dni Philippi de Bassend.	
Capellania S ^{ti} Nicasii in hospital	
Capellania alia du Remuce (?)	
Capellania magistri Jacobi Capriord	
Sanctus Salvator.	xxx l.
Capellania prime misse	xvj l.
Capellania S ^{ti} Nicolai	viiij l.
Capellania d ⁿⁱ Simonis de Anapia in hospitali S ^{ti} Salvatoris insulensis	xxj l.
Capellania leproforum	xv l.
Capellania S ^{te} Trinitatis	xiiij l. v s.
Ronchin.	xvj l.
Lesquin	xviiij l.
Flers	xxx l.
Capellania de Kikenpois.	xx l.

Capellania de Mastaing	
Capellania de Broquo	xx l.
Anappe	xxxv l.
Marquette (à l'embouchure de la March dans la Deule)	xxxi l.
Capellania ibidem.	
Wambrechies (sur la basse Deule)	xl l.
Quesnoy (sur la basse Deule)	xv l.
Verlinghem	xxvij l.
Capellania ibidem.	xxx l.
Lompret	xxv l.
Lambersart	xxxv l.
Perenchies	xxij l.
Premuques	xv l.
Campinghem	xvij l.
Sequedin	xjx l.
Santes (sur le canal de Lille a Douay.)	xxvij l.
Lomme.	xxiiij l.

Capitulum ecclesie tornacensis.

Marka juxta insulas (sur la Marek)	xxviiij l.
Capellania ibidem	
Wasquehal	xviiij l.
Hellesmes	xvj l.

Decanus ecclesie sicliniensis.

Croix	xxvij l.
Los	xxviiij l.

Cantor sicliniensis.

Maisnil	xl l.
Capellania ibidem	xv l.

Abbas S^{ti} Petri gandensis.

Annetières	xl l.
----------------------	-------

Abbas Cisoniensis.

Ascq	xl l.
Capellania ibidem	

Abbas S^m Quintini in insula.

Anstaing	xxxl l.
--------------------	---------

Abbas S^m Eligii Noviomensis.

Radinghem	xl l.
Erquinghem	xvj l.
Wauvin	xxx l.
Capellania ibidem	xlj l.

Abbas S^m Basoli Remensis.

Houplines	xl l.
---------------------	-------

Abbas de monte S^m Eligii.

Anevin	xvij l.
Capellania ibidem	

Abbatissa de Denaing.

Hallennes	xxx l.
Haubourdin	xx l.
Capellania ibidem	

Prior de Fivid.

Fivia et faches	xxiii l.
---------------------------	----------

Prior de Englos.

Beaucamp Englos	xv l.
---------------------------	-------

Dominus de Reval laicue.

Capellania delemotte a Lambersart	
---	--

Dominus de Ligny Laicus.

Ligny	xxv l.
-----------------	--------

IV. *In decanatu secliniensi ad collationem Reverendi in christo patris et Domini Dni. Episcopi Tornacensis.*

Wattignies	xx l.
Capellania beate marie ibid.	

Decanus ecclesie tornacensis.

Templemars	xxxj l.
Capellania de Ramon	
Capellania ced. (?)	

Capitulum ecclesie tornacensis.

Avelin	xlviij l.
Capellania ibidem	xx l.
Antreulle	xxviiij l.
Fretin	l l.
Peronne	xxv l.

Capitulum ecclesie secliniensis.

Lesquin.	xxv l.
Seclin	xxx l.
Gondecourt	xxij l.
Astiches	xviiij l.
Tourmegnies.	xx l.
Thumeries.	xxv l.
Capellania de Wahaignies.	xviij l.
Carnin	xv l.
Houplin.	

Sacerdotes majoris altaris ecclesie Tournasenci.

Pont a-Wendin	xviiij l.
-------------------------	-----------

Abbas S^{ti} Martini Tornacensis.

Anneulin.	xxv l.
-------------------	--------

Capellania S ^o Marie de Dons sita infra parochiam de Anneulin de nov fundat	
Allennes.	xx l.

Abbas S^o Petri Gandensis.

Camphin.	lx l.
Capellania ibidem	xij l.
Carvin.	l. l.

Abbas S^o Quintini in insula.

Singhin.	xxiiij l.
Capellania ibid. prime misse.	xij l.
Capellania beati Nicolai.	xij l.
Capellania Castri.	xvij l.
Anvelin.	xxviiij l.
Marka in pabula.	xv l.

Abbas S^o Eligi Noviomensis.

Noyelles	xxx l.
--------------------	--------

Abbas S^o Vedasti Atrebatensis.

Bauvin	xxx l.
Capellania ibidem	xix l.
Meurchin.	xviiij l.
Merignies	xxviiij l.
Mons in pabula	xxx l.

Abbas de Phalempin.

Phalempin	xxiiij l.
Hevin	xlviij l.

Capitulam S^o Amati Duacensis.

Bersées	xxx l.
-------------------	--------

V. In decanatu curtracensi ad collationem Reverendi in christo patris et Domini dni Episcopi tornacensis.

Linselles	xx l.
Comines duo curati quilt	xxx l.
Capellania ibidem.	xij l.
Item prebende de Comines	xxvij l.
Capellania hospital.	xij l.
Houtem juxta Comines	xxx l.
Cappellania ibidem	
Hollebecque	xx l.
Item due prebende in ecclesia Curtracensi.	xx l.
Item scolæ Curtracens.	xl l.
Custodia S ^{ti} Martini curtracens.	xxx l.
Custodia de Houttem	
Custodia de Hollebecque	

Decanus ecclesie Tornacensis.

Belleghem	xxviiij l.
Aelbeke	xl l.

Decanus et capitulum ecclesie tornacensis.

Wareghem	xxviiij l.
Capellania ibidem.	
Derlicke	xxxvij l.
Capellania ibidem nova	

Sacerdotes majoris altaris ecclesie torn.

Funa Sancti Elegii	xix l.
Olsene	xviiij l.

Abbas S^{ti} Amandi in pabula.

Bisseghem	xxv l.
---------------------	--------

Abbas S^u Martini Tornacensis.

Ledeghem.	xxx l.
Wevelghem	xxvij l.
Gheudelghem	xxvj l.
Capellania ibidem nona	
Capellania de Biest	xxviiij l.
Lede.	xxxv l.
Capellania ibidem.	xxij l.
Cuerne	xxviiij l.
Wiesbeke	xxvij l.
Funa Sancti Bavonis	xxii l.
Hukte	

Abbas S^u Petri gandensis.

Ocdeghem	xxvij l.
Capellania ibidem.	xviiij l.
Derselghem.	xxij l.
Buerne juxta hellebecq	xviiij l.

Abbas Hanoniensis.

Menin	xxvii l.
Dadizelle	xxviiij l.

Abbas S^u Bartholomei Noviomensis

Bavicove	
--------------------	--

Comes flandrie in ecclesia curtracensi confert prebendas.

Item marka juxta cortracum.	xxx l.
Rodelghem	xx l.

Capitulum ecclesie Condatensis.

Rechem	xx l.
Capellania de novo fundat.	xx l.

Capitulum ecclesie S^u Petri insulensis.

Hallewin	xx l.
--------------------	-------

Capellania ibidem	xv l.
Busbecque	xxxv l.
Novavilla	xvj l.
Roncq	xxij l.
Capellania ibidem.	xv l.
Capellania de Rolenghem.	xix l.
Werviq	xx l.
Ghelve	xxxiiij l.
Lauwe	xxxv l.
Macchline	xxiiij l.
Huelle	xxx l.

Decanus et capitulum eccle. Curtracen.

Sanctus Martinus Curtracen. duo curati qlt.	xv l.
Capellania nova S ^{ti} Johannis.	
Capellania nova hospital.	

Decanus et capitulum ecclesie harlebeccen. In sua ecclesia conferuntur xiiij. cap. pleno jure.

Harlebecca cura	xx l.
Zweveghem	xxvij l.
Hulste	xxj l.
Morsella	xxv l.
Capellania de Rolleghem in eadem parochia.	xix l.

Prepositus Harlebeccen confert in dicta ecclesia xij prebendas.

VI. *In decanatu Rolariensi dominus episcopus nihil confert: Decanatus et capitulum eccle tornacensis.*

Staden	xxxiiiij l.
Rosebecca.	xxxj l.
Morslede.	xx l. xii s.
Capellania hospital de bievre	xxlxij l.
Capellania beate marie nova in Morslede	

Sacerdotes majoris altaris.

Oeulghem	xxvj l.
Gothem	xxxv l.

Semipredendarius eccl. tornacen.

Deutreghem	lxix l.
Gouterghem	xxxv l. ix s.

Abbas S^{ti} Amandi in pabula.

Markenghem	xxiiij l.
Hochlede	xxv l.
Capellania ibid. beate marie	xij l.

Abbas S^{ti} Martini Tornacensis.

Paskendale	xvj l.
Iseghem	xlviij l.
Emelghem	xxviij l.
Beurene juxta Rolarium	lj l.
Capellania de verdegheer ibid.	xv l.
Waekene	xxx l. ix s.
Capellania nova ibidem	
Capellania xj. vioginum in domo de Lem- becque per Dominum Loci.	

Abbas S^{ti} Bavonis gandensis.

Grammene	xix l.
--------------------	--------

Abbas S^{ti} Nicolai de pratis juxta tornac.

Heedighem	xxv l.
Ghelvelt	xxviij l.

Abbas de Zunnebecque morinensis.

Rollarium	xlvj l.
Capellania hospital. ibid	xv l.

Capellania beate marie	
Capellania.	
Capellania sancti Michaelis	
Capellania nova per Rogerium de Lichter- vel fundat in honore sancti Georgii.	
Capellania sancti Jacobi de novo fundat : per judocum de heemsrode.	
Nova ecclesia	xxix l. xij s.
Besselare	xxxj l.

Abbas S^{ti} Bertini in s^{to} Odomaro.

Ram	xxix l.
Oukene	xxx l.
Cathem	xxxiiij l.

Abbas S^{ti} Petri de Lobiis cameracensis.

Arcule	xxviiij l.
------------------	------------

Abbas Eynamensis cameracensis diocesis.

Rosbecca super mandram.	xx l.
---------------------------------	-------

Abbatissa de Montrœul.

Hardoye	xxx l.
Capellania ibidem.	

Dominus temporalis de nuclembecque.

Capellania beate marie ibidem	xxviiij l.
Capellania beati Nicolai ibidem	xxj l.

Dominus de Puthem.

Puthem	xx l.
Capellania ibidem.	xx l.

Capellania S^ci Petri in loco de Zwinvoet apud Wielk in fundata per Gerardum du Done ad quam dictus Gerardus presentat prima vice et dominus de Puthem presentabit de ceto.

Decanus et Capitulum S^ci Petri insulensis.

Geits xx l.

Decanus et capitulum Harlebecen.

Inghelmunster xxxj l.
 Coolscamp xviiij l.
 Molenbecke xxj l.
 Capellania nova beati Amandi
 Tielt unus curatus xxxiiij l.
 Alter curatus xxxij l.
 Capellania hospital ibid. xv l.
 Johannes de Kethulle capellania ibid. xvj l.
 Johannes de Valle capellania ibid. . . .
 Jacobus capellania ibidem.
 Capellania Stuers capelle in eadem parochia.

VII. In decanatu aldenardensi ad collationem Reverendi in christo patris domini dni Episcopi tornacensis.

Personatus de Eyne lx l.
 Secundus curatus. l l.
 Dominus Jacobus de Iaroco l l.
 Magister Jo. de Muyse xl l.
 Dominus Henricus de xl l.
 Dominus Walterus de Hagha xxx l.
 Capellania ibid. jo. de Valle. xx l.
 Capellanus alius ibidem
 Diaconus ibidem xvj l.

Subdiaconus <i>ibidem</i>	xv l.
Houtem sancte crucis	xl l.
Capellania <i>ibidem</i>	xvj l.
Capellania <i>ibidem</i> tonos (?)	x l.
Personatus <i>ibidem</i> .	xx l.
Ghiselbrechteghem	xxv l.
Wanedeghem	xxv l.
Due custodie in ecclesia de Eyne	
Scolae <i>ibidem</i>	
Item duae vicar : <i>ibidem</i> que sunt temporales ad nutum revocant	

Decanus ei capitulum ecclesie tornacensis.

Huerne	xxiiij l.
Mullem	xxviiij l.
Oedike	xxviiij l.
Helseghem	xx l.

Abbas S^ci Petri gandensis.

Eecke	xxx l.
Oeteghem	xxxviiij l.
Ausdeghem	xxxv l.

Abbas S^ci Bavonis Gandensis.

Zinghem	xx l.
Haspre	xx l.

Abbas S^ci Theodorici Remensis.

Moreghem	lxxxv l.
Worteghem	xxiiij l.
Warmande	xxiv l.
Kerckove	xxiiij l.
Tiedeghem	xxiiij l.

Abbas S^u Nicolai juxta tornacum.

Indoedighem	xviiij l.
Lede	xiiij l.

Abbas Corbiensis.

Husse	
Castre	xx l.

Abbatissa et conventus de Peteghem.

Prepositum de Peteghem	iiiij l.
Cura ibidem	xx l.

Comes flandrie

Personatus Aldenardensis	lxx l.
Alter curatus	lx l.
Alter curatus	xl l.
Alter curatus	xl l.

Dominus de Aldenardo.

Capellania ⁴ Castri aldenard.	x l.
--	------

Dominis de Peteghem.

Capellania castri de Peteghem	x l.
---	------

Dominus de le Vichte.

Vichte	xx l.
Capellania de Werde	xv l.

Decanus et capitulum ecclesie laudunensis.

Nokere	xxiiiij l.
Curati de Aldenardo conferunt quatuor capell- anias in eadem ecclesia valent. qult.	xv l.

Beverne juxta aldenardum.	xxx .
Capellania dewon.	x l.
Capellania hospitalis aldenard.	xij l.

VIII. *In decanatu Gandensi.*

Dominus episcopus confert beneficia subsequencia

Bassevelde	l l.
Item due capellanie, quelibet	xv l.
Lembecque.	xl l.
Due cappellanie, quelibet	xv l.
Oostecloo.	xxx l.
Nasareth.	xxiii l.
Capellania ibidem.	xv l.
Bach.	xviiij l.
Capricke duo curati quilibet.	xxx l.
Capellania ibidem.	
Scolas de Bassevelde.	
Item castodias ecclesiarum predictarum quarum melior valet.	x vel xij l.
Alie, valent.	c. solid.

Decanus et Capitulum eccle. Tornacen.

Kuesselare.	xl l.
Ursele.	xl l.
Zomerghem duo curati quilibet.	xl l.
Bethleem.	xvj l.
Meerendre.	xxv l.
Lederne S ^u Martini.	xx l.
Westwinckele.	xx l.
Waerscoet.	xx l.

Sadertotes majoris altari.

Zeuerne.	xxv l.
Vinct.	xxv l.

Semiprebendarius Tornacensis.

Leo justa Pouke.	xxviiij l.
Pouke.	xv l.

Abbas S^{ti} Martini Tornacensis.

Haeltre	xxx l.
Capellania ibidem	xv l.

Abbas S^{ti} Petri gandensis.

1° Prot ecclesia sancti Jo. gand. tres curati quilibet pro portione sua	lxx l.
Capellanie duarum primarum missarum quelibet	xv l.
In eadem ecclesia alie xxxij capellanie que- libet	xv l.
Item alia capellania	xviiij l.
Item alie quinque capellanie, quelibet	xiiiij l.
Item alie due, quelibet	xiiij l.
Item alia capellania.	xij l.
Item alia capellania	viiij l.
Item alie due, non tax.	

Ecclesiam prot. S^{ti} Jacobi gandensis.

2° Duo Curati quelibet.	liij l.
In eadem ecclesia xj capellanie ql.	xv l.
Item alie due	xiiiij l.
Item alie tres	x l.

Ecclesia pro^{te}. Sancti Nicolai gaudensis.

3° Duo curati quelibet	iv. l.
In eadem ecclesia capellania	xx l.
Item alie cappellanie xiiiij, quelt	xv l.
Item alia capellania.	
Item alia.	x l.

Item alia.	.	.	.	ix l.
Item alia.	.	.	.	xl l.

Ecclia pro: Beate Marie Gandensis.

4° Unus solus curatus.	.	.	.	liij l.
In eadem ecclia Capellania una.	.	.	.	xix l.
Item octo capellanie, quelibet.	.	.	.	xv l.
Item due capellanie quelibet.	.	.	.	xij l.
Item alia capellania.	.	.	.	x l.
Item alia.	.	.	.	viiij l.
Item alia.	.	.	.	iiij l.

Buralia beneficia.

5° Desselberghine.	.	.	.	xxv l.
Staffelare.	.	.	.	xxj l.
Zwinaerde.	.	.	.	xx l.
Zweverghem	.	.	.	xxij l.
Wistrem.	.	.	.	xviiij l.
Auffene.	.	.	.	xx l.
Baesle.	.	.	.	xviiij l.
Meerem	.	.	.	xxv l.
Lovendeghem	.	.	.	xxxv l.
Capellania ibidem	.	.	.	
Item alia capellania de Broucke.	.	.	.	xv l.

Abbas S^{ti} Baronis gandensis.

1° Ecclia S ^{ti} Christophori unus solus curatus				xl l.
Ecclia S ^{ti} Michaelis gandensis sunt curati				
quinque	.	.	.	
Primus.	.	.	.	lxx l.
Secundus	xxxv l.
Tertius	xxxv l.
Quartus	xxxv l.
Quintus	xxxv l.

In eadem ecclesia est capellania.	.	.	.	xviii l.
In eadem ecclesia capellanie ix. quelt	.	.	.	xv l.
Item alie due capellanie quelt	.	.	.	x l.
Item alia	.	.	.	ix l.
Item alie due, quelibet	.	.	.	vij l.

Ecclia de Eckergem.

2° Unus curatus.	.	.	.	xl l.
Capellania ibidem	.	.	.	xv l.
Due capellanie in hospitali lepros.	.	.	.	xxviii l.
Item tres capellanie quelt	.	.	.	xv l.
Item alia capellania	.	.	.	xiii l.
Item alia	.	.	.	x l.

Ruvalia beneficia.

3° Waudelghem	.	.	.	xv l.
Loosancti christi	.	.	.	xvii l.
Desseldoneq.	.	.	.	xij l.
Mendone	.	.	.	xvj l.
Lathem	.	.	.	xv l.
Durle	.	.	.	xxvii l.
Caneghem.	.	.	.	xxv l.
Capellania ibidem	.	.	.	xv l.
Rousloe	.	.	.	xxx l.
Vinderhoutte.	.	.	.	xxx l.
Poesele	.	.	.	xv l.
Everghem.	.	.	.	l l.
Capellania ibidem	.	.	.	xv l.
Flosdeghem	.	.	.	xxx l.
Septemqueseq	.	.	.	xiii l.

Abbas S^{ti} Bertini insto audomaro.

Rauslede	.	.	.	xl l.
Capellania ibidem antiqua	.	.	.	xv l.

Alia capellania nova.	xv l.
Item altera capellania in curte de axpoele.	xviii l.

Abbas tronchiniensis.

Astruc	xviii l.
Peteghem	xx l.
Hansbecke	xxij l.
Nivella	xv l.
Voselare.	xxj l.
Landeghem.	xx l.
Tronchinium.	xiiij l.

Abbas S^u Nicolai in bosco.

Huesden	xx l.
Laerne	xxiiij l.
Calcken	xxxv l.

Capitulum trajectense.

Borchte	lxj l.
-------------------	--------

Prepositus S^u Pharahildis gandensis.

Confert in ead ecclia. ix prebendas tasca-	
tas in communi	c l.

Decanus et capitulum ipsius ecclie S^u Pharahildis conferunt in ecclia sua capellanas sequentes.

Capellania una	xix l.
Item alie quatuor capellanie, qlt	xv l.
Item alia capellania	xiiiij l.
Item alia	xiiij l, x s. vj d.
Item alie due qlt.	xiiij l.
Item alia capellania	xij l.
Item alia.	xj l.
Item alie due qlt.	x l.
Item alia	viiij l.

Item alia	vij l. x s.
Item alia.	vj l.
Item alia	v l. xvj s. x d.
Item alia.	v l. x s.
Capellania castri comitis	xij l.

Persona de Donze.

Donze	xx l.
Capellania S ^{to} Catharine ibid	xv l.
Capellania S ^{to} Marie	xij l.
Personæ ibidem	xx l.
Meynghem	xv l.
Lederne S ^{to} Marie.	xxx l. *
Custodia ibidem non taxata	

IX. In decanatu Wasie ad collationem Domini tornacensis.

Waesmunster	xxx l.
Belsele	xl l.
Sancta Maria de Boseo	xv l.
Lokere	xlviij l.
Steene S ^{ti} Johannis	xvij l.
Rupelmonde	xx l.
Moesbecque	xx l.
Sanctus Paulus	xl l.
Erubecke	xx l.
Sinay	xl l.
Custodia ibidem	
Bassele	xl l.
Sanctus Nicolaus	xl l.
Capellania ibidem	
Stekene	xxvij l.
S ^{tus} Egidius vicissim dnus Episcopus et abbas S ^{ti} Petri gandensis	xxx l.

Exarde, dominus tornacensis pleno jure	xl l.
S ^{ta} Maria in chastinghem	
S ^{ctus} Laurentius in chaestinghem	
Capellania de vesledone	xvij l.
Item eustodia S ^{ti} Pauli	
Custodia S ^{ti} Nicolai	
Custodia de Stekene	
Custodia de Sinay	
Custodia sancti Eligii	

Decanus et capitulum eccl. tornac.

Zwindrech	xxvj l.
---------------------	---------

Sacerdotes majoris altaris

Beverne	lxxv l.
-------------------	---------

Semiprebendarius.

Heluersele	xvj l.
Tielrode	xxvj l.

Abbas S^{ti} Pétri gandensis.

Beerlaer	xxxvj l.
Kemsel	xviiij l.
Melsele	lx l.
Omn. storum	xxx l.
Item custodias dictarum eccliarum.	
Caluloe	xxx l.
Kieldrecht	c l.
Bracene	xxxv l.
Havendonc	xxx l.
Tamisia duo curati quilt	l l.

Abbas S^{ti} Bavonis gandensis.

Mousseke	xx l.
--------------------	-------

Hunsberghine	xl l.
Ouermoere	xx l.
Dackenam	xxv l.

Abbas delobiis camerac. dioces.

Hamme	xxxv l.
-----------------	---------

Abbas tronchiniensis.

Verrebroucq	xxx l.
-----------------------	--------

Abbas vel prepositus wardunen. colon. dioces.

Zeke	l l.
Capellania ibidem.	xv l.
Gremberghe	xxvj l.

X, *In decanatu Brugensi ad collationem R^{di} Patris Dⁿⁱ Ep^{is}. torn.*

Ecclesia pro ^l . S ^{ti} Salvatoris Brugensis tres curati quilt	lx l.
In eadem ecclesia capellanie una	l l.
Item alia capellania	xl l.
Item quatuor capellania quilt.	xxx l.
Item due capellanie quilt	xviiij l.
Diaconus	xx l.
Subdiaconus	
Item tres capellanie non taxate	
Item quatuor capellanie, non solventes decimam.	
Item alia nova capellania fundata per domicellam Agnetem de Bouec ad altare S ^{ti} Eustachii	
Item alia capellania nova fundata per Rdum Patrem Ep.	

Custodia in eadem ecclesia	
Item scolas	
Ecclesia prot. S ^{ti} Jacobi unus curatus	lx l.
Johes capellanus prime misse	xxj l.
Cappellania secunde misse.	xxj l.
Item una nova capellania non solvit deci- mam	
Item capellania beate Marie magne non tax.	
Item capellania S ^{ti} Jacobi	
Pro ^t ecclia S ^{te} Walburgis unus curatus	lx l.
Capellania ibidem.	xx l.
Item alia capellania	xx l.
Item alia nona nontaxata	
Sanctus Bavo juxta brugas	xxv l.
Sanctus Petrus juxta Dye	xxx l.
Vlissegheem	xlij l.
Custodia ibidem	
Jabeke duo curati q ^l t	lx l.
Custodia ibidem	
Stalhille	xxix l.
Custodia ibidem	
Capellania ibidem	
Capellania S ^{ti} Amandi in brugis.	
Item nova capellania ad altare beati eligii in dicta ecclia S ^{te} -Walburgis	
<i>Abbas S^{ti}-Amandi in pabula.</i>	
Winghene	xlv l.
<i>Abbas S^{ti} Petri gandensis.</i>	
Zedelghem	l. l.
<i>Abbas S^{ti} Quintini in insula.</i>	
Dam S ^{te} Marie duo curati q ^l t.	lx l.

Capellania ibid. prime misse . . .	xviii l.
In eadem ecclia capellanie quinque qlt . . .	xv l.
Capellania hospital . . .	
Cura S ^o Catharine in Dam . . .	xxv l.
Ostkerke duo curati . . .	c l.
Capellania una pinguis . . .	xlvi l.
Houcke . . .	xx l.
Muda . . .	lxiii l.
Capellania ibidem . . .	xv l.
Westcapelle . . .	xl l.
Capellania ibidem . . .	xv l.
Suelleghem . . .	xl l.
Una capellania nova in claustro sororum de Masseborch . . .	

Abbas S^o Bertini in Sto audomaro.

Lisseweghe tres curati . . .	liii ^x l.
Item due capellanie solven. decimam . . .	
Coudekerke . . .	xlvi l.
Evochem . . .	xxij l.

Abbas S^o Bartholomei in echoute.

Meetkerke.	xv l.
--------------------	-------

Abbas S^o Andree juxta brugas.

Sanctus Andreas juxta brug. alias de straete . . .	xviii l.
Houchauwe . . .	xlviij l.
Novum templum . . .	xxxv l.

Abbatissa et conventus S^o Trudonis.

Sanctus trudo	xv l.
Capellania ibidem	xx l.

Abbatissa de Bourbourg.

Vessenase	lxx l.
Capellania ibid. S ^{te} Marie	

Cemes Flandrie.

Vinea brugensis	xl l.
Item due capellania antique soluen. decim.	
Capellania alia ibidem	xxxv l.
Item due capellanie nove non solven.	
decim	
Item begadavum in brugis	xviii l.

Dominus de Assenbrouc.

Assenbrouc	xxij l.
----------------------	---------

Dominus de Eyne

Capellania S ⁿⁱ Petri in brugis	vj l.
--	-------

Prepositus beate Marie brugensis.

In ecclesia sua confert octo prebendas	
solven decimam	xl l.
Item sunt tres curati	
Item capellanie antique solventes decimam	
Item sex nove, non solven.	
Sancta Catharina juxto brug.	xx l.
Sanctus Egidius	xxxv l.
In eadem ecclia tres capellanie, non solven	
decimam	
Coolkerke	xx l.
Zuzelles	xx l.
Capellania ibidem.	xv l.
Item ad nominationem scabinatus ville bru-	
gensis habet prepositus beate Marie con-	
fere curam S ^{te} Marie magne	xxx l.
Cura hospit. S ^{ti} Jo. brugensis	xl l.

*Prepositus S^u Donatiani brugen. confort in eadem ecclesia
prebendas.*

Item cura S ^u Donatiani	xxix l.
Oorscamp.	xl l.
Capellania ibidem una	xlj l.
Item quatuor capell. in ecclesia S ^u Basilii brugensis	

Decanus S^u Donatiani.

Ware	xviiij l.
Ruddervoords	xxx l.
Zwenezelle	xxxv l.

Decanus et capitulum S^u Donatiani.

Prot. ceclia Sancte Crucis juxta brug.	xx l.
Duo curati	vj ^{ss} l.
Item due capellanie. de novo fund ^t non solv decimam	
Dadzeele duo curati	vj ^{ss} l.
Duo cappellanie ibidem	xl l.
Capellania S ^u Laurentii juxta brug.	xxx l.
Rams cappella	xxiiij l.
Zuwenkerke	lv l.
Sanctus Johannes supra dyc	xvij l.
Hautkerke duo curati	lxx l.
Scaerphont	xxxv l.
Item capellania ibid. in hospit.	xv l.
Item due capell. de novo fund. non solven decimam.	
Capellania S ^u Auberti	xx l.
Capellania de Poteria in brugis	
Wendunen	xlv l.
Lophem	xlv l.

Sanctus Michael juxta brug.	xlv l.
Item omnes capellanas in ecclesia Sancti Donatiani brugensis	
Item capellania Sanctorum Johannis et Christophori	
Item capellania Sancti Laurentis juxta brugas.	

Dominus Episcopus tornacens et abbas Ss Andree juxta brugas conferunt vicissim ista beneficia subsequents.

Ghistella duo curati quilibet	xl l.
Item cappellania ibidem	xv l.
Alia capellania	xx l.
Alia	xv l.
Ibidem custodia	x l.
Norwest aliàs zuccote	l l.
Ibidem custodia	x l.
Oukelliete	xx l.
Zande	xviiij l.
Custodia ibidem	vij l.
Morescate	xxv l.
Custodia ibidem	vij l.
Plisseghem	xliij l.
Custodia ibidem	

XI. In decanatu ardenburgensi ad collationem domini Episcopi.

Stus Georgius de Distele	xxx l.
Stus Johannes in eremo	
Stus Laurentius ia eremo	
Novum Rolarium	xxx l. x s.

Abbas S^{ti} Amandi in pabula.

Beruen xl l.

Abbas S^{ti} Petri gandensis.

Osbourg duo curati qlt lxxvj l. xv s.

Item tres capell. qlt. xv l.

Item capellania de Osbourg xv l.

Item capellania hospital de Osbourg xv l.

Item capellania jo colue

Item capellania fundata per Jacobum malin
redditus sunt alienati

Item capellania beguinarum redditus sunt
alienati

Oost beate Catharine xxviiij l.

S^{tas} Bavco de Osbourg duo curati qlt lxxv l.

Oostmanskerke xl l.

Groedecost xxxv l.

Gaternesse xxxv l.

Isendicke xxx l.

Wattervliet xxx l.

Hames xx l.

Berne S^{ti} Nicolai submersaest

Scoondike. xxx l.

Capellania ibid, due qlt xv l.

Abbas S^{ti} Bavonis gandensis.

Ecclesia beate, Marie, aldeburgensis duo
curati quilibet lxx l.

Capellania ibidem xvij l.

Item capellanie xxv qlt xv l.

Capellania hospital xv l.

Capellania beguinarum redditus sunt alie-
nati

Capellania fundata per Jacobum malin red- ditus sunt alienati	
Item alia capellania nova fundata per exe- cut, m ^o relicte Baldui Razem	
Ecclesia S ^{ti} Bavonis ardenburgen duo cu- rati quilibet	lxx l.
Capellania ibidem	xvij l.
Item alie octo capellanie qlt	xv l.
Item alia capellania	xiiij l.
Item alia non taxata	
Ecclesia S ^{te} Crucis de Ardembourg	xxxij l.
Bernardskerke	xiiij l.
Capellania ibidem	xv l.
Hëyle	xxxv l.
Hanckinswne	xl l.
Capellania ibidem	xl l.
Ecclesia beate Marie de Slusa valet	xl l.
Capellania ibidem	xvij l.
Item octo capellanie qlt	xv l.
Item due qlt	xviiij l.
Item tres nove capellanie qlt	xv l.
Alia capellania in hospitali leprosororum	
Item in curti beguinarum capellan.	xvij l.
Item due capellania qlt	xv l.
Ecclesia S ^{ti} Johannis de Slusa	xl l.
Capellania ibidem	xv l.
Coedsaut	l l.
Item due capellanie qlt	xv l.
Oostende in wīpe.	xl l.
Vanckerke in wīpe	xx l.
Rammersdorp submerse sunt	
Westende in wīpe submerse sunt	
S ^{ta} Margareta juxta Ardembourg	xx l.

Abbas S^u Quintini in insula.

Laepseure	xxx l.
Capellania ibidem	xx l.
Moerkerke	xl l.
Capellania ibidem	xxij l.
Briele in wīpe	xx l.

Decanus et capitulum eccle harlebeccen.

Adeghem.	lv l.
Maldeghem duo curati qlt	xlv l.
Ecclo, vicissim cum capitulo tornacen	xxxij l.
West	
Capellanie ibidem tres qlt.	xv l.
Item alia capellania S ^u Amandi	xvij l.

Prepositus beate Marie brugensis.

Oedelghem.	xl l.
Capellania ibidem	xxij l.

XII. In decanatu oudenburgensi ad collationem domini episcopi tornacensis.

Lombardie	xxvij l.
Capellania ibidem	
Item dominus Episcopus et abbas S ^u Andree juxta brugas conferunt vicissim capellantias prime et secunde misse de Oudembourg qlt. tax.	xxv l.
Capellania hospital ibidem	xv l.
Moere	xxv l.
Sande	xvij l.
Zeuccote	xlvij l.

Onkenvliete	xxj l.
Ghistella duo curati qlt	xl l.

Abbas S^{ti} Amandi in pabula.

Bekeghem.	xxxij l.
-------------------	----------

Abbas S^{ti} Martini tornacensis.

Zarvem	xv l.
------------------	-------

Abbas S^{ti} Petri gandensis.

Vladerzloe.	xl l.
Berst	xl l.
Item due capellanie ibid qlt.	xv l.
Item alia capellania de berst	xxvij l.
Keyem	xxx l.
Leke	xx l.
Score	xxiiij l.
Stuvinskerke	xx l.

Abbas S^{ti} Eligii noviomensis.

Werkine	xvj l.
-------------------	--------

Abbas S^{ti} Vedasti Attrebatensis.

Zerkeghem	xxxix l.
Capellania ibidem non tax	

Abbas S^{ti} Richarii in Pontino.

S ^{ta} Catharina west	xx l.
Breeden.	xxv l.

Abbas S^{ti} Bertini in Sto audomaro

Coukelare	xxv l.
Bonnekerke	xxij l.

Lichtevuelde	xl l.
Ichteghem	lj l.
Cuergem	xxxv l.
Westkerke	xxxvij l.
Royem	xx l.
Suellegherskerke.	xxxiv l.
Ettelghem	lx l.

Abbas Eynamensis cameracen. diocesis.

Cortemaer	xxv l.
Hausame	xx l.

Abbas S^{ti} Petri oudenburgensis.

Oudembourg duo curati qlt	xxx l.
Capellania beate Marie ibid.	xv l.
Zsutforde.	xx l.

Comes Namurcensis.

Middelkerke	xviiij l.
Oostende.	xxviiij l.
St. Maria de streep	xxvij l.
Westende	xxvij l.

Magister hospitalis S^{ti} Johannis Jerosolimit.

Leffinghem duo curati qlt.	xxv l.
Arlebardt capellan. alias slipē	xl l.
Maintekinsveere	xx l.
Steene	xx l.
Willekinskerke	xxxix l.

Decanus et capitulum S^{ti} Donatiani Brugensis.

Elemkerke duo curati	l l.
Artricke	xxxv l.



SÉANCE DU JEUDI 7 MARS 1872.

M. F. Du Bus, aîné, *Président*.

M. Jules Wacquez, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

OUVRAGES OFFERTS.

Revue catholique, nouvelle série, tome septième, 2^e livraison. — 15 février 1872.

— *Messenger des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique*, année 1870, 1^{re} livraison, année 1871, 4^e livraison.

— *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes*. — Table des matières du t. XXIV.

— *Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 41^e année, 2^e série, tome 33, n^o 1.

— *Bulletin du Comité flamand de France*, tome V, n^o 11. — Juillet, août et septembre 1871.

— *Atlas des monnaies obsidionales et de nécessité*, 4^e livraison. — Planches 31 à 40 et 4^e cahier du texte.

CORRESPONDANCES.

M. Clément Lyon, sous-lieutenant au 12^e régiment de Ligne offre à la Société un exemplaire de son ouvrage sur

les institutions politiques et religieuses, relatives à la Ville Basse de Charleroi; une lettre de remerciements lui sera adressée.

—

Mgr le Vicaire-général VOUSIN, continue la lecture de son travail sur les autels.

—

M. l'abbé HUEZ dit qu'il a trouvé de nombreux et importants documents sur Néchin, à l'aide desquels il espère pouvoir faire une histoire complète de ce village. La notice sur le château de la Royère dont il a donné lecture à la dernière séance en formera un chapitre.

—

La séance est levée.





M. F. du Bus, aîné.

M. F. du Bus, aîné.

NOTICE BIOGRAPHIQUE *

SUR MONSIEUR

François-Louis-Joseph DU BUS,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE TOURNAI,

lue par M. J. Wacquez,

dans la séance du sept Août 1875.



MESSIEURS,

Lorsque notre société perdit le membre distingué qui en était l'âme, quand Mgr Voisin fut enlevé par une mort imprévue à la science dont on le considérait à l'étranger même comme l'un des tributaires les plus zélés et les plus capables, nous ne prévoyions pas que six mois plus tard, nous aurions de nouveaux regrets à exprimer, de nouvelles larmes, dirai-je, à verser, sur une nouvelle tombe. Oui, laissez-moi dire des larmes, car les hommes éminents dont il ne nous reste plus hélas ! que le souvenir, ne méritaient pas seulement notre admiration et notre estime, mais encore toutes nos sympathies, toute notre affection. Mgr Voisin et M. le Président du Bus n'étaient pas seu-

(*) Cette notice nécrologique est mise ici par anticipation, afin qu'elle puisse trouver place dans le présent volume.

lement pour nous des collègues vénérés; c'étaient encore de véritables amis.

Ils avaient l'un pour l'autre une espèce de culte; ils s'aimaient et ils s'admiraient comme nous les aimions et les admirions. La mort du premier fit sur le second une impression profonde. C'est avec une vive douleur qu'il nous entretint de ce triste événement dans notre séance du mois de juin 1872. Tout en déplorant amèrement cette perte irréparable, M. F. du Bus, malgré son grand âge, résolut néanmoins de faire tous ses efforts pour que notre société à laquelle il attachait le plus grand prix n'en fut pas ébranlée. Et nous le vîmes, malgré ses quatre-vingts ans, faire parfois un long trajet pour assister à nos séances qu'il présidait avec tant de dignité. Ce n'est que lorsque la maladie vint clouer ce vénérable octoginaire sur son lit de souffrance qu'il ne nous donna plus l'exemple de cette exactitude remarquable qui était une de ses vertus. Notre société occupait cependant toujours sa pensée et ce fut par trois fois qu'il me fit demander de remettre la séance du 16 janvier dernier, dans l'espoir qu'un rétablissement complet de sa santé et de ses forces lui permettrait d'y assister. Hélas ! l'heure qu'il avait fixée pour se retrouver au milieu de nous était l'une de ses dernières ; au moment où nous nous réunissions, il était à l'agonie et sur le point de paraître devant Dieu.

Beaucoup plus jeune que notre regretté président, et ne l'ayant connu pour ainsi dire que dans nos réunions scientifiques et littéraires, je ne saurai retracer convenablement une vie si belle et si bien remplie, dépeindre la beauté de ce caractère digne des temps antiques, la supériorité de cette grande intelligence. La biographie que vous m'avez prié de rédiger sera donc fort insuffisante et fort incomplète. Permettez-moi d'en emprunter les principaux élé-

ments aux discours si remarquables qui ont été prononcés sur sa tombe par M. Charles Dereinc, président du Tribunal de première-instance de Tournai, par M. le représentant Barthélemy Du Mortier, et par notre honorable président M. le Comte de Nédonchel. Le premier a dépeint le magistrat ; le second, l'homme politique ; le troisième a rappelé les nombreux services que le savant a rendus à notre compagnie.

Monsieur François-Louis-Joseph du Bus naquit à Tournai le 22 janvier 1791. Son père, M. François-Joseph du Bus, membre du conseil provincial du Tournaisis sous le régime autrichien, puis de la chambre générale des comptes sous le gouvernement hollandais, était l'un des plus savants jurisconsultes, et l'un des administrateurs les plus distingués de notre ville. C'est sous son habile et sage direction, qu'après avoir fait ces humanités au lycée et son droit à l'université impériale de Bruxelles, où il obtint son dernier diplôme à l'âge de 19 ans, il débuta en 1811, comme avocat au barreau de Tournai.

Doué d'une conception prompte, d'un jugement sûr, sérieux, appliqué, opiniâtre dans l'étude, il n'abandonnait une affaire qu'après l'avoir mûrement examiné sous toutes ses faces, qu'après en avoir approfondi les moindres détails. On conçoit facilement qu'avec de telles qualités il ne tarda pas à devenir l'une des sommités du barreau tournaisien qui comptait cependant, à cette époque, des membres distingués. Le 20 mars 1819, il fut nommé juge suppléant, et le 4 octobre 1832 son éclatant mérite l'appela aux fonctions si importantes de Président du Tribunal de première instance, qu'il remplit avec supériorité pendant 35 ans, c'est-à-dire jusqu'au mois d'août 1867, époque à laquelle il fut, en vertu d'une loi nouvelle, appelé à prendre sa retraite avec le titre de président honoraire.

Voici en quels termes, son honorable successeur, M. Charles Deroine a rendu hommage à son immense savoir et à ses incomparables aptitudes en retraçant, auprès de sa dépouille mortelle, sa belle et longue carrière dans la magistrature.

» Vous savez, Messieurs, de quel éclat il a brillé et quelle fut sa réputation.

» Jamais réputation ne fut mieux méritée.

» Doué d'une intelligence supérieure et d'une mémoire prodigieuse, travailleur infatigable, se reposant de ses travaux de chaque jour avec les poètes latins ses vieux amis, avec les littérateurs et les historiens anciens et modernes qui abondaient dans sa riche bibliothèque, avec les vieux manuscrits qu'il lisait couramment, il devait acquérir, il avait acquis une immense érudition, et cette érudition, jointe à sa science juridique, en avait fait un jurisconsulte accompli. *Vir doctus jure peritus.*

» Sa tête était une véritable encyclopédie du droit moderne, du droit romain, du droit coutumier, et tout y était classé dans l'ordre le plus parfait.

» Dans ses jugements, dans ses ordonnances, toujours si complètes et si claires, et où il ne laissait dans l'ombre aucun point digne d'être rencontré, on admirait, on admire la science avec laquelle il exposait les faits, la vigueur et la profondeur avec lesquelles il discutait les questions de droit, et comment il savait démontrer et convaincre : beaucoup d'entr'eux peuvent être offerts comme des modèles à suivre. »

Un homme d'un tel mérite ne pouvait rester dans l'oubli de la part de ses concitoyens ; la vie publique devait lui être ouverte. Il fut nommé membre du conseil de régence de Tournai le 8 mars 1825.

La bonté de son cœur, sa générosité bien connue, l'amour

et la pratique de la charité que ses sentiments religieux lui inspiraient en faveur des déshérités de ce monde, lui ouvrirent les portes du bureau de bienfaisance dont il fut nommé membre, puis président. C'est, on peut le dire, lorsqu'il siégeait parmi les membres de cette administration qu'elle atteignit le degré de prospérité auquel elle est parvenue. Si des donations nombreuses, parmi lesquelles nous devons citer celle faite par Mademoiselle Félicité Vifquin, virent coup sur coup augmenter son riche patrimoine, il faut en savoir gré aux hommes intègres, capables et dévoués qui la composaient à cette époque. Il y eut dans la ville un regret universel lorsqu'en 1860 M. F. Du Bus, accablé d'occupations et commençant à sentir, si pas intellectuellement (il garda jusqu'à la fin de sa vie la plénitude de son admirable intelligence), physiquement du moins, le poids de l'âge, se vit forcé d'abandonner un poste où il avait fait tant de bien. En reconnaissance des nombreux et importants services qu'il avait, pendant 36 ans, rendus à la cause des pauvres, ses collègues lui donnèrent le titre de Président honoraire et le conseil communal s'empressa de ratifier leur décision.

Mais ce n'est pas seulement dans sa ville natale que M. F. Du Bus était appelé à rendre service et à briller ; un plus vaste théâtre l'attendait. Un esprit et un caractère de cette trempe devaient nécessairement jouer un rôle important sur la scène politique, prendre une part active aux destinées du pays.

Il débuta par être élu membre des états provinciaux du Tournaisis le 1^{er} juin 1824. En 1830, lorsqu'éclata la révolution qui mit fin au royaume des Pays-Bas pour constituer la Belgique en nationalité indépendante, il fut nommé par le gouvernement provisoire membre du comité chargé d'élaborer la constitution. Le 3 novembre de la même

année il fut appelé à faire partie du Congrès national et le 29 août 1831 le district de Tournai le choisit pour être l'un de ses mandataires à la Chambre des représentants dont il occupa l'une des vice-présidences pendant 10 années.

C'était l'une des illustrations de ce fameux banc de Tournai que l'on montrait avec tant d'orgueil au parlement.

De 1831 à 1848 période pendant laquelle il eut à remplir un mandat législatif, il prit une part active à la discussion de toutes nos lois organiques ; bien souvent, il fut chargé d'en revoir le texte avant la discussion. On le citait comme l'un des légistes les plus distingués de la chambre. — C'est en vain qu'à différentes reprises, on le pria d'accepter le portefeuille de la justice ou la place de procureur à la cour de cassation. Son éloignement des honneurs et son désir de rester à Tournai lui firent refuser ces offres brillantes.

« Chacun, a dit Monsieur Barthélemy Du Mortier le jour de ses funérailles, sait la part qu'il a prise à notre pacte fondamental et aux travaux du Congrès, mais la grande époque où il brilla du plus vif éclat fut celle de 1830 à 1840, lorsqu'il fut question de sauver la liberté dont le progrès avait doté la Belgique.

» La France avait sauvé notre nationalité en 1831. Elle nous avait donné une reine, la vertueuse Marie-Louise, dont le nom est si cher à tous les Belges. Dès lors, on conçoit la pression que le gouvernement français pouvait exercer sur nos affaires. Pour Louis-Philippe, nos institutions quasi républicaines étaient un mauvais exemple, et notre situation territoriale constituait un mauvais voisinage. Il fallait donc refaire la Constitution par les lois organiques et enlever par ces lois les libertés dont le Congrès avait doté la Belgique. Alors eut lieu cette grande lutte, lutte de géants, entre le pouvoir et la liberté, lutte dans laquelle François du Bus joua un rôle immortel.

» C'est alors que du Bus apparaît comme l'un des premiers orateurs du Parlement. Nourri dès l'enfance par de fortes études, partisan, comme nous venons de le dire, du droit et de la liberté pour tous, on trouvait en lui l'union d'une grande intelligence et d'un grand caractère auxquels venaient se joindre une abnégation et un dévouement sans bornes, qui lui firent refuser toutes les faveurs du pouvoir pour rester simple citoyen. C'était un caractère trempé à l'antique, comme il en manque aujourd'hui dans la société. Aussi quand il se levait pour défendre le droit et la liberté, il fallait voir comme le silence s'établissait à l'instant dans toute l'assemblée, comme toutes les oreilles étaient attentives pour recueillir toutes ses paroles, si fortes de dialectique, si puissantes pour la démonstration de la vérité.

« Dans les questions religieuses, peu nombreuses à cette époque, sa parole était acquise à la défense des droits des catholiques et la vigueur de son raisonnement était la terreur de ses adversaires. »

Ce fut la loi sur les incompatibilités parlementaires qui en 1848, mit un terme à la carrière politique que M. François Du Bus a remplie d'une manière si brillante.

Tel fut le magistrat, tel fut l'homme politique. Il nous reste à parler des services que notre regretté président a rendus à la société historique et littéraire de Tournai qu'il présida pendant 26 ans.

Je laisse ici la parole à Monsieur le Comte de Nédonehel qui me permettra sans doute d'emprunter une partie du discours qu'il a prononcé sur la tombe de cet homme éminent.

» En 1846, alors que dans d'autres villes de la Belgique, se constituaient différentes sociétés savantes, Tournai songea aussi à avoir son académie. M. François du Bus, le savant et éminent jurisconsulte fut appelé un des premiers

parmi les fondateurs de ce corps des volontaires du travail de la pensée. Cette réunion d'éléments divers était destinée à utiliser ses aptitudes et ses travaux par des études historiques, archéologiques et scientifiques. M. le président du Bus contribua à développer l'essor que prenait alors en Belgique le goût de ces études sur les différentes branches de notre histoire nationale. Comme président, car il fut élevé à ce poste dès la naissance de ce corps studieux, il savait guider, encourager les premiers pas des commençants dans la carrière des lettres; ses conseils étaient d'autant plus fructueux, qu'il possédait l'entière confiance de ses collègues; il prouvait d'ailleurs l'intérêt qu'il portait à la Société, par la remarquable exactitude qu'il montra à se trouver aux séances de chaque mois. Il suivait ses travaux et indiquait par ses avis judicieux la meilleure marche à suivre et où devaient se porter les recherches et les études dans l'intérêt de l'unité générale.

> Nul n'avait plus d'aptitude pour diriger une société de ce genre. Ses connaissances étendues et variées, son goût pour la lecture et le travail et son jugement solide contribuèrent puissamment à lui donner cette manche sérieuse et importante qu'elle prit dès son origine; les 26 volumes qu'elle a publiés en sont la meilleure preuve et l'on peut constater en toutes circonstances combien son vénérable président lui fut utile et dévoué.

> Là, M. de Bus faisait voir que l'éminent magistrat savait, dans les intervalles de travaux plus importants, utiliser ses loisirs et s'occuper aussi de science et d'histoire. Son aptitude à saisir les côtés faibles, les oublis et les inutilités dans toute espèce d'écrits qu'on soumettait à son appréciation, ses aperçus pleins de justesse et de vérité et son coup-d'œil sûr et prompt, rendaient ses observations très-précieuses. L'on s'en rapportait d'ailleurs en toute

sûreté à ses lumières ; si l'on désirait connaître son opinion, c'était ordinairement pour s'y conformer.

» Président d'une société libre et composée d'hommes d'études, dont plusieurs s'étaient déjà fait connaître dans la république des lettres, il fallait tout le tact et l'autorité dont jouissait M. François du Bus pour faire accepter, sans contestation et sans crainte une critique modifiant une proposition hasardée, ou nécessitant une correction dans un travail de ses collègues ; mais la confiance qu'on avait dans la rectitude de son jugement faisait ordinairement accepter la remarque toujours bienveillante que son autorité de président rendait toute paternelle.

» Malheureusement les années s'écoulaient ; mais, si les forces diminuaient, les facultés de son esprit et la prodigieuse mémoire de notre regretté président rendirent jusqu'à la fin de sa carrière, de véritables services à la réunion scientifique qu'il présida tant que sa santé le lui permit. Un travail utile et remarquable sur les produits de la presse tournaïsiennne depuis son origine, nous promettait un aperçu chronologique bien curieux et intéressant, quand malheureusement la dernière maladie vint le saisir au milieu de son ouvrage et interrompre pour toujours cette vie si laborieuse et si pleine de mérite. »

Quelques mots maintenant de l'homme privé. C'était on peut le dire, un beau type de loyauté et de franchise. La droiture de son cœur, la chasteté de ses mœurs, son amour pour le travail, l'élévation et la sincérité de ses sentiments religieux en faisaient un véritable modèle pour l'homme d'étude et pour le chrétien. Toujours simple, toujours modeste, il ne voulait pas que l'on parlât de lui. En dehors des travaux de sa vie publique, il a passé ses jours dans son cabinet de travail au milieu de ses livres, de ses chers livres dont il faisait son unique délassement. Jamais il ne connut

de plaisirs frivoles ; il s'adonnait à la science dès la plus tendre jeunesse. Collectionner de vieux et précieux manuscrits, des ouvrages rares, des éditions remarquables et se former peu à peu une riche bibliothèque, voilà ce qui charmait ses quelques heures de loisir. Nulle vente de livres ne lui échappait et lorsqu'il ne pouvait y assister lui-même, il avait soin de remettre un catalogue annoté de sa main à un mandataire intelligent chargé de faire les acquisitions qu'il désirait. Aussi sa bibliothèque devint-elle l'une des plus belles et des plus importantes du pays. On doit y trouver un grand nombre d'ouvrages relatifs à l'histoire de Tournai qu'il affectionnait particulièrement et surtout les premiers produits de l'imprimerie tournaisienne sur l'origine et les progrès de laquelle nous lui avons demandé de faire un travail que nous n'avons pas été assez heureux pour obtenir. Bien qu'il fut, comme on l'a dit, un véritable puits de science et qu'il travaillait sans relâche, aussi modeste dans son immense érudition que simple dans ses goûts et cherchant toujours à s'effacer lui-même, jamais il ne put se résoudre à faire publier le fruit de ses savantes recherches, de ses laborieuses études. Tout ce que nous pûmes à force d'instances obtenir de lui, c'est la nomenclature annotée des nombreux ouvrages de Gilbert de Choiseul, Evêque de Tournai qui fut imprimé dans le tome XIII de nos Bulletins et tiré à part. Il a dû laisser un grand nombre de notices sur notre histoire locale, sur la bibliographie et le droit, qui sont en possession de sa famille.


Ce vénérable octogénaire conserva jusqu'aux dernières années de sa vie sans tâche, toutes les facultés de sa belle intelligence. Il avait gardé une telle sûreté de mémoire que, lorsqu'on citait devant lui, comme cela est arrivé souvent dans nos séances, le nom d'un personnage ou un événement quelconque de notre histoire, il indiquait sans hésiter la date y relative.

Qu'il nous soit encore permis de rendre hommage à l'homme de foi, au chrétien fervent, pour terminer cette notice bien insuffisante eu égard à celui qui en est l'objet. L'église catholique a perdu en M. François Du Bus un de ses plus fidèles et de ses plus dévoués serviteurs. C'est pour la défendre qu'en 1830, il se fit révolutionnaire contre le gouvernement des Pays-Bas qui opprimait nos libertés religieuses, et jamais à la chambre il ne dévia de ce terrain où il se sentait ferme comme un roc.

Jamais on ne l'implorait en vain pour les malheureux. Aux aumônes privés, il ajoutait une large participation aux bonnes œuvres que la charité catholique a multipliée dans notre ville.

La cause du Saint-Père était une de celles qui lui tenait le plus au cœur. Il se fit gloire d'être à la tête de l'association de Saint-Pierre dont il présidait les réunions avec l'exactitude qu'il apportait partout, et il eut la douce satisfaction de pouvoir réunir sur sa noble poitrine les insignes de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand à ceux de l'Ordre de Léopold dont il était commandeur.

Sa belle âme ne fut pas troublée aux derniers moments. On le vit supplier son médecin de lui faire connaître combien il lui restait de jours à vivre pour qu'il put se préparer à mourir saintement, et lorsqu'il sut que sa fin approchait, la prière ne quitta plus ses lèvres défaillantes. C'est le 16 janvier dernier vers minuit qu'il rendit le dernier soupir. Il était sur le point d'atteindre sa 82^e année quand il quitta ce monde, emportant au tombeau l'estime, le respect et la vénération de tous ceux qui l'ont connu.



SÉANCE DU JEUDI 4 AVRIL 1872.

M. F. DU BUS, aîné, *Président*.

M. Jules WACQUEZ, *Secrétaire*.

—

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; la rédaction en est approuvé.

—

OUVRAGES OFFERTS.

Bulletin de la société des antiquaires de Picardie. — Année 1871.

— *Annuaire de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique 1872.*

— *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire ou recueil de ses bulletins.* — Troisième série, tome treizième, II^e bulletin.

— *Publication de la section historique de l'institut royal du grand-duché de Luxembourg.* (Année 1870-1871) XXVI (IV)

— *Bulletin de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 41^e année, 2^e série, tome 33, n^o 2.

— *Cartulaire de la commune de Namur*, recueilli et annoté par Jules Borgnet, archiviste de l'Etat. — *Période des contes particuliers (2118-1430)*, tome I, 2^e livraison.

— Envoi de Monsieur le Ministre de la Justice.

— *Table chronologique des documents que contiennent les dix-sept séries des analectes historiques publiées par M. Gachard.*

— *Revue catholique.* Nouvelle série, tome septième, 5^e livraison. — 15 Mars 1872.

— *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.* — Troisième série, tome VI, n^o 5.

— *Causeries d'un octogénaire.* — Suite aux tablettes liégeoises par Alb. d'Otreppe de Bouvette, cinquième livraison, février 1872.

Monseigneur VOISIN, donne lecture du commencement d'un travail analytique du registre contenant les délibérations du chapitre au sujet des travaux faits à la cathédrale et aux églises de la rive gauche de l'Escaut de 1615 à 1711. Ce travail qui contient des particularités très-intéressantes sera publié dans les bulletins de la Société.

M. l'abbé Vos communique l'intéressante notice ci-après sur un de ses honorables prédécesseurs, M. Louis-Ignace CHARLES, ancien curé de Bruyelles :

» On connaît l'effroyable persécution que l'Eglise catholique subit en France à la fin du siècle dernier. Plusieurs historiens nous ont laissé le récit détaillé des noyades de la Loire, des fusillades de Lyon, des massacres de Paris, de Reims, de Meaux, de Châlons, de Rennes, où les prêtres

périmrent par milliers. Mais à côté de ces généreux chrétiens qui scellèrent de leur sang la foi catholique, il y eut, pendant la Terreur, une foule d'ecclésiastiques dont la vie fut une série non interrompue de sanglants opprobres, de mortelles angoisses, soit dans l'exercice de leur ministère pastoral, soit au fond des prisons. Chaque jour ils craignaient d'être égorgés, et s'il est vrai que l'attente de la mort est plus cruelle que la mort elle-même, quelles durent être les souffrances de ces nobles victimes de la Révolution ! Ces anxiétés prolongées ne pouvaient être racontées que par ceux qui les avaient éprouvées ; or, un bien petit nombre de ces saints Confesseurs ont légué à la postérité, ce que nous appellerions volontiers leurs Actes. Cependant un de ces précieux récits nous a été communiqué, et il a pour nous une valeur plus grande encore, attendu qu'il concerne un de nos prédécesseurs, Louis-Ignace Charles, décédé curé de Bruyelles, au mois de Novembre 1835. Nous devons cette faveur à M. Chotin, le savant auteur des *Etymologies du Hainaut*, ancien juge-de-peace à Antoing. Cet honorable magistrat avait reçu des héritiers de l'abbé Charles, MM. Baugniet de Bruxelles, des morceaux de papier informes qu'il mit en ordre avec beaucoup de peine. Il ne fut pas peu étonné de voir que ces feuilles volantes contenaient la relation des missions du vénérable curé en 1795, 1796 et 1797, et de sa captivité à Lille et à Douai, jusqu'au 29 septembre 1799. Il trouva en outre plusieurs lettres écrites de la prison de Douai par M. Charles à son frère Dom Etienne, ancien moine de l'abbaye de Cambron, et un opuscule intitulé : *Digitus Dei*, ou parallèle de l'empire Romain avec l'empire Français en 1801. Les événements présents rendent ce travail plein d'actualité. A ces documents M. Chotin ajouta lui-même des renseignements biographiques que nous avons complétés

auprès de personnes dignes de foi. Parmi ceux que nous avons consultés, nous devons citer M. Leclercq, doyen d'Antoing depuis 1851, M. Firmin Allard, de Bruyelles, aujourd'hui curé de Ville-Pommerœul, M. Michel Chavalle, bourgmestre de Bruyelles, M. Debouvry, curé de Willemeau, M. Wagnon, médecin à Antoing, depuis plus de cinquante ans. Tous les cinq ont parfaitement connu M. Charles, et ont vécu, en quelque sorte, dans son intimité.

Nous aimons à croire que notre publication intéressera vivement le lecteur. Si l'abbé Charles ne fut point du nombre des membres du clergé que la révolution française moissonna, il ne mérite pas moins les hommages de notre admiration, à cause de sa piété solide, de son attachement inviolable au Saint-Siège, de son dévouement sans bornes pour le salut des âmes ; il fut un intrépide témoin de la foi catholique, apostolique et romaine. Il a donc droit d'occuper une place distinguée dans cette longue galerie de héros, qui est pour la vraie religion de J.-C. le plus beau monument de sa gloire, comme un gage certain de son immortalité. »



V I E
DE
L'ABBÉ CHARLES.

CHAPITRE I.

Naissance de M. Charles; son éducation; ses études; il est promu au sacerdoce, nommé vicaire à Orchies, à Saint-Jacques à Tournai, desservant à Saint-Sauveur à Lille, à Saint-Léger; il se fait missionnaire.

Louis-Ignace Charles naquit à Tournai, le 14 Août 1757. Il était fils de François-Louis Charles et de Catherine-Françoise Van Dalle. Son père, originaire de Champvent, canton de Lucerne en Suisse, ayant quitté sa patrie, à la suite de contrariétés intimes, entra dans un des régiments hollandais, qui, à cette époque, occupaient la Belgique, en vertu du traité des Barrières. Attaché à la secte protestante dès ses plus jeunes années, on croit que, pour se marier, il embrassa la religion catholique. Plus tard il obtint un emploi à l'octroi municipal de Tournai, et, sur la fin de sa vie, il jouit d'une pension de retraite en récompense de ses bons et loyaux services.

Ces époux comprenaient que de la première éducation dépend souvent l'avenir des enfants. Ils s'efforcèrent d'inspirer à leur fils des sentiments chrétiens, confirmant leurs leçons par les meilleurs exemples. Ces soins tendres et assidus portèrent des fruits. Louis-Ignace manifesta de bonne heure une aptitude rare pour les sciences, un goût prononcé pour la vertu. A l'âge de douze ans, il fut envoyé au collège Saint-Paul (1) célèbre par la solidité de ses études et par le grand nombre de savants qui en sortirent. Son esprit vif et plein de justesse, son jugement exquis, la bonté de son cœur, lui gagnèrent bientôt l'estime de ses Maîtres et l'amitié de ses condisciples, pour qui il ne cessa d'être un modèle d'édification.

Doué d'une mémoire heureuse et singulièrement fidèle, Louis-Ignace fit en peu de temps ses cours d'humanités et de philosophie. Pendant toutes ses études, il développa de grands talents embellis par un esprit de foi et de piété. Son âme était restée pure au milieu des tempêtes que l'esprit malin soulève à l'époque critique de l'éveil des passions ; Dieu voulut se réserver pour lui seul ce cœur déjà si courageux et si fidèle. Louis-Ignace se sentant appelé à la vocation ecclésiastique, s'empressa de répondre à l'appel divin. Encouragé dans ces dispositions par un frère plus âgé que lui, devenu dans la suite religieux à l'abbaye de

(1) Le collège Saint-Paul avait été fondé vers 1532, par le chapitre de Notre-Dame de Tournai, qui réunit pour subvenir aux besoins de cet établissement, ce qui restait du collège des Bons-Enfants, tombé en décadence, la fondation de J. de Trouille, faite en faveur des chœurs de la cathédrale, et diverses bourses fondées par des chanoines. Établi d'abord rue du Four-Chapter, ce collège fut transféré, en 1562, dans une maison de la rue des Récollets.

Cambron, sous le nom de dom Etienne, il entra au séminaire épiscopal de Tournai. (1)

Au séminaire comme au collège, il montra beaucoup de passion pour l'étude. Ses maîtres ne tardèrent point à s'apercevoir qu'il deviendrait un jour un profond théologien. Il tint en effet le premier rang parmi les prêtres les plus estimés pour leurs connaissances de la théologie morale et dogmatique.

Vers la fête de Noël de l'an 1782, Louis-Ignace fut promu au sacerdoce. Il recueillit de son ordination un grand désir de renoncer au monde, et de travailler à l'instruction des fidèles. Quel esprit de zèle, d'onction et de lumière céleste lui fut alors communiqué !

Jouissant auprès de ses supérieurs ecclésiastiques d'une considération méritée, M. Charles fut nommé, au commencement de l'année 1783, vicaire à Orchies, petite ville située aujourd'hui dans le département du Nord, en France.

Dès le début de sa carrière sacerdotale, M. Charles résolut de ne point perdre son temps. Les heures qu'il n'employait pas à la prière ou au salut des âmes, étaient consacrées à l'étude des belles-lettres dont la connaissance s'harmonise si bien avec le ministère des autels. La lecture des chefs-d'œuvre de l'antiquité était au reste pour lui un véritable délassement, et l'on aimait à l'entendre citer dans ses discours de longs passages des meilleurs auteurs clas-

(1) Le séminaire épiscopal se trouvait alors dans l'Orde-Rue (aujourd'hui des Sœurs de Charité) ; il avait été construit en 1687, par les soins de l'Evêque de Choiseul du Plessis-Praslin. Cet établissement fut vendu à l'époque de la Révolution française, et sert aujourd'hui d'hospice pour les incurables.

siques et ascétiques. Il faisait surtout ses délices du livre par excellence : *De Imitatione Christi*. Cet ouvrage immortel de Thomas à Kempis fit pendant toute sa vie, mais particulièrement pendant son incarcération aux Écossais, son unique consolation.

Nommé professeur au collège d'Orchies, il se fit chérir de ses nombreux élèves par ses manières affables et prévenantes ; mais en même temps il se faisait craindre par une sévérité nécessaire et raisonnée.

Quoique fort instruit, M. Charles parut toujours humble et modeste.

Recommandable par la pureté de ses mœurs, par sa charité vive et touchante, animé d'un grand zèle pour tout ce qui regarde la Religion, le jeune vicaire d'Orchies fut un prêtre digne des beaux jours de l'Eglise. Infatigable dans l'exercice de ses fonctions, il ne retirait de toutes ses peines que la satisfaction d'avoir fait le bien et les jouissances que donne la vertu. Ainsi sa vie donnait le plus grand poids à ses conseils et à ses exhortations.

Après s'être acquis le respect et l'amour de tous les habitants d'Orchies, M. Charles fut nommé, vers la fin de 1784, vicaire à la paroisse de St-Jacques, à Tournai, où sa mémoire demeura longtemps en bénédiction. Il quitta cette paroisse pour aller desservir celle de Saint-Sauveur, à Lille, puis celle de Saint-Léger.

Jusque là, M. Charles avait vu couler ses jours dans un calme profond. Mais Dieu, dont les desseins sont impénétrables, avait réservé à son fidèle serviteur un ministère d'autant plus glorieux, qu'il était plus difficile et plus périlleux de le remplir à cette époque. Le jeune pasteur se fit missionnaire. Plein de l'esprit apostolique, il donna des missions dans un grand nombre de paroisses du diocèse de Tournai. Frappés de l'énergie de sa parole, touchés de l'œne-

tion de ses discours, les pécheurs se convertissaient en foule. L'honorable M. Chotin nous a dit avoir appris de personnes qui avaient été l'objet de la sollicitude de l'abbé Charles, que ce saint prêtre rendit de très-grands services à un nombre considérable de fidèles privés depuis longtemps de tout secours spirituel.

Attentif aux nécessités temporelles de ses frères, M. Charles leur venait en aide avec une charité active et généreuse. Sa main, comme son cœur, ne cessait de s'ouvrir pour soulager tous les genres d'infortunes. Aucun indigent n'abordait en vain cet ami des pauvres; mais tandis qu'il s'épuisait en bienfaits pour autrui, constamment austère envers lui-même, il ne se permettait qu'une table où régnait la plus sévère frugalité. Sa nourriture était celle des pauvres habitants de la campagne; il ne demandait rien de plus, et se réjouissait même de n'avoir pour se soutenir, pendant les fatigues des missions, qu'une petite portion d'aliments grossiers. Enfin, il n'avait pour se reposer qu'une couche dure et sans draps, privation qu'il s'imposa jusqu'à la fin de ses jours. M. Chotin, qui recueillit son dernier soupir, s'est assuré de la vérité de ces faits.

Sur ces entrefaites, la révolution éclata. Au nom de la liberté, elle suscita contre l'Eglise catholique, d'abord en France, puis en Belgique, une des plus terribles persécutions qu'on ait jamais vues. Les décrets contre les membres du clergé se multiplièrent. Le 2 novembre 1789, décret qui met les biens du clergé à la disposition de la nation. Le 12 juillet 1790, Constitution civile du clergé. Le 26 août 1792, loi qui bannit les prêtres insermentés ou qui se sont rétractés. Le 4 floréal, an I (25 avril 1795), loi qui condamne à la déportation les prêtres insermentés. Le 22 ventôse, an II (22 Mars 1794), confiscation, au profit de la république, des biens des ecclésiastiques déportés. Le 5

fructidor, an IV, (22 août 1796), loi qui excluait les parents et alliés des prêtres insermentés de toute fonction civile.

Nous devons dire quelques mots de la *Constitution civile du clergé*. On donne ce titre aux décrets de l'assemblée nationale renfermant une nouvelle organisation de l'Église de France. Cette constitution supprimait les cent trente-cinq sièges épiscopaux existants en France, et créait, à leur place, quatre-vingt-trois nouveaux évêchés, un par département, qui en formait la nouvelle circonscription. Les évêques et les curés étaient élus par les électeurs civils, catholiques, protestants, juifs, n'importe. Chaque évêque élu devait demander l'institution canonique au métropolitain ou au plus ancien évêque ; au Pape, il écrivait une simple lettre d'avis et de soi-disant communion. Les chapitres étaient supprimés ; mais il y avait des vicaires épiscopaux, conseillers nécessaires de l'évêque. Enfin, tous les élus, évêques et curés, étaient tenus de prêter serment à la dite constitution.

Par son bref du 10 Mars 1791, le Pape Pie VI releva les erreurs, les hérésies même dont cette constitution était entachée. Par un second bref du 18 avril, le même Pape condamna le serment, excommunia ceux qui l'avaient fait, s'ils ne le rétractaient, frappa de nullité les élections, l'érection des nouveaux sièges, et tous les actes de juridiction des nouveaux élus.

Les vrais ministres de J.-C., préférant obéir à Dieu qu'aux hommes, refusèrent de prêter le serment à la constitution civile du clergé, et furent appelés de là insermentés. Bientôt les proscriptions, les massacres se succédèrent sans interruption. La guillotine fut en permanence ; les prêtres qui ne périrent point sur l'échafaud furent déportés à Rochefort, à Rhé, à Oléron, dans les déserts brûlants de la Guyane, où ils trouvèrent une mort plus lente mais plus amère.

A cette époque néfaste de l'histoire, que les événements actuels menacent de faire renaître, M. Charles se distingua par son dévouement. Si son âme avait toujours été inaccessible aux prestiges de l'ambition, elle le fut aussi aux promesses perfides des révolutionnaires. Uniquement occupé du salut de ses frères, il les prémunit, par ses instructions et ses conseils, contre les séductions de l'erreur.

Ses amis qui savaient l'apprécier, tremblaient pour lui; il était aisé de prévoir qu'il deviendrait une victime de la révolution. Tous le priaient de céder quelque peu aux circonstances; mais lui ne voulut ouvrir l'oreille à aucune concession.

Un ami le rencontrant un jour lui dit : Votre résistance à prêter le serment à la constitution vous mènera loin. M. Charles répondit : « Dut-elle me conduire dans les syrtis » de la Gétulie, dans les déserts de la Guyane, je préfère » mourir que de prêter ce serment. »

Cependant l'horizon s'obscurcissait de jour en jour, l'orage approchait. Il ne put ébranler le cœur de ce juste. On exigea enfin de lui le fameux serment. Les sophistes du jour cherchèrent à l'égarer; mais l'intrépide confesseur de J.-C. refusa de souscrire à un acte qui l'eût séparé de l'Unité catholique. C'est alors qu'il dit ces belles paroles : « je suis disposé à tout souffrir plutôt que de prêter ce » serment, si l'on ne me permet pas d'en excepter expressément tout ce qui pourrait être contraire à la religion » catholique, apostolique et romaine. »

Après la publication de la loi de déportation contre les prêtres insermentés, M. Charles résolut de demeurer dans le pays et de se rendre utile aux fidèles privés de leurs pasteurs légitimes. On le vit alors passer de village en village pour administrer les sacrements, réconcilier les pécheurs, instruire les ignorants, aider les malades à bien mourir,

célébrer les saints mystères. Cette conduite réjouit son frère Dom Etienne et ses amis, mais elle lui attira la haine des incrédules et des schismatiques. Alors commencèrent pour lui les jours de la persécution.

M. Charles nous a laissé la relation de ses missions. Il va nous dire lui-même quelles souffrances il endura dans ses courses apostoliques. Il nous racontera ensuite comment il fut pris par les sbires révolutionnaires, mené à Lille, puis à Douai ; à quelles mortelles angoisses il fut en proie pendant une détention de deux années ; comment enfin il fut rendu à la liberté. Rien de beau comme ce récit que l'on croirait emprunté aux actes des premiers siècles de l'Eglise.



CHAPITRE II.

Première mission de M. Charles à Anstaing.

—
Chacun doit mourir à son poste : le soldat
pour son Roi, le prêtre pour son Dieu.

Je partis de Tournay, ma ville natale, le jour de la Nativité de S^t-Jean-Baptiste de l'an 1795, à trois heures et demie du matin, pour la commune d'Anstaing (1), France, lieu qui m'était assigné pour y exercer le culte. J'étais le

(1) Anstaing, petite commune du département du Nord, sur la Marque, à 9 kil. de Lannoy, 21 de Lille, 44 de Douai. Anstaing, dépendait avant 1789 du diocèse de Tournai.

premier ministre qui allais desservir cette commune, depuis la retraite de l'intrus, (1) certain Berteau, (2) religieux de Saint-Saulve (3).

A mon arrivée, je fus trouver le secrétaire de la municipalité, certain fermier, qui, attendant un ministre, me reçut d'abord comme un ministre légitime. M'étant enquis près de lui de ce qui s'était passé dans le temple et dans le cimetière, et qui aurait pu causer leur pollution, j'appris qu'ils avaient été profanés, le cimetière, à cause d'un homicide qu'on y avait commis, et l'église, pour avoir servi d'écurie, de caserne, à des hommes et à des femmes qui y avaient couché ensemble. Je crus donc du premier devoir de mon saint ministère de rebénir le temple.

Au préalable, le clerc, qui avait prêté serment à la Constitution civile, dite du clergé, dut le rétracter. Il prononça avant la messe, et en présence de tous les assistants, la formule qui lui avait été prescrite par le Vicariat, conçue en ces termes : *je renonce au schisme*. Les villageois qui ne comprenaient point la signification de ce dernier mot, encore nouveau pour eux, crurent tout bonnement que le magister s'était recommandé pour les cires ; l'amour-propre de ce dernier ne fut point fâché de la lourde méprise.

Le lendemain, je procédai à la nouvelle bénédiction du cimetière et de l'église, avant la célébration de la messe, qui fut dite à huit heures. Je ne la fis point solennellement ; je sortis seulement avec le clerc, revêtu d'une aube et d'une

(1) On appelle intrus celui qui est introduit, établi par force, par ruse, contre le droit et sans titre, dans quelque dignité ecclésiastique.

(2) Avant cet intrus, Anstaing avait eu, dès 1791, un sieur Gilles, comme curé constitutionnel.

(3) Près Valenciennes.

étole, et je récitai les prières usitées devant la porte, puis je rentrai, selon le rit, en achevant les prières et les cérémonies. J'avais auparavant béni l'eau dans la sacristie; la plupart des assistants jugèrent bien que c'était là une nouvelle bénédiction de l'église.

Après les vêpres, ayant su que le Saint-Ciboire avait été déposé par le clerc chez le citoyen Delmé, alors maire de la commune, j'y fus, et le trouvai dans un coffre avec une grande quantité d'hosties que je ne consumai pas; on nous avait si souvent parlé d'hosties empoisonnées, qu'il était prudent de ne pas les employer.

Voici ce que je recueillis concernant le meurtre commis dans le cimetière du village. Quelques scélérats ayant appris que le propriétaire d'une ferme, située à quelques lieues de là, devait passer en cet endroit, nanti d'une somme de 5000 livres, conçurent le projet de l'y attendre, et de s'emparer de son argent. A la nuit tombante, ils aperçoivent un homme, déjà sur le déclin de l'âge, venir à eux. Pensant l'avoir reconnu, ils courent se cacher derrière les gros arbres qui ombrageaient le lieu du repos, et à l'instant même où le vieillard se découvre, par respect pour la Croix du Calvaire, un des monstres lui assène sur la tête un rude coup de bâton qui l'étend mort à ses pieds. Ils se préparent aussitôt à le dévaliser; ils s'emparent de son havresac dans lequel ils espéraient trouver les 5000 livres; ils n'y trouvent que quelques instruments; le malheureux qu'ils venaient d'assassiner était un pauvre ouvrier serrurier qui revenait de son travail. Ils abandonnent avec horreur leur victime encore toute fumante. Elle ne fut aperçue que le lendemain matin par une vieille femme qui se rendait à l'église. Les meurtriers surent, pendant quelque temps, se soustraire aux recherches de la police, mais ils furent découverts quelques années après, et portèrent, en expiation de leur

crime, leur tête sur l'échafaud ; car la main providentielle qui nous gouverne, ne permet jamais que le crime reste impuni, et la justice divine, pour être quelquefois lente à punir, n'en est que plus grave et plus terrible : *Divina enim ira plerumque lento gradu procedit ad vindictam sui, tarditatemque supplicii gravitate compensat.* Val. lib. 1. c. 1.

Le dimanche qui suivit, après avoir assemblé, à la sortie de la messe, les membres de la magistrature, je fis une soumission générale (1), que le maire lui-même

(1) Nous venons de trouver dans une cartabelle de l'an 1795, écrit de la main de M. Charles, le texte du décret auquel il fait ici allusion.

Décret sur la police extérieure du culte.

Art. 1. Tout rassemblement de citoyens pour l'exercice d'un culte, est soumis à la surveillance des autorités constituées.

Cette surveillance se renferme dans des mesures de police et de sûreté publique.

Art. 2. Ceux qui outrageront les objets d'un culte quelconque dans les lieux destinés à son exercice, ou ses ministres en fonctions, ou interrompront par un trouble public les cérémonies religieuses de quelque culte que ce soit, seront condamnés à une amende qui ne pourra excéder 500 livres, ni être moindre de 50, par individu, et à un emprisonnement qui ne pourra excéder deux ans, ni être moindre d'un mois, sans préjudice aux peines portées par le code pénal si la nature du fait peut y donner lieu. — On verra par la relation de M. Charles que les républicains fercenés d'Anstaing et des environs s'inquiétèrent peu de cet article du présent décret, et leur audace ne fut point réprimée.

Art. 3. Il est défendu, sous les peines portées en l'article précédent, à tous juges et administrateurs, d'interposer leur autorité, et à tous individus d'employer les voies de fait, les injures ou les menaces, ou pour contraindre plusieurs individus à célébrer certaines fêtes religieuses, à observer tel ou tel jour de repos, ou pour empêcher les dits individus de les célébrer ou de les observer, soit en forçant à ouvrir ou fermer les ateliers, boutiques, magasins, ou de telle autre manière que ce soit.

Art. 4. Par la disposition de l'article précédent, il n'est point

et ses bons paysans ignoraient que je devais faire en vertu d'un décret récent. Le canton de Lannoi (2), qui

dérogé aux lois qui fixent les jours de repos des fonctionnaires publics, ni à l'action de la police, pour maintenir l'ordre et la décence dans les fêtes civiques.

Art. 5. Nul ne pourra remplir le ministère d'aucun culte, en quelque lieu que ce puisse être, s'il ne fait préalablement, devant l'administration municipale ou l'adjoint municipal du lieu où il voudra exercer, une déclaration dont le modèle est dans l'article suivant. Les déclarations déjà faites ne dispenseront pas de celle ordonnée par le présent article. Il en sera tenu registre.

Art. 6. La formule de la déclaration exigée ci-dessus est celle-ci :
Le.... devant nous.... est comparu N.. (le nom et prénom seulement), habitant à.... lequel a fait la déclaration dont la teneur suit :
« Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la république. »

Nous lui avons donné acte de cette déclaration et il a signé avec nous.

La déclaration qui contiendra quelque chose de plus ou de moins sera nulle et comme non avenue. Ceux qui l'aurent reçue seront punis chacun de 500 livres d'amende et d'un emprisonnement qui ne pourra excéder un an, ni être moindre de trois mois.

Art. 7. Tout individu qui, une décade après la publication du présent décret, exercera le ministère d'un culte sans avoir satisfait aux deux articles précédents, subira la peine portée en l'article 6, et en cas de récidive, il sera condamné à dix ans de gêne.

Art. 8. Tout ministre du culte qui, après avoir fait la déclaration dont le modèle est donné art. 6, l'aura rétractée, ou modifiée, ou aura fait des protestations ou restrictions contraires, sera banni à perpétuité du territoire de la république.

« S'il y rentre, il sera condamné à la gêne aussi à perpétuité. »

Ce décret a été porté le 6 vendémiaire an III (27 septembre 1794).

(2) Lannoi, petite ville du département du Nord, appartenait, avant 1789, au diocèse de Tournai. Elle est située à 12 kil. de Lille et 45 de Douai.

comptait vingt-et-une communes, n'avait qu'un seul ministre catholique. Dans la plupart des autres communes, se trouvaient des intrus, de sorte que de quelque côté que je me tournasse, je ne rencontrais, pour me servir de l'expression de l'époque, que des *Loups*, ou de leurs élèves. En ces jours-là, les mystères sacrés étaient déjà entre les mains des apostats, et le schisme érigeait ses autels sacrilèges dans tous les coins de la France. Entouré d'ennemis et d'impies, pour qui les temples, les autels et les choses les plus sacrées n'étaient que des objets de dérision, je ne pouvais m'adresser à personne pour obtenir la moindre consolation, et pour implorer un appui contre leurs intrigues, leurs menées et leurs menaces furibondes ; je ne m'étais jamais trouvé dans une position aussi désagréable, aussi difficile. Pour rester ferme au poste qui m'était assigné, et pour remplir dignement les devoirs qui y étaient attachés, on voit que j'avais besoin d'un autre appui que celui des hommes.

Je passerai sous silence toutes les injures dont je fus accablé, les exécérations et les blasphèmes que ma vue seule provoquait chez ces hommes grossiers et inhumains, qui me menaçaient tantôt de me rouer de coups, tantôt de m'ôter la vie : rien ne put m'effrayer sérieusement. Cependant, plus d'une fois je courus de grands dangers, ainsi qu'on le pourra voir par les épisodes suivants de ma Mission.

Depuis longtemps j'étais signalé à la fureur des ennemis de la foi. Un dimanche que tous les habitants du village s'étaient rendus dans une commune voisine à l'occasion de la dédicace, un des coryphées de la secte impie, qui avait, a-t-on dit plus tard, juré ma mort, mit à profit cette circonstance pour exécuter ses projets criminels.

Ne craignant rien de semblable, et ne soupçonnant pas

le malheureux événement dont j'étais menacé ce jour-là, qui devait être pour moi le dernier de ma vie, j'avais, comme de coutume, célébré la messe et fait au prône un discours sur l'Église ou la mission des ministres ; il y était parlé du Souverain Pontife et de l'Évêque de Tournai, ou plutôt, le Siège vacant (1), du vicariat de ce diocèse. Ce misérable (2) qui ne fréquentait point l'église, avait eu connaissance de mon sermon, par un de ses abominables conjurés. Aussitôt il rassemble une vingtaine des siens, amène la populace qui se grossit sur ses pas, se rend vers midi à la porte de l'église, va, vient, et fait garder les issues. Alors il vomit mille imprécations contre moi, qui catéchisais les enfants pour les prédisposer à leur première communion.

Voyant que je ne cessais point mon enseignement, et impatient d'assouvir sa rage, il entre, comme un lion rugissant dans l'église, en faisant beaucoup de bruit et de tumulte, et suivi d'une foule de gens en haillons, armés de bâtons, de pelles, de fourches et d'instruments tranchants; il s'avance en blasphémant et l'écume à la bouche, vers la proie qu'il destinait à sa fureur..... Quel spectacle déchirant s'offrit alors à mes yeux ! les enfants effrayés s'en-courrent et vont se cacher dans les confessionnaux, en poussant des cris aigus. Deux seulement restent à mes côtés et se disposent à opposer une digue à la rage de ces

(1) Le siège de Tournai était vacant par suite de la retraite du prince de Salm et Salm, qui avait été nommé archevêque de Prague en 1794.

(2) M. Charles a ajouté au sujet de ce misérable cette petite note : « C'était le domestique d'un meunier, qui avait nom Lescraignez. Je puis dire qu'il fut pour moi, pendant tout mon séjour à Anstaing, un véritable instrument de supplice. »

forcenés. Hélas ! que la lutte est inégale, et que feront ces mains débiles, ces bras obortites contre ces corps durcis aux travaux ? Seul je restai debout pour braver l'orage. Ma contenance déconcerte le brigand, et sans trop me troubler, je lui dis : « Que venez-vous faire ici ? retirez-vous, ne profanez pas ces lieux saints par votre présence ! » Mais le forcené, loin de se retirer, franchissant quelques bancs qui me séparaient de la foule : « Tu viendras encore, me dit-il, rebaptiser et remarier nos enfants et nos femmes ? » A ces mots, il s'élança sur moi, me terrasse et m'entraîne, malgré ma résistance, vers la porte de l'église. Là, il fait entendre des cris de mort. On me saisit au collet avec des hurlements effroyables et les cris : Qu'on le pendre au moulin ! On m'accable d'outrages, on me fait les plus humiliantes avanies, et déjà, à mon insu, les assassins levaient les instruments dont ils étaient armés, sur ma tête, et menaçaient de m'en frapper, lorsque quelques braves gens, accourus aux cris de leurs enfants, me délivrèrent des mains des scélérats qui, fiers de leurs exploits, passèrent le reste de la journée à s'cnivrer.

Parmi les personnes généreuses qui me sauvèrent la vie, en empêchant la consommation du crime, je dois vouer à la reconnaissance publique les noms de Bernard, vieillard aux cheveux blancs, et Julie Marescaux, religieuse pleine de piété. Cette dernière quoique terrassée elle-même plusieurs fois, et accablée de coups de poing, parce qu'elle était soupçonnée d'avoir rétracté le serment, ayant saisi un bâton, ne cessa d'éloigner de moi les scélérats, jusqu'à ce qu'enfin un plus grand secours vint mettre en fuite la bande de bourreaux.

On me reporta, privé de toute connaissance et respirant à peine, chez mon hôte où je me mis au lit. Cette scène inattendue altéra insensiblement ma santé, et il me fallut

plusieurs semaines pour me remettre des contusions et des blessures que j'avais reçues.

Point de doute que si les cannibales qui me reprochaient sans cesse de leur apporter des lois de Tournai, avaient trouvé dans ma poche le Catéchisme antinational (1), dont ce jour-là j'avais fait usage à l'église, ils m'eussent ôté la vie ; fort heureusement il ne leur vint point à la pensée de me fouiller.

Lorsque que je me vis rétabli, mon premier soin fut de convoquer la municipalité. Les magistrats s'étant assemblés, je leur fis le narré exact de l'attentat commis sur ma personne et leur exposai la situation du village : « Les choses » étant ainsi, dis-je au procureur de la commune, que » faire et quelle mesure allez-vous prendre pour empêcher » le retour de pareilles horreurs ? » Comme cet homme pusillanime ne répondait point, et cherchait sur les lèvres de ses collègues une réponse qu'eux-mêmes n'osaient pas émettre : « Voulez-vous, lui dis-je, que je me retire ? » — Oui, répondit-il. — Donnez-moi aussitôt un guide qui me conduise jusqu'au premier village de la Belgique. » Mais le Maire prenant la parole : « Non, me dit-il, ne nous abandonnez pas ; restez près de nous ; on veillera sur vos jours, continuez à remplir vos fonctions, célébrez à l'instant la messe, (ce jour-là était un dimanche), nous irons en corps, et vous y accompagnerons ; qu'il ne soit point dit que nous avons fléchi devant un valet. »

Le secrétaire proposa de se rendre à l'église avec des bâtons, mais je repoussai cette démonstration, parce qu'il nous était permis par la loi de faire venir de Lille (2) quatre

(1) C'était le catéchisme en usage alors dans le diocèse de Tournai, et qui avait été publié par M. Choiseul de Plessis-Praslin, en 1672.

(2) Lille, chef-lieu du département du Nord.

soldats armés pour nous aider à exercer librement notre culte.

On fut à la messe et aux vêpres. La journée se passa avec calme, et les magistrats me reconduisirent à mon logis où je demurai quelques jours sans sortir, n'étant pas encore entièrement remis des blessures que ce coquin de meunier m'avait faites.

Trois semaines environ après l'attentat, je fus en état de vaquer à mes fonctions, mais bientôt je tombai dans de nouveaux pièges. Voici à quelle occasion. Une jeune fille de Chéreng (1), village voisin, vint me prier de vouloir recommander aux prières des fidèles, sa mère décédée la surveille. La défunte avait été administrée par l'intrus (2); le cas était assez embarrassant; d'un côté, il nous était défendu de recommander au prône les personnes ainsi administrées, d'un autre, le refus de souscrire à la demande de la jeune fille ne pouvait manquer de m'exposer à quelques mauvais traitements de la part de mes ennemis; et, pour ajouter encore à ma perplexité, mon hôte, jusqu'alors homme paisible et modéré, me menaça de me refuser un asile, si je persistais dans mon refus. Je trouvai un expédient: depuis longues années on recommandait au prône les morts de la famille de la défunte, dont la plupart étaient décédés catholiquement. J'en lus la liste et y ajoutai le nom de la décédée tout simplement.

(1) Chéreng, village du département du Nord, sur la Marque, à 7 kil. de Lannoi, 12 de Lille, 46 de Douai. Cette paroisse dépendait, avant 1789, du diocèse de Tournai, et ressortissait au décanat de la même ville.

(2) L'intrus de Chéreng s'appelait Stalar.

Je m'étais réservé de consulter le Vicariat de Tournai sur ce fait et sur ceux qui pourraient se présenter par la suite. Je vis à ce sujet M. Dailly (1), qui approuva ma conduite; mais M. Gosse (2) fut d'un avis contraire. Après avoir réfléchi, il me dit : « *Vous ne pouviez pas recommander cette femme, la catholicité le défend.* »

Comment concilier cette prétendue rigueur de la catholicité avec la conduite du Vicariat? La catholicité aurait-elle défendu plus strictement des actes, nuls pour ainsi dire en eux-mêmes, en même temps qu'elle en aurait permis d'autres d'une grande importance? puisque le même Vicariat, dont Monsieur Gosse se constituait alors l'organe, venait de célébrer un service solennel commandé par l'autorité civile, pour le représentant Le Peletier de S^t-Fargeau. (3)

(1) M. Dailly, Hubert, licencié en droit, devint chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, lors de l'érection du nouveau chapitre, le 16 octobre 1803, et chanoine titulaire en 1815. Il mourut le 21 juin 1826.

(2) M. Gosse, Pierre-Guillaume-Joseph, fut maintenu dans ses fonctions de Vicaire-général par M^{sr} Hirn, en 1803. Il embrassa en 1812 le parti de l'évêque intrus de S^t-Médard. Il mourut quelques années après.

(3) Le Peletier de S^t-Fargeau, Louis-Michel, était né à Paris, le 28 Mai 1760, d'une famille distinguée dans la haute magistrature. Lui-même était Président au Parlement de Paris, lorsque les symptômes de la révolution se manifestèrent. Nommé, en 1792, député à la Convention nationale, il soutint, lors du procès du Roi, que la Convention avait le droit de juger ce prince. On prétend que sa répugnance pour la peine de mort le porta d'abord à vouloir voter la réclusion. La veille de l'exécution de Louis XVI, le vingt janvier 1793, Le Peletier de S^t-Fargeau étant à dîner chez un restaurateur au Palais royal, un homme l'aborde : Etes-vous, lui dit l'inconnu, Le Peletier de S^t-Fargeau?

En cas de refus qui courait le plus de dangers? Le chapitre s'exposait à être tout au plus, mal vu, et moi, à subir le même sort, peut-être, que le député que la Convention venait de perdre.

Je n'échappais aux dangers de mes ennemis que pour en rencontrer de nouveaux, ainsi qu'on va le voir. Un jour que je revenais de la commune d'Anstaing à Tournai, je faillis perdre la vie. Arrivé au village de Camphin, (1) non loin du château des dames de Luchin ou Kemmeland, j'eutendis la détonation d'une arme à feu et le sifflement d'une balle qui va frapper un saule où elle laisse, après son entrée, un large trou en forme d'étoile. Saisi, je m'arrêtai, et promenant mes regards à la ronde, je ne découvre personne; le scélérat s'était dérobé à ma vue en s'enfonçant dans la profondeur du bois, près duquel je me gardai bien de passer à l'avenir. Me voyant échapper encore une fois au fer des assassins, j'approchai de l'arbre, et ayant enlevé à

Oui. — Vous avez voté la mort du Roi? — J'ai voté d'après ma conscience; au surplus qu'est-ce que cela vous fait? A peine a-t-il prononcé ces derniers mots que l'inconnu lui plonge dans le bas-ventre, un sabre qu'il tenait caché sous son manteau. Le Peletier fut transporté chez lui, où il expira presque aussitôt. Son assassin se sauva; après avoir erré quelque temps, et sur le point d'être saisi dans une auberge, il se tua d'un coup de pistolet.

La Convention nationale, sur la proposition de Chénier, décréta que les honneurs du Panthéon seraient décernés à Le Peletier, et que sa fille, alors âgée de 8 ans, serait adoptée par la nation.

Le pinceau du célèbre David retraça les derniers moments de Le Peletier de St-Fargeau et son buste fut placé dans la salle même des séances. — *Note de M. Chotin.*

(1) Camphin-en-Pévèle, village du département du Nord, à 5 kil. de Cisoing, 16 de Lille, 34 de Bouai. Cette paroisse appartenait, avant 1789, au diocèse et au décanat de Tournai. Elle eut, pendant la Terreur, trois curés constitutionnels : Renoufe en 1791, Bigot en 1792, et J.-B. Delobelle, en 1796.

l'aide d'une serpe, que j'avais par hasard dans ma poche, le bois qui comprimait la balle, je la retirai, je la conservai toute ma vie comme un monument des dangers courus pendant ma mission.

Une autre fois, comme je portais le Saint-Viatique à une famille, je rencontre des ouvriers maçons qui accourent vers moi, en poussant des hurlements, et me menacent de me tuer si je ne fuis leur présence. Il pleuvait assez fortement, le sol était glissant, un chemin très-étroit et bordé de deux fossés, pouvait seul m'offrir un moyen de fuite. Je n'hésite pas. Ma peur augmente leur audace ; ils se mettent à me poursuivre, et allaient m'atteindre, lorsque le Ciel vint à mon secours d'une manière aussi étonnante que manifeste. Une horripilation totale m'agitait, et mes genoux allaient fléchir, lorsque s'élança d'une chétive cabane, qui se trouvait à quinze pas de nous, un énorme chien qui, passant près de moi sans me faire le moindre mal, va saisir par la gorge, le plus effronté de ces brigands. Celui-ci, agité d'une frayeur soudaine, ne sait plus, pour se débarrasser de cet athlète inattendu, retrouver le bâton qu'un instant auparavant il levait sur la tête d'un ministre de Jésus-Christ.

S'étant débarrassé, non sans peine, de cet incommode agresseur, le scélérat et ses dignes compagnons prirent la fuite ; car quelques femmes, qui avaient vu de loin ce qui se passait, accoururent à travers les champs, avec des fourches et des bêches, pour les punir de m'avoir assailli.

La chose se passa encore fort heureusement sans effusion de sang. Après m'être remis de ma course et de ma frayeur dans cette humble chaumière, d'où le Seigneur avait si visiblement envoyé à mon secours, je m'acheminai vers celle qu'il réclamait mon saint ministère, et j'y passai la nuit consolant les moribonds. Je récitai, dans l'effusion de ma reconnaissance le psaume : *Qui habitat in adjutorio*

Allissimi, où il est dit : *quoniam ipse liberavit me de laqueo venantium, et a verbo aspero* ; verset que je trouvais si applicable à ma position. Le lendemain, à l'aube du jour, je revins chez mon hôte ; ma présence lui causa une joie extrême, car ayant eu connaissance du guet-à-pens dont j'avais failli être victime, et ne me voyant pas revenir, il craignait qu'il ne me fût arrivé quelque malheur. Heureusement il n'en était rien, et je fus on ne peut plus sensible aux témoignages d'amitié qu'il me donna.

On voit, d'après cette aventure, que je préférerais de courir tous les dangers possibles plutôt que de refuser les secours spirituels que mon état me donnait le droit de conférer.

Cependant le domestique du meunier et sa secte impie, qui me persécutait sans cesse, et que rien ne pouvait intimider ni refréner, poussait l'audace jusqu'à m'insulter dans le temple. Cet excès d'audace lui suscita des ennemis. Des femmes, indignées de me voir tous les jours aux prises avec ce misérable, vinrent me trouver, me proposant de s'en défaire violemment, ou de le mutiler en le précipitant du haut de son moulin. Mais, bien qu'il fût mon plus cruel antagoniste, je repoussai, comme elle devait l'être, cette proposition révoltante, avec indignation, et je défendis de la manière la plus expresse et la plus énergique que l'on attentât à ses jours. Je n'eus pas peu de peine à persuader à ces femmes, qu'il est du devoir de tout bon chrétien de prier pour ses ennemis, de faire descendre les miséricordes de Dieu sur eux et sur tous ceux qui, nous persécutant et s'attachant à notre perte, avancent notre salut ; et je finis par les prier de ne pas empêcher en quelque sorte, les prémices de mon martyre.

Cédant à mes instances et suivant mes conseils, ces femmes laissèrent vivre le meunier. Leur conduite modérée

et leur abstention de tout mauvais traitement me servirent mieux que si elles m'en eussent débarrassé, en supposant que cela fût permis. En effet, je n'aurai pas manqué d'être la première victime des mauvais traitements exercés sur lui, car, bien que je les eusse détournées, on ne l'aurait pas cru, on m'aurait considéré comme le moteur et la cause impulsive qui les aurait fait agir, et alors toute la colère des associés du meunier s'appesantissant sur moi, j'eusse peut-être payé de ma tête, un bras ou une jambe qui lui aurait été mutilé.

Je ne voulais point d'un semblable marché, que ma conscience d'ailleurs repoussait, me paraissant plus préjudiciable qu'avantageux. J'ignore si le meunier eut vent de cette disposition des esprits, il parut vouloir se calmer, et me laissa tranquille quelque temps.

Mais ce n'était là qu'un calme trompeur et les chants fallacieux dont l'oiseleur se sert à la pipée. En effet, l'ayant aperçu, quelque temps après, venant vers moi sur les rives de la Marque, (1) petite rivière qui baigne cette contrée, ne croyant point d'ailleurs à la réconciliation, ni à des sentiments plus modérés de la part de notre homme, et craignant que si je me mettais entre lui et la rivière, il ne m'y poussât, je ne pris conseil que de la prudence et je gagnai un champ de blé pour éviter tout choc et tout malheur. Bien m'en prit, car à peine avais-je fait quelques pas à travers champs, qu'il se mit à vociférer. Ayant la peau lisse et l'ouïe dure aux injures, je simulai de ne rien entendre.

On croira peut-être que j'étais fort effrayé de toutes les attaques auxquelles j'étais en butte : on se trompe ; à la

(1) La Marque prend sa source à Mons-en-Pévèle, et se jette dans la Deule, à Marquette, à une lieue, Nord de Lille.

vérité je ne désirais pas la mort, mais je ne la craignais pas. Cependant, les sentiments de la nature ne se faisaient pas toujours entendre dans les moments d'attaque où je faillis tant de fois perdre la vie. Dans mes missions fatigantes et périlleuses, dans ces courses continuelles, je n'avais qu'un but : la gloire de Dieu, et la conservation ainsi que le triomphe de notre divine religion. Pour y atteindre, ici, je cherchais à ramener les schismatiques à l'unité de la foi ; là, je fortifiais les catholiques contre les dangers de la séduction ; toujours je combattais les impies et les incrédules dont les maximes s'étaient glissées jusque dans la cabane du pauvre, et quand s'en présentait l'occasion, je cherchais les moyens de toucher les prêtres jureurs, (1) et de les amener à la pénitence. Que de larmes j'ai versées sur ces malheureux frappés d'aveuglement et assaillis par l'esprit de l'erreur !

La nature a sur tous les hommes, un empire que l'on ne peut pas toujours secouer, mais quand on est entièrement soumis aux décrets de la Providence, quand on est résigné à toutes ses volontés, on marche d'un pas tranquille à la mort. Ce fut cette disposition d'esprit qui soutint mon courage dans toutes les circonstances difficiles où je me suis trouvé. Dans l'imminence du danger, je me disais : « Qu'il soit fait, ô mon Dieu, selon votre volonté ! »

Un seul récit encore, et je délivrerai mes lecteurs de l'importun meunier et de ses infâmes adhérents.

Un soir que je revenais dans ma commune, et soupçonnant quelque embûche de la part de nos furibonds patriotes, j'avais cru prudent de me faire accompagner par un jeune

(1) On appelait prêtres jureurs, ceux qui avaient prêté le serment à la constitution civile du clergé.

fermier, à la mère duquel j'étais allé administrer le Saint-Viatique.

Arrivés à peinc à mi-chemin, nous fûmes assaillis par des forcenés qui nous accablèrent de coups de bâtons et de pierres; nous aurions infailliblement péri, si ce jeune fermier, dans la fleur de l'âge et d'une stature vraiment herculéenne, ne se fût vaillamment défendu avec une fourche qu'il avait arrachée des mains des brigands. Néanmoins il reçut à la figure une large blessure, d'où le sang coulant en abondance, avait imprégné tous ses vêtements. Les assassins ne furent pas même inquiétés, tant il y avait de justice dans ce beau siècle de liberté et d'égalité.

Ce que n'auraient pu opérer les rodomontades de tous mes ennemis déchainés, un simple édit du représentant Perrin-des-Vosges (1) l'obtint.

Ce magistrat étant venu en mission nationale à Lille, où les méchants l'engagèrent à repousser de leur sol les Ministres Belges comme perturbateurs, ordonna à tout prêtre Belge de quitter le territoire du département du Nord, dans les trois jours après la publication de l'édit, qui était du 3 septembre.

Cette mesure à laquelle je ne pouvais m'attendre, vint entraver mes projets. Les enfants que je me proposais d'ad-

(1) Perrin-des-Vosges était négociant à Épinal, au moment de la révolution dont il adopta les principes avec chaleur. Élu au conseil des Cinq-Cents, il monta souvent à la tribune pour signaler comme perturbateurs de son département les prêtres réfractaires et les déportés rentrés. Pendant le cours des différentes missions dont il fut chargé dans les départements des Ardennes, du Nord et du Pas-de Calais, on n'eut pas trop à se louer de sa conduite. Il est mort en 1815. — *Note de M. Chotin.*

mettre à la première communion étaient suffisamment instruits pour la faire. Le temps pressait, j'écrivis à Lille pour obtenir que la publication de cet édit fût différée pour la commune d'Anstaing : ma demande resta sans réponse comme sans succès. Forcé d'obéir à la loi, je m'y soumis.

Cette décision, provoquée par la bagarre de Saint-Maurice, à Lille, ouvrage de l'imprudence de Monsieur Cuitte, prêtre Belge (1), ne tarda pas à être connue à Anstaing des ennemis de la religion et des miens en particulier. Ce fut pour eux un sujet de joie, ils triomphaient en quelque sorte. Ceux des habitants qui m'étaient hostiles, se rendirent bientôt, le meunier à leur tête, chez le procureur de la commune, pour s'enquérir si l'édit de Perrin-des-Vosges lui était parvenu, et du jour où il se proposait de le faire publier, insistant avec force pour qu'il reçût son exécution le plus tôt possible, le menaçant de le dénoncer au pouvoir, comme soutien des perturbateurs du repos public, s'il ne le faisait exécuter dans le plus bref délai.

Ce magistrat, qui était d'ailleurs assez facile et accommodant, à qui j'avais manifesté mon projet, et le désir de faire faire aux enfants leur première communion avant mon départ du village, osa nier avoir reçu la moindre instruction du gouvernement relative aux prêtres Belges, et leur fit croire qu'il enverrait le lendemain, son secrétaire à Lille, pour y prendre des ordres. Son but unique, comme on

(1) Ayant été envoyé en mission à Lille, M. Cuitte, conjointement avec plusieurs autres prêtres, voulut bénir l'église de St-Maurice. Mais le peuple s'étant rassemblé et s'y étant porté en foule l'assailit à coups de pierres. Il ne dut son salut qu'à l'arrivée subite de la municipalité et de la force armée. M. Cuitte fut nommé curé de l'église de Notre-Dame, à Tournai, en 1803.

voit, était de temporiser. De mon côté, je pris mes mesures, et préparai ma jeunesse.

Le messenger étant de retour, il n'y avait plus à reculer. Comme le procureur ne pouvait plus éviter la publication de l'édit, ni même la différer, il fit savoir qu'il le promulguerait le premier jour de publication, qui était le dimanche suivant.

Ce jour-là, j'avais, de grand matin, réuni à l'église tous les enfants. Après leur avoir fait une courte allocution, comme il est d'usage en pareille circonstance, je les fis approcher du banc de la Sainte-Table. La Messe finie, je leur dis que pour me conformer aux lois, je me retirais en Belgique ; des larmes leur témoignaient combien il m'en coûtait de me séparer d'eux, peut-être pour toujours. Je leur communiquai toutefois l'espoir de les revoir dans des temps plus heureux. Je les exhortai à invoquer sans cesse la Vierge, dont on célébrait, ce jour-là, la Nativité. Le lendemain je célébrai un obit solennel, et le surlendemain, qui était le jour fatal, je partis de grand matin, accompagné de mon hôte, estimable citoyen, le sieur Van de Voorde. J'étais souffrant : un échauffement me travaillait depuis plusieurs semaines.

Ainsi finit ma première mission, le 12 Septembre 1795. Un prêtre français, M. Fourmentel, fut, en ma place, envoyé en mission à Anstaing. A mon arrivée à Tournai, j'y retrouvai M. Cuitte et plusieurs autres missionnaires renvoyés de la France, par suite de l'arrêté de Perrin-des-Vosges.



CHAPITRE III.

Deuxième mission de M. Charles à Anstaing.

L'année suivante, le 18 juin 1796, étant encore envoyé en mission, par le Vicariat de Tournai, à Anstaing, je fus me confiner à la campagne de M. Dubruil, bâtie au milieu d'un bois. (1) Ce vertueux vieillard avait rendu son habitation l'asile de tous ceux qui n'en avaient pas : les ecclésiastiques et les émigrés furent surtout l'objet de sa compassion.

Rien ne vint inquiéter ma solitude pendant le premier mois que je passai dans ce château. Mon hôte jouissant à juste titre d'une grande considération, commandait, par ses belles qualités, le respect à la population du village, et personne n'aurait osé se permettre quelque acte de brutalité envers le prêtre, à qui il se plaisait à donner l'hospitalité.

D'un côté, si j'eus moins à me plaindre que l'année précédente des procédés des habitants, j'eus aussi moins à me

(1) *Note de M. Charles* : « La seconde fois que le Vicariat de Tournai m'envoya en mission, comme je faisais quelque représentation à M. Gosse, pour m'y résoudre il me dit : N'avez-vous pas une pension à Anstaing? — Elle était digne d'envies sans doute cette pension, qui consistait à recevoir chaque jour des avances, des insultes, et des outrages, et toute espèce de mauvais traitements.

Un autre jour, ce même M. Gosse croyant voir en moi une certaine répugnance à aller en mission, me dit : Craignez-vous quinze jours de prison? Voyez M. Dujardin; il en est sorti triomphant. Il est si glorieux d'avoir souffert pour la Religion! — Une détention de deux ans, dans une prison humide, malsaine, affreuse, a prouvé sans doute que ce que je craignais le moins, était la privation de ma liberté, et que je fus toujours prêt à tout souffrir pour la sainte Religion dont j'ai l'inappréciable bonheur d'être Ministre. »

lour des autorités civiles du canton, qui ne cessèrent de me tracasser et de me susciter mille embarras, jusqu'au deuxième jour de décembre. Tous les quinze jours, le canton de Lannoi m'envoyait des lettres menaçantes ou des gendarmes pour m'appréhender au corps. Par précaution, je délogais souvent. Les motifs qui faisaient croire aux autorités cantonales qu'elles étaient autorisées à agir avec tant de rigueur, c'est que je n'étais pas inscrit sur leur registre, mais moi, je prétendais que pour exercer librement le culte catholique, il me suffisait d'y être autorisé par le tribunal correctionnel de Lille.

Cette administration cantonale de Lannoi était composée de furibonds patriotes, qui, pour la plupart, n'offraient pas de très-grandes garanties morales; et ce qui me fit croire qu'elle était plus disposée à me nuire qu'à me protéger, c'est que m'étant un jour présenté à son assemblée, j'eus peine à me soustraire à une grêle de pierres, qu'à l'instigation de ses membres, sans doute, on fit pleuvoir sur moi. J'ai toujours cru qu'ils n'avaient recouru à cette espèce de guet-à-pens que pour se débarrasser de ma personne. Quant aux municipaux d'Anstaing, le Maire et l'adjoint craignaient plus pour eux-mêmes que je ne craignais pour moi. Leur pusillanimité allait si loin qu'ils n'osaient me rendre visite, dans la crainte de se compromettre!

Cet état de gêne, de malaise moral, était bien fait pour me tourmenter. Afin d'en sortir, je me décidai à consulter le commissaire du gouvernement, à Douai. (1) Ce fonctionnaire me fit répondre de manière à dissiper mes craintes. La personne que je lui avais envoyée, était étrangère à la

(1) Douai, sur la Scarpe, à 26 kil. de Cambrai, 33 de Lille et 230 de Paris, est le chef-lieu du 6^e arrondissement du département du Nord. Douai dépendait, avant 1789, du diocèse d'Arras.

commune. C'était un procureur de Lille, homme adroit et discret. Je voulais m'assurer s'il était vrai que le département eût transmis au canton de Lannoi l'ordre d'expulser les ministres Belges comme perturbateurs du repos public. Le Commissaire du Gouvernement eut la bonté de me faire savoir que jusqu'alors le canton n'avait point été chargé de mettre de tels ordres à exécution; ce qui me rassura un peu, car, à la première nouvelle de cette prétendue résolution prise par le département, je m'étais caché pendant trois jours.

Quoique l'autorité cantonnale fût instruite de ma démarche près du commissaire du gouvernement à Douai, et qu'elle sût que je savais pertinemment que les prétendus ordres étaient controuvés, elle poussa néanmoins l'audace jusqu'à m'envoyer une seconde lettre, dans laquelle elle renouvelait ses menaces de prise de corps contre moi et contre l'agent. Cette lettre me fut remise un dimanche matin; je n'en célébrai pas moins le sacrifice de la Messe, et je gagnai ensuite ma retraite.

Depuis longtemps on ne sonnait plus les cloches de la paroisse; le faire c'eût été s'exposer à une année de prison, et même à la déportation, car une loi du 11 avril de la même année interdisait, sous ces peines sévères, l'usage des cloches et toute autre espèce de convocation publique pour l'exercice du culte.

Je communiquai à l'agent la nouvelle lettre comminatoire que j'avais reçue, en lui conseillant d'y répondre honnêtement. Il s'y refusa, alléguant que de tels lions ne pouvaient être adoucis, et que des paroles honnêtes eussent été des paroles inutiles. Force fut donc d'écrire au commissaire du gouvernement et de lui envoyer un exprès, afin d'avoir une prompte réponse. Le commissaire nous fit savoir verbalement que nous n'avions rien à craindre pour notre sûreté personnelle *jusqu'à décision contraire*.

Cette réponse, que je leur fis connaître, parut calmer quelque peu la fureur de nos ennemis. Voyant qu'ils ne pouvaient s'emparer de ma personne, ni par ruse, ni par force et menaces, il se décidèrent enfin à me donner quelque repos ; le calme régna jusqu'au 18 août. Passé ce jour jusqu'au mois de décembre, ils ne cessèrent d'ourdir de nouvelles intrigues, d'imaginer de nouveaux prétextes pour nous inquiéter, prétendant, tantôt que notre soumission, pour être légale, devait être faite personnellement devant eux, tantôt qu'à eux seuls appartenait le droit de délivrer des passe-ports, et qu'ils ne pouvaient eux-mêmes en donner qu'à des citoyens qui avaient habité l'ancienne France pendant un an consécutif, et qui, pour preuve de civisme, ne seraient point sortis de la commune où ils avaient établi leur domicile (1).

(1) On jugera de cette administration par l'arrêté suivant concernant les prêtres en mission dans le canton de Lannoy.

Extrait du registre aux délibérations de l'administration municipale du canton de Lannoy.

« Nous, président et administrateurs municipaux du canton de Lannoy, informés que des agents et adjoints des communes de notre arrondissement ont admis inconsidérément à faire la déclaration de soumission aux lois de la république, des ci-devant prêtres délégués par des ministres du culte catholique (: qu'ils reconnaissent pour leurs supérieurs :) et dont la résidence n'est plus dans la république, des prêtres ou réfractaires, ou déportés, ou émigrés, ou enfin d'autres dont les papiers ne sont point selon les lois, comme il conste par ceux d'Annappes, d'Anstaing et d'Ascq, qui, à l'exception de ce dernier, se sont soustraits par une prompte fuite aux poursuites de la justice.

Considérant que ces fanatiques sont souvent munis de faux passe-ports et de faux certificats de résidence, qu'ils ont obtenus par séduction ou corruption de quelques administrateurs perfides ou infidèles, et que les lumières nécessaires pour en connaître la validité et la légalité, se trouvent sans contredit, plutôt dans le sein d'une administra-

Tant de haine de la part des chefs du canton nous avait

tion, que dans un seul de ses membres, le plus souvent facile à l'erreur ou à la séduction.

Considérant en outre que la doctrine de ces missionnaires étrangers ne tend qu'à diviser les citoyens entr'eux, à désunir les familles, à provoquer au repentir les hommes qui ont concouru à l'établissement et au maintien de la république, à annoncer comme criminelles les ventes des domaines nationaux ci-devant possédés par le clergé et les émigrés, enfin à encourager les réquisitionnaires à rester dans leurs foyers, et les militaires à désertir leurs drapeaux, sous prétexte que ceux-ci, en combattant pour la république, combattent contre Dieu et sa religion.

Considérant pareillement qu'une doctrine aussi tyrannique et anti-républicaine a allumé la guerre de la Vendée, et produit, dans les communes qu'ils souillent de leur présence; une désunion scandaleuse, des disputes, des querelles, et des combats, entre les citoyens uniquement divisés d'opinions, par l'influence qu'ils exercent sur les consciences au nom de la Divinité.

Considérant enfin qu'il est urgent d'arrêter les troubles et les malheurs qui nous menacent, ainsi que de fermer la porte aux plus implacables ennemis du gouvernement républicain.

Nous, administrateurs susdits, après avoir ouï le Commissaire du Directoire exécutif, avons arrêté et arrêtons qu'aucun ci-devant prêtre non-domicilié dans ce canton, ne pourra exercer les cérémonies de son culte, dans les églises des communes qui en sont dépendantes, qu'au préalable il ne se soit présenté à l'administration municipale, pour y faire la déclaration de sa soumission aux lois de la république, et y administrer les passeports et certificats de résidence dont il est porteur; arrêtons également que les agents et adjoints des communes tiendront une main sévère à l'exécution des dispositions ci-dessus, sous la peine d'être dénoncés à l'autorité supérieure, comme rebelles aux lois de la république; arrêtons enfin que la présente délibération sera publiée et affichée dans toutes les communes respectives de ce canton.

Fait en la séance publique de l'Administration municipale du canton de Lannoy, du quatre messidor an 5^e. Présents : Les président et administrateurs en nombre compétent pour délibérer.

Pour copie conforme :

J. CORDONNIER, *Président.*

MEURICE, *Secrétaire.*

fait consigner aux portes de Lille, où nous nous gardâmes bien de nous présenter dans la suite. La dernière fois que je m'étais rendu dans cette ville, j'avais eu une scène assez vive avec le citoyen Raoux, (1) intrus de Marcq-en-Barœul, (2) et une avec le représentant Durenty. Ce même jour devait nous être bien fatal ; car en revenant le soir à Anstaing avec le greffier, et ayant dirigé nos pas à travers les villages, pour éviter ainsi les insultes de la grand'route, nous apprîmes bientôt qu'il se formait un groupe d'ouvriers mal intentionnés qui nous forcèrent à rebrousser chemin.

Sur ces entrefaites, mon hôte quitta son château pour aller demeurer à Lille. Ne pouvant l'y suivre, je me vis forcé d'aller me reléguer dans une chaumière avec une vieille de quatre-vingts ans, qui me rendit tous les services dont elle était encore capable à son âge.

J'y avais à peine passé quelques semaines, que je m'aperçus qu'un long séjour dans cette demeure était impossible, et que ma tête n'y était pas en sûreté. En effet, mon lit était placé dans une petite chambre, près d'une fenêtre à travers laquelle on eût pu facilement passer le bras, et m'égorger impunément. Le chemin, sur lequel cette fenêtre prenait jour, était fort fréquenté, et souvent, pendant la nuit, j'entendais des vociférations et des blasphèmes. C'étaient nos ennemis qui revenaient souls du cabaret, et qui, selon leur crapuleuse habitude, m'abreuyaient d'insultes et d'outrages. Les choses étant ainsi, je me décidai à

(1) Le citoyen Raoux fut remplacé peu de temps après par un autre constitutionnel, le citoyen Goffart.

(2) Marcq-en-Barœul, sur la Marque, village populeux du département du Nord, à 10 kil. de Tourcoing, 4 de Lille, 39 de Douai. Cette paroisse appartenait, avant 1789, à l'évêché de Tournai.

quitter le village pour retourner à Tournai. J'exécutai mon projet le 22 octobre, et je priai, à mon arrivée, mes supérieurs, d'y envoyer quelqu'un pour me remplacer, s'il était possible. M. Vanhasendonck (1) y envoya M. Robert (2) que je revis quelques années après à la prison des Ecossais. Celui-ci ayant été refusé de la municipalité, je me décidai à prolonger ma mission, et j'y restai jusqu'au deux décembre. Alors voyant que mes supérieurs ne voulaient ou ne pouvaient me remplacer, et ma santé étant épuisée de veilles, de travaux et de privations de toute espèce, je me retirai.

Personne ne fut envoyé pour me remplacer à Anstaing. M. Chuffart (3) ou M. Destombes (4), qui était à Lesquin (5), y célébraient alternativement la messe les dimanches et les jours fériés.

Ainsi finit ma seconde mission, pendant laquelle, vivant dans le silence des bois et uniquement occupé du salut des fidèles, j'avais ignoré les grands événements qui se passaient en France, les victoires que Bonaparte, récemment appelé au commandement en chef de l'armée d'Italie, remportait à Montenotte, à Millesimo, à Mondovi, à Lodi, à Castiglione, à Roveredo, à Arcole et à Rivoli.

Nous n'étions pas cependant dans la même ignorance de

(1) M. Van Hasendonck exerçait les fonctions de vicaire-général du diocèse de Tournai.

(2) Missionnaire ambulant de Tournai.

(3) M. Chuffart n'est pas mentionné par M. Leglay dans son *Came-racum Christianum*.

(4) M. Destombes mourut à Lille quelques années plus tard.

(5) Lesquin, village du département du Nord, à 7 kil. de Séclin, 8 de Lille, et 29 de Douai, appartenait, avant 1789, au diocèse de Tournai. L'intrus s'appelait Flamand.

tout ce qui pouvait tourmenter le clergé et nous en particulier. Ainsi on ne manquait pas de nous apprendre tous les arrêtés pris contre les ecclésiastiques, tels que celui du 16 Avril, qui prononçait la peine de mort contre les provocateurs à l'anarchie et à la royauté, noms sous lesquels on désignait particulièrement les prêtres.

CHAPITRE IV.

Troisième mission de M. Charles à Anstaing. Il va ensuite à Annappes; il y est pris et emmené à Lille, puis transféré à Douai.

Le 6 Mai 1797, à la prière de M. Poutrain (1), qui avait reçu l'ordre de purger de sa présence le sol de la juridiction de Lannoi, sous peine d'incarcération, je partis de nouveau pour Anstaing. Je voyageai toute la nuit, me hâtant d'arriver dans cette commune, où j'ignorais s'il m'aurait été permis de célébrer. Il est à remarquer que le nom de Poutrain n'avait pas même été décliné dans l'ordre qu'il avait reçu, mais il y était désigné sous la vague dénomination de prêtre belge *fanatisant*. C'est ainsi que l'on qualifiait à cette époque les citoyens belges de la religion catholique Romaine.

La qualité de prêtre belge, qui m'était commune avec M. Poutrain, m'exposait aussi bien que lui à être incarcéré,

(1) M. Poutrain avait d'ailleurs une mauvaise santé; il mourut, paraît-il, environ un an après son retour à Touzmai.

par conséquent j'étais exposé aux mêmes dangers en encourageant les mêmes peines. Ces considérations ne purent ralentir mon zèle, ni m'empêcher de me rendre à mon poste; d'ailleurs l'intérêt de la religion m'y appelait et dès lors mon devoir était d'y aller.

Arrivé le lendemain de grand matin, je fus aussitôt chez l'agent pour le consulter. Il m'apprit que dans une conférence que l'adjoint et le secrétaire avaient eue avec lui, il avait été résolu de ne plus admettre de prêtre belge; néanmoins il me dit que si je voulais célébrer les offices le dimanche, ils l'auraient, quant à eux, toléré, mais sans entendre être responsable de ce qui aurait pu arriver du dehors. Cet entretien, comme on le voit, n'avait rien de rassurant, et je pris des précautions. Le dimanche suivant, avant de célébrer la messe, je plaçai des vedettes, dès les quatre heures du matin, sur le grand chemin qui conduit à Roubaix, (1) afin d'être prévenu de l'arrivée des gendarmes que l'on aurait pu envoyer de cette ville sur les ordres du canton de Lannoi. Le même jour, après avoir chanté les Vêpres, et donné aux fidèles la bénédiction du Saint-Sacrement, je me retirai. Les parpaillots triomphèrent (2) de mes craintes, mais les hommes honnêtes, les amis de l'ordre et de la religion gémissaient sur ma position. J'allai passer la nuit dans une autre maison que celle où le prêtre allait ordinairement loger, afin de donner le change à mes ennemis et d'éviter ainsi leurs invectives et leurs filets.

(1) Roubaix, ville du département du Nord, à 11 kil. de Lille, 44 de Douai, appartenait, avant 1789, au diocèse de Tournai.

(2) On appelait parpaillots, en quelques endroits de la France, les calvinistes. Dans le langage familier ce mot signifie impie. C'est ce dernier sens que M. Charles lui attribue.

Pendant tout le temps que je passai dans cette mission, je ne sortais que la nuit, accompagné d'un jeune homme qui m'était entièrement dévoué. Bien que je fusse animé du plus grand désir de servir les fidèles, j'usai aussi de précautions pour échapper aux mauvais traitements et aux persécutions de la foi, car les provoquer est parfois une imprudence.

Un soir que je revenais seul dans ce village, et voulant éviter un chemin qui me paraissait suspect, je me vis obligé de me jeter dans la Marque, petite rivière que je passai à la nage; par bonheur, les eaux étaient fort basses ce jour-là, car ne sachant que très-peu nager, j'aurais pu y perdre la vie.

Les détours que je devais faire pour éviter les endroits où je supposais que l'on aurait pu attenter à mes jours, allongeaient quelquefois ma route de quelques lieues.

Quoique je ne fisse pas un long séjour dans cette mission, à Anstaing, on se ferait difficilement une peinture exacte des propos infâmes, des grossières injures dont je fus assailli et des traitements barbares que j'y essayai, car ce n'était pas seulement à Anstaing que j'exerçais mon ministère, j'étendais mes travaux dans les lieux circonvoisins, volant partout où il y avait des malheureux à consoler, des pécheurs à entendre, et des faibles à soutenir.

Le vingt-six juillet, je quittai cette commune pour me rendre à Annappes, (1) village situé à quelques lieues de là.

Le Vicariat-général m'ayant laissé l'option entre ces deux communes, je n'hésitai point à choisir cette dernière, es-

(1) Annappes, village du département du Nord, à 8 kil. de Lannoi, 8 de Lille, 41 de Douai. Cette paroisse appartenait, avant 1789, au diocèse de Tournai. Elle eut pour curé constitutionnel le citoyen Boussemart.

pérant y trouver plus de tranquillité et de courir moins de danger. A mon arrivée, j'allai demeurer chez le magister, homme assez instruit, mais méchant et débauché, qui jurait et blasphémait le soir en proportion de ce qu'il avait bu le matin. Inutile de dire que je ne demeurai pas longtemps dans ce taudis immoral.

Sur ces entrefaites, le 18 fructidor (1) venait d'enfanter une nouvelle persécution contre les prêtres et les émigrés. Encouragé par les circonstances, et fidèle d'ailleurs à ses principes, le canton de Lannoï me refusa la permission d'exercer mon ministère; je me rendis à Lille pour consulter le tribunal correctionnel, persuadé que je pourrais l'exercer sous son autorité. Le tribunal désapprouva la conduite rigoureuse du commissaire du canton, m'engagea à bannir toute crainte, et à mépriser, par le silence, les lettres menaçantes qu'il m'avait adressées.

(1) Le coup d'état du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), exécuté par trois membres du Directoire, Barras, Rewbel et Larevellière-Lépeaux, contre le parti royaliste, rendit à la révolution le terrain qu'elle avait perdu depuis environ deux ans. Les lois récentes rendues en faveur des parents des émigrés furent abolies; les ci-devant nobles ou ennoblis furent privés pendant sept ans encore de l'exercice de leurs droits de citoyens. Le serment de haine à la royauté fut prescrit à tout fonctionnaire public, à quiconque voulait exercer des droits civiques. Enfin, pour mettre le comble à cette vaste réaction, les lois qui adouciaient le sort des prêtres, soit en abolissant à leur égard la peine permanente de la déportation, soit en leur rendant le titre de citoyens français, furent révolutionnairement abrogées, et le Directoire se vit investi du droit de déporter les prêtres qui lui paraîtraient devoir troubler la tranquillité publique; les cultes furent déclarés libres, mais aucun prêtre ne pouvait exercer son ministère qu'après avoir prêté serment de haine à la royauté, et d'obéissance aux lois de la République.

Je revins satisfait, le tribunal m'ayant promis de me protéger, pourvu d'ailleurs que j'observasse les lois ; de retour à Annappes, je continuai mes fonctions jusqu'à l'arrivée des gendarmes.

Le lendemain, nous allâmes, l'agent et moi, trouver la municipalité du canton de Lannoi. Meurice, intrus du même endroit, son secrétaire, refusa de mettre le visa à mes actes, prétextant que le secrétaire n'avait pas qualité pour le faire, et qu'au président seul appartenait le droit de viser mes papiers.

M'étant adressé au président Cordonnier, j'éprouvai le même refus : un même motif sans doute les faisait agir. Je me présentai de nouveau chez le secrétaire Meurice, et lui laissai, contre un reçu, mon acte de déclaration de soumission.

Toutes ces démarches, dont le but était de me mettre en règle vis-à-vis des autorités cantonales, relevèrent un peu mon courage, et je regagnai Annappes avec un peu plus de confiance. A mon grand étonnement, je reçus le lendemain, c'était un samedi, une missive du secrétaire Meurice, et une autre du commissaire Bonnair, prêtre ex-génovéfain, par lesquelles j'étais sommé de comparaître devant eux, pour me justifier d'intentions suspectes, et pour les mettre à même de juger de l'authenticité de l'autorité qui avait délivré mon acte de résidence et les autres pièces dont je me prévalais. Je ne crus pas devoir me rendre à leur sommation. Je fis défaut, soupçonnant là quelque anguille sous roche. Le lendemain, ayant reçu mes lettres de la police correctionnelle de Lille, je célébrai mes offices le dimanche suivant. C'est ainsi que dans ces temps de troubles religieux et politiques tout à la fois, les autorités civiles, agissant par des impulsions et des motifs opposés, transmettaient des ordres contradictoires, les uns autorisant la résidence, les autres, l'expulsion.

Il y avait à peu près un mois que je demeurais chez le magister. Fatigué d'un pareil commensal, je résolus de le quitter. Les observations, les réprimandes que je lui avais faites, n'avaient produit aucun effet, et rien n'avait pu le faire changer de conduite. La mère de ce malheureux, par un excès d'indulgence bien condamnable, contribua à le conduire au tombeau. La débauche et les dérèglements le moissonnèrent à la fleur de l'âge, quelque temps après ma sortie de chez lui.

J'allai demeurer, du consentement de l'agent, chez un certain Monsieur Delannoy, vieillard d'une grande probité et de mœurs édifiantes. Je fus tranquille chez lui jusqu'à la mi-septembre. Mais la nuit du 15 a été pour moi une nuit fatale, et je pus dire avec le poète Ovide :

- *Quam subit illius tristissima noctis imago*
- *Labitur ex oculis nunc quoque gutta meis.* »

Depuis longtemps, l'apparition d'un gendarme, la recherche d'un municipal, ou seulement un faux avis donné de bonne foi, suffisaient pour me faire changer d'asile, et le plus souvent au milieu des ténèbres de la nuit.

C'est ici que va commencer cette chaîne de malheurs dont tous les anneaux ont formé une détention de plusieurs années.

Vers minuit, (c'était le 15 septembre 1797), une personne vint me prévenir de la part de l'agent, qui revenait de la séance du canton, qu'il n'y avait pas une minute à perdre, si je voulais éviter d'être pris par les gendarmes, qui étaient en marche avec l'ordre de m'arrêter. Cette nouvelle inattendue, reçue pendant la nuit et sous un ciel ténébreux, avait quelque chose de sinistre que l'on conçoit sans peine. Cependant elle ne me troubla point, parce que les événements qui venaient de se passer à Paris, m'avaient en quelque sorte préparé. Les résultats du 18 fruc-

tidor étaient connus. Le Directoire venait de condamner deux directeurs, (1) cinquante députés (2) et cent quarante-huit individus, dont la plupart étaient des personnages de grande distinction et revêtus d'un caractère public, à être déportés dans les déserts de l'Amérique. Ce désert d'exil était pour presque tous un arrêt de mort, car sous le ciel brûlant et meurtrier de la Guyane, la mort, pour les déportés, devait être lente, mais certaine. (3)

Le Directoire avait aussi adopté de fortes mesures de salut public, ainsi qu'il les nommait lui-même, afin de consolider son autorité. On parlait encore du massacre de plusieurs membres du conseil des Cinq-Cents, (4) de sang répandu à Paris, de la victoire que les Jacobins avaient remportée, de l'annulation de plusieurs assemblées primaires, entre autres celles du département du Nord ; mais ces bruits étaient sans fondement, surtout en ce qui concerne les massacres, car pendant tout le temps que dura cette crise, la basse classe du peuple, qui ordinairement prenait une part si active dans de semblables occasions, resta cette fois parfaitement tranquille, et ne commit aucun excès.

(1) Carnot et Barthélémy. — *Note de M. Chotin.*

(2) Les historiens de la Révolution française disent que soixante-cinq députés furent alors condamnés à la déportation.

(3) L'histoire nous apprend qu'ils furent traités avec la plus grande barbarie, et pendant leur traversée, et lorsqu'ils furent arrivés au lieu affreux de leur débarquement et de leur bannissement. Un effet bizarre de leur destinée fut de trouver sur cette même terre de leur exil plusieurs de leurs anciens ennemis, les Jacobins, maudissant leur sort et les hommes. — *Note de M. Chotin.*

(4) On appelait ainsi une des deux assemblées législatives, en France, sous le Directoire.

J'étais donc préparé, et perçais dans l'avenir avec une sombre frayeur. Après avoir remercié l'expres que l'agent m'avait envoyé, je lui dis : « Annoncez à M. l'agent que je suis très-sensible aux soins qu'il a pour moi, et que je vais prendre des mesures pour partir aussitôt. »

Je m'habillai à l'instant, courus à l'église sans lumière avec la demoiselle de la maison ; je mis dans un sac tous les objets précieux ; tels que vases sacrés, calices, etc., et je les déposai chez mon hôte où je les serrai dans un coffre.

A peine étais-je rentré que la maison est cernée par des patriotes et des gendarmes qui frappent à la porte à coups redoublés. On leur ouvre, et pendant qu'ils entrent, je cours au jardin, et pour leur échapper, je me dispose à franchir une haie de six pieds de hauteur.... mais que vois-je ? des soldats et des gendarmes en grand nombre. Je me précipite vers un autre endroit, même obstacle à mon évasion.

Par un bonheur inoui, une petite porte, donnant sur la campagne, n'était point gardée ; je m'élançai, et mes gardiens s'étant portés vers un autre endroit, je profite de leur éloignement pour m'échapper.... L'obscurité de la nuit protégea ma fuite miraculeuse, car j'étais si près d'eux quand je leur échappai, que j'entendis distinctement ces mots : « Tu as beau faire, c.... tu n'échapperas pas aux bleus. » On désignait ainsi, à cette époque, les ennemis du trône et de l'autel. Cette troupe tira quelques coups de fusil sans m'atteindre. Après une course de dix minutes à travers la campagne, je me reposai dans ce même bois où, deux années auparavant, j'avais failli perdre la vie. Longtemps encore j'entendis dans le bois les cris de ces forcenés, qui brisèrent tout dans la demeure de mon hôte, qu'ils accablèrent, ainsi que sa fille, d'insultes et de mauvais traitements.

Le crépuscule ne se fut pas plus tôt répandu dans la campagne, que je quittai mon gîte pour m'acheminer vers Ascq, (1) afin de prendre quelque nourriture chez mon confrère, M. Bonnet, (2) curé de ce village ; mais il était parti la veille. Je tournai mes pas vers Camphin. M. Laurent, (3) que l'on m'avait dit pris la même nuit, informé de ce qui se passait, faisait ses préparatifs. Là, après avoir chauffé mes habits, qu'une brume froide et épaisse avait pénétrés, et refait mes forces épuisées, nous nous mîmes en route pour Tournai, où nous arrivâmes le lendemain à la nuit tombante.

Je retournai fréquemment à Annappes célébrer la messe et administrer les Sacrements dans une maison particulière, où m'arriva enfin l'événement que je vais rapporter et qui me valut une détention de plusieurs années. J'aurais prému-ni longtemps encore les habitants d'Annappes et des villages voisins contre les maximes les plus corrompues et les plus perverses, et les aurais retenus par mes exhortations, auxquelles ils s'étaient jusqu'alors montrés dociles, si un traître n'eût fait cesser mes travaux, en me dénonçant aux autorités révolutionnaires.

Je rapporterai les faits dans toute leur simplicité.

Un ouvrier de cense, dont le maître témoignait beaucoup de froideur et d'indifférence pour la religion catho-

(1) Ascq, village du département du Nord, à 8 kil. de Lannoi, 8 de Lille, 41 de Douai, appartenait, avant 1789, au diocèse de Tournai. Il eut pour curés constitutionnels A. Soyez, et P.-J. Lemaire.

(2) M. Bonnet n'est pas indiqué comme curé d'Ascq, par M. Le Glay, dans son *Cameracum Christianum*. Il fut envoyé à Ascq lors de l'émigration de M. Favier. Celui-ci redevint curé de son ancienne paroisse, en 1802.

(3) M. Laurent a été aussi omis par M. Le Glay.

lique, cherchant depuis longtemps à me nuire, avait machiné avec quelques furibonds patriotes, un complot dont la réussite fatale devait nécessairement les délivrer de ma présence en m'envoyant en prison. Le coryphée de la secte infernale, ayant plusieurs fois échappé aux fers qu'il avait mérités, avait échoué jusqu'à ce jour dans ses entreprises criminelles contre moi. Pour mieux réussir, il met en jeu cette fois la religion dont il se fait un manteau derrière lequel il trame ses projets homicides. Le ciel lui ayant donné un fils, le méchant me demande, par l'intermédiaire de son maître, que je veuille lui administrer le baptême. A la prière de ce fermier, que j'aurais dû mieux connaître, et qui n'avait de la probité que les apparences, je fais répondre que le soir, vers 6 heures, j'aurais procédé au baptême du nouveau-né.

Les choses étant ainsi arrêtées, le traître s'assemble avec les siens au cabaret S'-Pierre, qui se trouvait vis-à-vis de l'humble demeure que j'avais convertie en temple. Peu après il se présente, et je confère le Sacrement. La cérémonie terminée, le nouveau Judas veut me faire accepter quelques sous que je refuse ; il insiste, et cédant à ses perfides instances, j'accepte, à mon insu, le gage de la victime. J'avais assez légèrement admis le parrain, qui était dans un état d'ivresse assez prononcé.... enfin j'avais fait tout ce que je pouvais faire d'après la loi du 7 Vendémiaire. Ils sortent, et je me retire paisiblement dans ma chambre, sans me douter de l'orage qui s'amoncelait sur ma tête.

Pendant que je me livre au repos, les scélérats, engagés par l'appât des récompenses promises, conduits et instigués par les furibonds patriotes du canton de Lannoi, emploient toute la nuit à rédiger les actes d'accusation les plus violents, parcourent tous les villages, se rendent à Lille, m'y dénoncent aux autorités révolutionnaires en me dépeignant

à leurs yeux sous les couleurs les plus défavorables. Celles-ci, de peur que la proie leur échappe, ordonnent au commandant de la ville, Dumontier, d'envoyer une compagnie de trente-six chasseurs à cheval pour arrêter un prêtre!...

Vers minuit, la troupe se met en marche, vient prendre les ordres du commissaire du canton, et se présente au point du jour à la porte de mon asile. C'était le 2 novembre, jour de funeste souvenir! Les satellites entourent trois maisons voisines de la mienne, qui leur sont désignées comme suspectes. Pendant que vingt-quatre chasseurs gardent les issues de ces trois habitations, douze autres descendent de cheval. Précédés d'un officier, le sabre au poing, ils se précipitent dans la demeure de mon hôte, à qui ils ne donnent pas le temps d'ouvrir la porte. L'officier, furieux comme un lion, se précipite le premier dans les appartements, cherchant la victime désignée à sa rage. Le pistolet d'une main, et de l'autre saisissant au collet, tantôt un vieillard aux cheveux blancs, tantôt sa fille, qu'un spectacle aussi insolite fait évanouir, il leur demande, l'œil en feu et l'écume à la bouche : Où est-il? Livre-nous le c.... ! A l'instant un jeune homme, bien digne que je décerne ici un solennel hommage à sa mémoire, (1) pénètre d'une maison voisine dans ma chambre, et m'engage à pourvoir à ma sûreté en me conjurant de fuir par le toit. J'aurais pu le faire facilement, mais, soit la crainte de causer la perte de mon hôte, soit la crainte de mauvais traitements si je venais à être arrêté et si je résistais plus longtemps, je des-

(1) *Noté de M. Charles.* — Il se nommait François Timmerman. Je le revis quinze ans après; il était marié, père de famille et jouissant du bonheur qu'il méritait.

cends, et me remettant entre les mains de l'officier, je lui dis : *Voici celui que vous cherchez, que lui voulez-vous ?* — *Qu'il me suive*, fut sa réponse. A l'instant, ses soldats, voyant que j'étais pris, se mirent à crier : *Vive la république !* Ces cris furent répétés par les chasseurs qui étaient à cheval en dehors, et qui brandirent leurs armes, sans doute en signe de joie. La victoire brillante et signalée qu'ils venaient de remporter, était bien digne de telles acclamations : un prêtre était au pouvoir de trente-six soldats !...

Toute la maison de mon hôte était en pleurs ; ils s'empressaient d'assouvir l'avidité de la soldatesque en lui fournissant des comestibles et des boissons, espérant par ce moyen des traitements plus humains pour moi. La demoiselle, à peine revenue à elle, est accablée d'injures et se voit l'objet des sarcasmes les plus dégoûtants. Sa physionomie était morne et silencieuse ; elle semblait frappée d'une stupeur qui la rendait comme étrangère à tout ce qui se passait autour d'elle. J'appris plus tard qu'une grave maladie, à laquelle elle avait failli succomber, fut la suite des frayeurs qu'elle avait eues à l'occasion de mon arrestation chez son père.

Pendant le temps que j'avais tardé à descendre, le sabre de ces forcenés avait pénétré dans tous les coins de la maison. Il est certain que si je me fusse caché quelque part, j'y eusse été découvert et même blessé.

Ne pouvant plus longtemps souffrir la vue d'un tel spectacle, je m'arrachai à cette scène déchirante, et laissai mon hôte et sa fille en proie à la plus profonde douleur : *Partons*, dis-je à l'officier, *je suis prêt*. Celui-ci commanda à sa troupe de monter à cheval, et l'on se mit en route. Il était environ sept heures du matin quand nous partîmes d'Annappes. Il tombait une brouée assez épaisse. Je marchais

à côté de l'officier républicain ; j'étais lié très-étroitement ; pendant le trajet, je fus accablé des plus grossières insultes, on me donna même des coups pour me forcer d'avancer plus vite. Enfin un brigadier poussa l'inhumanité jusqu'à proposer à son chef de m'attacher à la queue de son cheval, mais l'officier lui imposa silence. Pour moi, je ne laissai pas échapper la moindre plainte.

Vers midi, la troupe entra à Lille, où je fus présenté à la municipalité, au milieu des cris et des huées d'une populace immense qui se grossissa sur mon passage ; des hommes et des femmes revêtus à demi des haillons de la pauvreté et de la misère la plus profonde, se précipitaient au devant de la troupe, avides de me voir et d'apprendre les motifs de mon arrestation.

Cependant tout le monde ne se montrait pas aussi impassible que cette populace éhontée ; car une demoiselle me voyant près le pont d'Esquermoise, trainé par cette soldatesque au milieu des flots d'un peuple en délire, fut tellement saisie qu'elle tomba faible sur des poteries qui furent brisées et qu'elle dut payer deux écus. Plus tard elle me fit, en badinant, un reproche de ma rencontre, disant qu'à mon passage à Lille, je lui avais coûté deux écus. Elle exigea que pour l'indemniser de sa perte, j'en acceptasse quatre de ses mains. Je les reçus pour lui être agréable. Cette dame m'a honoré de son amitié jusqu'à la fin de ses jours.

Enfin, après avoir traversé une grande partie de la ville, on arriva à la prison criminelle, où l'on me jeta (c'est le mot) dans une grande chambre sans feu. Mes liens furent déliés. Je passai la nuit sur un mauvais grabat, après avoir pris pour toute nourriture, une demi-bouteille de vin que j'avais en poche. Oh ! que cette nuit mon sommeil fut léger !

Le lendemain, vers neuf heures du matin, un guichetier

vint m'annoncer que j'avais à me rendre chez le général commandant de la place. Deux fusillers m'escortèrent chez le général Dumortier qui logeait au palais de l'ancienne intendance. Ce fonctionnaire, qui fut, pour mon malheur, destitué quinze jours trop tard, était très-rebutant et très-sévère. Je ne laissai pas néanmoins de protester de mon innocence, et le priai de vouloir me prendre sous sa protection. Il me dit, en se retournant vers son secrétaire : *On vous fera justice. — Je l'attends*, fut ma réplique.

Après m'avoir fait décliner à son secrétaire, mon nom, prénom et qualités, il donna ordre de me reconduire à la maison de détention. Il remit un billet aux soldats que ceux-ci donnèrent au gardien en chef de la prison. Je crus qu'il avait pour but de m'assigner une place plus commode; quelle fut ma surprise quand j'appris que c'était l'ordre de ma mettre au secret.....

Je n'avais jamais vu l'intérieur d'une prison, pas même en peinture; cette fois-ci je le vis en réalité. A peine fus-je entré sous une grande porte armée de hermes, que le geôlier, homme trapu et ramassé, portant à sa ceinture un grand nombre de clefs résonnantes, me conduisit, en passant par une espèce d'allée souterraine, humide et obscure, dans un cabanon infect où il me déposa. Mon cachot était éclairé par une petite fenêtre carrée d'un pied de largeur, défendue à l'extérieur par de grosses barres de fer, à travers lesquelles la lumière venant à percer, formait avec elles un damier aux carreaux blancs et noirs. Oh ! que la lumière du soleil est belle lorsqu'on la voit du fond d'une prison ! que ses rayons, aux couleurs primitives, dans lesquelles des milliers d'atomes, paraissant autant de paillettes d'or, tournoient et se jouent, font une pénible impression sur la rétine d'un prisonnier !

Le sol était couvert d'une paille coupée menue, d'où j'in-

férais que je n'étais pas seul dans ma cellule. J'avais frissonné en entendant retentir les pas mesurés de mes conducteurs sous ces voûtes étroites et sombres, mais j'éprouvai un effroi en entrant dans mon cabanon ! Quelle prison, me dis-je, et que ces lieux ont entendu de gémissements !... A l'instant le geôlier fermant la porte, je restai seul. Je levai les yeux sur les murs où la main de mille infortunés avait décrit leurs souffrances. Mais quelle fut ma surprise quand je lus sur la muraille, ces lignes fraîchement écrites au crayon : *Si quis Per, hunc carcerem post me subierit, quærens reperiet aurum sub lapidibus absconditum in angulo januæ dextro. Repertum donet pauperibus, et bene erit. P. C.* C'est-à-dire : Si quelque prêtre après moi vient dans cette prison, qu'il cherche, il trouvera de l'or caché sous les pierres dans l'angle à droite de la porte ; qu'il le donne aux pauvres et il fera bien. P. C.

Je me rappelai qu'une reine de Babylone s'étant fait construire un somptueux tombeau hors de la capitale, dans un lieu élevé et exposé aux regards des hommes, elle y avait fait graver une inscription analogue (1). Je ne pouvais supposer qu'une autre Nitocris voulût tromper un nouveau Darius, et je me décidai à fouiller à l'endroit désigné.

Ayant écarté la paille qui couvrait le parquet, je frappai sur chaque carreau, pour m'assurer si l'un ou l'autre aurait rendu un son creux. En effet, un carreau, autour duquel le ciment avait été détaché, étant enlevé, je trouvai une petite bourse de soie noire, renfermant cinquante-deux louis d'or.

J'en fis plus tard l'usage prescrit. Je supposai qu'un prêtre détenu en cette prison, recevant subitement l'ordre

(1) Hérod. liv. III.

du départ, et craignant d'exciter l'avidité de ses gardiens, aura eu mieux aimé abandonner son or, que de le prendre en leur présence. Voilà comment je m'expliquai cette inscription, *adressée à un prêtre*, écrite en langue latine, et non en toute autre langue vivante, que d'autres prisonniers ou les sbires de la maison auraient pu comprendre.

Cependant la nuit approchait, et je n'avais, pour ainsi dire, rien pris de toute la journée, lorsqu'on vint m'apporter quelques aliments grossiers, que je dus prendre pour ne pas mourir de faim. Le geôlier revint quelques instants après m'apporter de la paille fraîche pour me reposer, et m'annoncer en même temps un compagnon pour la nuit : *Car, ajouta-t-il, nous avons beaucoup de pèlerins cette semaine.*

J'aurais préféré ma solitude à la compagnie d'un inconnu. Sachant qu'il se trouvait plusieurs prêtres dans la maison, je demandai à pouvoir partager leur chambre.... cette faveur me fut refusée.

On ne tarda pas à m'amener le prisonnier que l'on m'avait annoncé. C'était un individu d'une fort mauvaise mine, sale, dégoûtant, et déguenillé; il parlait très-peu d'un mauvais français; je crus reconnaître qu'il était flamand. Cet homme, à la barbe et aux cheveux longs et en désordre, me parut être plus familier que moi dans cette demeure. On peut dire qu'il avait l'usage des prisons, car il ne fut pas plutôt entré, que s'adossant à la muraille, il prit une botte de paille, s'assit dessus, se mit à mâcher du tabac pendant un bon quart d'heure, puis s'endormit d'un profond sommeil.... Pour moi, je veillais. La présence de mon compagnon me fit faire mille réflexions : « Quoi, me dis-je, me voilà confondu avec les plus grands scélérats ! Que sais-je si cet homme qui partage mon lit de paille, n'est pas un assassin ? » Cette idée accablante me fit sentir

toute la gravité de ma position et tout le poids de mon malheur. Sans consolation, ignoré de tout le monde, combien de temps dois-je encore passer entre ces quatre murailles ? Tandis que je me livrais à ces tristes réflexions, mon individu poussa un cri affreux, jura en flamand, et se rendormit presque aussitôt jusqu'au lendemain.

Le jour étant arrivé, notre homme partit ; j'appris plus tard qu'il avait été guillotiné sur la place publique d'Arras, convaincu d'homicide volontaire et prémédité.

Après avoir encore passé deux jours et deux nuits dans cette infecte prison, un brigadier de gendarmerie vint me prévenir de me tenir prêt à partir le lendemain pour Douai, *en voiture et à mes frais*. « A mes frais, » lui dis-je. « La république n'est-elle pas obligée à me fournir un moyen de transport pour me transférer où elle veut m'avoir ? » « C'est ce qu'elle fait les jours de correspondance, » me répondit le brigadier, « mais votre transport est extraordinaire, et c'est à vous à en payer les frais. » — « Mais je suis sans argent, et conséquemment hors d'état de payer ma voiture. » — « Il le faudra bien, » dit-il ; « à demain, à six heures.... » et le brigadier partit.

La mère du geôlier, qui était venue avec le gendarme, me dit que si je ne prenais pas une voiture, on m'aurait lié. — « Eh bien, » répliquai-je, « qu'on me lie, Notre-Seigneur a bien été garotté ! »

Je n'avais plus qu'une nuit à passer dans mon humide cellule.... Grand Dieu ! qu'elle me parut longue et traînante ! Enfin, l'heure du départ avait sonné ; le geôlier me fit entrer dans une place où sa mère m'offrit à déjeuner. J'acceptai. Ayant achevé mon modeste repas, je la remerciai en lui donnant quelques pièces de monnaie. Elle parut très-sensible à ma reconnaissance, d'où je conclus qu'il pouvait bien y avoir dans sa conduite plus d'intérêt que

d'humanité; et je ne vis en cela qu'un moyen assez sûr d'exploiter l'infortune.

Notre départ de Lille aurait arraché des larmes aux hommes les plus insensibles. A sept heures, nous nous mîmes en marche; le temps était nébuleux; il faisait un brouillard épais et très-froid. Deux prêtres, trois réquisitionnaires et moi, faisons le sujet de l'escorte. Six gendarmes à cheval nous transférèrent par des chemins impraticables, des prisons de Lille à celles de Douai. Nous marchions liés deux à deux par les bras ainsi que des criminels. De monstrueux scélérats n'ont jamais été plus maltraités que nous le fûmes. Nos gardes ne nous permirent point de nous reposer un seul instant, et sans l'empressement de quelques villageois charitables (car la pitié, chassée des villes, s'était réfugiée dans les hameaux), qui nous donnèrent à notre passage quelques rafraîchissements, nous serions, pour ainsi dire, morts de faim et de soif dans notre pénible traversée. Enfin, après une marche fatigante, (1) pendant laquelle les gendarmes, nous refusant tout, s'étaient gorgés de bière et d'aliments, nous arrivâmes au lieu de notre nouvelle destination.

CHAPITRE V.

Captivité de M. Charles à la prison départementale de Douai.

Il était nuit lorsqu'on arriva à Douai. Nous fûmes conduits à la prison du département, où étaient détenus, à

(1) M. Charles avait ainsi parcouru une route de 33 kilomètres.

cette époque, les forçats. Là, on nous déposa tous les six, après nous avoir débarrassés de nos liens, dans une grande place obscure et malpropre, où il y avait déjà plus de soixante prisonniers des deux sexes, dont l'argot décélaît la plus basse extraction.

Les geôliers ayant fermé sur nous les portes de la prison, armées d'énormes verrous de fer, nous nous trouvâmes confondus avec des criminels de toutes les catégories. Une odeur putide, des exhalaisons semblables à celles qui sortent des corps en putréfaction, infectaient cette vaste place, dont un angle, pour surcroît de dégoût, servait de latrines. C'était là le vrai séjour de l'égalité ! Tous nous respirions le même air, un air impur et contagieux ! Entassés les uns sur les autres, trouvant à peine ce que la justice accorde aux plus grands coupables, un peu de paille pour s'asseoir et pour se reposer, nous n'avions, pour nous coucher, pendant la nuit, qu'un plancher en bois qui parcourait tout un côté de la chambre : encore fallait-il y disputer le terrain.

Aux heures du repas, nous partagions, sans aucune distinction, des nourritures dégoûtantes (c'était une espèce de pulment), (1) que la faim seule pouvait rendre supportables. Pour moi, je me nourrissais de l'aliment de la prière.

Quelques jours après notre arrivée, nous sollicitâmes vivement près du geôlier la permission de respirer l'air dans la cour, une heure ou deux dans la journée, en lui représentant que notre demeure était d'autant plus intolérable, qu'il y avait des latrines prêtes à dégorger. Sourd

(1) Potage fort épais, fait de riz et de fèves.

à nos justes réclamations, il refusa avec dureté d'y souscrire.

La garde militaire venait, de deux heures en deux heures, nous visiter. Elle descendait armée, avec un tel fracas de verrous et de sabres qu'il semblait que l'on se trouvait dans un champ de bataille aux prises avec l'ennemi. La garde, entrée dans notre cachot, nous commandait de nous placer sur deux rangs, et les geôliers et gardiens venaient apposer leur lanterne sur le front de chacun pour s'assurer de leur monde. C'était dans ces visites nocturnes que l'on appelait l'un ou l'autre des prisonniers dont nous n'entendions plus parler. On pouvait donc considérer chacune de ces visites comme la dernière !

Pendant tout le temps que nous restâmes dans ce quartier, le nombre des prisonniers ne cessa d'augmenter, et néanmoins chaque jour on en voyait périr par la fusillade et la guillotine. Du nombre de ces derniers fut un Tournaisien dont je connaissais parfaitement la famille. D'autres parlaient pour les galères où ils étaient condamnés à mourir loin de la terre qui les avait vus naître. Pour moi, inquiet sur ma détention, dont je ne pouvais prévoir l'issue, gémissant dans la misère, je semais dans les larmes pour moissonner dans l'exultation.

En effet, je n'avais en perspective que l'exil, la déportation ou la mort..... Ces idées m'assiégeaient sans cesse, adhéraient à mon cerveau, et m'accablaient jour et nuit; car la nuit, je ne dormais pas. Je crois que j'ai passé environ quarante nuits dans l'insomnie. Je serais tenté de croire que la nature ne peut supporter de telles fatigues, si moi-même je n'en avais eu la triste expérience. Et comment aurais-je pu dormir, comment aurais-je pu prendre quelque repos, sur un lit de bois pavé de vermine, près d'un compagnon, qui peut-être avait les mains teintes de

sang humain? et si parfois je venais à fermer l'œil, mon sommeil était encore plus pénible que mes longues veilles. Des tableaux sinistres, des scènes douloureuses, des songes effroyables, venaient m'agiter et tourmenter tout mon être. Dans mes rêves, mon imagination malade et agitée me faisait croire, tantôt que j'étais déporté, tantôt que je marchais à l'échafaud, tantôt que j'étais massacré dans ma prison même; pour tout dire, en un mot, mille spectres hideux et redoutables éternisaient mon insomnie et mon martyre dans ce lugubre séjour de la misère humaine. Quelle situation pour des confesseurs de J.-C.!

Les cachots de la prison départementale ressemblaient assez au sanctuaire des furies dont parle la fable, et qui servait d'asile aux criminels. A peine ceux-ci avaient-ils mis le pied sur le seuil du temple, qu'un délire affreux s'emparait de leurs sens, et les faisait passer en un instant de la fureur au désespoir et du désespoir à la mort. Il en était de même de la prison de Douai. A peine y étiez-vous entré, que le désespoir ne s'emparait de vous que pour vous conduire à la fusillade, ou à la guillotine.

Dans une grande place contiguë à la nôtre, étaient environ deux cents prisonniers dont la plupart faisaient horreur. Tout cela vivait pèle-mêle et confondu, ainsi qu'un troupeau de bétail.

Des femmes au teint hâlé, laides de misères et de crimes, qui n'avaient conservé de leur sexe que la dégoûtante apparence, proférant des propos obscènes, étaient l'objet des querelles des prisonniers qui s'en disputaient la triste jouissance.... Je passe sous silence les indécences révoltantes, les abominations exécrables auxquelles se livraient avec elles, sous nos propres yeux, ces malheureux dont le front ne rougissait plus! Le désordre qui régnait dans cette nouvelle Gomorrhe, les vexations des geôliers,

les cris et les blasphèmes dont elle retentissait en faisaient un antre infernal de prostitution dont le tableau ne s'effacera jamais de ma mémoire. Nous voyions les prévaricateurs de vos ordonnances, ô mon Dieu, et nous séchions de douleur, parce qu'ils ne gardaient point vos paroles ! Seigneur, que votre volonté soit faite, me disais-je souvent en moi-même, et recevez mon esprit en paix, car il m'est plus expédient de mourir que de vivre !

Ce que l'on devait craindre du grand nombre des prisonniers arriva : leur encombrement et leur dénûment engendrèrent bientôt une maladie contagieuse, qui, en peu de jours, en décima le nombre ! Deux geôliers, cinq personnes de notre quartier, dont une femme, et dix-sept de l'autre quartier, en furent enlevés presque en même temps.

J'ai dit qu'un plancher courant le long d'un côté de la chambre nous servait de lit ; la maladie nous l'enleva. On y plaça exclusivement les malades, qu'on étendit sur un peu de paille. Chaque jour, à neuf heures précises, un vieux médecin venait les visiter, et sortait encore plus vite.

Jusqu'alors j'avais conservé la santé, le seul bien qui me restât, mais bientôt l'imminence du danger m'effraya, et je tombai aussi malade. Je languissais déjà depuis plusieurs jours. Seul, sans consolation et sans connaissance, attaqué vivement par une maladie qui faisait des ravages effrayants, c'en était fait de moi, quand un ange tutélaire accourut à mon secours.

J'avais déjà passé quarante jours en prison. Je me rappelai avoir connu, lorsque je demeurais au collège d'Orchies, un compatriote, alors commandant de cette place. C'était un homme bienveillant, obséquieux et humain, caractère qui distingue en général les plus braves militaires. Je savais qu'il demeurait à Douai, ignorant toutefois s'il était encore en fonction. Je me déterminai à lui écrire, et un rayon

d'espérance (car l'homme espère toujours ce qu'il aime) vint, dissipant mes craintes, me relever de mon abattement moral.

Cette résolution prise, je demandai au médecin, dont l'apparition quotidienne annonçait chaque fois qu'il était neuf heures du matin, s'il ne connaissait pas un certain M. Courouble, officier du génie ? Sur sa réponse affirmative, je le suppliai de vouloir se charger d'une lettre pour lui. Il y consentit. Aussitôt, et sans attendre l'arrivée des géoliers, qui d'ailleurs auraient pu me refuser la permission et les moyens de correspondre, j'écrivis avec la plume du médecin, sur un carré de papier qu'il déchira de son calepin, pour me l'offrir, ces lignes à l'adresse de mon libérateur.

PRISON DEPARTEMENTALE DE DOUAI.

Ce 17 Novembre 1797.

Monsieur COUROUBLE,

Emprisonné pour je ne sais quel crime, sur le point de succomber à l'épidémie qui ravage la prison, je vous conjure, au nom de l'humanité et de notre sainte religion, de protéger les jours d'un compatriote, en travaillant à son élargissement.

Votre concitoyen

CHARLES, prêtre missionnaire.

Ce billet fut remis au médecin, dont l'obligeance en cette circonstance, me fit plus de bien que toutes ses ordonnances, et j'attendis.

Vers deux heures après-midi, un géolier vint m'appeler. Je le suivis en me traînant, car j'étais très-souffrant, Arrivé au parloir, j'y trouvai M. Courouble qui accourut se jeter dans mes bras, en me disant avec l'accent de l'étonnement et de la douleur : « Quoi ! mon cher Charles, c'est vous !

Que faites-vous ici ? » — « Je dépéris, je dessèche et je me désole beaucoup, » lui répondis-je. — « Mais qu'avez-vous fait ? » Je ne sais. — « Allons, » me dit-il en riant, « trop de zèle vous a conduit à Douai. Mais ne perdons pas de temps ; il s'agit moins de connaître la cause de votre emprisonnement que de le faire cesser. Il faut prévenir les suites funestes.... Je vais ordonner que l'on vous mette au secret. C'est le seul moyen de vous procurer une chambre séparée, et pendant que vous recouvrirez la santé, je mettrai tout en œuvre pour vous faire obtenir votre liberté. *Flectere si nequeo superos, Acheronta movebo.* »

« Car » me dit-il, « ne vous y trompez pas, l'Achéron, c'est la Commission militaire. » On sent que ma joie était extrême. Après un entretien d'un quart d'heure, il me quitta avec promesse de revenir me voir.

Que l'on se figure ma situation, dans une ville étrangère, dans une prison d'où l'on n'arrachait les prisonniers que pour les conduire au supplice, et l'on se fera une idée de la joie que dut me procurer la visite d'un compatriote tel que M. Courouble.

Pendant que de son côté mon généreux ami travaillait à mon élargissement avec un zèle et une activité aussi rares que louables, intéressant à mon sort ses amis et ses connaissances, j'informai de mon infortune mon frère Don Etienne, ex-religieux de l'abbaye de Cambron, que la révolution venait de supprimer, et j'écrivis au Commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale du département du Nord une lettre, dans laquelle je me plaignais de ma situation, lui exposant que si ma détention à Douai devait être d'un long terme, ce n'était pas à la prison criminelle qu'on devait me garder, mais dans une maison quelconque de correction. Cette première lettre resta sans effet, ainsi que trois autres que je lui écrivis successivement.

Monsieur Courouble était plus heureux dans ses dé-marches. Il vint un matin — c'était le 15 novembre 1797, — m'informer que l'on allait me changer de demeure et me transférer à la maison des Écossais, ajoutant qu'à la vérité, c'était quitter une prison pour une autre, mais que cependant je serais beaucoup mieux dans cette dernière. Il me remit aussi une lettre de mon frère et une autre de ma sœur, que mon arrestation avait plongés dans la plus profonde douleur. Ils m'indiquaient, comme disposée à me rendre toute espèce de services, une demoiselle Decour-trai, à Douai, qui en effet, me procura de très-grands secours. Enfin, ils m'exhortaient à supporter avec patience et résignation ma détention.

Il s'était fait à cette époque un grand nombre d'arrestations dans les environs de Tournai, et dans toute l'étendue de ce diocèse. Partout les émigrés et les prêtres étaient traqués ; partout ils étaient obligés de demander un asile à la piété et à la bienfaisance.

CHAPITRE VI.

*Captivité de M. Charles à la prison des Écossais,
à Douai.*

Un matin vers sept heures, — c'était le 24 novembre, — mon estimable compatriote vint me prendre en voiture pour me conduire à la maison des Écossais, qu'on appelait aussi l'hôtel des Marmousets, non par dérision pour les prêtres nombreux qui y étaient enfermés, ainsi que je me l'étais d'abord imaginé, mais parce que le premier individu qui y fut incarcéré, s'appelait Marmouset.

Le changement qui s'opéra dans ma condition ne fut pas peu sensible : j'étais mieux logé, ma nourriture était plus saine, plus variée, et je pus, la bourse en mains, me procurer quelques aliments légers et du vin qui m'était prescrit. Une personne respectable de Douai, qui s'intéressa vivement à mon sort, me faisait passer des consolations et se chargeait des lettres que j'écrivais à mon frère : c'était mademoiselle Decourtrai.

La maison des Écossais était remplie de prêtres et d'intrus. Je la comparais à l'arche de Noé, à la tour de Babylone ; il s'y trouvait des évêques (2), des abbés, des doyens, des curés, des vicaires, des chanoines, des moines, des capucins, des récollets, des dominicains, des carmélites, des chartreux, des brigittains, etc., etc.

Le lendemain, un ami vint partager mon sort, je ne sais si sa présence me causa plus de joie que de tristesse, car notre position nous inspirait une pitié mutuelle et digne d'un juste retour. Dix jours après, il fut condamné par un arrêt du Directoire à la déportation à l'île de Cayenne (3) dans l'Amérique méridionale. *O multò gravior expectata quam illata mors!*

Au commencement de l'année 1798, arriva un grand

(1) On a conservé treize lettres écrites par M. Charles à son frère. Nous publierons plus loin celles qui offrent quelque intérêt.

(2) M. Charles nous a laissé la liste des personnes incarcérées à la prison des Écossais depuis le 16 septembre 1797 jusqu'au 1^{er} janvier 1800. Aucun évêque n'y est mentionné. V. lettre III.

(3) Cayenne est une île de la Guyane française dans l'Amérique méridionale. Elle est formée en partie par la rivière du même nom et mesure 20 lieues de tour. La ville de Cayenne, capitale de la Guyane française, se trouve dans cette île.

nombre de prêtres, parmi lesquels MM. Lamotte (1) du village de Marquain, près Tournai, Barbieux (2) et Morel (3) de cette dernière ville. Plusieurs d'entr'eux obtinrent leur liberté sous caution. Le jour de Pâques on amena aux Écossais un certain prêtre nommé Seillier (4), petit clerc de St-Quentin à Tournai. Il fut fusillé à Bruxelles, le 20 juin suivant. Plusieurs autres prêtres périrent à cette époque de la fusillade ou de la guillotine, entr'autres : MM. Hoël, vicaire de Nomain, et Lempereur, prieur de Maroilles, qui furent fusillés; car les révolutions, ainsi que les maladies endémiques ont leur moment de recrudescence !

Cependant les mois s'écoulaient avec lenteur, et rien n'annonçait une prochaine délivrance. Mon généreux protecteur, qui me mettait au courant de toutes les démarches qu'il faisait pour moi, n'avait rien obtenu.

J'écrivis de nouveau au commissaire du Directoire exécutif, le priant de me délivrer d'une captivité que certainement je n'avais pas méritée; que les dénonciations de mes ennemis étaient non fondées; qu'il s'en serait convaincu à la lecture des pièces de prétendue conviction, et que, de mon côté, j'invoquais comme pièce justificative et à l'appui

(1) M. Simon-Auguste Lamotte, de Marquain, fut nommé curé d'Esplechin, lors de l'érection du nouveau diocèse de Tournai, le 16 octobre 1803. Il mourut le 9 avril 1818.

(2) M. Louis Barbieux, de Tournai, fut nommé curé de Lamain, par Mgr Hirn, le 16 octobre 1803. Il mourut le 6 mai 1824.

(3) M. Albert-Louis Morel, de Tournai, fut nommé curé de Saint-Quentin, à Tournai en 1803 et mourut le 26 décembre 1828.

(4) Voir sur M. Seillier, la 1^{re} lettre de M. Charles à son frère.

de mon innocence, le procès-verbal du juge-de-peace, etc. Enfin je prétendais que mon origine suisse me mettait à l'abri des persécutions en France. Peu après, j'appris que les pièces de mon procès étaient déposées chez le commissaire près le tribunal criminel, De Labuyse. J'en fus saisi, et lui écrivis aussitôt; il me fit répondre qu'il verrait mon affaire sous peu.

Cette réponse me plongea dans la plus vive inquiétude, car je craignais d'être renvoyé devant la Commission militaire.

Les pièces lues, M. De Labuyse les renvoya au commissaire près le département, Groslevin; celui-ci remit l'affaire à la Commission militaire. Je me crus alors perdu sans retour. Quelle fatalité, m'écriai-je, et qu'ai-je fait pour comparaître à la barre de ce tribunal formidable où la seule vue des objets que l'on y rencontre a de quoi effrayer les plus innocents! et comment un prêtre aurait-il pu comparaître sans émotion, devant ces hauts panaches rouges qui ombrageaient la tête de ces juges de sang? Leur visage, sillonné des rides du remords, était couvert d'épaisses moustaches; sur leur poitrine on voyait une hache étincelante suspendue par un ruban tricolore; un large sabre, à poignée resplendissante, était attaché à un baudrier noir; en un mot ils paraissaient plutôt armés pour immoler leurs victimes, que disposés à les entendre, et la salle où ils siégeaient était entourée de patriotes forcenés.

Dans cette cruelle position, et craignant de jour en jour d'être appelé devant l'inique aréopage, je songeai à prendre un avocat pour y défendre..... mon innocence. Je communiquai mes craintes à M. Courouble. Il me conseilla d'écrire au citoyen Despret, homme de loi à Douai, qui joignait à un beau talent oratoire, et à la connaissance approfondie du droit criminel, une grande réputation de probité, si rare aujourd'hui chez les avocats!

Je lui écrivis (1) dans l'espoir qu'il voudrait bien se charger de défendre ma cause, et l'invitai à venir me voir avec M. Courouble pour conférer ensemble sur les moyens à faire valoir. Car je me trouvais vis-à-vis de la Commission martiale dans une position tout-à-fait exceptionnelle, et je pensais pouvoir décliner sa compétence, attendu que j'étais originaire de la Suisse. Selon moi, les droits de ma naissance s'opposaient à ce que je fusse jugé par un tribunal français.

Soit que cet estimable citoyen ait craint de se compromettre aux yeux des farouches républicains, soit qu'il ait jugé inutile de défendre un prêtre devant une commission militaire, il fut sourd à ma prière, et n'approcha point des Écossais.

M. Despret s'étant refusé à me défendre, je m'adressai, dans les mêmes termes à M. Berkem; il réchigna aussi, et ne voulut point venir me voir en prison. Ainsi je ne pus trouver d'homme de loi qui voulût ou osât prendre ma défense, parce que j'étais prêtre ! Ces refus ne firent qu'augmenter à mes yeux tout le prix du dévouement que me portait M. Courouble. Dans cette variété de situations accablantes, et si propres à désoler la patience, je n'avais plus d'autre espoir qu'en lui, après Dieu. La seule planche de salut pour moi était de retirer mes papiers des mains du secrétaire de ce tribunal dont le vice-président rapporteur était un nommé Ghetman. Par sa charge, celui-ci pouvait beaucoup influer pour la mort ou pour la mise en liberté..... Que faire ? et comment aborder un tel homme ? je recourus encore à l'obligeance de mon généreux ami, le priant de

(1) M. Charles écrit à son frère qu'il avait intention de choisir M. Despret comme avocat. V. lettre 1^{re}.

vouloir se rendre près de lui, et de lui remettre une lettre de ma main. Il mit à me rendre ce service tant de grâce et de complaisance, que je ne pus m'empêcher de lui dire en me serrant à son cou : « Mon ami, votre conduite est celle d'un frère. » — « Il est si doux, » me dit-il, « d'obliger un compatriote ! » Et il partit incontinent chez Ghetman, dont il se faisait fort d'obtenir ma liberté.

Quelques jours se passèrent dans une attente cruelle ; on ne parlait que de déportations, que de fusillades.... On citait les noms des nouvelles victimes.... Mes compagnons d'infortune s'aperçurent bien qu'un protecteur zélé et puissant travaillait à mon élargissement, et je crus remarquer qu'ils me témoignaient un peu de refroidissement.

Un soir, il vint m'annoncer que sur les conclusions de M. Ghetman, mes pièces avaient été rejetées et que je n'avais plus rien à craindre.

Ce qui avait donné lieu à me traduire devant ce tribunal, c'était la dénonciation du commissaire du canton de Lannoi, au vu de laquelle le vice-président de la Commission militaire s'était écrié : « Il a du malheur, ce monsieur Charles, son commissaire s'est déchaîné contre lui ! »

Je n'avais donc pas eu tort de qualifier ce malheureux de tigre et de lion, car on voit qu'il avait soif de mon sang. Veut-on savoir ce qui avait donné lieu à tant de violence ? C'est le soupçon que le canton avait que j'étais émigré. Comme j'avais habité Lille jusqu'en 1791, mes voisins intrus, qui me reconnaissaient, faisaient tous leurs efforts pour me convaincre ou pour me faire avouer ce crime républicain ; le président du canton fit un jour ce reproche à l'adjoint de notre commune : « Vous souffrez un émigré chez vous ! » Justement, je me trouvais au bureau. — Il lui répondit : « Un émigré ! Venez ; faites le saisir, il est à l'heure même au bureau qui vous attend, et qui plus est, c'est lui qui vous

fait quérir. » On prétendait que j'étais inscrit sur une liste, et je leur disais qu'on visitât toutes les listes tant générales que supplétives et qu'on ne m'y trouverait pas. Je faisais le ferme; cependant l'émigration datait du 14 juillet 1789, et j'étais désigné comme tel. Si la chose eût été prouvée, il est certain que j'aurais porté ma tête sur l'échafaud, car dans ces temps-là la raison n'avait plus d'empire, et l'on inventait les crimes pour avoir au moins un prétexte de faire mourir les innocents.

O Tempora ! ô homines !

Peu après, j'appris que toute la procédure, qui me concernait, était renvoyée au premier commissaire du département ; celui-ci les transmit à Paris, au Ministre de la police générale près le Directoire.

Après un mûr examen des pièces, le tribunal suprême émit un avis favorable, et rendit la farde au Ministre, au bureau duquel elle demeura et doit encore se trouver, si elle n'a point été consumée aux derniers jours de prairial, lors de la destitution des Directeurs Merlin, Larevellière et Treilhard, car plusieurs de ces sortes d'actes furent alors brûlés comme actes méchants et arbitraires : je le souhaite, bien que je n'aie plus rien à craindre.

J'ai parlé du commissaire du gouvernement Groslevin ; c'était un homme rude, inabordable. Un jour que mon généreux ami Courouble se plaignait auprès de lui, avec cette franchise d'un vieux soldat, Groslevin lui répondit froidement : « La justice est lente, et ses procédures compliquées ; il faut en suivre le cours, monsieur l'officier. »

Groslevin destitué eut pour successeur le commissaire De Labuyse ; pendant tout le temps qu'il exerça ses fonctions, les pièces de mon procès ne furent point exhumées de leurs cartons, et je restai oublié.

Au commissaire De Labuyse succéda un sieur Fran-

çois (1), antiprêtre, animé contre les confesseurs de Jésus-Christ de l'esprit le plus hostile. Voici une petite anecdote qui le prouve assez : Un jour qu'il était venu à la prison des Écossais, j'eus occasion de le voir, et comme je réclamaï ma liberté : « Vous êtes prêtre, » me dit-il, « cela suffit pour être détenu (2). » — « Si la qualité de prêtre est un crime », répliquai-je, « je serai criminel toute ma vie, car la mort même ne me ferait pas apostasier. » Cette réponse choqua le rénégat, qui se retira morfondu et en colère, et je ne le revis plus. Certes elle n'était point de nature à me concilier ses bonnes grâces.

Le farouche jacobin François eut pour successeur l'honorable M. Dupire, que j'appellerais volontiers M. Dumieux, car on n'a eu qu'à se louer de sa gestion, et c'est lui qui brisa les fers de ma captivité.

Ce fut un grand bonheur pour moi que le succès des démarches de M. Gabriel Courouble était assuré, car il partit quelques jours après pour le midi de la France, où il était appelé à un commandement supérieur. Cet officier distingué, aux bons offices duquel je me plais à reconnaître que j'ai évité la fusillade, et à qui je dois la liberté et la vie, mourut lieutenant-colonel du génie à Madagascar, vers le milieu de mars 1803. Il emporta dans la tombe les regrets de tous ceux qui vécurent dans son intimité.

Peu de temps après le départ de M. Courouble, le citoyen Ortal, (3) député au conseil des Cinq-Cents, prêtre du diocèse de Tournai, qui avait jeté le froc aux orties, dans

(1) M. Charles parle aussi du commissaire François dans une lettre à son frère. V. lettre 1^{re}.

(2) Voir la lettre 11.

(3) Le sieur Ortal était né à Mortagne, près de Saint-Amand-les-Eaux; il mourut misérablement dans les premières années de ce siècle.

un beau moment d'enthousiasme pour la république française, étant venu dans la prison des Écossais, à l'effet de travailler à la sortie de quelques intrus, je le rencontrai par hasard. M'ayant reconnu, car nous avions professé tous deux au collège d'Orchies, il me dit : « Qu'est-cé que tu fais ici ? » Je lui répondis : « Je m'ennuie beaucoup. » — Et depuis combien de temps es-tu ici ? — Depuis 17 mois. » Bien que je ne m'attendisse à aucun bon service de sa part, je lui rappelai le temps que nous avions passé ensemble, les liens d'une ancienne amitié, et le priai de vouloir m'être utile, en qualité d'ancien collègue, près du Ministre de la police générale à Paris. Il promit de s'intéresser à moi et de revenir me voir, mais dès ce moment je ne le revis plus. Aura-t-il tenu sa parole ? Je l'ignore. O homme, pourquoi un ami, un collègue, ne trouve-t-il point d'accès auprès de toi, tandis qu'un serviteur a le droit de faire valoir son mérite auprès de Dieu, et d'obtenir le bienfait de sa demande ?

La seconde année de ma détention, on avait mis aux Écossais les pestiférés des autres prisons, ce qui acheva de corrompre l'air de l'hôtel des Marmousets. Bientôt la maladie se gagna et fit des ravages effrayants : elle enleva en peu de jours une soixantaine de mes compagnons d'infortune, (1) entr'autres vingt-trois prêtres qui souffrirent le martyre sinon de sang, au moins de peste. (2)

(1) Voir la lettre V.

(2) Voici les noms de ces victimes :

Bournisien, chanoine flamand.

Boudet, religieux Guillemin de Cassel.

Bouchart, curé de Wazemmes-lez-Lille, diocèse de Tournai.

Charles Destrées, de Steenweg, diocèse d'Ypres.

Dumoncheaux, curé d'Etrés, diocèse d'Arras.

Je me rassurai de jour en jour sur mon sort. La crainte de la mort ou de la déportation en masse ou individuelle, qui m'avait tant inquiété pendant les quatre premiers mois de mon incarcération, ne vint plus m'effrayer, car j'avais été inscrit le premier pour comparaître à la barre de ce tribunal de sang (1) que l'on déguisait sous le nom de Commission militaire.

Ma santé s'était aussi un peu améliorée, mais les peines continues avaient blessé et affaibli jusqu'à un certain point l'esprit. (2) Les nuits que je passai jusqu'à ma sortie ne furent plus, ainsi que les six premiers mois de ma déten-

Dom Delacroix, religieux Cistercien.

Devrier, curé d'Écoques, diocèse d'Ypres.

Duchatelet, chanoine de Saint-Géri à Cambrai.

Dusart, chapelain de Saint-Pierre, à Lille.

Guytemans, curé de Tubise, doyen de chrétienté, du diocèse de Malines.

Gérard, intrus d'Onschoot, diocèse d'Ypres.

Gérard, ex-jésuite de Bergues.

Fouquet, religieux de Saint-Vaast.

Merlin, curé flamand du diocèse d'Ypres.

Le curé de Mortagne, diocèse de Cambrai.

Pochet, curé de Saint-Amé, à Douai, diocèse d'Arras.

Pierre Béenne, récollet.

Hornes, choriste de Saint-Sauveur, à Lille.

Vanhoorde, curé flamand, diocèse d'Ypres.

Pletinckx, religieux.

Neerink, curé de Viane, diocèse de Gand, et deux autres prêtres flamands dont j'ai oublié les noms.

Je donnerai ci-après la liste de tous les prêtres détenus à Douai depuis le 16 septembre 1797 jusqu'au 1^{er} janvier 1800.

(1) Voir la lettre V ; mais dans la lettre VI M. Charles écrit qu'il va être déporté à Rhé.

(2) Voir la lettre IX.

tion, de longues veilles, durant lesquelles j'avais repassé dans ma mémoire, et médité les belles pages de Thomas à Kempis, de ce livre divin qui a fait toute ma consolation et soutenu mon courage, livre admirable que j'ai lu et relu cent fois sans me fatiguer et que je porte sans cesse sur moi comme une relique. (1)

Nous étions aussi moins tracassés qu'au commencement de notre détention, car sous le premier concierge de la prison des Écossais, souvent le directeur, nommé Marquette, en fureur et hors de lui-même, attaquait les prêtres, que dans ses emportements il traitait de gueux, de coquins, de scélérats. Il défendait au concierge de nous écouter et de nous croire, dans les choses de religion. Ce que celui-ci et toute sa famille promettaient facilement, et exécutaient mieux encore, en se vautrant dans la fange des crimes. Si quelqu'un de nous était surpris en célébrant, (2) il se répandait en blasphèmes horribles, et l'auteur du crime — car c'en était un sous la République que de célébrer les Saints-Mystères — était transféré, pour sa peine, à la prison de justice ! Nous étions mis au secret de temps en temps selon le bon caprice du citoyen geôlier.

Tant de menaces et de mauvais traitements exercés sur des victimes innocentes et débiles, sur des hommes dénués de forces temporelles, naturellement doux et confiants dans l'Esprit consolateur, étaient de nature à abattre les caractères les plus forts et les plus fermes, car dans un tel état de choses, et à la vue de tant d'obstacles et de périls, ils se croyaient sur le point d'être délaissés de tout le monde.

(1) J'ai acheté cette relique à la vente de la bibliothèque de M. Charles ; l'édition est de 1632. — *Note de M. Chotin.*

(2) Voir les lettres III et IV.

Il n'en fut pas ainsi cependant. A la vérité ils furent quelque temps environnés de ténèbres et ne considérèrent point que ces tristes et amères pensées dont ils étaient obsédés ne diminuaient en rien la foi et l'espérance. Mais bientôt les Anges tutélaires qu'ils invoquaient dans l'effusion de leur cœur, les enseignèrent. Après quelques reproches de l'Esprit consolateur, ils eurent honte de leur faiblesse, ils s'en repentirent devant Dieu, et Dieu aidant, ils devinrent de nouveaux hommes ; la foi, l'espérance et la confiance en la volonté du Maître divin, reprirent sur leur âme un plus fort empire, et ils prirent la ferme résolution de tout souffrir pour un Dieu qui, en mourant, avait consommé le grand œuvre de notre rédemption.

Nous avons la conscience de notre innocence ; nous savions qu'il y avait de l'injustice à faire souffrir des hommes qui n'avaient été ni oppresseurs, ni assassins, et qui ne croyaient pas que l'on pût violer impunément la foi conjugale. Nous parlions justice, et nous n'étions pas écoutés ; nous prononçons des paroles de paix, et nous étions combattus, attaqués !

Nous avons donc souffert cette persécution injustement, nous à qui l'on ne pouvait reprocher aucun crime ; nous étions considérés comme coupables par la France républicaine, alors que notre position nous faisait le plus grand honneur devant Dieu. Et ce n'est qu'à lui seul, que nous remettions la défense de ses ministres, quand les gendarmes eux-mêmes disaient, en les trainant dans les fers, qu'ils pouvaient les tuer impunément, certains de recevoir, plutôt une récompense qu'un châtiment.

Nous désirions sans doute la liberté ; c'est un désir bien naturel, mais nous la désirions sans trouble d'esprit, nous l'attendions sans impatience ; prêts à la recevoir selon la volonté de Dieu, sans faiblesse et sans remords ; mais aussi

nous endurions tous; avec un calme parfait, avec une paix et une résignation vraiment célestes, les misères de la détention, la privation des secours que l'humanité ne refuse pas d'ordinaire aux criminels eux-mêmes, les longs tourments d'une maladie épidémique causée par un air meurtrier, et par la mauvaise qualité du peu d'aliments qui soutenaient notre débile existence. Ce fut avec l'aide de Dieu seul que nous sûmes résister à tant de maux. Chargés de fers ainsi que des scélérats, nous dont la France républicaine n'était pas digne, nous étions dévorés de la faim la plus vive pour la célébration des Saints-Mystères. Nous offrions en secret à l'Eternel, le Saint-Sacrifice, nous cachions avec soin la divine Eucharistie, nous nous repaissions de ce mets céleste, afin que notre sacrifice fût plus agréable à Dieu. Des vierges chastes, des fidèles serviteurs, des ministres sacrés participaient tous ensemble dans les cachots au pain de bénédiction. (1) Aussi quelle joie dans ces lieux sombres et affreux ! de quelles actions de grâces ne retentissaient pas ces demeures lugubres où les yeux ne rencontraient partout que des êtres souffrants et de tristes images de la mort ! Quel bonheur ne goûte-t-on pas dans les prisons lorsqu'on y est retenu pour la cause de Dieu ! Prier, méditer, louer le Tout-Puissant et le bénir, pardonner à ses persécuteurs, faire le sacrifice de sa vie pour ne soupirer qu'après le Ciel, voilà ce qui nous élevait au-dessus de l'humanité.

(1) Dans une lettre à son frère M. Charles le remercie de lui avoir envoyé deux cents hosties, et il le prie de lui en faire parvenir encore autant. V. lettre III. Une autre fois M. Charles demanda à son frère quatre cents hosties. V. lettre IV.

Combien de fois disions-nous à Jésus-Christ, présent au milieu de nous dans le Sacrement adorable : Ah ! nous ne craignons pas les maux , Seigneur, puisque vous êtes avec nous. Que des armées entières nous environnent, nous ne serons pas troublés. Heureuses chaînes que vous daignez soutenir ! Saintes prisons que vous consacrez par votre présence ! Ténèbres délicieuses où vous remplissez nos âmes de tant de lumières ! Pour ceux de nous qui seront appelés à la mort , ce sera une mort précieuse qui les unira à vous, en déchirant les voiles qui vous dérobent à leurs yeux !

CHAPITRE VII.

M. Charles est rendu à la liberté; il revient à Tournai.

Mon innocence et la malice de mes ennemis furent enfin reconnues, et le 9 septembre 1799 vit tomber mes chaînes. Après une incarcération de deux ans, je fus rendu à la liberté sous caution. Une dame très-estimable, M^{lle} Decourtrai , résidant à Douai, répondit pour moi.

Cette liberté. n'allez pas croire que je l'aie obtenue gratuitement. Je l'achetai d'un ex-capucin à force d'argent. Il aura nourri, avec le prix d'achat, sa concubine et quelques enfants, et pour parvenir à ce résultat, je dus employer les hommes et les femmes.

Le 23 fructidor, an VII de la république française, je fus au bureau de la police générale pour y prendre mon certificat de liberté. A l'instant où le commissaire du Directoire exécutif le signait, arrive le commissaire du canton

de Lannoï qui, entendant prononcer le nom de Charles, s'écrie! « J'ai fait enlever un prêtre de ce nom, il y a deux ans; il doit être déporté. » Monsieur Dupire lui répond : « Il y a en effet un Charles déporté, mais celui-ci est libre, et il me remit en souriant mon exeat. (1) Le ministre déporté à l'île d'Oléron, était un Charles d'Etraire, intrus de Steenweg, du diocèse d'Ypres.

M. Bonnair en fut pour son exclamation. Quant à moi, je feignis ne pas le connaître, car je ne voulais plus avoir rien de commun avec le chef du canton de Lannoï, où j'avais souffert mille tourments. Ce canton, situé sur l'extrême frontière française, avait été, pendant trois ans, le théâtre de la guerre. Ses habitants, habitués à voir couler le sang, étaient devenus durs et féroces; ils racontaient, sans s'émouvoir, les épisodes les plus terribles de la guerre, et semblaient se réjouir des malheurs du prochain, auxquels les animaux eux-mêmes ne sont pas toujours insensibles,

(1) Voici la copie de cette pièce :

Police générale.

Douai, le vingt-trois fructidor an sept de la République française, une et indivisible.

Le commissaire du Directoire exécutif, près l'Administration centrale du Département du Nord :

Mande et ordonne au concierge de la maison d'arrêt dite des Écossais, de mettre de suite en liberté le nommé *Charles*, ex-ministre du culte catholique, qui s'y trouve détenu, lequel est autorisé à se rendre dans la commune de Tournai, lieu de sa naissance, pour y demeurer sous la surveillance de l'Administration municipale de cette commune et le cautionnement de la citoyenne Courtrai, résidente à Douai, qui s'est offerte de le représenter toutes les fois qu'elle en serait requise.

Fait à Douai, le 23 fructidor an sept de la République française.

DUPIRE.

témoin l'aigle du roi Pyrrhus, dont parle Elien. D'après cela, il sera facile de juger de ce qu'était leur religion, et avec quels égards ils recevaient et accueillaient ses ministres.

On voit, d'après mon certificat de mise en liberté, que le commissaire s'était réservé, pour sa garantie, une surveillance pour la forme ; car elle n'a jamais été notifiée ni à Mons ni à Tournai ; — il avait aussi conservé mes effets ecclésiastiques et mes pièces justificatives. M^{lle} Decourtrai, qui était ma caution, s'étant présentée six mois après pour obtenir la levée de surveillance et de caution, le tout fut levé et l'affaire terminée, à charge de me présenter au département de Jemmapes, où les pièces avaient été renvoyées, et où elles me furent rendues gratis enfin, quoique je m'attendisse bien à délier encore ma bourse, y étant habitué. C'est ainsi qu'avec le temps et la patience on rentre dans des droits que l'on n'aurait jamais dû perdre.

Je sortis de prison avec une santé ruinée par les privations et les maladies ; une âcreté dans le sang me laissa aux reins et aux jambes des écailles dont la circonférence était d'un centime, et qui tombèrent quelque temps après mon arrivée à Tournai.

Enfin je sortis avec les cheveux blancs, ayant blanchi plus par les travaux, les peines et les afflictions que par l'âge, puisque je n'avais que quarante-deux ans en quittant la prison des Écossais. (1) Je ne reçus aucune récompense temporelle de ma mission. La pauvreté est l'héritage qui me paraît destiné ici-bas.... je l'accepte.

(1) Par suite de sa détention prolongée, M. Charles perdit aussi la voix. Cette affection dont il ne guérit point, l'empêcha d'exercer, surtout à Bruyelles, le ministère de la prédication.

Avant mon départ de Douai, je fis ma visite au commissaire Dupire, pour le remercier de la bienveillance qu'il avait exercée à mon égard. Il me dit : « A la vérité, vous n'avez pas mérité une détention de deux années, mais les temps sont difficiles : un fonctionnaire qui veut faire le bien, se trouve souvent les mains liées et dans l'impossibilité d'agir. Je me réjouis de ce que vous avez recouvré la liberté que je regrette de n'avoir pu vous rendre plus tôt. Retournez en Belgique, et, je vous en prie, ne revenez plus comme missionnaire dans ce département, parce que vous pourriez me compromettre et vous exposer : moi, parce que je réponds de votre conduite ; vous, parce que vous êtes déjà noté. » Et nous nous donnâmes mutuellement le salut d'adieu.

Quelques jours après, je revins à Tournai, embrasser un frère et une sœur que j'avais désespéré de revoir.

CHAPITRE VIII.

M. Charles exerce à Tournai diverses fonctions ecclésiastiques. Il écrit la relation de ses missions et de sa captivité, son Digitus Dei. Il est nommé curé à Aubechies, puis à Bruyelles. Sa mort.

Rentré à Tournai, M. Charles exerça encore le ministère sacré à la paroisse de Saint-Jacques. Il dut d'abord remplir en secret la charge de vicaire-administrateur auprès de ceux qui n'avaient point adhéré au schisme, et reçut à cette fin les mêmes pouvoirs que les vicaires apostoliques.

Il fut aussi pendant neuf mois directeur des religieuses Ursulines que le décret de la République française abolissant les couvents, n'avait pas atteintes, parce qu'elles donnaient l'instruction gratuite aux jeunes filles de la ville.

Cependant Bonaparte, à son retour d'Égypte, avait fait casser le Directoire, et nommer trois consuls provisoires, lui en tête. La fameuse victoire de Marengo (14 juillet 1800) lui permit de s'ériger en arbitre des destinées de la France. Aussitôt il voulut, pour fortifier sa puissance, faire avec le Saint-Siège un traité ou concordat. Le cardinal Consalvi le signa le 15 juillet 1801 et le pape Pie VII le ratifia par sa bulle *Ecclesia Christi*, en même temps que par son bref *Tam multa*, il demandait leur démission à tous les évêques titulaires des anciens sièges tant de France que des pays annexés. Quelques-uns d'entr'eux ayant refusé cette démission ou demandé des délais, le Pape par sa bulle *Qui Christi Domini* anéantit tous les anciens sièges épiscopaux et créa les nouveaux sièges stipulés dans le concordat.

De ce nombre était celui de Tournai. Mais comme on suivit pour la circonscription des diocèses, celle des départements, ce nouveau diocèse eut les mêmes limites que le département de Jemmapes.

Le concordat ayant attribué au premier consul la nomination aux évêchés, Bonaparte choisit pour remplir le siège de Tournai, le chanoine Hirn, de Strasbourg, qui fut sacré à Paris le 18 juillet 1802.

M. Charles conserva sa charge de vicaire-administrateur jusqu'au 24 juillet 1802, c'est-à-dire jusqu'après le sacre du nouvel évêque. Il fut alors nommé par M. Van Hasendonck, et pour la troisième fois, vicaire de Saint-Jacques. On peut juger par là combien il avait mérité la confiance de ses

supérieurs, et surtout l'estime des habitants de la paroisse de Saint-Jacques. Il est bien rare en effet de voir un prêtre appelé trois fois à exercer dans le même poste les fonctions sacerdotales.

Au sortir de la Terreur, le soin des âmes réclamait tous les instants des ministres du Seigneur. Néanmoins M. Charles trouva le temps d'écrire la relation de ses missions à Anstaing et à Annappes, et sa captivité tant à Lille qu'à Douai. Il communiqua son manuscrit à MM. Gosse, Haze et Van Hasendonck.

Esprit observateur et judicieux, il admirait la puissance que le peuple français avait acquise par les victoires multipliées de Napoléon Bonaparte. Il ne trouva dans l'histoire d'autre fait analogue que la grandeur de l'ancienne Rome. Pour lui les traits de ressemblance entre les deux empires étaient frappants ; les causes de leurs progrès étaient les mêmes aussi bien que leur mission. Mais déjà il fait entrevoir la ruine de la puissance des Français, si, comme les Romains d'autrefois, ils s'écartent de la voie que leur a tracée la Divine Providence, s'ils s'opposent aux desseins de Dieu et persécutent l'Église, qui est l'unique objet des soins et de l'amour de Jésus-Christ, son fondateur. Quant aux rapports de l'Église catholique avec Napoléon, il les explique par ceux que Judas Machabée entretenait avec les Romains, peuple idolâtre. Telles sont les idées que M. Charles développe dans son travail appelé *Digitus Dei* (le doigt de Dieu) en s'appuyant sur l'autorité des Écritures et la doctrine de saint Augustin dans son traité de la *Cité de Dieu*. Il y joint aussi des réflexions sur sa situation personnelle et sur la règle de conduite qu'il a dû tenir pendant les mauvais jours de la révolution. Dans cet écrit, que nous publions plus loin, il nous donne une nouvelle preuve de sa science, de la justesse de ses vues, et surtout

de l'énergie de son caractère. Il ne craignait pas de prédire la chute du colosse, lorsque tant d'autres osaient à peine le regarder, s'ils ne se faisaient ses lâches adulateurs.

Arrivé dans sa ville épiscopale le 10 septembre 1802, M^{sr} Hirn avait été accueilli par le clergé et le peuple avec une joie indicible, un véritable enthousiasme. Il s'occupa bientôt de l'organisation de son diocèse et s'entoura de tous les renseignements qu'il put recueillir pour connaître son clergé. M. Charles était un prêtre pieux et savant; mais sa modestie le portait à se cacher. Il se contenta de répondre brièvement aux questions posées par M^{sr} Hirn aux ecclésiastiques relativement aux fonctions qu'ils avaient remplies avant ou pendant la révolution. Quelques mois plus tard, le 25 juillet 1803, il écrivit au même prélat une lettre dans laquelle il révèle une foi inébranlable et un sincère mépris des biens créés. « Monseigneur, dit-il, je suis originaire de la Suisse, permettez-moi d'user de cette franchise et loyauté si naturelles à cette brave nation. Je sais que Votre Grandeur n'a pas la connaissance entière de mes souffrances depuis dix ans, qui ne seront pas inutiles pour la future gloire, j'espère. Je ne demande pas la récompense dans ce monde, comme le Juif; mais je demande le pur nécessaire à cette vie mortelle. »

Lors de l'érection des nouvelles paroisses du diocèse de Tournai, en vertu du décret de M^{sr} Hirn, du 16 octobre 1803, M. Charles fut nommé recteur à Aubechies, petite localité près de Belœil.

Elle était bien difficile alors la mission des curés dans le nouveau diocèse de Tournai ! Bien grande était leur entreprise ! Il ne s'agissait point seulement d'entretenir le champ du Seigneur, il fallait encore en arracher l'ivraie funeste, que l'ennemi du salut y avait semée. Il fallait ranimer la foi des peuples, créer dans leur cœur un nouvel amour

pour la religion, arrêter les scandales qui inondaient la société, vivifier les mœurs publiques, changer, renouveler la face des paroisses. Il fallait, à l'exemple du bon Pasteur, dont ils étaient les images et les représentants, paître les brebis, les faire reposer, chercher celles qui étaient perdues, relever celles qui étaient tombées, panser les plaies de celles qui étaient blessées, fortifier celles qui étaient faibles, conserver celles qui étaient fortes, et les conduire toutes dans la droiture et la justice (1). Il fallait réorganiser le culte catholique, pourvoir d'ornements et de vases sacrés les temples chrétiens dépouillés par des pillards sacrilèges, s'efforcer de recouvrer les biens ecclésiastiques injustement retenus. Il fallait en un mot réparer tous les désastres qu'une persécution de dix années avait causés à l'Église.

Le curé d'Aubechies avait entendu la voix de son évêque qui avait dit à ses prêtres : « Que votre cœur ne se trouble point à la vue de tant de travaux pénibles ; qu'il ne craigne point ; il était parti pour le poste qui lui avait été assigné, bien décidé à s'acquitter de toutes les obligations de sa charge » (2).

M. Charles n'avait connu que la pauvreté. Déjà en 1796, avant son incarcération, il s'était trouvé « dans l'impossibilité de se procurer les choses nécessaires, non point

(1) Voir le discours prononcé par Mgr Hirn le 25 octobre 1803, dans l'église de Notre-Dame, lorsque les vicaires-généraux, les chanoines de la cathédrale, les trente-deux curés établis dans les justices de paix du département de Jemmapes, et les recteurs nommés aux succursales des deux cantons de Tournai, prêtèrent le serment énoncé à l'art. 6 du concordat. — Inséré à la suite du décret sur la nouvelle organisation du diocèse de Tournai, p. 238.

(2) *Ib.*, p. 241.

à son état, mais même à sa vie, de sorte que sans le secours de quelques personnes, qui lui avaient donné charitablement de l'argent, il eût été obligé ou de mendier ou d'exercer un métier pour fournir à sa subsistance » (1). La détention qu'il subit à Lille et à Douai acheva de le réduire à la misère. C'est au sortir de la prison, comme nous l'avons vu plus haut, qu'il prononça ces courageuses paroles : La pauvreté est l'héritage qui me parait destiné ici-bas... je l'accepte. » (2)

Après le concordat, le gouvernement français laissa, pendant quelques années, aux habitants des communes où des succursales avaient été établies, le soin d'assurer aux Recteurs un traitement honnête. Les paroissiens d'Aubochies négligèrent ce devoir, et M. Garnier, préfet du département de Jemmapes, fut forcé de leur rappeler leurs obligations à cet égard. La lettre qu'il écrivit au maire Bourgeois, le 13 floréal an xii est remarquable.

« Jusqu'ici vous ne m'avez point encore adressé, citoyen Maire, la délibération que le conseil municipal de votre commune aurait dû prendre en vertu de ma circulaire du 5 floréal an xi, relativement au traitement annuel à allouer au curé de votre succursale, ainsi qu'aux frais d'achat et d'entretien des objets nécessaires au culte de votre église. Cette négligence et cette insouciance sur le sort des ministres du culte catholique légalement et canoniquement institués ne peut plus trouver d'excuse, lorsque l'organisation du diocèse est terminée depuis longtemps, et que chaque commune du département jouit avec sécurité de l'exercice du culte de ses pères

(1) Dans sa supplique adressée aux membres du chapitre de Tournai pour obtenir un bénéfice.

(2) V. p. 300.

et de ministres dignes de sa confiance. Le gouvernement ne salariant que les curés des paroisses, il est naturel, il est juste que les habitants des communes où il a été établi des succursales, et qui profitent de ce bienfait du gouvernement, contribuent suivant leurs moyens, pour assurer un traitement honnête aux Recteurs qui leur ont été donnés, et fournir à leur église les objets nécessaires au culte qui s'y pratique. Je vous charge donc de convoquer au reçu de la présente, si fait n'a déjà été, le conseil municipal de votre commune pour délibérer 1° sur le traitement annuel à allouer à votre Recteur ; 2° sur les frais d'achat et d'entretien, des objets nécessaires au culte de votre église ; 3° sur les moyens de faire face à ces dépenses. Si les revenus de vos biens communaux n'offraient pas une ressource suffisante pour ces divers objets, le conseil municipal indiquera le mode qui lui paraîtra le plus convenable pour se procurer les fonds indispensables pour ces dépenses annuelles. Une augmentation proportionnelle à la contribution de chaque individu paraît le plus facile, le plus juste et le moins onéreux. Vous aurez soin de le lui proposer.

Vous veillerez à ce que tous les membres soient avertis du jour et de l'heure de sa convocation, à ce qu'ils assistent à la délibération, que les avis, s'ils sont partagés, soient scrupuleusement énoncés, et que cette délibération soit signée de tous les membres et transcrite sur les registres de la commune. Vous m'en enverrez une expédition dûment collationnée et certifiée, pour que je la rende, s'il y a lieu, provisoirement exécutoire, et que je l'adresse au gouvernement, qui devrait, comme je l'ai déjà marqué, l'avoir reçue il y a près de neuf mois.

Je ne doute pas que tous les membres du conseil ne se fassent un devoir de délibérer promptement et avec zèle sur les trois objets dont il s'agit, objets d'autant plus sacrés

pour eux qu'ils concernent ce qu'ils ont de plus cher, la conservation de leur foi, et l'entretien de leurs ministres et de leur église. Je me flatte même que je n'aurai que des éloges à donner à la bonne volonté dont ils auront fait preuve en cette circonstance. Je vous rends personnellement responsable de l'exécution de la présente, et j'attends avant la fin du mois la délibération qui doit avoir lieu à cet égard. GARNIER. »

Les habitants d'Aubechies se soumirent aux ordres du préfet et firent à leur Recteur un traitement établi « sur la base de la contribution mobilière de la commune à raison de quarante centimes par franc. » Le maire qui jouissait d'une grande fortune, vint aussi en aide à son pasteur, et fit à l'église des dons considérables.

Celle-ci ne conserva pas longtemps les dons qu'elle avait reçus. Pendant la nuit du 18 au 19 décembre 1812, des voleurs s'introduisirent par une fenêtre dans la sacristie, arrachèrent la serrure de la porte qui s'ouvrait dans l'église et forcèrent le tabernacle du maître-autel. Ils enlevèrent le saint-ciboire en argent, la boîte aux saintes-huiles en argent, le reliquaire de Saint-Laurent, en argent, un calice en cuivre avec coupe, patène et cuiller en argent, plusieurs ornements et six francs environ en monnaie déposés dans un tronc.

Ce crime sacrilège affligea profondément M. Charles. De concert avec le Bureau des Marguilliers, il fit dresser un procès-verbal par le maire-adjoint Stievenart. Nous ignorons si les recherches faites pour découvrir les coupables furent couronnées de succès.

En 1813, le curé d'Aubechies reçut la mission d'administrer la paroisse de Chapelle-à-Oie, en remplacement de M^e J.-B. Claees. Cette nouvelle charge lui imposait des devoirs bien pénibles. Il était obligé chaque dimanche, et

parfois pendant la semaine, de parcourir une distance d'environ une lieue, par des chemins impraticables, pour célébrer les divins offices.

M. Dugniolle, recteur de Tourpes, desservait alors la paroisse de Blicquy. Il lui eût été plus facile d'administrer celle de Chapelle-à-Oie, contiguë à la sienne, et M. Charles n'était éloigné de Blicquy que d'environ dix minutes. Celui-ci proposa donc à l'Ordinaire une mutation. Elle ne fut pas acceptée; mais en 1815, M. Gattier fut nommé recteur à Chapelle-à-Oie, M. Robette à Blicquy, et M. Charles envoyé à Bruyelles dont la cure était vacante par la mort de M. Delpeute (1).

Dans quel triste état il trouva sa nouvelle paroisse! On ne pourrait plus de nos jours s'en faire une idée; car son zèle la transforma et ses successeurs ont continué son œuvre. Nous devons citer surtout MM. J.-B. Maroquin, actuellement curé de Frameries, et C.-L. Berte, aujourd'hui curé-doyen de Boussu, dont le souvenir est encore vivant dans les cœurs.

A l'arrivée de M. Charles à Bruyelles, soixante familles étaient indigentes, les autres appartenaient à la classe ouvrière (2). La fabrique dénuée de ressources pouvait fournir à peine aux besoins journaliers du culte. L'instruction et l'éducation des enfants étaient complètement négligées; il n'y avait point d'école. M. Charles ne se découragea pas. Ayant reconnu dans un jeune homme de sa pa-

(1) M. Delpeute, né à Mouscron (Flandre-Occidentale), mourut à Bruyelles, le 15 janvier 1815, à l'âge d'environ soixante-quatorze ans. (*Archives de la commune de Bruyelles*).

(2) Extrait des suppliques de M. Charles, à Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas et au Ministre-Directeur du culte catholique, à Bruxelles.

roisse, le sieur François Allard, une grande aptitude pour l'enseignement, il lui donna des leçons, et l'envoya suivre les cours normaux, à Mons. Il le dirigea ensuite avec tant d'habileté dans l'exercice de ses fonctions d'instituteur que son école devint une des plus florissantes du Tournaisis. C'est le témoignage qu'en rendirent les inspecteurs Lecocq, De Sébille et Cavelier au roi des Pays-Bas, Guillaume I^{er}. « Nous déclarons, écrivaient-ils, que M. Charles a formé l'école de Bruyelles, et que sans son zèle, cette école, qui est une des premières de notre district et si nécessaire pour la commune, n'aurait pas eu lieu; nous ajoutons qu'il l'a constamment surveillée jusqu'à ce jour (1). L'instituteur même est son élève sous tous les rapports, et il est encore son conducteur dans la bonne tenue de l'enseignement » (2).

Peu satisfait d'avoir doté sa paroisse d'une école, il instruisit plusieurs jeunes gens qu'il crut appelés à l'état ecclésiastique. MM. Eugène Chavalle, décédé curé d'Erbaud en 1852, et Firmin Allard, aujourd'hui curé de Ville-Pommerœul, ont été ses élèves. Il discernait au reste facilement les inclinations des enfants; il semblait pénétrer leur avenir. Ainsi il assura à M. Eugène Chavalle qu'il serait prêtre; il annonça en même temps à deux de ses compagnons la profession qu'ils embrasseraient.

Là ne s'arrêtait pas son zèle pour l'instruction. Quoique dépourvu des biens de la fortune, chargé de sa sœur

(1) En 1827.

(2) M. François Allard fut instituteur à Bruyelles pendant plus de quarante ans. Il mourut le 3 novembre 1871, emportant dans la tombe les regrets de tous ceux qui l'avaient connu.

Magdeleine, qui était souvent malade (1), accablé lui-même d'infirmités il trouvait encore le moyen de venir en aide aux pauvres clercs. C'est ce que nous a rapporté un ecclésiastique de notre diocèse qui a recueilli ce fait de la bouche de M. Grimbel, ancien président du séminaire de Tournai. On ne peut guère porter plus loin le zèle de l'enseignement, et sans aucun doute on peut appliquer au vénérable curé de Bruyelles ces paroles des divines Écritures : « Ceux qui auront enseigné aux autres la voie de la justice, luiront comme des étoiles dans toute l'éternité (2). »

Instruire la jeunesse était pour M. Charles une véritable satisfaction, et c'était la seule récréation qu'il se permit. Depuis longtemps déjà retiré du monde, il ne sortait plus de son presbytère que pour se rendre à l'église, ou visiter les malades et les pauvres. Rentré chez lui, il se livrait presque sans interruption à la prière et à la lecture des auteurs ascétiques. Aussi a-t-on dit, et avec raison, qu'il ressemblait aux anciens solitaires de la Thébàïde. Comme eux il se distinguait par l'aménité de son caractère, sa douce piété, et la simplicité de ses mœurs.

Cependant les infirmités qu'il avait contractées dans la prison, le faisaient souffrir chaque jour davantage ; en outre de grands déboires domestiques le minaient plus encore que les douleurs corporelles. On ne saurait croire tout ce qu'il endura dans les dernières années de sa vie. Néanmoins son courage et sa patience ne se démentirent jamais. Alors, comme autrefois au temps de la persécution, il montra la même fermeté, la même sérénité d'esprit.

(1) Marie-Magdeleine Charles née à Tournai, le 7 février 1753, mourut à Bruyelles, le 11 décembre 1827, vers cinq heures du soir. (*Archives paroissiales de Bruyelles*).

(2) Daniel XII. 3.

Pendant l'été de 1835, sentant ses forces diminuer, M. Charles disait souvent à ceux qui venaient le visiter : « Mes amis, mes bons amis, je tomberai avec les feuilles du chêne qui ombrage notre chapelle. » Présageant donc sa fin prochaine, il voulut faire son testament. Il n'avait, on le sait, aucune fortune personnelle, mais sur son lit de mort, son frère Dom Etienne lui avait confié trente mille francs en vieille monnaie d'or. Cette somme devait être remise au supérieur de l'abbaye de Cambron, si, comme ce bon religieux l'espérait, cette maison était un jour rétablie, ou bien elle devait être employée en bonnes œuvres. M. Charles voulut accomplir les dernières volontés de son frère. Par un testament olographe « il légua tous ses biens aux pauvres de la paroisse de Saint-Jaeques à Tournai, aux pauvres et à l'église de Bruyelles. » Quelques jours plus tard s'entretenant de cet acte avec un ami, il assura qu'il avait observé toutes les formalités prescrites par la loi civile.

Les fêtes de la Toussaint étant arrivées, M. Charles les célébra encore avec son peuple. Le 11 novembre, il conféra le baptême à un nouveau-né ; mais il ne put inscrire le nom de cet enfant dans les registres paroissiaux. La nuit suivante, il eut une atteinte d'apoplexie. M. Wagnon, médecin à Antoing, appelé en toute hâte, le trouva sans connaissance. M. le doyen Leclercq et M. le comte Albéric du Chastel essayèrent le lendemain d'obtenir quelque réponse aux questions qu'ils lui posèrent ; tous leurs efforts furent inutiles. Enfin le 16 novembre, à neuf heures et demie du soir, le vénérable curé de Bruyelles expira à l'âge de soixante-dix-huit ans et trois mois. Le surlendemain, il fut enterré dans le cimetière paroissial, derrière le chœur de l'église.

Après la mort de M. Charles, on trouva un testament

écrit de sa main, mais dépourvu de sa signature. A cause de ce vice essentiel, cet acte fut invalidé. L'argent remis par Dom Etienne à son frère fut transporté chez M. Brébart, notaire à Taintegnies, et passa plus tard entre les mains de MM. Baugniet de Bruxelles.

DIGITUS DEI

OU

PARALLÈLE DE L'EMPIRE ROMAIN AVEC L'EMPIRE FRANÇAIS EN 1804.

Et audivit Judas nomen Romanorum, quia sunt potentes viribus, et acquiescunt ad omnia quæ postulantur ab eis, et quicumque accesserunt ad eos, statuerunt cum eis amicitias.

Le nom des Romains fut alors connu de Judas : il sut qu'ils étaient puissants, toujours prêts à accorder les demandes de ceux qui allaient vers eux, et qu'ils avaient conclu des alliances avec les peuples qui s'étaient venus joindre à eux. I. Mach., c. 8.

I. Quelques-uns peut-être pourraient regarder avec d'autres yeux que ceux de la foi, toute cette grande puissance de l'empire Romain, dont l'Écriture fait ici la pompeuse description, et s'étonner de ce que le Saint-Esprit ait inspiré à ses écrivains sacrés l'idée de représenter comme quelque chose de grand, toutes les victoires de ces conquérants du monde. C'est pourquoi il sera utile de faire remarquer, selon la doctrine de saint Augustin, sous quel point

de vue il faut envisager leur conduite, leurs triomphes, et l'établissement de leur empire sur les vastes ruines de tant de royaumes qui lui ont été assujétis.

On convient généralement qu'entre tous les anciens peuples, le peuple Romain est celui qui attire le plus notre attention et que son histoire fournit la partie la plus excellente de l'histoire ancienne. Aussi a-t-elle été de tout temps l'objet des études des savants. Le gouvernement de l'ancienne Rome a quelque chose de si beau et de si grand, qu'il nous étonne, nous fixe, et nous fait rechercher avec avidité les causes de ses progrès rapides et surprenants.

Voyons quelles ont été les mœurs de ces anciens Romains, et pour quelle raison le vrai Dieu, qui tient en sa main tous les sceptres de la terre, a daigné les assister, et élever leur empire à un si haut degré de gloire, de puissance et de grandeur.

Il est vrai qu'ils immolaient des victimes aux démons, et adoraient les faux dieux ; mais aussi ils exerçaient la libéralité et l'hospitalité, qu'ils mettaient au nombre des plus sublimes vertus, et n'étaient pas moins généreux qu'avidés de louanges. La gloire, bien plus que les grandes richesses, était l'unique objet de leurs désirs, l'unique mobile de leurs actions. Regardant la servitude comme une honte et la domination comme le plus beau titre de gloire, leurs premiers travaux eurent pour objet l'indépendance de leur patrie, qu'ils cherchèrent bientôt à rendre maîtresse des autres nations.

C'est donc à l'amour de la liberté, puis à l'amour de la domination et de la gloire, qu'il faut attribuer le grand nombre d'actions brillantes qu'à faites le peuple Romain.

Sans doute l'amour de la louange des hommes est un vice devant Dieu. Mais si l'homme ne vaine pas cette passion par des actes d'une vraie piété, il vaut mieux du moins

qu'il la surmonte par cet amour de la gloire, parce que s'il n'y a point de vertu à agir par ce principe, il n'y a pas au moins tant de mal. *Non quidem jam sancti, sed minus turpes*. Ainsi les Romains, ne connaissant pas la vraie gloire, dont Dieu seul est la source, non-seulement ne résistaient pas à ce désir de la célébrité, mais le regardant comme une vertu et un bien très-utile à la république, ils croyaient même devoir l'allumer dans le cœur des autres. C'est la raison pour laquelle, selon la réflexion de saint Augustin, Dieu, qui ne doit pas leur procurer la vie éternelle, uniquement réservée aux vrais fidèles, leur accordait la récompense due aux vertus morales qu'ils pratiquaient, c'est-à-dire la gloire passagère d'un empire florissant. C'était la seule rémunération proportionnée à leurs vertus; ils n'avaient aucun sujet de se plaindre de la justice divine.

C'est donc avec les yeux de la foi qu'il faut lire tout ce que l'histoire nous raconte des bonnes qualités des Romains, de leur grandeur, de leurs conquêtes et de leur puissance si redoutable, et c'est avec cette lumière qu'il faut considérer ces choses pour les juger conformément à la vérité des saintes Écritures qui nous obligent à regarder comme un néant toute la gloire des hommes, et à envisager toute la pompe du siècle comme l'éclat passager d'une fleur qui s'épanouit aux premiers rayons du soleil, pour se fermer et disparaître à son déclin.

II. Un peuple nouveau, qui vient de surgir, va marcher sur les traces du peuple-roi. Grand comme lui, il sera redevable de sa grandeur à ses vices, et le mélange de ses imperfections humaines produira son illustration et ses hauts faits.

Les empires actuels, après avoir longtemps subsisté avec éclat, vont disparaître et leurs ruines n'en formeront qu'un seul, vaste et sans bornes. Dieu veut constituer l'empire

français et le rendre le premier et le plus illustre par sa puissance et son étendue. Pour accomplir ce dessein et punir en même temps les crimes énormes de plusieurs peuples, il se sert de ces mêmes Français qui travaillent à procurer l'avantage de leur patrie, dans la vue seule de la gloire, et qui préfèrent généreusement son salut à leur propre vie, et à leur bien-être particulier.

Semblable en tout à l'empire Romain, l'empire Français, comme nous venons de le dire, s'est accru par la volonté suprême de Celui qui dispose souverainement des royaumes. Dieu le rendit si florissant parce qu'il avait résolu de punir les autres puissances qui avaient abusé de leur bonheur. C'était pour exercer sa terrible vengeance sur les peuples et sur les rois, pour punir dans les uns la ligue impie que la plupart des gouvernements de l'Europe venaient de former contre le Seigneur et son Christ, et dans les autres, l'immoralité, l'indifférence et l'impiété, qui provoquèrent ces funestes entreprises des puissances humaines, sur l'autorité de Dieu et de son Église. Car on ne doit pas s'aveugler sur les causes qui ont allumé la colère du Très-Haut; malgré tant de leçons évidentes, elles durent encore dans leurs effets.

Nous ne citerons que l'Autriche, qui, après avoir donné le signal des funestes innovations qui ont bouleversé la France et tant d'autres états de l'Europe, a dû se convaincre que l'on n'attaque guères la constitution de l'Église, sans ébranler les constitutions politiques et les fondements des états. (1)

(1) M. Charles fait ici allusion à la persécution de Joseph II contre l'Église catholique qu'il voulait rendre vassale de l'État.

La sagesse mondaine ne voit que l'ouvrage de l'homme dans ces épouvantables catastrophes, qui, en si peu de temps, ont changé la face politique de l'Europe; elle méconnaît le principe et le modérateur suprême des événements, accusant de ces scènes affreuses les agents secondaires qui n'en sont que les instruments. La foi au contraire regarde d'un œil tranquille ces horribles désastres; elle contemple, non sans émotion, mais sans étonnement, cet amas de trônes, de couronnes, de sceptres brisés, que Celui qui dispense la puissance et les victoires, a foudroyés, pour l'accomplissement de ses desseins.

III. Le Seigneur ne fait point toujours de ces miracles qui étonnent les plus grands impies; il punit souvent ici-bas les crimes les plus énormes par le silence et l'impunité. Les hommes orgueilleux et insensibles aux menaces des maux à venir ne regardent point le silence de Dieu comme un châtiment pour eux. Tout ce qui contribue à les affermir dans leur fausse sécurité présente leur paraît doux; ils sont contents, pourvu qu'ils ne soient point troublés dans la jouissance du fruit de leurs crimes, ne voulant jamais penser à l'effroyable réveil de cet assoupissement. Le Seigneur se tait et les hommes s'imaginent qu'il approuve ou tolère tout ce qu'il ne châtie pas présentement; mais grande est leur erreur. Ils connaîtront trop tard combien il leur eût été plus avantageux que Dieu eût tonné du haut du Ciel pour les effrayer salutairement par quelque punition sensible, que de les avoir laissés dans la paix de leur propre iniquité.

Il n'y a donc rien de plus extravagant que l'orgueil. Plus l'homme s'élève en lui-même, plus il croit en folie, et s'éloigne de plus en plus de la vraie sagesse, qui consiste à se mépriser autant soi-même que l'on reconnaît Dieu grand et élevé au-dessus de toutes les créatures. Mais quelle

est donc la cause de l'aveuglement de ces hommes qui les fait regarder comme extravagants par tous ceux qui ont quelque lumière d'esprit et quelque sagesse? C'est sans doute parce qu'ils n'ont trouvé aucune résistance à commettre tant d'excès de cruauté dans l'Église, et tant de profanations par lesquelles ils se sont moqués de la sainteté et de la grandeur de Dieu. Étrange raisonnement, mais très-digne d'un impie abandonné à l'aveuglement de son propre cœur! Ce qui doit précisément les faire trembler est ce qui les rend plus insolents. Le silence de Dieu, qui livre son Église pour quelque temps à la peine due à ses crimes, leur fait croire qu'ils peuvent tout, parce que Dieu ne s'oppose pas à leur fureur. Ils se persuadent déjà que toute la nature est soumise à leurs lois, parce que ceux qui appartiennent au Seigneur de tout l'Univers, leur sont assujétis, et qu'ils ont pu fouler aux pieds la sainteté du Sanctuaire. Ils s'imaginent par là avoir vaincu en quelque sorte Dieu lui-même et être plus puissants que lui. Aveugles et malheureux qui prennent pour marques de grandeur et de puissance ce qui est la preuve de leur réprobation! Car la Divinité les laisse agir de la sorte parce qu'elle les a entièrement abandonnés. Ils sont comme un malade désespéré que le médecin livre à sa propre fantaisie, et qui avance d'autant plus sa mort que nul ne s'oppose à ses derniers et funestes désirs. Que ce mystère de la conduite rigoureuse de Dieu envers les méchants est peu compris par la plupart des hommes! On envie souvent cet état de mort sans le connaître; on regarde comme puissants ces hommes superbes, et l'on ignore que ce sont des victimes couronnées de fleurs, parées pour quelque temps, qui doivent être immolées éternellement à la divine justice.

IV. On voit tous les jours les méchants et les ennemis de la piété triompher des plus grands serviteurs de Dieu.

Les prêtres ont péri en masse : les uns noyés dans les fleuves, les autres exécutés par le glaive de la guillotine ; ceux-ci (et je me sers de l'expression de dignes représentants des Cinq-Cents que de tels jugements révoltaient) judiciairement tués par les arrêts de mort de la commission militaire ; ceux-là assommés comme des bêtes fauves par des scélérats qui assouvissaient sur eux leur rage. Est-il rien de plus frappant que la mort violente de tant de disciples du Christ, qu'ils ont endurée pour avoir généreusement refusé d'abandonner cette religion sainte, dans la contrée de l'Europe naguères la plus renommée pour son attachement au christianisme ? Je ne finirais point si je voulais rapporter tous les genres de supplices, et les vexations auxquelles ils ont été en butte... Je puis dire avec le poète de Mantoue :

Et quorum pars magna fui.

Mais répétons avec le Sage : « Malheur aux nations qui se laissent séduire par les impies ; elles seront bientôt ébranlées jusque dans leurs fondements ! » et disons avec l'Apôtre, en adorant la profondeur de la sagesse et de la conduite de Dieu : « Que vos jugements, Seigneur, sont incompréhensibles, que vos voies sont impénétrables à toute autre lumière qu'à celle de votre Esprit-Saint ! Cet Esprit nous assure par la bouche de votre prophète que vous êtes toujours juste et que votre jugement est toujours très-équitable. »

Cette horrible persécution contre le culte sacré et la sainte Religion est l'effet déplorable du renversement de l'esprit des hommes. Se voyant élevés en dignité et en autorité au-dessus des autres, ils prennent pour règle de leur conduite leur volonté et l'empoiement de leurs passions, sans examiner si la raison préside à leurs actions et

à leurs pensées, et si ceux qu'ils chargent de tous le poids de leur fureur sont coupables ou innocents.

Dieu connaît les raisons de sa conduite toujours adorable, lorsqu'il ôte tout d'un coup à son peuple l'exercice du culte public, et qu'il donne par là à tous les hommes d'iniquité l'occasion de se produire et de s'élever de tous côtés contre lui. Jamais il ne prouve d'une manière plus évidente que ses jugements surpassent toutes nos pensées, qu'il est responsable à lui seul des effets si surprenants de sa justice, et qu'il ne nous appartient point de juger par nos faibles lumières de tout ce qui est fondé sur cette raison suprême et inaccessible à l'esprit humain. En cette circonstance le Seigneur anéantit l'homme et humilie infiniment tous les faux raisonnements de son orgueil, qui, après avoir renversé l'ordre dans un cœur, le porte à mettre la confusion partout.

V. Que dire de cette politique qui fait plier et boiter de deux côtés, pour me servir d'une expression de l'Écriture, en se donnant à Dieu et au monde, selon qu'il y a perte ou gain, à s'attacher à l'un ou l'autre de ces deux maîtres si différents ? Elle est pernicieuse et damnable. C'est là proprement le caractère de ceux qui n'ont point de religion, ou qui font servir la religion à leurs intérêts particuliers, au lieu de faire le sacrifice de leurs intérêts à cette religion qui doit être l'unique règle de leur conduite. Mais que cette divine théologie a toujours été peu comprise et encore moins goûtée ! Cependant peut-on nier qu'elle soit capable d'affermir le cœur et de le rendre invincible à tous les efforts des plus rudes persécutions ? Car si on regardait ces souffrances, qu'on soit juste ou pécheur, comme des preuves de la miséricorde de Dieu envers nous, qui pourrait se plaindre ou s'abandonner au murmure de ce qu'il veut faire grâce à ses serviteurs ? Nous sommes tous des

malades, et nous sommes dans une profonde ignorance de nos maladies et des remèdes les plus efficaces pour les guérir. Laissons faire le médecin Tout-Puissant, qui connaît notre corps et notre âme, le germe et les causes de nos maladies, et dont la main est d'autant plus salutaire que la douleur qu'elle provoque est plus aiguë. Malheur à ceux qui ne sentent point les coups de cette main favorable et bienfaisante ! Malheur à ceux qui en les sentant, repoussent la main avec murmure, et refusent avec opiniâtreté d'accepter la correction.

VI. Du grand nombre de crimes qui se sont commis depuis longtemps dans l'Église, il faut conclure que Dieu est irrité contre nous, puisqu'il permet à nos ennemis de nous persécuter et de profaner les temples et les objets consacrés à son culte. Mais ceux qui se prévalent ridiculement du pouvoir que Dieu leur donne pour punir les péchés des fidèles, comme s'ils ne l'avaient pas reçu de lui, ont perdu toute lumière de l'esprit. Car il n'est point absolument nécessaire d'être dans l'Église pour en juger de la sorte ; la lumière de la raison doit leur suffire pour les détromper de leur sottise vanité. Ils doivent savoir ces hommes, que ce mépris auquel Dieu a permis récemment que sa demeure fût exposée, est un effet de sa juste indignation contre les crimes des catholiques.

Cependant les malheurs causés par la révolution française sont arrivés non pour perdre, mais pour châtier l'Église, car Dieu signale sa miséricorde envers les pécheurs, en les retirant le plus tôt de ce monde. Le Seigneur n'agit pas à notre égard comme envers les infidèles, qu'il souffre avec patience, se réservant de les punir dans la plénitude de leurs péchés lorsque le jour du jugement sera arrivé ; il n'attend pas de même pour nous punir que la mesure de nos iniquités soit comblée. Ainsi il ne retire jamais de nous

sa miséricorde, et tout en affligeant de maux son Église pour la châtier, il ne l'abandonne pas.

Persuadons-nous donc bien que si la terre a été nagnè-res agitée par toutes ces guerres, tous ces combats et tous ces bouleversements des puissances, qui s'éloignent du vrai Dieu ou l'abandonnent, tout s'est fait par rapport aux catholiques qui sont le vrai peuple de Dieu, attaché à sa sainte loi et à la défense de sa gloire. Ces mouvements extraordinaires, ces convulsions et ces secousses violentes qui ébranlent si souvent les plus grands états, sont mus et causés par des ressorts bien différents de ceux que les yeux de la politique et de la philosophie du siècle y croient découvrir. Occupés à rechercher les causes secondes des événements, ils négligent de remonter à la véritable origine, qui est Dieu, dont les desseins de miséricorde ou de justice à l'égard des différents peuples, sont la cause première de tant de grandes agitations.

Il faut par conséquent être intimement convaincu que Dieu fait tout dans le monde par rapport et dans l'intérêt de son Église, qui est l'unique objet de ses soins et de son amour, et dans l'intérêt de ses élus, qui, dans l'adversité ou la prospérité, dans la gloire ou les opprobres, ne cessent d'être attachés à ses saints préceptes et se tiennent prêts à toute heure à mourir pour leur sainte religion. La multitude des infidèles et des pseudo-catholiques ne pourra jamais empêcher Dieu d'avoir constamment les yeux fixés sur son Église et sur le petit nombre de ceux qui lui sont sincèrement attachés. Une infinité d'ennemis cherchent sans cesse à traverser leur salut, et tandis que les peuples et les potentats de la terre se battent et se renversent pour s'assurer la possession de quelques provinces, tandis qu'ils font ressentir de temps en temps à ces âmes justes la dureté ou l'injustice de leur ambition, tandis que la cupidité, la jalousie et toutes

les passions humaines produisent autour de ce petit cercle de fidèles des destructions et des revers qui étonnent et appauvrissent les nations, seuls les justes demeurent fermes et inébranlables, toujours attachés à Dieu, toujours prêts à donner leur vie pour la défense de l'Église, toujours immuables dans la charité et l'amour de la vérité. Paisibles au milieu des troubles dont ils sont environnés, calmes dans la tempête qui les menacent, humbles en quelque état qu'ils se trouvent, dans l'affliction ou la joie, ils ne cessent de se confier en la bonté et en la miséricorde de Celui qui soutient son Église d'une manière si visible.

C'est cette confiance qui soutient les serviteurs de Dieu d'une manière admirable pendant cette vie, et les empêche de s'affaiblir dans les tourments. Qu'il est consolant de mourir pour la religion! que l'amertume de la mort la plus cruelle devient douce au chrétien lorsqu'il envisage la récompense infinie qui l'attend pour ses travaux et ses souffrances. Nos persécuteurs sont plus tourmentés que nous, quand ils se sentent vaincus malgré tous les efforts de leur puissance.

VII. Tous les jours la fourberie suggère aux plus vils scélérats des accusations odieuses à l'égard des hommes qui se distinguent par leur zèle pour la loi de Dieu et la paix de l'état. Nous sommes ainsi des monuments vivants de l'injustice qu'ont soufferte et ne cesseront de souffrir les serviteurs de Dieu. L'exécrable politique de ces calomniateurs est d'affecter une fidélité sans bornes envers l'autorité, alors même qu'ils la sapent, et de feindre de souffrir une grande oppression de la part de l'Église, tandis qu'ils travaillent à la détruire en la personne de ses ministres.

Qui ne croirait pas à les entendre qu'on les dépouille de leur autorité, pour l'usurper? qui ne les prendrait pas eux-mêmes pour les plus fidèles serviteurs de l'autorité et les

plus sincèrement attachés aux grands intérêts de la Nation ? Mais si l'on sonde leur cœur, si l'on déchire le voile et le manteau dont ils cherchent à couvrir leurs fourberies, on verra que les vrais mobiles de leurs actions, est la perte des ministres du Seigneur, qui paraissent un obstacle à leurs desseins ambitieux. Ainsi il faut que la vraie Église périsse, selon l'horrible raisonnement de ces scélérats, parce qu'il est impossible, disent-ils, qu'il y ait aucune paix dans l'État tant que les prêtres vivent. Si l'on est étonné de cet étrange raisonnement, il semble qu'on ne doit pas l'être moins de ce qu'une autorité, qui n'a par elle-même aucune connaissance des vrais sentiments d'un ministre du culte catholique, se rende tout-à-coup à ce témoignage de ces ennemis, et entreprenne, sans s'informer davantage de la vérité des faits, de les détenir dans les cachots et l'exil l'espace de deux ans (1). Nul ne l'approche pour lui donner un conseil salutaire. On croit même faire chose agréable à l'autorité, en s'abstenant de la contredire, et l'on regarde comme un effet du respect qui lui est dû, d'admettre ses principes et d'imiter sa conduite envers des citoyens que leur piété envers Dieu expose toujours à la fureur des infidèles, et à la malveillance des faux catholiques. Malheureuse retenue et faux respect qui ne sont capables que de perpétuer la division, comme l'avenir nous le fera voir !

Les impies étendent la main contre l'Église du Seigneur et menacent de l'anéantir, et les prêtres du Très-Haut étendent aussi leurs mains vers le Ciel, mais pour invoquer le bras du Tout-Puissant, du Maître suprême de cette Église impérissable contre laquelle ils s'insurgent et blasphèment. Qui l'emportera de ces scélérats qui se glorifient insolém-

(1) M. Charles fait ici allusion à sa détention.

ment de leur force humaine, ou de ces prêtres qui s'humiliaient profondément dans la vue de leur faiblesse ? Ce sera sans aucun doute l'humilité qui triomphera de l'orgueil, ce sera l'ardente prière des saints ministres du Dieu d'Israël qui abaissera la fierté, et rendra inutiles toutes les menaces de leurs ennemis.

VIII. Quant à la conduite des puissances étrangères et des ministres catholiques envers la France et l'autorité française, elle peut se justifier par les mêmes motifs qui ont engagé Judas à députer vers les Romains. Son but était de secouer le joug des Grecs qui réduisaient en servitude le royaume d'Israël.

Certes, si la conduite des catholiques qui se soumièrent aux autorités que la France, dans son aveuglement, s'était données, si celle de Judas et des siens n'est point tout-à-fait excusable, il faut du moins tenir compte de leur zèle à ces hommes qui cherchèrent, par tous les moyens, de protéger les faibles et de conserver la foi du vrai Dieu parmi le peuple. Tel fut aussi le principal motif de la conduite des ministres catholiques en France au commencement du 19^m siècle. Car bien qu'ils eussent une parfaite confiance en Dieu, ainsi qu'ils l'ont fait voir dans toutes les épreuves de leur mission, où leurs œuvres principales furent la foi, le jeûne et la prière, Dieu ne leur défendait pas toujours d'user des moyens humains pour se garantir de la violence des infidèles, pourvu néanmoins que ces moyens n'eussent rien de contraire à sa sainte loi, et qu'ils fussent persuadés qu'ils étaient insuffisants pour les défendre, si Dieu ne les faisait tourner à cette fin. Telles étaient les pensées et l'opinion des puissances et des ministres catholiques dans ces circonstances. Ils regardèrent probablement ce grand pouvoir des Français comme un moyen que Dieu leur offrait pour mettre fin à la persécution subie par les infidèles,

de même que Judas avait cru trouver dans la puissance Romaine un remède contre l'oppression dont les rois de Syrie accablaient ses sujets.

Il y a pour les ministres du Seigneur une sainte dissimulation et un pieux déguisement très-dignes de la parfaite charité des vrais chrétiens, c'est d'agir avec nos frères et nos plus cruels ennemis, lorsqu'ils nous ont outragés, comme s'ils ne violaient point à notre égard la charité chrétienne; c'est de leur prouver par la douceur de notre conduite, et par le zèle à les servir, qu'ils sont demeurés vis-à-vis de nous dans les devoirs de l'amitié; c'est de nous dissimuler à nous-mêmes tous les sujets qu'ils nous donnent de penser mal de leur conduite, d'oublier les injures dont ils nous abreuvent, pour songer au grand bien que nous leur procurons par notre patience et notre aménité.

Cette dissimulation réfléchie et raisonnée qui naît d'un grand fonds de sincérité chrétienne, est bien digne des enfants du Père céleste, qui, quoiqu'outragé tous les jours par les blasphèmes des hommes, ne cesse point de faire luire son soleil brillant et fécondateur sur les impies et sur les justes. Dans sa bonté infinie, il invite longtemps, par un excès de patience, ses ennemis à le reconnaître, et leur donne enfin, comme à saint Paul, la lumière dont ils ont besoin pour connaître leur égarement et les comble de ses grâces.

Que les enfants de lumière ne soient donc pas moins prudents que les enfants du siècle; et si J.-C. a proposé à ses disciples la prudence de l'économe infidèle pour les exhorter à se faire des amis dans le Ciel par le bon usage des richesses de la terre, qu'il nous soit permis de proposer aussi la sagesse des puissances catholiques et de ses ministres sacrés, qui ont la force de dissimuler les injures pour venir à bout de leurs desseins, afin qu'usant à notre tour d'une plus forte dissimulation, fondée sur une vraie charité,

nous ne songions qu'au grand but que nous devons tous avoir de nous sauver et de sauver avec nous nos ennemis, par la fermeté de notre douceur invincible à tous les outrages.

IX. La patience à tout souffrir est donc recommandée dans les circonstances actuelles aux ministres du Très-Haut. Jamais au reste les prêtres ne se sont peut-être trouvés dans une position plus honorable aux yeux du Ciel et de la Terre. Un auteur qui a donné aux législateurs de tous les gouvernements des leçons dont on a si mal profité, Montesquieu a dit : « La prospérité de la religion est différente de celle des empires : les humiliations de l'Église, sa dispersion, la destruction de ses temples, les souffrances de ses martyrs sont le temps de sa gloire (1). Ce célèbre écrivain croyait écrire l'histoire des siècles passés et effacés de la mémoire des hommes ; il ne prévoyait pas qu'une réflexion, inspirée par son génie observateur, deviendrait l'histoire fidèle du siècle où il est mort, et du pays qui l'avait vu naître. Quand tout parle des malheurs et des injustices qu'ont essayés en France les ministres de la religion, eux seuls ne doivent point en parler. Leur bouche ne doit s'ouvrir que pour porter des paroles de consolation, de douceur et de paix. Dans tout ce qui les intéresse, il faut qu'ils s'enveloppent dans ce noble silence qui sied si bien à l'innocence et à la vertu. Tout entiers aux autres, il faut qu'ils s'oublient eux-mêmes. Tous leurs sentiments doivent exprimer ce caractère de force, de simplicité et de calme qui est l'image de la religion qu'ils professent. Ils doivent par leur conduite rendre

(1) Grandeur et décadence des Romains, ch. 22.

cette religion aimable à ceux qui ont eu le malheur de la méconnaître, et respectable à ceux-là mêmes qui l'ont outragée. Pourquoi conserveraient-ils des ressentiments ? Ils n'ont été persécutés que par ceux qui ne les connaissaient pas. Le moment n'est pas éloigné où on leur rendra la justice qu'ils ont droit d'attendre. Comment se permettraient-ils de parler de leurs propres malheurs, lorsque leurs paroles s'adresseraient peut-être à un père, à une mère, à une épouse qui pleurent encore la fin tragique des objets les plus chers de leur tendresse ? Comment oseraient-ils regretter l'aisance et l'opulence qu'ils ont perdue, en contemplant la ruine de tant de familles dépouillées des héritages qu'elles avaient reçus d'une longue suite d'ancêtres, et qu'elles croyaient pouvoir transmettre à leurs descendants ? La pitié, ce sentiment si doux et si consolateur, lorsqu'elle a pour motif les pertes du cœur, ne sert qu'à dégrader celui qui en est l'objet, lorsqu'elle n'est excitée par la perte des avantages de la fortune. Une âme forte et courageuse s'indigne de ce qu'on ne la juge pas capable de lutter avec l'adversité ; on n'est supérieur à l'injustice que quand on ne daigne pas s'en plaindre.

Une Providence sévère s'est appesantie sur la France entière. Sa main impitoyable a brisé avec fracas tout ce que le temps, la puissance, la grandeur et la gloire offraient de plus imposant à l'admiration des hommes. Elle a voulu, par cette terrible leçon, nous apprendre à ne point confier notre bonheur aux caprices des institutions humaines ou aux vicissitudes de la fortune. Elle a voulu détacher nos affections d'une terre changeante et mobile, et élever nos pensées vers un ciel immuable et éternel. Puisse cette grande leçon servir à notre instruction et à celle des générations qui doivent nous suivre, et qu'il ne soit pas dit des Français ce que Tacite a dit des Romains de son siècle :

« Jamais le Ciel ne châtie un grand peuple d'une manière plus affreuse, ni plus méritée, et ne montra plus manifestement qu'il ne voulait pas veiller à notre tranquillité, mais nous punir. » (1)

LETTRES

De M. Charles à son frère Dom Étienne.

I.

CARISSIME,

Eadem occasione data do responsum. Pecuniam sufficientem usque nunc habeo in Scotia (2). Equidem sermo perpetuus et ubique de proxima libertate datur, at omnes hi sermones quos conferunt omnes cives ad invicem non efficiunt libertatem, at vero potestas et voluntas. Neocommissarius civis François (3) mihi petenti viam libertatis respondit : Pete; sed non adjunxit : Et dabitur. Sum tamen consilium et auxilium a Domino Despret(4)petiturus. Multum speramus; sed sicut in salute nostra peragenda, spei addimus prudentes timorem. Fortes simus, viriliter agamus. Ecquid ! Omnia ad Dei gloriam et nostram salutem.

(1) Hist. Rom. l. 1, c. 3.

(2) *Scotia*. M. Charles désigne sous ce nom la prison des Écossais.

(3) Voir sur le commissaire François le chap. VI de la Biographie de M. Charles, p. 69.

(4) M. Despret était un avocat distingué de Bouai, Voir la Biographie de M. Charles. ib. p. 66.

Primo terruit animum tuus profectus Athenas (1). Ultra maria te deportandum esse existimabam. At terror evanuit cum intellexi Athenas parvas, Athum urbem (2). Cum peregrinator habebis in has omnes regiones, precor ut recolligas peragratiōnem tuam, memorans quae videris rara, extraordinaria, praesertim ultra Montes (3), quas plagas pauci peragravere. Dominus Seillier (4) easdem peragrat regiones, ex Scotia profectus in Montes; sed est peregrinator cum sequela.

Salutem dat

Notus in Scotia et ultra.

II.

CARISSIME,

Macto esto animo. Dolens tibi annuncio rem esse in statu republicano, ut presbyter sit odiosus et praesertim Belgicus. Nullus civis pro presbytero loqui auderet. Sors mea brevi certa erit : exportatio. Duplex assignatur. Prima in Rupesfortium (5), et hinc in insulam Cayenne Africae (6),

(1) *Athenas*. Athènes, capitale de la Grèce.

(2) *Athenas parvas*. Athum. Ath, ville du Hainaut, à 5 lieues environ de Mons.

(3) *Montes*. Mons, chef-lieu de la province de Hainaut.

(4) M. Seillier, prêtre attaché à l'église de Saint-Quentin, à Tournai, fut fusillé à Bruxelles. V. plus haut, p. 64.

(5) *Rupesfortium*. Rochefort, à l'embouchure de la Charente.

(6) Cayenne appartient à l'Amérique, et non à l'Afrique.

et illa reservatur insermentatis (1) presbyteris Belgicis ; altera in regionem trans Rhenum (2) ; et haec reservatur sermentatis (3). Nescio quomodo evitare alterutram. Non mirandum quod ego sim e primis, absque consiliis derelictus ab omnibus sociis. Si exporter, spero transire per Tornacum, ubi res melius quam potero componam. Video nunc quod unum tantum medium esset differendi exilium ; et illud erat sese abscondere ab omni tum publica, tum privata functione remotum. Aliter evenit ; sic Deo placuit ; ejus voluntas completa sit. Vos amplector commendans animam vestris precibus.

Frater Charles. .

In Scotia 14 Xbris 1797.

III.

CARISSIME,

Non sine satisfactione de vestra sanitate accepi nuntium. Ducentas hostias accepi. Totidem, data occasione, mittere gratum feceris. — Sacerdotes, et quidem etiam intrusi, hic cohabitant. Domus Scotorum Arcae Noemi aut turri Babylonis comparanda, sive potius saeanae missae in mare, quae quum completa erit, quid fiet ignoramus, quum piscatores nostri non sint Apostoli.

(1) *Insermentatis*. Il s'agit des prêtres, qui avaient refusé de jurer fidélité à la Constitution civile du clergé.

(2) Trans Rhenum, surtout en Westphalie.

(3) *Sermentatis*. On appelait ainsi les prêtres qui avaient juré fidélité à la Constitution civile du clergé.

Episcopi (1), abbates, decani, pastores, vicarii, canonici, monachi, Capucini, Recolletti, Dominicani, Carmelitae utriusque speciei, Carthusiani, Brigittini, inter quos priores, receptores, etc., etc., nobiscum incolunt Scotiam. Episcopum Claudium Primat (2), primatum tenentem, nobis mittit coelum vel tartarus. Quid plura? Vos salutat.

Filius prudentiae in Scotia.

In Scotia 22^a 8bris 1798.

IV.

CARISSIME,

Ut sitis bene valentes, velim. Spes nostra exitum et terminum attingere videtur. Initium anni 1799 nos liberos videbit, favente Providentia divina, quae suos non relinquit orphanos. Mittes 400 hostias...

Audisti forte de deportatione activa Belgarum presbyterorum; sic est, transierunt permulti (numero ducenti!),

(1) V. plus haut, p. 63.

(2) Claude-François-Marie Primat, né à Lyon en 1747, ancien oratorien, curé de Saint-Jacques, à Douai, fut élu, le 20 mars 1791, évêque constitutionnel du Nord. Il fut sacré à Paris le 10 avril 1791, et installé à Cambrai, le 17 du même mois. C'était un homme de mœurs honnêtes, mais janséniste et ambitieux. A la fin de 1798, il fut transféré à l'évêché de Rhône-et-Loire (Lyon). Ce fut sous ce titre qu'il se démit en 1801. Nommé alors archevêque de Toulouse, il mourut en cette dernière ville le 10 octobre 1816. — V. LE GLAY. *Cameracum Christianum*, Introduction LXII, et pp. 78 et 409.

inter quos pastores et vicarii tendentes in insulam Oceani, Radim (1).

Addictissimus frater.

In Scotia 17 9bris 1798.

V.

CARISSIME,

Semper vestri memor, tempore passionis rigidae, praecedenti faustio rem annum spero. Confido, sequens beatum Paulum quem citas, et J.-C. quem adoro, ad summum felicitatis pervenire, forte citius quam existimo. Flagella mihi usque nunc dulciora. Verberet manus Dei, si aliter obtineri non possit salus mea. Christianus es, et nos; Catholicus es, et nos; Apostolicus, et nos. — Tandem cum dolore te certio rem facio inter destinatos ad deportationem in Rupifortium, portum maris Oceani, et forte salutis, jamque peregrinantes, tum hominum, tum aeris injuriis expositos, inter multos alios, esse Dominos Barbieux, Tornacensem, et Lamotte, ex Marquain. Forte eos propius sequemur. Fiat secundum voluntatem Dei. Omnia ad ejus gloriam et ad nostram salutem.

Plura alia circa presbyteros Belgicos omitto, utpote nimis tristia. Domus enim Scotorum facta est nosocomium incarcerationum. Plures aegrotantur; plurimi decumbunt. Adhuc sto gratiâ Dei.

Ad revisum sive in hoc, sive in altero saeculo,

Charles.

In Scotia 1^o Jan. 1799.

(1) *Radim*. L'île de Rhé, dont on fait mention à plusieurs reprises, est située près des côtes de la Saintonge.

VI.

CARISSIME,

Vobis, fratri sororique, imprimis salutem dico. Advenit hora : sors communis DD. Barbieux et Lamotte mihi annunciata est. Consolaberis sororem et ei non adimes omnem spem me semel amplectandi. Quod ad me, rogo vos jugiter Deum precari pro me, ne deficiat nostra fides. Vellem jam attigisse insulam Radim, terram longinquam equidem, at verò multo desiderabilem. In sacrificiis et precibus memento mei et semper.

Mos erat apud Judaeos, sicuti tu mihi anno praeterito notaveras, unum vinctum dimittere ; hoc anno plures dimittuntur, verùm alio prorsùs modo. Vos toto corde amplector, non amplius facie visurus.

Jamque salutati tempus in omne meum, ni Providentia aliter statuatur.

20^a Martis 1799.

Valete,
Charles.

VII.

CARISSIME,

Sanitate integra salvi estote. Praevideo mihi Duaci adhuc fore necessariam breviarii partem aestivam, quae hoc anno pro usu incidit maturius in medio Máio, precor ut, occasione data praestes. Sumus in spe et exspectantès beatam spem. Quidam socius inclusus (ex-canonicus Furnensis (1)

(1) Ce chanoine se nommait Delaporte.

nuper evasit, ipsi bene sit....Hic est ariditas summa....
ignoti omnium rerum vivimus.... scias me paucis conten-
tum, nunquam egere; quae indignis affuit ultro, non
defuturam Providentiam prudenter spero.

Tibi notus in Scotia,

27^a Aprilis 1799.

Carolus.

VIII.

CARISSIME,

Audiveram de incarceratione in ultima epistola dicto-
rum, sicut et de obitu R. D. Cornez, canonici Tornacensis,
etiã de obitu R. D. Hornez, olim professoris et decani
S^{ti} Petri, Duaci. Incarceratio Decani in Lessines etiam
innotuit. — Le pape est à Briançon ou à Valence en Dau-
phiné. — Encore un prêtre échappé; notre concierge est
destitué.

Charles.

8^a Junii 1799.

IX.

CARISSIME,

Cordialiter vos saluto... Tristitia me tenet nunc : haec
est ratio sana; singulis diebus memoria magis aufugit à
me; quod quidem pluribus evenit reclusis, et ita quidem

(1) Le docteur Hornez était professeur primaire de philosophie à
l'Université de Douai, lorsque M. Charles fréquenta les cours de cette
faculté.

ut mens comparare ideas non valeat.... Sexdecim presbyteri ad deportationem destinati, parati spectant.... De aequitate loqueris; nulla aequitatis cura in calamitosis his temporibus, Aequitas! aequitas! videtur pene aufugisse, et in insulas apud Barbaros relegata fuisse..... Faxit Deus ut ipsi fideliter serviam, si non mente omnino sanâ, at saltem minus turbatâ.

Carolus.

20^a Junii 1799.

X.

CARISSIME,

Salutem accipe et a me et a concaptivis meis. Vos sanos haberi laetus accepi. Quoad sortem, plures in melius praesagiunt. Sit nomen Domini benedictum. Expecto donec exoptata dies lucescat.

20^a Julii 1799.



NOMS, PRÉNOMS ET QUALITÉS DES PRÊTRES

QUI FURENT INCARCÉRÉS

à la Prison des Écossais, à Douai,

depuis le 16 Septembre 1797, jusqu'au 1^{er} Janvier 1800.

ECCE DO PACEM!

ECCE DO CORONAM!

A

Amé Lamy, récollet, sorti.

Amelot, dominicain d'Ypres, déporté à Rochefort. (1)

Anguillars, prêtre d'Arras, infirme, évadé.

B

Balan, intrus de Maubeuge, sorti (2).

Balinghien, missionnaire de Nomain. (3).

Barbieux, vicaire de Saint-Piat, à Tournay, missionnaire à
Lille, déporté à Oléron (4), sorti.

(1) M. Hoverlant, Vie de F. Hirn, dit qu'il fut déporté à Oléron.

(2) L'intrus Balan a été omis par M. Le Glay.

(3) M. Le Glay cite parmi les intrus de Nomain un sieur Balenghien,

(4) Oléron, île de l'Océan Atlantique, près des côtes de la Saintonge.

Batisse, ex-jésuite de Cassel, sorti.
Baudet, religieux guillemin de Cassel, mort en prison.
Becquet, prêtre de Bailleul, déporté à Oléron, sorti.
Belleu, préfet des Irlandais, sorti.
Bernardin, capucin infirme, mort.
Besse, curé de Sainghin (1), sorti.
Biret, de la métropole de Cambrai, sorti.
Blampain, Pierre, dominicain, sorti.
Bodson, du diocèse de Soissons.
Boite, vicaire de.... mort en prison.
Bouchart, curé de Wazemmes, (2) déporté à la Guyane.
Bourgeois, chapelain de Saint-Pierre, à Douai, sorti.
Bournissien, chanoine flamand, mort en prison.
Breucq, vicaire de Menin, déporté à Oléron, sorti.

C

Capelle, chapelain de Saint-Géri, à Cambrai.
Carnin, mort en prison.
Castel, Pierre-Joseph, capucin français, sorti.
Castel, missionnaire d'Attiches, sorti.
Caverot, curé de Cambrai, infirme (3), sorti.
Charles, vicaire de Saint-Jacques, à Tournai, missionnaire
d'Annappes, sorti.
Clarisse, missionnaire ambulant de Tournai (4), sorti.

(1) Jacques-Jean Besse est donné par M. Le Glay comme intrus de Sainghin-en-Mélantois.

(2) M. Bouchart avait été nommé curé de Wazemmes-lez-Lille, en 1790.

(3) M. Le Glay n'a pas mentionné M. Caverot comme curé de Cambrai.

(4) M. Clarisse fut nommé par Mgr Hira, curé de Balzeval.

Clayse, prêtre de Liège, déporté à Rhé, sorti.
Copoque, vicaire flamand, déporté à Rhé, sorti.
Corroyer, chapelain de Saint-Pierre, à Lille, sorti.) frères.
Corroyer, ex-minime, vagabond et mendiant, sorti)
Crinchon, prêtre infirme, sorti.
Cuvelier, dominicain, sorti.

D

Danger, Augustin, capucin d'Orchies, sorti.
Dautricourt, chapelain de Seclin, missionnaire, mort.
Decarpentry, récollet de Namur, missionnaire de Brillon,
sorti.
Declerc, vicaire de West-Capelle, sorti.
Decouster, chanoine de Cassel, sorti.
Degroust, P. ex-jésuite, infirme, sorti.
Degruison, D. prieur de la Chartreuse La Bouteillerie,
sorti.
Delacroix, religieux de Clteaux, sorti.
Delacroix, P. ex-jésuite, infirme, sorti.
Delannoy, vicaire de Bellecourt, près de Nivelles, sorti.
Delaporte, chanoine de Furnes, déporté à Oléron, évadé.
Delatre, croisier de Lannoi.
Delbecq, missionnaire ambulante de Tournai.
Deleberghe, curé de Gondécourt (1), sorti.
Delewaque, curé de Grand-Roucou, religieux de Saint-
Éloi, sorti.
Delfosse, curé de Cambrai (2), sorti.
Delhaysie, prêtre de... mort.

(1) M. Deleberghe avait été nommé curé de Gondécourt en 1789.

(2) M. Delfosse a été omis par M. Le Glay.

Delory, horiste de Saint-Étienne, à Lille, mort.
Dequensens, doyen de la cathédrale d'Ypres, mort.
Dericken, vicaire d'Avelghem, déporté à Oléron, évadé.
Desbautte, chartreux de Gonai, infirme, sorti.
Desbonnet, curé d'Esquermes (1), sorti.
D'Éthaire, intrus de Steenweg, déporté à Oléron,
Devriez, vicaire de Castres, mort.
Devriez, curé d'Eecke, mort.
Dinan, chapelain de Cambrai, sorti.
Dom Étienne, religieux de Saint-Amand.
Duberon, horiste de Saint-Étienne, à Lille, sorti.
Dubois, prêtre du diocèse de Noyon, sorti.
Dubois, missionnaire de Comines, mort.
Dubruł, serpentiste à Ypres, déporté à Oléron.
Dubuisson, Séraphin, carme, sorti.
Ducatelet, chanoine de Saint-Géri, à Cambrai, mort.
Ducoulombier, chanoine de Saint-Pierre, à Lille, infirme,
mort.
Dufour, vicaire de Taintegnies-lez-Tournai, sorti.
Dumonchaux, curé d'Étrées, mort.
Duriez, curé du fort de Scarpe, sorti.
Duriez, curé de Santen, sorti.
Duriez, missionnaire de Comines, déporté à Rochefort.
Dusart, chapelain de Saint-Pierre, à Lille, infirme, mort.

E

Elis, religieux de Liessies, ex-prêtre, sorti.

F

Facq, religieux de Liessies, sorti.

(1) M. Desbonnet jura en 1791, mais il rétracta son serment, et mourut en 1814.

Fleury, curé du Câteau, sorti (1).
Fouquet, religieux de Saint-Vaast, infirme, mort.

G

Gérard, intrus d'Onschoot, mort.
Gérard, ex-jésuite de Berghes, mort.
Gheus, doyen de la cathédrale d'Ypres, sorti.
Ghys, prêtre de Cassel, sorti.
Gislens, curé de Dadizeelle, déporté à Rochefort.
Grenier, religieux de Blangy, mort.
Grincourt, horiste de Sainte-Catherine, à Lille, mort.
Guytmans, curé de Tubize, doyen de chrétienté, déporté à Cayenne.

H

Haltés, chapelain de Saint-Pierre, à Lille, mort.
Hambry, vicaire en Normandie, sorti.
Hedbau, abbé de Saint-Jean d'Ypres, sorti.
Hoël, vicaire de Nomain, missionnaire, fusillé (2).
Hornin, clerc de Saint-Maurice, à Lille, déporté à Oléron.

J

Jacobs, carme d'Ypres, déporté à Oléron, sorti.

L

Lallier, chapelain de Cambrai, sorti.
Lamotte, vicaire de Templeuve-en-Dossemer (3), déporté à Rochefort.

(1) M. Fleury fut curé de Notre-Dame au Câteau depuis 1787 jusqu'en 1791.

(2) V. sur M. Hoël plus haut, p. 287.

(3) V. sur M. Lamotte, plus haut, p. 287.

- Legros, carme de Brugelette, sorti.**
Lemaire, curé constitutionnel de Sainghin-en-Mélantois, sorti (1).
Lempereur, prieur de Maroilles, mort (2).
Lenglart, brigittin, infirme, sorti.
Leperecq, doyen de Saint-Géri, à Cambrai, sorti.
Linden, vice-curé à Luxembourg, sorti.
Loise, chanoine de Seclin, sorti.
Lorents, prieur des Dominicains de Berghes, sorti.
Lorquin, Boniface, capucin, sorti.
Louis, curé de Cambrai, mort (3).
Lucas, curé de Lalaing, doyen de chrétienté, déporté à Rochefort.
Lucas, P. dominicain, déporté à Rochefort, mort.

M

- Mallet, curé de Cambrai (4), sorti.**
Manesse, missionnaire d'Arras, sorti.
Manesse, secrétaire de Saint-Géri, à Cambrai, sorti.
Marchand, Simon, prieur des Carmes, de Douai, sorti.
Mascret, prévôt de Marchiennes, sorti.
Massages, récollet, déporté à Oléron, sorti.
Massart, Pierre-Joseph, récollet, sorti.
Merlin, curé flamand, mort.
Morel, vicaire de Saint-Jacques, à Tournai (5), missionnaire à Lille, sorti.

(1) M. Le Glay ne donne comme constitutionnels de Sainghin que les sieurs Beasse et Payelle.

(2) V. sur M. Lempereur, plus haut, p. 287.

(3) M. Louis n'est pas mentionné par M. Le Glay.

(4) M. Mallet est aussi omis par M. Le Glay.

(5) V. sur M. Morel, plus haut, p. 287.

Morel, ex-récollet de Valenciennes.

Mortagne (le curé de), mort.

N

Nerprun, vicaire d'Alost, déporté à Rhé.

Noyon, vicaire flamand, déporté à Rhé.

P.

Pau, secrétaire de Saint-Pierre, à Lille, sorti.

Peeuve, Pierre, récollet, mort.

Planchon, curé de Boulogne, évadé.

Pochet, curé de Saint-Amé, à Douai, mort.

Pottiez, chapelain de la métropole de Cambrai, sorti.

Q

Quesnoi, intrus de.... sorti.

Quinart, ex-capucin, mort.

R

Raulin de la Motte, religieux de Saint-Amand, sorti.

Rigau, vicaire en Normandie, évadé.

Robert, missionnaire ambulant.

Rombies, vicaire de Longueville, près Maubeuge, sorti.

Rot, missionnaire, sorti.

Roussel, prêtre séculier du diocèse de Cambrai.

S

Seillier, clerc de Saint-Quentin, à Tournai (1), fusillé.

Sinau, curé, près Cassel { frères nonagénaires, sortis.

Sinau, curé...

(1) V. sur M. Seillier, plus haut, p. 287.

Six, vicaire d'Angles.

Soitriez, Ildephonse, religieux d'Hasnon, sorti.

Soufflet, ex-jésuite, sorti.

T

Thierry, Augustin, carme de Lille.

Toufflers (l'intrus de), mort.

V

Vandeville, vicaire de Saint-Amand, missionnaire, sorti.

Vanacker, chanoine de Saint-Pierre, à Douai, sorti.

Van Hoorde, gardien des Récollets de Hal, déporté à Rhé.

Van Hove, curé de Radinghem (1), sorti.

Van Roosbeck, récollet, déporté à Oléron.

Van Roosbeck, capucin d'Ypres, déporté à Oléron.

Varlet (le Père Louis), dominicain flamand.

Verdavine, professeur, déporté à Rhé.

Verloppen, intrus.

Vermeulen, vicaire d'Ingoyghem, transféré à Oléron.

W

Wacrenier, chanoine de Saint-Pierre, à Lille, mort.

....., chanoine de Bethune, constitutionnel.

En tout 131.



(1) M. Van Hove avait été nommé curé de Radinghem en 1790.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

*Témoignage du R. P. Criquillion , professeur de Rhétorique
au Collège Saint-Paul, concernant M. Charles.*

Ignatius Lud. Jos. Charles, Tornacensis, ab initio Octobris 1775, usque adhuc Praelectiones meas Rhetoricas audivit. Quo tempore sic studuit, ut Exterorum Eloquentiae Praemium obtinuerit. Ut diligentia, sic probitate emineat; pius in Deum, in suscipiendis Poenit. et Euch. Sacramentis maximè assiduus, superiorum observantissimus, cum sociis pacificus....

Tornaci, in Coll. D. Pauli 14^a Aug. 1776.

L.-J. CRIQUILLION,

P. R. P.

*Témoignage du docteur Hornez , professeur de Philosophie
à l'Université de Douai, concernant M. Charles.*

Infrà scriptus, in Collegio Regio almae universitatis Duacenæ philosophiae professor primarius, notum facio ac testor Doct. Dominum Ignatium Ludovicum Josephum Charles, Tornacensem, nostras lectiones, per biennium academicum proximè elapsam, summâ cum diligentia magnoque cum fructu exceperit; seseque hoc toto tempore morum candore, sacramentorum usu, verbo dicam, in omnibus verè commendabilem exhibuisse. Quorum in fidem has dabam Tornaci 23^a 7^{bris} 1779.

HORNEZ, prof. prim.

TABLEAU DES MEMBRES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE
DE TOURNAI.

COMITÉ PERMANENT. — OFFICIERS.

Messieurs :

DE NÉDONCHEL, président.
HUGUET, vice-président.
VOS, bibliothécaire.
VANDENBROECK, trésorier.
WACQUEZ, Jules, secrétaire.

Membres titulaires

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ.

Messieurs :

1. DU MORTIER (*Louis*), chevalier de l'Ordre de Léopold,
(*Membre fondateur*).
2. GÉRARD (*François*), curé de la paroisse de Saint-
Quentin.
3. DE NÉDONCHEL, (*le comte Georges*).

4. BRUYENNE (*Justin*), architecte.
5. WACQUEZ (*Jules*), avocat.
6. DU MORTIER (*Barthélemi-Noël*).
7. HUGUET (*Léon-Auguste-Joseph*), chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, inspecteur diocésain des écoles primaires.
8. VOS (*Joachim-Joseph*), curé de Bruyelles.
9. DU BUS (*Edmond*), avocat.
10. VANDENBROECK (*Henri*), archiviste de la ville de Tournai.
11. DE LIMMINGHE (*le comte Léon*).

MEMBRES HONORAIRES.

1. M^{gr} le chanoine BOSSAERT, prélat domestique de Sa Sainteté, à Tournai.

Messieurs,

2. SACQUELEU (*François*), sénateur à Tournai.
3. DE RASSE (le baron *Alphonse*), ancien sénateur, à Tournai.
4. DE JOIGNY (le baron *Godefroid*), à Bruxelles.
5. VISART (le comte), à Bury.
6. BROUEZ, notaire, à Wasmes.
7. MAILLET (*Prosper*), colonel d'artillerie en retraite, à Bruxelles.
8. LEPERS (*Désiré*), curé d'Ollignies.
9. CHUFFART (*Madame*), propriétaire, à Tournai.
10. BAUDELET (*Louis*), curé de Bonsecours,
11. RESPILLEUX (*Benoît*), chanoine, curé-doyen de Notre-Dame, à Tournai.
12. VANDERBORG (*François*), à Tournai.

historique, archéologique et littéraire d'Ypres et de l'ancienne West-Flandres.

28. **BOEDT**, vice-président de la même société.
29. **ANDRIES** (le chanoine), ancien membre du Congrès, président de la Société d'Émulation, à Bruges.
30. **REUSENS**, docteur en théologie, bibliothécaire et professeur d'archéologie à l'université de Louvain.
31. **FOURDIN** (*Emmanuel*), professeur au collège et archiviste, à Ath.



§ II. Étrangers.

Messieurs :

1. **CASTEL**, membre de plusieurs académies nationales et étrangères à Saint-Lô (Manche),
2. **GOMART** (*Ch.*), de la Société des sciences, etc., à Saint-Quentin (Aisne).
3. **D'HÉRICOURT** (le comte *Achmet*), maire de Lonchez (Pas-de-Calais), etc.
4. **TAILLIAR** (*Eugène*), conseiller à la Cour d'appel, etc., à Douai (Nord).
5. **WILBERT** (*Alcibiade*), président de la Société d'Émulation, etc., à Cambrai (Nord).
6. **HEMANT** (*Alexandre*), de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
7. **PARIS** (*Paulin*), membre de l'Institut conservateur des manuscrits de la bibliothèque nationale, etc., à Paris.
8. **BRUNEL** (*Henri*), homme de lettres, de la commission historique du département du Nord, à Lille.

9. DE CAUMONT (A.), correspondant de l'Institut de France, de la société pour la conservation des monuments, etc., à Caen (Calvados).
10. BULTEAU (l'abbé *Marcel-Joseph*), curé à Wambaix, près de Cambrai.
11. GARNIER (*Ch.-J.*), conservateur de bibliothèque, secrétaire perpétuel des antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
12. GIGAULT DE LA BEDOLLIÈRE (*Emile*), homme de lettres, etc., à Paris.
15. CASTELANOS DE LOZADA (*Basilio-Sebastian*), directeur de l'académie espagnole d'archéologie, etc., à Madrid.
14. CORBLET (l'abbé *Jules*), de la Société des Antiquaires de France et de Picardie, etc., à Amiens.
15. JUBINAL (*Achille*), membre de l'ancien corps législatif, secrétaire général de l'Institut historique de France, etc., à Paris.
16. LAROCHE (*Antoine*), ancien magistrat, membre de l'académie d'Arras, à Duisans, près d'Arras (Pas-de-Calais).
17. NAMUR (A.), professeur à l'athénée, conservateur-secrétaire de la Société archéologique du Grand-Duché de Luxembourg.
18. CHAUDRUG DE CRAZANNES (le baron *Jean*), maître des requêtes honoraire au conseil d'état, membre de l'Institut de France, etc., à Castel-Sarrazin (Tarn-et-Garonne).
19. DE GOERTZ, de l'université impériale de Moscou et de Saint-Pétersbourg, etc., à Saint-Pétersbourg.
20. DE PONTAUMONT (*Émile*), inspecteur de la marine, chevalier de la Légion d'honneur, etc., trésorier-archiviste de la Société académique à Cherbourg.

21. DE LA CHAPELLE (*Édouard*), avocat, docteur ès-lettres, régent de logique et secrétaire de la Société académique, etc., à Cherbourg.
22. PEIGNÉ DELACOUR, archéologue, à Ribecourt (Oise).
23. DE LA LANDE, inspecteur des douanes, à Cherbourg.
24. PARLE (*Charles*), bibliothécaire-archiviste de la ville de Lille.
25. GERVOSON (*Jules*), secrétaire de la société dunkerquoise.
26. DE COUSSEMAKER, juge à Lille, membre correspondant de l'Institut, etc.



SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES IL Y A ÉCHANGE DE PUBLICATION.

§ 1^{er} En Belgique.

1. Anvers. Académie d'archéologie de Belgique.
2. Arlon. Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art dans la province de Luxembourg.
3. Bruges. Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.
4. Bruxelles. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
5. » Académie royale de médecine.
6. » Société de numismatique.
7. » Société pour la publication de mémoires relatifs à l'histoire de Belgique.
8. » Commissions royales d'art et d'archéologie.

- | | |
|-----------------------|--|
| 9. <i>Gand.</i> | Société royale des beaux-arts et de littérature. |
| 10. <i>Liège.</i> | Société libre d'émulation. |
| 11. » | Institut archéologique. |
| 12. » | Société liégeoise de littérature wallonne. |
| 13. <i>Louvain.</i> | Société littéraire de l'université catholique. |
| 14. <i>Mons.</i> | Sociétés des sciences, des lettres et des arts du Hainaut. |
| 15. » | Cercle archéologique de Mons. |
| 16. <i>Namur.</i> | Société archéologique. |
| 17. <i>Tongres.</i> | Société scientifique et littéraire du Limbourg. |
| 18. <i>Ypres.</i> | Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres. |
| 19. <i>Charleroi.</i> | Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement de Charleroi. |



§ II. A l'Étranger.

- | | |
|----------------------|--|
| 1. <i>Amiens.</i> | Société des antiquaires de Picardie. |
| 2. <i>Arras.</i> | Société des sciences, lettres et arts ou Académie d'Arras. |
| 3. <i>Bayeux.</i> | Société académique. |
| 4. <i>Beauvais.</i> | Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. |
| 5. <i>Cambrai.</i> | Société d'émulation. |
| 6. <i>Cherbourg.</i> | Société académique. |

- | | |
|---------------------------|---|
| 7. <i>Douai.</i> | Société d'agriculture, sciences et arts. |
| 8. <i>Dunkerque.</i> | Société Dunkerquoise. |
| 9. <i>Lille.</i> | Société des sciences, agriculture, lettres et arts. |
| 10. <i>»</i> | Comité flamand de France. |
| 11. <i>Luxembourg.</i> | Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand duché de Luxembourg. |
| 12. <i>Moulins.</i> | Société d'émulation de l'Allier. |
| 13. <i>Nancy.</i> | Société des sciences, lettres et arts. |
| 14. <i>Saint-Omer.</i> | Société des Antiquaires de la Morinie. |
| 15. <i>Saint-Quentin.</i> | Société académique. |
| 16. <i>Valenciennes.</i> | Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de... |
| 17. <i>Roubaix.</i> | Société d'Émulation. |



JOURNAUX OU RECUEILS PÉRIODIQUES CONTRE LESQUELS

LA SOCIÉTÉ ÉCHANGE SES PUBLICATIONS.

- | | |
|-------------------|--|
| <i>Bruxelles.</i> | 1. Bibliophile Belge. |
| <i>Gand.</i> | 2. <i>Messenger des sciences historiques de Belgique.</i> |
| <i>Louvain.</i> | 3. <i>Revue catholique.</i> |
| <i>»</i> | 4. <i>Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique.</i> |



LA SOCIÉTÉ ENVOIE, EN OUTRE, SES PUBLICATIONS :

A Bruxelles.

id.

id.

A Mons.

A Tournai.

Au Roi.

Au ministre de l'intérieur.

id. de la justice.

Au conseil provincial du Hainaut.

*A la bibliothèque publique de
Tournai.*



ERRATA.

<i>Page</i>	<i>17</i>	<i>ligne</i>	<i>26</i>	<i>Fresque</i>	<i>lises :</i>	<i>Fresque.</i>
»	22	»	27	éployées	»	éployées.
»	23	»	20	antérieur	»	antérieure.
»	27	»	19	exposition	»	exposition.
»	33	»	28	égtise	»	église.
»	54	»	2	martyr	»	martyre.
»	57	»	23	volume	»	volumes,
»	85	»	30	set	»	est.
»	»	»	31	inconnu	»	connu.
»	»	»	»	demie	»	demi.
»	214	»	15	octoginaire	»	octogénaire.
»	222	»	16	fut	»	fût.
»	223	»	11	privés	»	privées.
»	224	»	5	approuvé	»	approuvée.
»	»	»	22	contes	»	comtes.
»	235	»	12	actes	»	actes des martyrs.
»	271	»	8	novembre	»	octobre.
»	285	»	2	15	»	20.
»	290	»	6	comtriotte	»	compatriote.
»	329	»	22	69	»	292.
»	»	»	24	66	»	288.
»	330	»	22	64	»	287.
»	332	»	16	63	»	286.



TABLE.

Bénéfices du diocèse de Tournai, avant 1560.	page 173
Charles, Louis-Ignace, ancien curé de Bruyelles (Vie et écrits de M. l'abbé), par J. Vos.	» 225
Digitus Dei, ou Parallèle entre l'empire romain et l'empire français en 1801, par l'abbé Charles.	» 313
Godefroy : Analyse des Archives de l'Évêché de Tournai, au 17 ^e siècle.	» 58
Huguet : Esquisse sur la vie et les œuvres de Mgr Voisin.	» 5
Ponceau : Éloge funèbre de Mgr Voisin.	» 47
Prêtres incarcérés à Douai, de 1797 à 1800.	» 337
Société (Renouveau du Bureau de la).	» 56
Société (Liste des Membres de la).	» 346
Mgr Voisin (Liste des écrits et communications de).	» 38
Wacquez : Notice biographique sur M. F.-C.-J. Du Bus, Président de la Société.	» 213

FIN DE LA TABLE DU XVI^e VOLUME DES BULLETINS.



